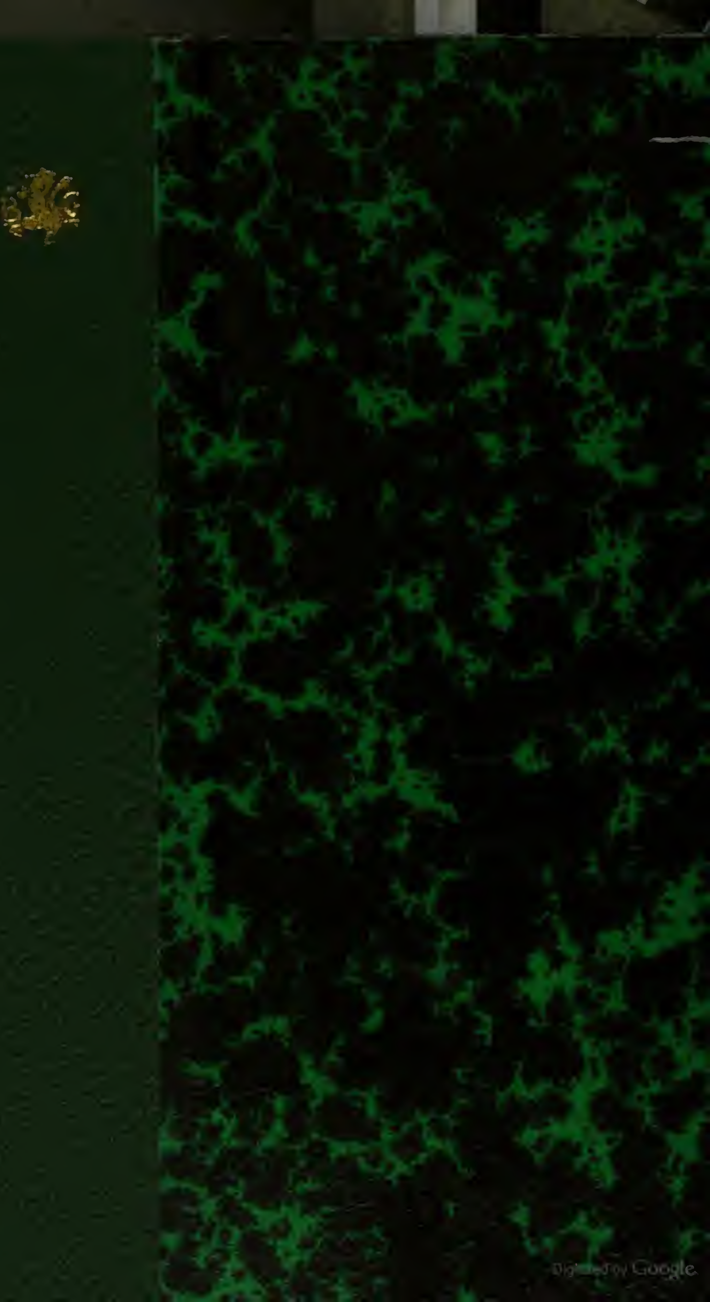
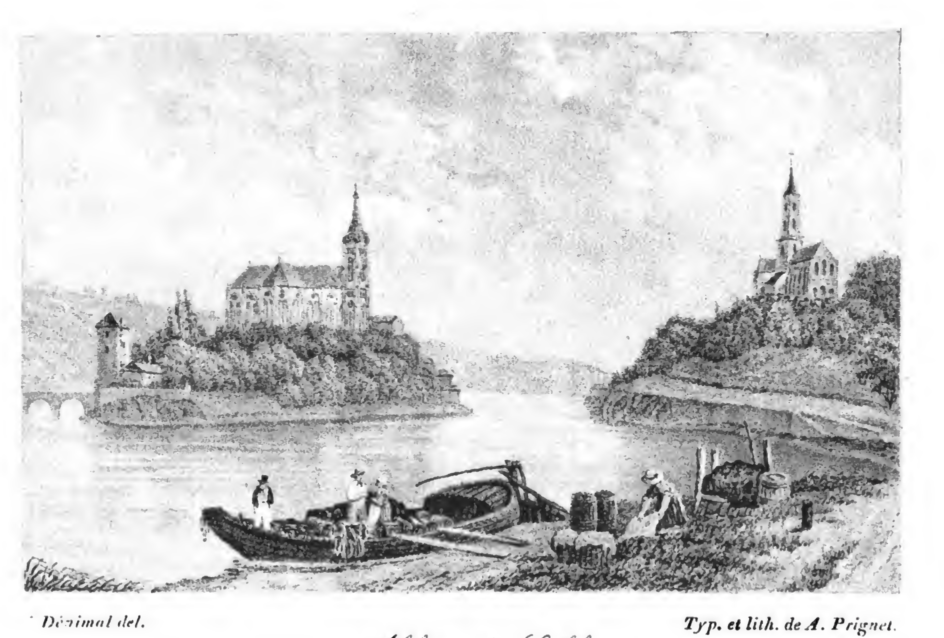



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



Dévimal del. Typ. et lith. de A. Prignet.

Abbaye de Lobbes.

Chronique

D'ARRAS ET DE CAMBRAI,

PAR

BALDERIC,

Chantre de Térouane au XIe siècle,

TRADUITE EN FRANÇAIS,

D'APRÈS L'ÉDITION LATINE DE M. LEGLAY,

PAR

MM. FAVEROT, Licencié-ès-lettres, professeur au Collège de Boulogne et PETIT, professeur au Collège de Valenciennes.

CHEZ LEMAITRE, LIBRAIRE A VALENCIENNES.



IMPRIMERIE TYP. ET LITH. DE A. PRIGNET.

PRÉFACE.

La Philosophie a donné son nom au XVIIIe siècle ; voici venir le XIXe qu'on nomme à juste titre le siècle de l'Histoire Depuis quinze à vingt ans environ, une prodigieuse activité intellectuelle se porte vers cette branche des connaissances humaines, qui a complètement changé de face. L'histoire, mieux inspirée, n'a plus cherché à flatter l'orgueil et l'ambition d'une maison régnante ; elle a fait revivre les longs et héroïques sacrifices de ces bourgeois des XIe, XIIe et XIIIe siècles, qui ont reconquis leur liberté par les armes ; elle a démontré et établi l'importance de ces vieilles races humaines, dont l'ancienne école avait à peine soupçonné l'existence ; chaque

époque a reçu sa physionomie, sa couleur native : les historiographes officiels ont fait place à des écrivains, qui ont compris toute la hauteur de leur mission, et se sont véritablement rendus dignes du nom d'historiens.

Les travaux éclairés de MM. Guizot, Thierry, de Barante, Sismondi, etc., etc., ont jeté, il est vrai, un grand jour sur nos annales : cependant, il reste encore quelques points de vue inconnus par l'absence de certains documens inédits dont la publication sera un véritable bienfait.

La société de l'histoire de France, où l'on voit figurer des célébrités historiques, a senti la nécessité de faire un appel à tous les hommes laborieux des différentes localités, et de grouper dans un foyer commun une foule de travaux partiels et locaux, la plupart d'un grand prix. Mettre en lumière des monumens ignorés, en exhumant de la poussière des bibliothèques de vieux manuscrits ; compléter des éditions tronquées ou défectueuses ; rapprocher de l'histoire proprement dite les différentes branches des études historiques, telles que l'Archéologie, la Philologie, la Géographie et la Statistique, afin de faire jaillir de leur contact une plus vive clarté ; tel est le noble et large but qu'elle s'est proposé. Pour y parvenir avec plus de succès, elle a créé un organe exclu-

sif, afin de ne pas laisser enfouis dans les colonnes des divers journaux de la capitale et des provinces, parmi tant de sujets divers, des travaux qui, pour être utiles, réclament un centre spécial de publicité. Faisons des vœux ardens pour que ces patientes recherches, cette communauté d'efforts, aient un résultat favorable, et pour qu'il surgisse bientôt un homme capable d'utiliser nos richesses historiques, d'en faire un ensemble, et de former avec ces rayons épars un faisceau de lumière. La France dès lors n'aura plus rien à envier à ses voisins : elle aussi possèdera son histoire nationale.

Le moyen-âge, racine de nos mœurs, de notre langage, de notre droit, d'une partie de nos croyances, est surtout l'objet d'une étude des plus profondes et des plus sérieuses. Cela s'explique aisément : c'est en effet à cette époque, dit M. Guizot, que s'est opéré le travail de fermentation et d'amalgame des trois grands élémens de la civilisation moderne, l'élément romain, l'élément chrétien et l'élément germain. Concentrons donc sur cette importante période, si défigurée par l'ancienne école, toute l'ardeur de nos investigations.

Guidé par le désir de répondre au besoin de l'époque et surtout de rendre service à la science,

M. le docteur Le Glay a consacré ses veilles et sa vaste érudition à faire revivre un des chroniqueurs les plus importans et les plus originaux du moyen-âge. Son travail, incontestablement supérieur à celui de son devancier Colvener, est enrichi d'une foule de notes historiques, philologiques, d'un glossaire des mots barbares et inusités, d'une table indicative des noms de lieux et de personnes; il n'y manquait qu'une chose, c'est la traduction.

Nous ne saurions trop regretter que M. Le Glay, d'après les conseils de M. le baron de Reiffenberg, ait renoncé à l'idée qu'il avait conçue de donner lui-même la traduction française du chantre de Térouane. Certes, ce n'eût pas été un travail superflu, comme le prétend M. le recteur de l'académie de Louvain; l'histoire ne doit pas être le domaine exclusif des savans; elle intéresse toutes les classes de la société, auxquelles elle inspire l'esprit de nationalité : et c'est sous ce rapport que la propagande est un bienfait inappréciable.

Quand on a la main pleine de vérités et de choses utiles, disait Fontenelle, non seulement il faut l'ouvrir, mais il faut la baisser le plus possible, pour qu'elles arrivent à toutes les oreilles et qu'elles frappent tous les yeux.

C'eût été même, vu la question de tems, un service à rendre aux hommes habiles : cette vérité est tellement incontestable, que presque tous les mémoires relatifs à l'histoire de France ont été traduits.

Cette opinion est celle de M. Guizot, savant interprète de l'histoire au moyen-âge. M. Arthur Dinaux, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les recherches historiques, a émis le même vœu dans un compte-rendu de ce précieux ouvrage. Ces motifs, joints au désir d'être un peu utile, m'ont déterminé à entreprendre un travail dont j'aime à convenir que M. Aimé Leroy, bibliothécaire de Valenciennes, et l'un des éditeurs-rédacteurs des *Archives du Nord*, m'a suggéré la première idée. Qu'il me soit permis d'offrir à ces Messieurs l'hommage public de notre reconnaissance, pour les encouragemens qu'ils ont bien voulu donner à notre publication ; M. Guizot, en nous prêtant l'appui d'un nom illustre par la science, MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, en nous secondant de toute la puissance de leurs efforts.

Toutefois, si je n'avais consulté que mes forces, j'aurais reculé devant les rebutantes difficultés que présente à chaque ligne le latin souvent barbare du moyen-âge. Ce qui a rassuré mon inex-

périence, ce sont les conseils et la bienveillance de M. Le Glay, c'est la coopération de mon ancien et estimable collègue, M. Petit, qui a partagé tous mes travaux : rien dès lors ne s'est plus opposé à ce que la chronique de Baldéric devînt populaire.

Deux mots sur le système de traduction que nous avons adopté. Autant qu'il nous a été possible, nous avons cherché à reproduire trait pour trait notre modèle avec toute sa bonhomie, sa pieuse crédulité, ses métaphores parfois vicieuses : qu'on ne s'attende donc pas à une narration brillante qui, à notre avis, formerait un grossier contre-sens. Nous nous sommes identifiés avec le chantre de Térouane, nous nous sommes faits Baldéric pour quelques instans, afin de donner à notre style une véritable couleur locale, une simplicité sans affectation de naïveté et d'archaïsme.

Tel est le mode de traduction qui nous a paru le seul convenable ; ce sera au public à décider si nous avons bien ou mal rempli notre tâche. Si nos efforts ne sont pas couronnés du succès, si nous n'avons pas retracé le caractère de notre auteur aussi fidèlement que nous l'aurions désiré, nous prions nos lecteurs de vouloir bien user d'indulgence, à cause des obstacles nombreux qui ont gêné notre marche.

Avant d'arriver aux chefs-d'œuvre de traduction qu'on voit de nos jours, combien de tentatives n'avaient pas été faites! Combien de savans commentaires, d'explications diverses avaient éclairé la route aux hommes érudits et laborieux qui ont donné des modèles en ce genre! Le révérend père Catrou, l'abbé de Marolles ont précédé MM. Gueroult, Dugas-Montbel, Morin, Burnouf, De Guerle et autres. Si notre travail peut aussi servir pour arriver à un mieux, nous ne regretterons pas les veilles qu'il nous a coûtées.

Il est très-probable que quelques lecteurs instruits ne partageront pas toutes nos opinions : nous les prions de ne pas nous condamner sans un sérieux examen des motifs qui nous ont déterminés à adopter telle version plutôt que telle autre : c'est une justice que nous osons réclamer pour prix de nos efforts. Afin d'arriver à l'intelligence d'une phrase, d'un mot, il nous a fallu, plus d'une fois, faire de nombreuses lectures, et aborder des difficultés non moins grandes que celles qui se sont offertes à nous dans cet ouvrage.

Il nous reste maintenant à entrer dans quelques détails sur la personne et les ouvrages de Baldéric, spécialement sur sa chronique d'Arras et de

Cambrai. Nous essaierons d'en démontrer l'importance, non seulement pour l'histoire de ces deux provinces, mais encore pour l'histoire générale de cette époque.

Baldéric ou Baudri, *Baldericus*, vivait au XI[e] siècle; il est certain, par divers passages de son livre, qu'il était de Cambrai, qu'il vivait dans la familiarité de l'évêque Gérard I[er], mort en 1049 selon Colvener, en 1050 selon M. Le Glay, en 1051 selon les Bénédictins de St.-Maur. Il exerça ensuite les fonctions de secrétaire sous St.-Liébert, successeur immédiat de Gérard, et sous Gérard II, qui succéda à St.-Liébert.

En 1082, Hubert, évêque de Térouane, le demanda à l'évêque de Cambrai; il l'obtint, et le fit chantre de la cathédrale. Baldéric y mourut en 1097. Gérard, en l'envoyant à ce prélat, fait un pompeux éloge du savoir et du mérite de Baldéric, dans une lettre datée du mois de février 1082, qui est venue jusqu'à nous, et que du reste les Bollandistes ont regardée comme apocryphe. Je crois inutile de rapporter ici cette lettre dont on peut voir le texte dans Colvener, et la traduction dans M. Le Glay.

Ceux de nos lecteurs, qui désireront connaître la cause des erreurs dans lesquelles sont tombés plusieurs savans relativement au chantre de Té-

rouane, pourront consulter l'excellente préface de M. le docteur Le Glay, et l'article Baldéric, au tome 8e de l'histoire littéraire par les Bénédictins de la congrégation de St.-Maur. Après cette lecture, ils resteront convaincus qu'il n'y a pas lieu de confondre notre chroniqueur avec son homonyme l'évêque de Noyon, comme l'ont fait Colvener et M. Augustin Thierry. (Aug. Thierry, Lettre 17e sur l'histoire de France.)

La première production, sortie de la plume de Baldéric, est une vie de Saint Gaucher (Gaugericus), connu vulgairement sous le nom de Saint-Géri, et qui était évêque d'Arras et de Cambrai au VIIe siècle. *Nondùm scribendi genus attigeram*, dit-il à Gérard, pour s'excuser de sa faiblesse : le style en est moins bon que celui de sa chronique. Les Bollandistes ont inséré cette biographie de St.-Géri dans leur recueil, T. 2, du mois d'août, p. 664-695.

Baldéric a aussi composé une chronique de Térouane, qui n'est point arrivée jusqu'à nous. Faisons des vœux pour que quelque bénédictin moderne rende aux études historiques, le service de la retrouver.

Le plus important des ouvrages de Baldéric est, sans contredit, sa chronique d'Arras et de Cambrai, qui mériterait plutôt le nom d'histoire, selon

Colvener et les religieux bénédictins de la congrégation de St.-Maur : « *Cui etsi videri possit histo-*
» *riæ nomen magis congruere, quoniam non servat*
» *ubiquè exactum temporis ordinem, quià tamen*
» *jàm olim ità vocatum fuisse patet ex litteris Ge-*
» *rardi II, Cameracensis episcopi, et auctoris epi-*
» *taphio, et passim sub nomine chronici innotes-*
» *cere cœpit, titulum hunc mutare non debuimus,*
» *nec voluimus.* » (Colvener, prœfatio.)

Baldéric, en entreprenant ce travail, a cédé, dit-il dans la préface du premier livre, à l'autorité des conseils d'un homme révéré, du seigneur évêque Gérard, etc., etc. S'agit-il ici de Gérard Ier, dit de Florines, ou de Gérard II, le dernier des évêques qui administrèrent les diocèses réunis d'Arras et de Cambrai ? Voilà une question qui a divisé les savans. Il s'agit, selon nous, de Gérard Ier. Nous allons rapporter successivement les objections : on trouvera, immédiatement après, la réponse qu'on peut y faire.

1re Objection. Molanus, dit-on (*in indiculo sanctorum Belgii, in vitâ ss. Ableberti, Bertiliæ, Pollinæ et Saturniæ*), prétend que Baldéric désigne Gérard II. Mais, Molanus est revenu de cette erreur dans ses écrits subséquens : dans son livre 1er *de Canonicis*, cap. 12, et *in natabilus sanctorum Belgii*, il nomme toujours Gérard Ier, toutes les

fois qu'il cite la chronique de Baldéric, excepté au 2e jour de novembre, où il a écrit Gérard II au lieu de Gérard Ier ; ce qui peut être considéré comme une inadvertance. Cette opinion rectifiée de Molanus a été suivie par Boèce Epo, Aubert le Mire, Balduin Deglen et d'autres auteurs.

2e Objection. Le manuscrit de St-Ghislain portait le titre suivant : *Chronicon Cameracence ad Gerardum secundum*. Nous répondrons que ce titre a été placé, longtems après la confection du manuscrit, par un copiste qui vraisemblablement n'avait pas lu l'ouvrage, et qui ne peut par conséquent avoir autorité céans. D'ailleurs, Baldéric ne dit nulle part qu'il a écrit : *ad Gerardum*, mais bien, *præcipiente domino nostro episcopo Gerardo*. (Préface du 1er livre.)

Il est clair qu'il veut désigner Gérard de Florines : pour s'en convaincre, il suffit de lire la préface de son second livre. Il s'excuse de ce que, après avoir raconté, dans le 1er livre, la vie des évêques jusqu'à la mort d'Erluin, il ne passe pas aussitôt au successeur immédiat de ce même Erluin, à Gérard Ier du nom : il s'exprime en ces termes :

« *De gestis episcoporum, prout memoria occur-*
» *rerit, dicto, et de diversis eorum actibus, quan-*
» *tùm ariditas ingenioli patitur, usque ad postre-*

» *mitatem domni Gerardi episcopi, qui nunc est,*
» *pertractato, primus liber finem expostulat. Se-*
» *cundus verò, ut ab ipso domno episcopo incipiat,*
» *videtur ordo exigere, etc., etc.* »

Ces mots, *qui nunc est*, indiquent très-formellement qu'il commença sa chronique du vivant de Gérard Ier, et justifient l'opinion que nous avons émise.

3e Objection. Baldéric n'a pas écrit avant d'avoir atteint l'âge mûr; et s'il a commencé sa chronique d'Arras et de Cambrai sous l'épiscopat de Gérard Ier, mort le 14 mars 1049, il a dû vivre 63 ans après lui, puisqu'il est décédé en 1112; ainsi, il faudrait qu'il eût vécu 85 ou 90 ans.

D'abord, il y a une inexactitude chronologique qu'il faut relever : Baldéric n'est pas mort en 1112, mais bien en 1097. Qu'y a-t-il d'invraisemblable, du reste, que notre chroniqueur soit parvenu à un âge aussi avancé? Cette objection nous paraît très peu concluante.

Laissons maintenant parler les Bénédictins de St.-Maur : « Pour ne pas douter, disent ces res-
» pectables savans, que Baldéric ne désigne dans
» sa préface Gérard II du nom, il suffit de savoir
» que l'auteur venait de finir tout récemment cette
» chronique, *chronicon nuperum* (lettre de Gé-
» rard II à Hubert, évêque de Térouane), lors-

» qu'en février 1083, il quitta l'église de Cam-
» brai, pour se rendre à celle de Térouane. »

Passons sur la date 1083 au lieu de 1082 : ce n'est pas là que gît la difficulté. La logique des Bénédictins me parait être ici en défaut : de ce que Baldéric venait de finir sa chronique à cette époque, il ne s'en suit pas que ce fût aux conseils de Gérard II qu'il eût accédé, plutôt qu'à ceux de Gérard de Florines. Que peuvent, du reste, l'opinion des Bénédictins et le texte vague qu'ils allèguent, contre les paroles si formelles de Baldéric, citées plus haut ?

Je me trouve heureux que le résultat de ces recherches me ramène à l'opinion émise par M. Le Glay. « L'évêque Gérard, dit-il, à la prière de
» qui Baldéric entreprend sa chronique, est Gé-
» rard Ier, de Florines, qui, après avoir été élevé
» sous les yeux d'Adalbéron, archevêque de
» Reims, son parent, devint chapelain de l'em-
» pereur Henri Ier, et fut promu aux siéges réu-
» nis d'Arras et de Cambrai, en 1013. »

Baldéric a divisé son ouvrage en trois livres. Dans le premier, qui comprend la moitié de la chronique, on trouve l'histoire des évêques d'Arras et de Cambrai. Il nous apprend que ces deux diocèses étaient distincts avant St.-Vaast, époque à laquelle on les réunit : *hæ duæ parochiæ anteà gemi-*

nâ episcopali administratione gaudebant ; nunc autem, quia a sancto pontifice Vedasto vastatæ repertæ sunt, uno regimine colliguntur. (Liv, 1er. ch. 7.) Il traite des premiers apôtres du christianisme dans nos contrées, de la conversion de Clovis et d'une partie des Franks, des persécutions essuyées par les Chrétiens, et des invasions Normandes et Hongroises.

L'auteur nous présente ensuite le tableau des diverses insurrections des bourgeois de Cambrai, qui, après une lutte longue et sanglante contre le pouvoir ecclésiastique, finirent par obtenir le droit de commune. Les détails, que fournit à cet égard le chantre de Térouane, sont loin d'être aussi développés que ceux, par exemple, qui nous sont donnés par Guibert de Nogent, sur la révolution communale de Laon : néanmoins, ils présentent le plus haut degré d'intérêt, et viennent à l'appui du sytème communal si habilement développé par MM. Guizot et Augustin Thierry. On se convaincra que nos aïeux, dont on affecte de vanter la débonnaireté, avaient aussi de terribles momens, et que le tiers-état de 1789 ne fut, politiquement parlant, comme le dit M. Guizot, que le descendant et l'héritier des communes du XIIe siècle. *Dans le bon vieux tems,* ont aussi existé des causes de sanglantes divisions ; deux élémens contraires, se manifestant sous une forme tantôt politique,

tantôt religieuse, s'y sont trouvés en présence et se sont livré un duel à mort. Tirons donc cette conséquence, que les hommes de tous les tems se sont ressemblés, à peu de différences près. Revenons à Baldéric.

La manière, dont il présente ces derniers faits, nous donne la meilleure idée de son impartialité. Après avoir tracé les démêlés qui survinrent entre les bourgeois et Bérenger, il ne néglige pas, malgré sa foi ardente, son extrême respect pour les évêques, de donner tous les torts à Bérenger : c'est lui, dit-il, qui provoquait le peuple. « *Populum* » *sæpè vexabat, tantò ferocior, quantò regii generis* » *ei aspirabat auctoritas.* » Son blâme sévère s'étend aussi sur les Cambrésiens, dont il dépeint, à plusieurs reprises, le caractère remuant et tracassier. « *Semper inobedientes, præ suâ ferocitate, om-* » *nibus suis episcopis audivimus, atque rebelles* » *existere.* (Liv. 1er ch. 79.)

Le 2e livre nous fournit la statistique des abbayes et des églises de ces deux siéges, qui ont été réunis pendant plus de 500 ans.

Le 3e est consacré au récit des actions de Gérard de Florines, et de Liébert, mort en 1076. Suivent deux supplémens qui ne sont pas dans l'édition de Colvener, et qu'a retrouvés M. le docteur Le Glay ; le 1er dans le manuscrit n° 766 de la bi-

bliothèque de Cambrai, et le second écrit de la main de Dom Humbert Bévenot, ancien religieux de St.-André du Câteau, aujourd'hui curé-doyen de Maubeuge, et tiré d'une chronique découverte par lui en 1787, dans les archives de l'abbaye de Maroilles. On lit à la fin de son manuscrit la note que voici :

Hæc omnia de verbo ad verbum exscripta sunt ex manuscripto perantiquo, quod in archivis cœnobii Maricolensis (haud scio quonam fato a nobis ereptum illùc que intromissum) asservatur.

D. Humbertus Bevenot,
S. Andreæ, religiosus 1787.

Nous renvoyons, pour tous ces détails, aux savantes notes qui se trouvent dans l'édition latine de M. Le Glay.

Avant de terminer cette préface, qu'on me permette d'ajouter encore quelques réflexions sur le caractère général de l'ouvrage. Baldéric, c'est un fait incontestable, s'est arrêté à détailler complaisamment les merveilles que Dieu avait opérées par l'entremise de ses saints; aussi, j'entends déjà les gens du monde se récrier, comme si l'on voulait leur imposer ces miracles comme des articles de foi. Que m'importent, dira-t-on, ces fondations d'églises, cette masse de prodiges? A ces personnes

nous répondrons que l'histoire ne consiste pas seulement dans une série de faits plus ou moins exactement rapportés : elle consiste encore dans la description des monumens, dans la peinture des mœurs et des croyances nationales, dans ces pratiques religieuses qui s'adressaient si vivement à l'imagination de la multitude. La société, au moyen-âge, n'était-elle pas tout entière dans la religion ?

Ne blâmons pas l'auteur de rapporter, avec tant de détails, toutes ces fondations d'églises, de monastères ; il n'a fait que suivre les idées de son siècle. Et puis, à de telles descriptions se rattache un intérêt moral, *artiel* et poétique : le génie des arts, guidé par la religion, se manifestait dans la construction de ces sublimes cathédrales, qui étaient comme autant d'épopées chrétiennes racontant, par leur majesté muette, la majesté de Dieu et les mystères de la révélation. Leur grandiose architecture nous atteste l'immense pouvoir et de la foi et du clergé à cette époque.

Quelle serait la joie non seulement des savans, mais encore de tous les hommes éclairés, si l'on venait à découvrir quelque relation qui nous dévoilât les mystères des temples de Diane, de Cérès ou d'Apollon, la forme des initiations, la pompe des cérémonies du culte, en un mot toutes les

croyances du paganisme! Eh bien! pourquoi ne montrerions-nous pas autant d'empressement à connaître les détails de la société religieuse au moyen-âge?

Cette chronique est donc importante par elle-même; mais ce qui lui donnera encore du prix, c'est la coopération de M. le docteur Le Glay, qui a bien voulu s'associer à notre travail et se charger de l'enrichir de notes et d'éclaircissemens nouveaux. Dans l'édition latine, M. Le Glay avait laissé échapper, nous ne dirons pas des erreurs, mais quelques légères imperfections qu'il se propose de corriger dans l'édition française. Telle note, qui n'était pas assez longue pour donner l'intelligence du texte, sera suffisamment développée. Il s'attachera surtout à répondre à deux ou trois observations que M. Raynouard, de l'Institut, a présentées dans le *Journal des Savans* (janvier 1835), où il rend un compte flatteur et détaillé de l'œuvre de M. Le Glay.

Nous oubliions de dire quelques mots sur le style de cette chronique : il est inculte en général, et porte un peu l'empreinte des défauts du temps. Les solécismes, les mots de basse latinité y fourmillent : la construction des phrases est parfois équivoque, embarrassée, et peut donner lieu à des interprétations opposées. Toutefois, il existe

quelques belles pages, écrites avec feu : on voit que Baldéric a lu Cicéron, Virgile, mais qu'il a sacrifié au mauvais goût de son siècle. Son imagination n'est pas froide et languissante comme celle de certains chroniqueurs : les dévastations des Hongrois, des Northmans, les souffrances publiques arrêtent toujours sa pensée. Alors, il lui échappe un cri, une larme qui rendent on ne peut plus attachante la lecture de ses divers chapitres.

Puisse le public accueillir avec indulgence cette œuvre toute de patience et de dévouement. Néanmoins, nous appelons sur nous la critique, certains qu'elle nous révélera des omissions ou des erreurs qui nous auront échappé. Nous verrons, d'après le résultat de ce premier essai, s'il nous est permis de poursuivre d'autres entreprises, parmi lesquelles nous plaçons au premier rang, une traduction de Sidoine Apollinaire, auteur d'une haute importance pour la peinture des mœurs, des coûtumes, des origines de ces populations germaniques qui ont inondé l'empire romain, et se sont établies sur ses ruines.

CHRONIQUE

DE

CAMBRAI ET D'ARRAS.

PRÉFACE.

C'est pour obéir au Seigneur Évêque Gérard, que j'ai entrepris d'écrire l'histoire de nos antiques cités de Cambrai et d'Arras, et celle des pasteurs qui les ont gouvernées. J'ai tout fait pour atteindre à la vérité; je n'ai pas compté sur mes moyens, j'ai cédé à l'autorité des conseils d'un homme révéré, qui préférait voir une série de faits importans consignés par une main inhabile, plutôt que de les laisser encore enfouis pour long-temps. Bien que racontés d'un style peu élégant, ils sont du moins exposés avec clarté. Que le lecteur ne s'effraie pas de ce que je parle de faits si anciens : je n'ai rien admis de douteux, rien de fabuleux; tout est puisé dans les annales et les histoires de nos pères, dans celles des rois, dans les chartes qui reposent encore aux archives

de cette même église (Cambrai), enfin, dans les relations de témoins dignes de confiance, qui racontaient ce qu'ils avaient vu et entendu. En effet, mieux eût valu se taire que d'avancer des faits erronés.

CHRONIQUE

DE

CAMBRAI ET D'ARRAS.

Livre Premier.

CHAPITRE Ier.

L'auteur disserte sur les causes de la fondation des villes.

Voici, dit-on, le but que se proposèrent les fondateurs dans l'établissement des villes : les hommes, semblables aux bêtes féroces, menaient une vie errante ; leurs mœurs, leurs coutumes n'avaient pas la raison pour guide ; étrangers à toute institution religieuse et politique, livrés à l'erreur et à l'ignorance, dominés tyranniquement par des passions aveugles et inconsidérées, qui, pour s'assouvir, abusaient des forces physiques, pernicieuses compagnes ; ces hommes, disons-nous, construisirent des villes, se rassemblèrent en

corps de nation, commencèrent à avoir des notions de la bonne foi, de la justice, et soumirent leur volonté à celle des autres. Non seulement ils apprirent à travailler dans l'intérêt général, mais encore à faire le sacrifice de leur propre vie. Certes, ce n'était ni une action méprisable, ni une absurdité d'appeler à des mœurs plus douces, plus policées, des hommes sauvages et farouches qui vivaient dans les champs et n'avaient d'autres retraite que l'épaisseur des bois; toutefois, quelque louables que fussent ces motifs, ils n'étaient dans l'ordre des desseins de la Providence, que l'indice d'une cause plus profonde; et la sagesse humaine, qui croyait satisfaire ses intérêts du moment, travaillait efficacement pour les générations à venir. Par la construction de ces murailles, les hommes ne prétendaient que s'élever des édifices somptueux; mais bientôt notre mère la Sainte Église devait y fixer son siége apostolique; c'était-là le sanctuaire où elle allait déployer toute la magnificence, toute la dignité de son culte. Nous voyons dans le Pentateuque que, le peuple Hébreux ayant été arraché à la domination égyptienne, Dieu promit et donna à Moïse, dans ses mystérieux bienfaits, la possession des villes de la terre, selon ces paroles du psalmiste : « *Dieu leur donna les* » *pays des nations qu'il leur avait promis; et il* » *les fit entrer en possession des travaux de ces*

» *peuples.* » (Psaume **104**, v. **44**.) Ainsi, les villes des contrées occidentales, que l'art des païens avait garnies de machines de guerre et protégées par des constructions merveilleuses, sont devenues, pour ainsi dire, les demeures royales de l'Eglise désormais répandue dans tout l'univers.

CHAPITRE II.

Fondateurs des villes de Cambrai et d'Arras inconnus. — Jules-César, après avoir franchi les Alpes et dompté les Gaulois, vient jusqu'à la ville d'Arras et soumet Comius.

C'EN est assez sur les causes de la fondation des villes. Quant aux fondateurs, les avis sont souvent partagés; c'est à tel point qu'on ne connaît pas même avec précision l'origine de Rome. Certains auteurs ont prétendu qu'elle avait été bâtie par les Troyens et les Aborigènes, les uns par Evandre, les autres par Romulus. Il résulte de cette diversité d'opinions, que nous n'accuserons d'ignorance ni les historiens, ni les commentateurs, puisque c'est l'antiquité elle-même qui est cause de ces erreurs. S'il existe des doutes sur une cité aussi importante, ne nous étonnons donc pas de l'incertitude qui règne sur les autres. Ayant le projet de faire mention des saints pasteurs que la sage prévoyance de Dieu a placés à la tête des églises de Cambrai et d'Arras, je devais consigner, dans cet ouvrage, les noms des fondateurs

de ces deux villes. Mais, puisque leurs noms et leur mémoire n'ont été conservés ni par les historiens, ni par les annalistes, ni par la renommée, je pense qu'il est plus sage de se taire, que d'émettre une opinion fabuleuse. Nous avons la même raison pour passer sous silence les époques de la fondation de ces villes, puisque les fondateurs en sont ignorés. D'ailleurs, celui qui parcourra les commentaires de César, saura qu'Arras y figure parmi les anciennes et illustres cités.

Après avoir soumis à l'empire Romain presque toutes les contrées de l'Orient, après avoir rendu tributaires les rois des nations, ce héros, voyant que les chances de la guerre lui avaient été favorables, songea à subjuguer les peuples occidentaux. Il passe les Alpes, force les Gaulois à se soumettre ou les égorge, et parvient, à la tête de ses troupes, jusqu'à Arras, ville située à l'extrême frontière de la Gaule. Les habitans lui opposent de la résistance sous la conduite de Comius, guerrier expérimenté qui brûlait d'amour pour sa patrie. Indigné de cette résistance aux armes romaines, déjà maîtresses de l'Inde, de l'Assyrie, de l'Egypte, de la Macédoine, de toute la Palestine, de l'Ecosse, séparée du reste de la terre, de la Saxe, malgré ses marais et ses contrées inaccessibles, maîtresses enfin de toute la terre, excepté des pays exposés soit aux ardeurs dévorantes du so-

leil, soit aux rigueurs excessives de l'hiver, et qui se trouvaient en dehors de la domination romaine par cela même qu'ils étaient inhabitables, César pressa le siége avec une nouvelle ardeur. Le combat s'engage vivement de part et d'autre. Enfin, l'Atrébate, cité plus haut, ne pouvant soutenir le choc du général romain, est forcé à la capitulation ainsi que ses concitoyens. Les uns s'écrient qu'il faut, par la mort de Comius, se venger d'une révolte audacieuse et des longueurs du siége. On s'attroupe : les Romains accourent pour voir l'illustre captif. D'autres veulent contempler l'abaissement d'un homme qui naguère se trouvait au faîte des grandeurs et à la tête des affaires. Ceux-ci se disputent le privilége d'insulter à ses infortunes : ceux-là s'étonnent de la fragilité et de l'inconstance des choses humaines. Quelques-uns, mieux avisés, gémissent ; la vue du malheur d'autrui leur fait craindre pour eux de semblables revers. César, dont le caractère était naturellement doux, se trouvait ému plus que les autres à la vue de ce guerrier jadis si fier, qui, tout-à-coup, battu par la tempête, sans espoir, sans avenir, se voyait livré à la merci des vainqueurs et attendait son destin du caprice d'un étranger.

Telles sont les chances des combats : en un instant elles bouleversent toutes les conditions ; les puissans sont abattus, les faibles se relèvent. Ainsi,

la partie la plus saine de l'armée, composée des dignitaires qui formaient le conseil de César, inclinait vers des sentimens plus généreux. Ce qui détermina surtout César à la clémence, ce fut le patriotisme et la bravoure de son adversaire. Remarquant en lui un cœur droit et d'une fidélité inviolable, César l'éleva aux premiers rangs de l'armée, l'admit parmi ses conseillers, et, plus tard avec son aide, fit une foule d'actions éclatantes. Il n'entre pas dans mon sujet de décrire les nombreuses victoires que remporta contre des troupes dix fois plus fortes cet homme aussi intrépide dans la mêlée, qu'éclairé dans les conseils. On voit encore aujourd'hui, à côté de Marœul, des retranchemens dans lesquels avaient campé les légions romaines.

CHAPITRE III.

Le roi Clodion envoie des éclaireurs, fait son entrée dans Cambrai à la tête d'une nombreuse armée, massacre les Chrétiens et s'empare de la ville.

Bien que le fondateur et l'époque précise de la fondation de Cambrai nous soient inconnus, le nom de cette ville figure néanmoins avec éclat parmi ceux des antiques cités : c'est un fait prouvé par le témoignage des anciens auteurs. On en reste convaincu par le livre que J. César, d'après un sénatus-consulte, fit composer sur la cosmo-

graphie ; là, sont mentionnés tous les lieux importans du monde romain ; là, se trouve le nom de Cambrai, et sa distance de Bavai qui est de dix-huit milles. L'historien des Franks raconte aussi que, d'après les volontés du souverain maître, la Gaule devait être frappée par le glaive des gentils : Justin régnait alors ; le roi Clodion habitait le fort de Disbargum qui est sur la frontière du pays de Tongres, en Germanie. Les Romains occupaient aussi ces pays, c'est-à-dire vers le midi jusqu'à la Loire. Au-delà de la Loire, le pays était soumis aux Goths. Les Bourguignons, attachés à la secte des Ariens, habitaient au-delà du Rhône qui coule près de la ville de Lyon. Clodion envoie ses espions dans Cambrai, où habitaient des Romains pratiquant la religion chrétienne ; ensuite, à la tête d'une puissante armée, il passe le Rhin, entre dans la forêt Charbonnière et soumet Tournai ; de là il vient jusqu'à Cambrai, y séjourne quelque temps et égorge tous les Romains qui s'y rencontrent : il conquiert aussi tout le pays qui s'étend jusqu'à la Somme.

CHAPITRE IV.

Clovis, 4e roi après Clodion, livre bataille à son cousin Ragnachaire et le fait périr parce qu'il lui a refusé l'entrée de Cambrai.

Le texte de la même histoire nous apprend que Clovis, 4e roi après Clodion, ayant laissé la garde

de Cambrai à Ragnachaire son cousin ou son neveu, séjournait dans les terres et les cités qu'il occupa jusqu'à Orléans. Quelque temps après, il voulut y rentrer; Ragnachaire, enflé d'orgueil, viole sa promesse et lui en refuse les portes. Ce dernier, par sa conduite déréglée, par son insolence, s'était aliéné les Franks : la licence de ses mœurs, son penchant pour les femmes étaient tellement invincibles, qu'il ne respectait pas même les épouses de ses concitoyens et de ses proches. Ce fut là la cause de sa perte. Irrités de ces débauches scandaleuses, les Franks supposent qu'il trame la perte du roi, et signifient à Clovis la prétendue trahison de Ragnachaire. Le roi Frank corrompt ces traîtres par ses promesses, et les trompe en leur donnant de faux or : Ils convinrent ensemble d'abandonner leur maître au moment du combat. Clovis s'entoure de ses plus braves soldats et marche contre Ragnachaire, qui, de son côté, se dispose à résister au roi en bataille rangée. Ce dernier envoie des éclaireurs pour observer l'armée de Clovis, et ne s'aperçoit pas de la ruse de ses envoyés : ces factieux lui faisaient envisager le nombre supérieur de ses troupes, et réveillaient ainsi son audace. Voici quelle était leur réponse lorsque Ragnachaire leur demandait quelle était l'armée la plus redoutable : c'est la vôtre, disaient-ils, et celle de votre Faron.

Ragnachaire ignorait que cette réponse astucieuse faisait allusion à son conseiller Faron, qu'il avait préféré à tous les grands du palais et chargé seul des affaires de son royaume. Quand on apportait au roi quelque mets ou quelque don, il avait coutume de dire : ce sera pour moi et mon Faron. Les deux rois entrent en lutte; les émissaires, selon leurs conventions, abandonnent leur maître au fort même du combat : par une terreur simulée, ils prennent la fuite et tournent le dos à l'ennemi. Ragnachaire est arrêté et mis à mort. Comme les traîtres murmuraient contre Clovis à cause du faux or qu'il leur avait donné, Clovis, dit-on, leur répondit : « Celui qui, de sa propre volonté, traîne son maître à la mort, mérite de recevoir un pareil salaire. » Il ajouta : « Vous devez être satisfaits de ce que je vous laisse la vie, quand je devrais vous faire expier dans les supplices votre infame trahison. » Nous lisons dans l'histoire des pontifes de Reims (Frodoard, l. 1 c. 13.) que plus tard le roi Clovis, dont nous venons de parler, fut baptisé par St.-Rémi et St.-Vaast, en même temps que ses sœurs et une grande partie de l'armée des Franks. Cependant, il restait encore un bon nombre de Franks qui refusèrent de se convertir à la foi chrétienne, et demeurèrent encore dans l'infidélité : ils occupaient les pays au-delà de la Somme, c'est-à-dire Cambrai, sous la

conduite du prince Ragnachaire. Enfin, par un nouveau coup de la grâce, Clovis ayant remporté de glorieuses victoires, ce même Ragnachaire, ce partisan de tous les vices et de toutes les turpitudes, fut livré tout enchaîné par les Franks et par les siens, comme nous l'avons mentionné plus haut, et fut mis à mort. Dès lors, tout le peuple Frank se convertit à la foi du Christ et se fait baptiser, non par saint Rémi, ainsi que nous le lisons dans cet écrit, mais plutôt par le bienheureux Vaast. Nous ne sachons pas que St.-Rémi ait jamais porté dans nos contrées la parole de Dieu : ce que nous savons, c'est que le B. Vaast fut envoyé par lui et le roi nouvellement baptisé, pour convertir les habitans de notre ville : voilà pourquoi nous lui rapportons ces conversions.

CHAPITRE V.

Cruautés des Païens. — Massacre des Chrétiens.

Le plan de cet ouvrage exige que nous fassions l'histoire des pères des deux églises, et des prélats qui se succédèrent au trône pontifical. Or, il est constant que ces deux siéges, maintenant réunis sous la conduite d'un seul pasteur, formaient deux églises épiscopales. Nous en avons la preuve dans les Descriptions du pape Denis, qui assigna des limites propres à chacun des siéges des différentes provinces; c'est aussi l'explication qu'en donne

l'évêque Hincmar. Le B. Vaast, après les calamités dont nous avons parlé, et dont nous devons encore entretenir nos lecteurs, trouva ces deux siéges dans un état complet de ruine, et les ramena sous une seule direction. Les ténèbres de l'antiquité, jointes aux persécutions que les églises des Gaules eurent, pour leurs péchés, à essuyer de la part des païens, n'ont pas permis que les noms de leurs premiers pasteurs arrivassent jusqu'à nous : la persécution fut si violente que les chrétiens de cette époque étaient obligés de célébrer les divins mystères dans des lieux retirés. Si les païens en surprenaient quelques uns, ils les frappaient de verges ou les immolaient avec le glaive : la plupart, enfouis dans des cavernes ou des souterrains, y étaient étouffés. Ainsi, par la mort des prêtres, les devoirs du saint ministère étaient interrompus ; on négligeait tout ce qui tenait à l'observance du culte sacré. Les uns se précipitaient au milieu de ces ruines menaçantes, d'autres étaient consumés par les incendies qui dévoraient leur patrie. Un petit nombre persévéra jusqu'à la fin dans le devoir ; ils s'exhortaient les uns les autres à ne pas abjurer, au dernier moment, les devoirs sacrés de la religion, dans le but de sauver leurs jours. C'était une action méritoire de payer à la religion le tribut qui n'est dû qu'à la nature : il était beau de pouvoir être

enseveli dans le sein de la patrie. A quoi bon chercher à se sauver et à survivre à la religion ? N'était-il pas glorieux de mourir avec son saint ministère? On est sacrilége, si par crainte de la mort, on abandonne ses fonctions; si, au contraire, on les remplit, ce sacrifice devient une victoire, un glorieux martyre. C'est pourquoi les prêtres, couverts de leurs ornemens sacrés, étaient immolés à l'autel; ils gisaient sur des cadavres avec leurs vêtemens sacerdotaux.

Ce n'était pas seulement contre les prêtres que s'exerçaient tant de fureurs; la mort la plus affreuse était aussi réservée à la multitude. Lois humaines, lois divines, tout était foulé aux pieds. David n'avait-il pas prédit tous ces malheurs?

« *O Dieu ! s'écrie-t-il, les nations sont entrées*
» *dans ton héritage, elles ont souillé la sainteté de*
» *ton temple, elles ont exposé à la pâture des oi-*
» *seaux du ciel les cadavres de tes serviteurs. Elles*
» *ont répandu leur sang comme l'eau qui baigne les*
» *murs de Jérusalem, et personne n'était là pour*
» *leur donner la sépulture.* » Psaume 78. 1. 2. 3.

Alors aussi, les nations entrèrent dans l'héritage de Dieu : tout fut enlevé; les temples du Seigneur furent profanés par les mains des impies; les cadavres restèrent sans sépulture, exposés à la voracité des oiseaux de proie et des bêtes féro-

ces. Le sang baignait le parvis des temples : plus un seul chrétien pour ensevelir ses frères. La rage passait des vivans aux morts, des morts aux vivans. Terre des Gaules ! tu subissais la peine de ton ancienne barbarie. Si l'on veut avoir une idée nette du nombre des victimes, qu'on se figure le retour des Babyloniens à Jérusalem. Le B. Jérôme rappelle cette persécution dans une lettre sur la monogamie, où il exhale ses plaintes à Aggérundia, veuve de noble origine, qu'il exhorte à persévérer dans le saint état de veuvage; il dit entre autres choses :

« *D'innombrables et féroces nations ont occupé* » *toute l'étendue de la Gaule : tout le pays renfer-* » *mé entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan* » *et le Rhin, est dévasté par le Quade, le Wan-* » *dale, le Sarmate, l'Alain, le Gépide, l'Hé-* » *rule, le Saxon, le Bourguignon, l'Allemand et* » *le Pannonien qui pour le malheur de la républi-* » *que est aussi devenu notre ennemi.* »

« Les Assyriens sont aussi venus avec eux. » Ps. 82. 9.

« *Mayence, autrefois ville illustre, a été prise* » *et détruite, plusieurs milliers d'hommes y ont été* » *massacrés dans l'église. La capitale des Wan-* » *gions a été ruinée par un long siége : la puissante* » *ville de Reims, Amiens, Arras, Tournai,*

» *Térouane située à l'extrémité des Gaules, Spire,*
» *Strasbourg ont vu leurs habitans transportés*
» *dans la Germanie. Tout est ravagé dans les*
» *Aquitaines, la Novempopulanie Lyonnaise, la*
» *Narbonnaise, excepté quelques villes que le glaive*
» *menace au dehors, et que la faim tourmente au*
» *dedans, et cœtera.* »

CHAPITRE VI.

St.-Vaast, conduit par la grâce divine, arrive dans cette province. — Clovis, éclairé par un prodige, embrasse la religion chrétienne : il est instruit par St.-Vaast, qui le présente, pour être baptisé, au B. Rémi.

Pendant que cette rage tyrannique s'exerçait contre l'église du Christ, la ville d'Arras fut sans évêque jusqu'à l'époque de St.-Vaast. Cette église détruite devint déserte, et fut le repaire des bêtes féroces. Ce saint confesseur de Dieu, ce zélé prédicateur, conduit par la grâce divine, arriva dans nos contrées, pour le salut de tous, à l'époque du redoutable roi des Franks, Clovis. Parcourons avec concision et clarté les causes de cet événement. Le prince, dont nous venons de parler, était encore plongé dans des erreurs grossières, mais il avait une épouse religieuse, déjà initiée au sacrement de baptême; cette princesse se nommait Crhothilde; elle était fille du roi Chilpéric que son frère, le roi Gondebaud, avait assassiné par suite de différends qu'il avait eus avec lui. Cette reine

très-chrétienne flattait chaque jour le monarque, et lui conseillait d'abjurer l'idolâtrie, pour se convertir au culte du vrai Dieu, afin que l'homme infidèle fût sauvé par la femme fidèle. (1. Cor. 7. 14.) Le roi prêtait une oreille peu attentive aux discours de Crhothilde, parce qu'il attribuait à la protection de ses dieux tous les succès qu'il avait obtenus. Inquiète plutôt de la conversion que de la puissance de son époux, la reine, voyant qu'il rejetait tous ses conseils de salut, prie le ciel de venir à son aide et de faire un prodige qui puisse porter Clovis à embrasser la foi chrétienne. Le roi déclare la guerre aux Allemans; mais, contre son attente, il les trouve disposés à la résistance. Ces peuples, ayant réuni leurs meilleurs soldats, marchent au-devant de Clovis sur les bords du Rhin, et s'apprêtent à défendre avec une valeur héroïque le sol de la patrie. Les Franks invoquent leurs dieux au secours de leur roi; mais, au commencement de l'action, ils manquent de courage, leurs bras restent sans force. La terreur, l'effroi mettent le désordre dans leurs rangs, et s'ils combattent encore, c'est bien plus par désespoir, que par le désir de remporter la victoire. A la vue de ce désordre, Clovis, dont la bravoure était au-dessus de la crainte et des dangers, rassure ses troupes, les excite à combattre, à mépriser la mort et à préférer la gloire du triomphe. Lui-même sai-

sit une enseigne, rappelle les combattans, et le premier lance son coursier contre l'ennemi; ses soldats le suivent à grands cris, et le combat recommence avec une nouvelle vigueur. De leur côté, les Allemans, supérieurs en nombre, et combattant pour la vie, pour la liberté de leur patrie, repoussent vivement les légions franques : les fuyards sont frappés de flèches, de traits, de balistes. Clovis a fait des pertes nombreuses : son armée ne peut résister. Les dieux, qu'il implore dans ce péril extrême, sont sourds à sa voix : il invoque alors le puissant Dieu des chrétiens, que Crhothilde avait souvent proposé à ses hommages, et s'engage formellement ainsi que son armée, à se purifier aux eaux saintes du baptême, s'il remporte la victoire. Aussitôt leurs forces augmentent, leurs bataillons se pressent de nouveau, et, avec le secours de la sainte Trinité, ils fondent sur les ennemis qu'ils égorgent presque tous; il n'y en eut qu'un petit nombre qui durent leur salut à la fuite ou à la clémence du vainqueur.

Clovis comprit qu'il fallait attribuer sa victoire, moins à sa propre valeur qu'à la protection efficace du Dieu envers lequel il s'était engagé; il se rend dans la ville de Tullum, où il apprend que se trouvait le B. Vaast, homme éminemment recommandable par sa piété et sa religion. Il lui ex-

pose le motif de sa visite et l'issue du combat : c'est en vain, dit-il, que, dans sa détresse, il a invoqué ses divinités ; le nom seul du Christ a pu lui assurer le triomphe. Alors, l'homme de Dieu rend grâces au Seigneur, qui daignait ouvrir son royaume aux peuples de la terre ; il instruit Clovis des mystères de la foi chrétienne, et, après les instructions évangéliques, il le conduit au vénérable pontife St.-Rémi, qui se trouvait alors à la tête de l'église de Reims. La sagesse, les vertus de ce prélat, attestées par les peuples de la Gaule, contribuèrent puissamment à la conversion de cette province. Le pape Hormisdas l'avait nommé son légat dans les Gaules. Vaast conduit à la fontaine de vie le roi qui brûlait de s'en approcher. Sur sa route, il rencontre un aveugle qui l'implore, et il lui rend l'usage de la vue, au grand étonnement des dignitaires du palais, et surtout du roi, que ce miracle enflamma d'un nouveau zèle pour la foi chrétienne. On voit encore aujourd'hui une église construite en témoignage des vertus de ce saint homme, et dans laquelle la prière et la foi reçoivent leur récompense.

CHAPITRE VII.

Le B. Vaast fait sortir du vin d'un vase qui n'en renfermait pas : Saint-Rémi lui confère la dignité épiscopale : il guérit un aveugle et un boiteux.

Le roi, après son baptême et celui des grands de son armée, revint prendre possession de son sceptre. St.-Vaast fut retenu quelque temps avec le B. Rémi ; et telle était la célébrité de ses prédications, qu'une foule de religieux et d'hommes distingués s'empressaient autour de lui. L'un d'entr'eux, par amour pour sa science théologique, avait coutume de lui rendre de fréquentes visites d'amitié. Un jour, sur le déclin du soleil, comme il se disposait à partir, l'homme de Dieu ne voulut pas le congédier sans lui donner le viatique de la charité. Il pria un serviteur de lui apporter du vin : on lui annonça que tous les vases étaient épuisés par le grand nombre des visiteurs : Vaast, qui ne doutait pas des trésors de la foi, fit couler d'un vase vide un vin délicieux. Le B. Rémi, frappé des prédications et des dons spirituels que possédait ce saint homme, pensa qu'il était honteux de cacher dans les ténèbres une lumière si éclatante, destinée à sauver et à éclairer les peuples. Par la faveur de Clovis et la providence de Dieu, la dignité épiscopale lui fut conférée afin qu'il portât la parole de l'Evangile au milieu des villes d'Arras et de Cambrai. On voit, par ce fait,

que le roi voulut donner à ce pays un pasteur d'autant plus recommandable, qu'il aimait davantage le séjour de ses aïeux. C'était là, outre les autres lieux dont nous avons parlé ci-dessus, qu'il se trouvait le plus souvent : aussi, guidé par un excès de bienveillance, s'efforçait-il d'accorder un pasteur à ce diocèse.

Personne, mieux que Vaast qui avait fait embrasser à ce prince la foi catholique, n'était capable de dompter ce peuple sauvage et d'y propager la loi de l'Evangile. Il est à remarquer que ces deux diocèses étaient autrefois dirigés par deux prélats. Et maintenant, depuis l'état de dévastation dans lequel les a trouvés ce saint pontife, ils ne forment plus qu'un seul diocèse.

Comme le B. Vaast approchait des murs d'Arras, il rencontre un aveugle et un boiteux, et opère leur guérison. A son entrée, il pleure sur le déplorable abaissement de cette cité, car il apprend que jadis la piété et la religion y florissaient. Mais elle avait offensé Dieu, qui déploya sur elle sa sévère justice et l'abandonna, ainsi que les autres villes de la Gaule et de la Germanie, au pillage d'un païen, au perfide roi des Huns, Attila. Ce barbare grossier, comme nous l'avons déjà déploré, ne respecta ni les prêtres, ni les églises du Seigneur; mais, semblable à un ouragan terrible, il mit tout à feu et à sang.

Vaast chercha s'il existait quelques débris de l'église de cette ville, mais il ne trouva aucun vestige de l'ancien temple, parce que l'emplacement était déjà couvert de ronces et d'épines; et là où retentissaient les cantiques de Dieu, se trouvait la tanière des bêtes féroces. Cependant, au milieu de ces ruines, on trouva, après beaucoup de recherches, l'autel de Marie, la Sainte Mère du Sauveur, lequel, par un miracle incontestable, était intact parmi les décombres. Le saint homme pensa, et c'est aussi notre avis, que là avait été l'emplacement d'une cathédrale, surtout à l'époque du pape Denis, qui, suivant les chroniques, était chef de l'église romaine 263 ans avant le pape Hormisdas, contemporain de St.-Vaast. Ce pape laissa subsister, parmi les villes épiscopales, les noms d'Arras et de Cambrai, avec leurs diocèses distincts : il traça les limites de chaque diocèse, et établit que les siéges les plus importans seraient métropolitains, et les autres, suffragans.

CHAPITRE VIII.

Rémi, convoqué au synode de Vienne par l'évêque Mamert, y députe Vaast pour le remplacer. Là, les évêques établissent, entr'autres choses, le jeûne des trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension.

Après avoir relevé le temple, le B. Vaast arrache aux erreurs de l'idolâtrie les peuples des con-

trées voisines, et les convertit au culte du vrai Dieu ; il renverse les autels des idoles et porte les églises au plus haut degré de splendeur. La loi divine se répand et brille en tous lieux ; le nom du Christ est répété par toutes les bouches. La rapidité de ce récit ne me permet pas d'énumérer tous les miracles, tous les prodiges que la grâce divine fit éclater par le moyen de ce saint homme : nos lecteurs pourront satisfaire leur curiosité et trouver de plus amples détails, en parcourant la vie du B. prélat.

A cette époque, un synode fut convoqué à Vienne. Presque tous les évêques des Gaules, convoqués par le B. Mamert, se rendirent au lieu désigné : ils invitèrent eux-mêmes à cette réunion le B. Rémi, homme très-versé dans les sciences divines et possédant au plus haut point le don de l'éloquence et de la grâce.

Le saint homme, appesanti par les ans et retenu par ses infirmités corporelles, chargea le B. Vaast de le remplacer dans ce saint ministère. Il y avait alors en cette ville, comme l'affirme Grégoire de Tours dans son histoire des Franks, des prodiges extraordinaires qui frappaient d'effroi tous les habitans. Un violent tremblement de terre renversa subitement un grand nombre d'églises et de palais, et porta le découragement dans tous

les esprits : ces prodiges menaçans étaient regardés comme les signes précurseurs de la fin du monde, et de l'approche du jugement dernier. Des bêtes féroces, des loups, des ours, des cerfs entrant par les portes, errèrent pendant toute une année dans la ville, et dévorèrent une foule de personnes. La fête solennelle de Pâques arrivait; St.-Mamert, évêque de cette ville, célébrait les saints mystères, la veille de ce glorieux jour : tout-à-coup le palais-royal, situé dans la partie la plus élevée de la ville, est embrâsé par le feu du ciel. Les évêques, pensant que c'étaient les crimes des hommes qui avaient excité le courroux de la divinité, résolurent, en assemblée générale, de garder le jeûne qui s'observe jusqu'aujourd'hui dans toutes les églises des Gaules, trois jours avant l'Ascension du Seigneur; ainsi cessèrent toutes ces tribulations, tous ces bouleversemens.

CHAPITRE IX.

Mort de St.-Vaast. — Une colonne de feu s'élève de sa cellule.

Vaast, ce zélé serviteur de Dieu, dirigea pendant environ 40 ans l'église de la ville dont nous avons parlé plus haut. Le B. Rémi, dans son testament, fait de lui une mention toute particulière : « *Je lègue à l'église d'Arras, dont j'ai con-* » *sacré évêque, grâce à Dieu, mon frère chéri*

» *Vaast, pour l'entretien des clercs, les deux villages*
» *d'Ourthon et de Souchez, qui m'ont été donnés*
» *par le prince dejà cité, par Hludowig que j'ai tenu*
» *sur les fonts de baptême.* » Une colonne de feu annonça son trépas : elle traça un vif sillon de lumière depuis sa cellule jusqu'aux cieux : cette cellule fut célèbre à jamais par la mort du saint qui eut lieu quelque temps après. Chose étonnante ! ici bas, c'étaient des pleurs, des gémissemens ; au ciel, ne retentissaient que de pieux cantiques. Il fut enseveli dans l'église de Notre-Dame, non loin de l'autel, du côté du midi. C'est là qu'il reposa quelque temps jusqu'à ce que, par une révélation d'en haut, il fut transféré glorieusement par St.-Aubert et St.-Omer aux lieux où tout encore est plein de sa mémoire. On peut trouver de plus amples détails dans le récit de sa vie et dans les gestes de St.-Aubert. On rapporte que St.-Omer, pendant cette translation du corps de St.-Vaast, recouvra le bienfait de la vue, mais qu'il demanda et obtint la faveur de redevenir aveugle. Après sa mort, il y eut encore quelques miracles, dont le lecteur studieux pourra trouver le récit dans d'autres ouvrages.

CHAPITRE X.

Un homme appelé en champ clos est protégé par St.-Vaast.

Nous n'avons pas cru devoir passer sous silence quelques miracles opérés de nos jours par les mé-

rites du B. confesseur, et que nous avons recueillis de témoins oculaires. Dans le village d'Ergny, de coupables ravisseurs, avides du bien d'autrui, attaquèrent par de perfides accusations un homme de la famille de St.-Vaast. C'est pourquoi ils requirent leur avoué, et provoquèrent le parent de notre saint prélat à un combat singulier, que nous désignons en langue vulgaire sous le nom de champ clos. Ce dernier promit que son avoué comparaîtrait, et, pendant l'intervalle qui précéda le combat, il prit sa besace avec son bâton et se hâta d'aller au monastère de l'homme de Dieu : il exposa sa cause au saint abbé, et réclama son appui. L'abbé, vu la longueur de la route, refusa de lui prêter assistance; mais il l'engagea à se confier dans les secours du Très-Haut. Profondément attristé, notre homme rentre chez lui, et comptant sur la clémence du Seigneur, il ne croit pas pouvoir refuser le défi. En conséquence, au jour fixé, il se présente au jugement, et implore la protection de Dieu et de St.-Vaast. Sa besace, voilà le bouclier, disait-il, qu'il opposerait avec confiance aux coups de ses adversaires. L'appui de Dieu ne lui manqua pas; tandis que l'autre combattant, revêtu d'une excellente armure, engage la lutte et frappe à coups redoublés sur la besace de notre homme désarmé, un nuage si épais sort tout-à-coup de la besace, qu'il est impossible aux deux champions de s'observer l'un l'autre.

CHAPITRE XI.

Autre homme délivré par les mérites de St.-Vaast.

Dans une église du diocèse de Liége consacrée à St.-Vaast, se trouvait un ravisseur des plus pervers. Après avoir calomnié indignement un de ses adversaires, il s'en empare, lui attache les mains derrière le dos, lui place une corde sous les bras, et le mène à une torture plus violente encore. S'apercevant que, par la protection du ciel, le patient est dégagé de ses liens, il met pied à terre, et, lui en imputant la faute, il le frappe impitoyablement et le garrotte avec plus de soin. A peine remonté à cheval, remarquant qu'il est de nouveau délié, il entre en fureur, le saisit par les cheveux, l'accable de coups et l'attache une troisième fois par les parties sexuelles. Quelque temps après, les liens disparaissent; le persécuteur est vaincu et cède enfin aux volontés du ciel. Qui pourrait douter que cet homme ait dû sa délivrance au B. Vaast dont la providence se plut alors à faire éclater les mérites?

CHAPITRE XII.

Dominic, Védulfe, St.-Géri, successeurs de St.-Vaast.

Le B. St.-Vaast fut remplacé sur le siége épiscopal par Dominic, qui eut pour successeur Védulfe. Ce dernier et ses successeurs fixèrent leur résidence spéciale à Cambrai, dont l'église, long-

temps auparavant ainsi qu'Arras, avait été privée de pasteurs, depuis que les églises des Gaules avaient été exposées aux persécutions meurtrières des barbares. Ce n'est pas à dire qu'on puisse soutenir avec raison que cette église n'ait eu anciennement ses chefs ; on peut s'en convaincre en lisant les Descriptions du pape Denis, comme nous l'avons démontré clairement dans les chapitres qui précèdent. On en trouve aussi la preuve dans le massacre que fit le roi Clodion de tous les Romains chrétiens qu'il y rencontra. Bien que l'évêque Védulfe ait fait sans doute quelques actions mémorables, elles ne sont pas parvenues jusqu'à nous, soit par négligence, soit à cause du petit nombre des écrivains qui laissent dormir dans l'oubli beaucoup de choses : la renommée n'a rien publié sur son compte ; tout ce qui le concerne se trouve dans la vie du B. Géri, son successeur au pontificat : on y voit qu'il fut arraché aux choses de la terre et qu'il passa dans un monde meilleur. On doit comprendre par ces paroles que loin de recevoir le châtiment de ses fautes, il reçut au contraire le prix de ses vertus : voilà ce qu'on doit entendre par ce passage à une vie meilleure.

CHAPITRE XIII.

De l'Evêque Berthoald.

Le successeur du B. Géri sur le siége épiscopal, fut Berthoald, issu de la race royale des Franks ;

c'était un digne successeur des apôtres par ses vertus. Conduit par son dévouement et sa vénération filiale pour le B. Géri, il fit transporter son lit dans la chambre où ce saint homme avait rendu l'ame, non qu'il y fut excité par une humeur légère et présomptueuse, mais par la conviction que ce lieu, consacré par la mort d'un homme si respectable, le préserverait de toute tentation de l'esprit malin. Une nuit, pendant son sommeil, le B. Géri lui apparut et lui adressa la parole avec bonté et avec douceur : il l'engagea à faire promptement enlever son lit, et à ne pas oublier d'expier sa présomption, s'il voulait qu'il lui fût propice. Berthoald fait sur le champ disparaître son lit, accomplit les ordres qui lui sont donnés, et, dans la même chambre érige un autel au Seigneur, en mémoire du B. Géri. Il y dépose les reliques des saints et le consacre au culte divin. On y a célébré jusqu'à ce jour les divins mystères, et le troupeau des fidèles y vient offrir à Dieu les voeux qui lui sont dus.

CHAPITRE XIV.

Berthoald assiste, avec St.-Arnulfe et plusieurs autres évêques, à un synode où se règlent divers points de discipline ecclésiastique.

Nous lisons dans l'histoire de l'église de Reims, que l'évêque Berthoald assista à un synode que réunit Sonnatius, évêque de Reims, et auquel assistèrerent Théoderic de Lyon, Sindulfe de

Vienne, Sulpitius de Bourges, Médégisèle de Tours, Sénoc d'Elusa, Léonce de Saintes, Modoald de Trèves, Chunebert de Cologne, Riclérius de Sens, Donat de Besançon et une foule d'autres prélats, dont on a négligé de rapporter les noms. On voit aussi que St.-Arnoul s'y trouva en qualité d'évêque de Metz. En ce concile, beaucoup de canons utiles furent institués : on y régla la manière de traiter les affaires de l'Eglise. Tout clerc assez audacieux pour se liguer par serment ou par écrit contre son évêque, ou lui tendre des embûches par ruse et fausses allégations, sera déposé de son grade, si, après avertissement, il refuse de s'amender. De même, soit privé de la communion tout juge, de quelque ordre que ce soit, qui prendra sur lui d'intenter, à l'insu et sans la permission de l'évêque, une action publique à un clerc, de l'accabler d'injures, d'humiliations, n'importe pour quel motif. Si quelqu'un commet un homicide volontaire, non point en se défendant, mais faisant violence et attaquant le premier, que personne ne communique avec lui ; cependant s'il a fait pénitence, qu'on ne lui refuse point le viatique à l'article de la mort. Si un clerc quitte la ville pour aller habiter d'autres cités ou d'autres provinces, il devra obtenir de son évêque des lettres dimissoires ; qu'on ne le reçoive nulle part, s'il se présente sans lettres. Si un individu, de

quelque dignité, titre ou pouvoir qu'il soit revêtu, ose, à la mort de l'évêque, occuper et envahir des biens quelconques de l'église, soit terres, soit maisons, avant l'ouverture ou la lecture du testament, ou ose forcer les portes de l'église, toucher ou fouiller les meubles appartenans à l'église, qu'il soit rejeté de la communion des chrétiens. De même, il n'est pas permis aux clercs, de quelque rang qu'ils soient, de se présenter en justice, soit pour les affaires de l'église, soit pour leurs affaires privées; ils ne peuvent plaider aucune cause sans le consentement et la permission expresse de leur évêque. Que nul, soit par autorité du roi, soit par toute autre puissance, soit de sa propre témérité, n'ose ravir les veuves qui ont demandé à être consacrées à Dieu, ni les filles qui se sont vouées en virginité; s'il y a consentement mutuel, que tous les deux soient excommuniés. On régla encore plusieurs autres points que nous avons cru devoir passer sous silence, bien qu'ils présentent un certain degré d'utilité; nous préférons être courts.

CHAPITRE XV.

Sous ce prélat, on surprend, dans la basilique de St.-Géri, un voleur qui est dénoncé par St.-Géri lui-même.

A cette époque, un voleur, profitant du calme de la nuit, s'introduisit dans l'église St.-Géri,

afin de piller le tombeau du vénérable prélat, chef-dœuvre de construction qui était enrichi d'or et de pierreries. Mais le serviteur de Dieu apparut en songe au gardien de son sépulcre, et lui fit connaître que les voleurs en voulaient au monument élevé à sa mémoire; il lui ordonna de s'emparer de la personne du malfaiteur et de le laisser aller sans le maltraiter : ses ordres furent exécutés.

CHAPITRE XVI.

De l'évêque Ablebert et de ses sœurs, Reinelde, Sarachilde, Ermelinde et Gudule.

A Berthoald succéda le B. Ablebert, qui est ainsi désigné dans le catalogue des évêques, mais que les habitans et les peuples voisins appellent Emebert. Il naquit dans le Brabant, d'une famille noble par la naissance et par les mœurs. Son père, le comte Witger, était un saint homme : sa mère se nommait Amulberge. Il eut aussi quatre sœurs remarquables par leur sainteté, Reinelde, Sarachilde, Ermelinde et la bienheureuse Gudule, la plus jeune, mais qui égalait ses aînées en vertus. La naissance de cette dernière fut annoncée par un ange à sa B. mère : Gudule s'appliqua à faire de bonnes œuvres, et s'illustra par des miracles, ainsi que nous l'apprend l'histoire qu'on a publiée sur sa vie.

Nous y voyons aussi que le pontife Ablebert se distingua par une sainteté merveilleuse et par l'innocence de ses mœurs : ce qui ne nous étonnera pas d'un homme issu de parens si saints et si illustres. Ablebert, ayant appris que le tombeau de sa sœur Gudule, ensevelie depuis trois jours, avait été profané par un détestable voleur, s'abandonna à la tristesse, et enchaîna le malfaiteur dans les liens de l'anathème : bien plus, il lança contre lui des imprécations, afin que des signes évidens le fissent reconnaître à la postérité.

Si c'était un homme qui s'était rendu coupable de ce crime, il devait devenir boiteux ou être frappé de quelque infirmité ; si s'était une femme, elle était condamnée à porter toujours un goître. Et, chose étonnante ! on raconte dans ce même ouvrage, que tous les descendans du profanateur furent accablés des mêmes maux. Ce fait nous indique suffisamment qu'Ablebert était un homme d'un haut mérite. Il posséda, dit-on, un domaine nommé Merchten abondant en serfs et en richesses de tout genre : il en avait institué héritière la Ste-Eglise, mais il le perdit, nous ignorons par quel motif ; c'est peut-être à cause des ravages des païens. Enfin approcha le jour où il devait être appelé à Dieu : il mourut dans un bourg que les habitans du lieu appellent Ham, et y fut enseveli. Transpor-

té ensuite à Merchten, il fut transféré depuis à Maubeuge : c'est là qu'il repose en attendant le jour de la résurrection.

CHAPITRE XVII.

De St-Aubert, en faveur du quel Dagobert donna la terre d'Onnaing à l'église de Cambrai.

Le B. Aubert, homme remarquable par la sainteté de sa vie, succéda à Ablebert : il était contemporain de Dagobert, roi des Franks. Dès que l'homme de Dieu fut parvenu à l'episcopat, ce prince, à cause de la vive amitié qu'il lui portait, déploya sa royale munificence, et donna aux frères, qui desservaient l'église de Notre-Dame, le domaine connu anciennement sous le nom d'Onnaing.

La rareté des documens ne nous permet pas de donner beaucoup de détails sur les actions du B. Aubert ; nous trouvons seulement quelques renseignemens dans les actes des Saints de son temps, où il est mentionné d'une manière remarquable ; nous allons en dire quelques mots. Aubert s'occupait avec beaucoup de soin à faire entrer dans les ordres sacrés un jeune homme qu'il avait fait baptiser et initier à la sainte Ecriture, lorsque le démon, par ses malignes inspirations, en détourna ce dernier. Le jeune homme s'entoura des hommes les plus pervers, les plus séditieux,

et se mit à inquiéter les voyageurs, à les arrêter et à les dépouiller. Il persistait dans ses mauvaises dispositions, et le B. Aubert déplorait sa perte, quand un des complices du jeune homme vint à être conduit au supplice : cet exemple le frappa d'horreur. Après une horrible vision, un ange lui apparut du haut des cieux, et lui déclara que semblable destinée le menaçait parcequ'il avait abandonné St.-Aubert, l'homme de Dieu. Le jeune homme était sous l'impression de telles idées : Aubert le recueille chez lui, le nourrit et le promeut au sacerdoce. Celui qui en aura le loisir, trouvera, dans l'histoire du saint homme, une foule de miracles qu'il a opérés jusqu'à ce jour.

CHAPITRE XVIII.

Aubert consacre l'église de St.-Ghislain, convertit Vincent-Madelgaire. Il donne le voile à Vaudru, femme de Vincent, ainsi qu'à Aldegonde.

A peu près à la même époque, le B. Ghislain quitta Athènes, tandis que des personnes malveillantes l'accusaient auprès du B. Aubert. Ce dernier, qui avait pénétré les causes de ces inimitiés, non seulement ne crut pas devoir le condamner, mais encore il le reçut avec grande vénération, et, s'étant adjoint St-Amand, il consacra à la gloire des apôtres, l'église qu'avait construite ce même St.-Ghislain. Le B. Vincent, qu'on avait d'abord

nommé Madelgaire, était entièrement livré à des occupations profanes ; ses exploits militaires, son mariage avec une femme du sang royal, en avaient fait un homme distingué. St.-Aubert l'enflamma tellement de l'amour divin, qu'il renonça à la carrière militaire, abandonna sa femme, pour revêtir l'habit monacal, et qu'il s'astreignit à la règle d'un genre de vie austère. Son épouse, la B. Vaudru, prit avec elle sa sœur, qui avait consacré sa virginité au seignenr : toutes deux, ayant reçu le voile des mains de St-Aubert, se retirèrent, Ste.-Vaudru, sur la colline qu'on appelle Mons ; Aldegonde, à Maubeuge, et, jusqu'à la fin de leurs jours, elles restèrent attachées au culte de Dieu. Il y avait à Maubeuge un monastère fondé par la B. Aldegonde, que le St.-prélat, assisté d'autres personnages pieux, avait consacré en l'honneur de la B. Vierge Marie et des Saints-Apôtres, comme nous l'apprend l'histoire de sa vie.

CHAPITRE XIX.

Aubert lève de terre le corps de St.-Vaast, avec l'assistance de St.-Omer, évêque de Térouane.

Une église avait été consacrée en l'honneur de Notre-Dame à Arras, où se trouvait un siége épiscopal. C'est là que reposait le B. Vaast, dont nous avons parlé plus haut ; son sépulcre était placé près de l'autel, du côté du midi. Averti par un

ange du lieu où il devait établir un oratoire et fonder une église, le B. Aubert, assisté de St.-Omer, évêque de Térouane, y transféra le corps de St.-Vaast. Dans cette translation, le B. St.-Omer, qui était aveugle, vit ses yeux s'ouvrir à la lumière. Mais, regardant comme chose peu importante le recouvrement de la vue, il demanda à redevenir aveugle et obtint ce qu'il désirait. Une église, élevée en ce lieu en l'honneur de St.-Aubert, nous rappelle ce miracle. Dans l'endroit désigné par la providence, l'homme de Dieu construisit un monastère, et donna à l'église une partie de ses biens pour être consacrés à l'usage et à l'entretien des religieux. L'histoire de sa vie donne plus de détails à ce sujet. Le B. Vindicien, son successeur à l'épiscopat, gratifia de cette abbaye le roi Thierri, à cause de certaines raisons, et se réserva le privilége de la direction pastorale. Quant au B. Aubert, ayant ramené le peuple au culte et à la foi du vrai Dieu, il termina heureusement sa carrière, et fut inhumé dans l'église de St.-Pierre, qui était située hors des murs de Cambrai. Mais maintenant que les murailles de cette ville ont été agrandies et que le monastère à été amélioré, il repose dans l'enceinte de la ville.

CHAPITRE XX.

De St.-Vindicien et du martyre de St.-Leger.

Après sa mort, le B. Vindicien reçut la direction de cette même église : il était contemporain du roi Thierri, fils de Clovis et de Bathilde, reine très-sage. Ce Thierri, après son frère Clotaire, qui succéda le premier à son père avec sa mère Bathilde, prit les rênes du gouvernement, malgré l'opposition que formaient un grand nombre de seigneurs Franks à cause du maire du palais Ebroïn, qni leur était odieux. C'est pourquoi, ils s'insurgent contre Thierri et Ebroïn, les rasent tous deux, les renferment en Bourgogne dans le monastère de Luxeuil, et mettent à la tête de tout le royaume Childéric, son troisième frère, qui commandait en Ostrasie. St.-Leger, évêque d'Autun, fut chargé de l'administration intérieure du palais. Mais, quelque temps après, les Franks, mécontens de la légèreté licencieuse et de l'insolence de leur roi, forment une conspiration contre lui et le font périr. C'est ainsi que Thierri et Ebroïn recouvrèrent leur dignité première. Ce prince, cédant à de perfides suggestions, et pensant que c'était St.-Leger qui l'avait renversé du trône, fit subir au pontife les plus cruels supplices ; il l'envoya dans le territoire d'Arras, et lui fit trancher la tête au lieu qu'on appelle forêt

de St.-Leger : on l'inhuma dans un bourg nommé Sercin, qui est aux confins du Cambrésis et du pays des Morins.

CHAPITRE XXI.

Les prélats Ansoald, Hermenechaire et Vindicien se disputent le corps de ce martyr; c'est Ansoald, évêque de Poitiers, qui l'obtient.

Soudain, le bruit de ses miracles se répand de tous côtés, et arrive avec éclat jusqu'au palais du roi. Là, se trouvaient par hasard, parmi d'autres seigneurs, les évêques Ansoald de Poitiers, Hermenechaire d'Autun et St.-Vindicien. Le premier revendique le corps du saint martyr, en s'appuyant sur certains priviléges de son église et sur des liens de parenté; le second fait valoir les droits de son évêché; le troisième, c'est-à-dire le B. Vindicien, dit que c'est dans son diocèse que Dieu a permis le martyre de St.-Leger, que c'est-là qu'a été placé son tombeau. Ces prétentions amenèrent entre eux un débat qu'on ne saurait blâmer. Enfin, de l'avis des autres prélats, on écrivit sur trois bulletins les noms des prétendans, on les plaça au hasard sous la nappe de l'autel, et, après une prière faite en commun, on consulta le sort qui se déclara en faveur de l'évêque de Poitiers, et lui adjugea le corps du saint martyr.

CHAPITRE XXII.

Prodige arrivé, à Cambrai du temps de Vindicien, au sujet de St-Amé.

Du temps de ce pontife, il se passa dans notre ville un miracle que je crois devoir rapporter ici. Alors, le roi Thierri, dont nous avons parlé, poussé par les inspirations de l'esprit malin, exerçait sa rage contre les serviteurs de Dieu : il exila St.-Amé, évêque de Sens, le relégua loin de ces lieux, à Péronne dans le Vermandois, et le remit en garde au très-vénérable abbé Ultan, afin de punir par les tribulations d'un long exil un homme qu'il n'osait faire périr. St.-Ultan vint à mourir : le monarque impie, craignant que le saint évêque ne retournât dans sa patrie, choisit un certain homme nommé Maurant, fils du duc Adalbald et de Ste.-Rictrude, et l'envoya à Péronne avec ordre de conduire ailleurs le B. prélat avec tous les égards dus à son rang. Ce respectable athlète de Dieu n'hésita pas à obéir, et, remplissant promptement les volontés de Thierri, il traita avec honneur le saint exilé, et l'emmena avec lui. Ils cheminaient vers le pays d'Ostrevent, lorsque, pour réparer leurs forces, ils prirent la route de Cambrai. Entouré de ses gardes, le B. prélat, occupé de la seule chose que Marie, de l'aveu du Seigneur, avait regardée comme la meilleure part, entra dans l'église de la sainte Mère de Dieu, de la Vierge

Marie, qui se trouvait non loin de sa demeure: on vit alors combien il était cher au Seigneur. A peine y fut-il entré que sa vue s'affaiblit, comme cela arrive ordinairement à ceux qui passent de la lumière à l'ombre. Dans cet état, il employa comme un serviteur le rayon de soleil, qui brillait à travers une fente de la muraille. Fatigué de sa route, il déposa son fardeau matériel, afin de pouvoir supporter plus facilement son fardeau spirituel, et jeta au hasard sa cape et ses gants sur ce rayon, comme il les aurait jetés sur un bâton.

Le soleil s'en charge; et, pendant que St.-Amé prosterné, adresse ses voeux au ciel, il lui tient lieu de serviteur. Ayant fait toutes les dispositions nécessaires, le B. Maurant se met à la recherche du saint, entre dans l'église et aperçoit les vêtemens d'Amé qui étaient suspendus au soleil. Il rend grâces à Dieu, loue son saint nom, se prosterne aux pieds du prélat, confesse son ignorance, et lui demande pardon des torts qu'il peut avoir eus à son égard; car il ne l'avait pas servi comme le réclamaient les mérites de ce saint homme; il ignorait encore qu'il fut aussi puissant auprès de Dieu. Mais le bienveillant évêque lui montre une grande douceur; ils reprennent leurs forces, et, quelque temps après, tous deux continuent leur route. Ils arrivent à Hamage, adoucissant leurs fatigues par les charmes d'une conversation divine.

Après avoir séjourné très-long-temps dans ce village, où ils profitèrent singulièment, le saint prélat sort du monastère de Hamage pour être conduit à Bruel. Il se fit construire près de l'église une cellule dans laquelle, en tems opportun, il mortifia son corps par les veilles, le jeûne et la prière, jusqu'au moment où le Seigneur rappela de la terre ce courageux soldat de la foi, pour le placer dans les cieux.

CHAPITRE XXIII.

Martyre de Ste.-Maxellende : son meurtrier est frappé de cécité.

A cette époque, une jeune fille du territoire de Cambrai, issue de parens illustres, se trouvait exposée aux instances d'un jeune homme de famille distinguée, mais d'un cœur pervers, qui voulait se l'attacher par les liens du mariage. Ni l'or, ni les diamans, ni aucun genre de séduction ne put ébranler la rigide vertu de la jeune vierge, qui, contrairement à ce que faisaient les femmes de haut rang, refusa de s'unir à un homme puissant, et d'écouter les conseils de sa famille. En proie à un amour sans espoir, le jeune homme épie l'occasion où il pourra trouver la jeune fille seule chez elle : il s'associe d'infames compagnons, qui entourent la maison, l'envahissent, et font des recherches de tous côtés. Ils arrivent enfin à l'endroit où se tenait cachée la jeune vierge; ils l'entraînent

avec violence jusqu'au lieu où se trouve aujourd'hui l'église construite en l'honneur de tous les saints, principalement de St.-Vaast et de cette sainte fille. Alors, cet exécrable bourreau, grinçant des dents, tire son épée du fourreau et en perce la jeune vierge. A peine ce sang si pur a-t-il coulé, que l'assassin est subitement frappé de cécité : châtiment digne de son crime ! Elle fut ensevelie dans la basilique des B. apôtres Pierre et Paul et du saint confesseur Sulpicius, qu'on avait construite dans le village nommé St.-Souplet.

CHAPITRE XXIV.

Le corps de Maxellende est rapporté au lieu même de son martyre. Harduin, son meurtrier, recouvre la vue.

Trois années s'étaient écoulées depuis ce martyre, lorsqu'une femme de condition élevée, Amaltrude, inspirée par le ciel, alla trouver St.-Vindicien, évêque de Cambrai, et l'engagea à rapporter en cérémonie, avec ses clercs et le peuple voisin, le corps de Ste.-Maxellende au lieu de son martyre ; le seigneur, disait-elle, avait résolu d'illustrer cet endroit par des prodiges et des miracles. Le B. pontife se dispose sur le champ à remplir cette mission. Harduin, meurtrier de la sainte, accablé de misère et de honte, vivait encore dans les ténèbres de la cécité. A peine a-t-il appris que le corps sacré de Maxellende doit être

ramené au lieu fatal, que confessant et condamnant son crime, il se fait conduire vers le corps, et se prosterne devant le cercueil. Dès que les porteurs sont arrivés près de lui, il recouvre l'usage de la vue, va trouver l'évêque, et lui raconte ce qui vient d'arriver. A l'occasion de ce miracle, le prélat harangue le peuple, et fait inhumer le corps de Ste.-Maxellende dans l'église dont nous avons parlé.

CHAPITRE XXV.

Vindicien obtient du pape Jean de grandes prérogatives pour l'église de Notre-Dame d'Arras.

Nous lisons dans certaines annales que l'homme de Dieu, le vénérable évêque Vindicien, de concert avec le roi Thierri, accrut de ses propres biens l'église Notre-Dame d'Arras : il l'enrichit de villages, d'églises, de terres, de moulins et d'autres donations. Dans un plaids général où se trouvait le roi ci-dessus désigné, et en présence d'un grand nombre de co-évêques, qui y donnèrent leur consentement, un privilége écrit exclut entièrement de cette église tous les pouvoirs séculiers et judiciaires. Le pape, de son autorité pontificale, sanctionna cette prérogative dont voici le texte :

« Au saint pontife de l'église universelle, au B.

» Jean, pape Romain, évêque des évêques, Vin-
» dicien, humble serviteur des serviteurs de
» Dieu, salut et félicité en notre Seigneur J.-C.
» Que votre Paternité, que tous les enfans de l'E-
» glise sachent, que si nous nous dépouillons de
» quelques-uns de nos biens en faveur des pauvres,
» et des lieux illustrés par les élus du Seigneur,
» c'est que nous avons la certitude qu'il nous en
» sera tenu compte dans le séjour céleste. Plein
» de confiance en la clémence et la miséricorde
» de Dieu, en présence de nos vénérables évê-
» ques et de Thierri prince très-religieux, nous
» avons, dans un plaids général, tracé cette lettre,
» et nous désirons que les dispositions en soient
» exécutées fidèlement à l'avenir. L'autorité d'u-
» ne antique loi déclare que celui qui voudra
» vendre, céder, transporter une partie de ses
» biens, aura la faculté d'en dresser l'acte confor-
» mément à la loi salique. C'est pourquoi, que
» tous les fidèles présens et à venir sachent que,
» par l'autorité pontificale, ce privilége épisco-
» pal, établi par le roi Thierri afin qu'il soit invio-
» lablement conservé, exclut de l'église et main-
» tenant et pour toujours les autorités séculières
» et judiciaires ; il interdit toute espèce de récla-
» mation et d'usurpation sur l'église de Notre-
» Dame d'Arras. Mais, pour que les chanoines,
» qui s'y dévouent au service de Dieu, puissent

» vivre en repos dès à présent et par la suite,
» nous les séquestrons du bruit du monde. S'il
» arrivait que nos successeurs voulussent, pour
» une cause quelconque, donner à titre de pré-
» caire ou de bénéfice, quelques-uns des biens
» appartenant aux clercs, nous le leur interdisons
» formellement même par l'anathème, et nous
» appuyons notre défense de l'autorité pontifica-
» le, afin que cette communauté appartienne à
» jamais aux chanoines qui s'y sont consacrés au
» Seigneur, avec les villages de Beaurains, de
» Moyenneville; à savoir: 60 manses, 11 terres
» labourables, 2 églises, ainsi que les avantages
» et tous les accessoires qui en dépendent. Nous
» leur accordons également Aix-lez-Fampoix,
» dans le territoire d'Arras, avec son église, ses
» priviléges et toutes ses dépendances; Frésin-
» court avec ses dépendances; Basseux avec son
» église et toutes ses dépendances; Berlette avec
» ses dépendances; Ecoivres avec son église, ses
» priviléges et toutes ses dépendances; OEuf avec
» toutes ses dépendances; Sauchy-Cauchy avec
» ses dépendances; Ronville avec un moulin sur
» le Crinchon; un autre moulin à Demencourt;
» Marœuil en entier avec son église et ses privi-
» léges et la petite dîme des territoires de Roclin-
» court et d'Onzain. Un édit royal a confirmé les
» clercs dans ces priviléges; que personne ne s'a-

» vise donc de troubler les religieux dans la pos-
» session desdits domaines qu'ils tiennent de la
» munificence de l'illustre Thierri, ou qui pro-
» viennent d'ailleurs. Qu'on les laisse implorer en
» paix et en toute liberté la miséricorde divine,
» pour le repos de la sainte église, pour les jours
» du roi, de son épouse, de ses fils, et la pros-
» périté de l'état. Que celui qui observera cet édit,
» reçoive sa récompense du Seigneur, de vous et
» de nous tous la bénédiction dans la vie présen-
» te, et la vie éternelle dans l'autre. Ainsi soit-il.
» Au contraire, nous remettons entre les mains
» de votre Clémence celui qui ne se conformera
» pas à nos intentions, et qui voudra fouler aux
» pieds l'autorité pontificale forte de notre assen-
» timent; afin que ce privilége, octroyé par nous,
» soit à jamais respecté par vous et tous les évê-
» ques de votre juridiction. Que le Dieu tout
» puissant, qui a placé dans la chaire de l'unité
» la doctrine de la vérité, permette que vous
» compreniez ses bienfaits et que vous en gardiez
» le souvenir; qu'il vous soit agréable, en mé-
» moire du Sauveur, de vous souvenir aussi de
» moi dans vos prières.

LE PAPE RÉPONDIT :

» à Vindicien, et à tous les co-évêques des Gau-
» les, salut fraternel et paternelle bénédiction.

» Ecoutez la sentence que je porte. Si l'un de vos
» successeurs, soit comte, soit juge, soit toute
» autre personne ennemie se permet, par cupi-
» dité, de diminuer ou d'enlever, à l'église de
» Notre-Dame, cette donation, que vous avez
» faite par amour pour Dieu et que j'ai sanction-
» née, nous le condamnons de notre autorité apos-
» tolique ; de notre pouvoir pontifical nous le sé-
» questrons de la sainte église ; nous l'excluons
» du royaume de St.-Pierre, le portier du Christ
» et qui tient les clefs du ciel ; nous le considé-
» rons comme Judas qui trahit N. S. J.-C., afin,
» qu'au jour du jugement, agité par les remords,
» il se trouve sans espoir dans l'enfer avec le dé-
» mon et ses ministres. Ainsi soit-il.

Moi, Jean, pape, j'ai confirmé et fortifié de mon faible pouvoir le présent édit.

Moi, Marin, vicaire du St.-Siége, j'ai confirmé et fortifié cet édit.

Moi, André, évêque, j'ai signé.

Moi, Bonibert, évêque, j'ai signé.

Moi, Laurent, j'ai signé.

Moi, Pédelbrand, évêque, j'ai signé.

Moi, Nautor, évêque, j'ai signé.

Moi, Hilaire, évêque, j'ai signé.

Moi, Constance, évêque, j'ai signé.

Moi, Martin, évêque, j'ai signé.

Moi, Christophe, évêque, j'ai signé.

Moi, Thomas, évêque, j'ai signé.
Moi, Félix, évêque, j'ai signé.
Moi, Audoin, archevêque, j'ai signé.
Moi, Austrégisile, évêque, j'ai signé.
Moi, Ravengaire, évêque j'ai signé.
Moi, Silvin, évêque, j'ai signé.
Moi, Leger, dépossédé de mon siége épiscopal d'Autun par Ebroïn, juge impie, j'ai écrit cet acte et je l'ai signé.

Donné le 8 des ides de mai, la 7e. année du règne de notre Seigneur Thierri, indiction 2e.

Moi, Vindicien, évêque, d'après l'ordre de notre Seigneur Thierri, et à la requête de Jean, souverain pontife, j'ai transcrit cet édit et je l'ai signé.

CHAPITRE XXVI.

Vindicien, l'homme du Seigneur, assisté de St.-Lambert, évêque de Liége, consacre l'église d'Honnecourt.

Le prélat, dont nous venons de parler, consacra à la gloire de Dieu et de St.-Pierre un monastère situé dans un village à sept milles de Cambrai et nommé par nos aïeux Honnecourt. Un assez grand nombre d'évêques, et, parmi eux, le B. Lambert, de Liége, martyr très-précieux de la foi, l'assistèrent dans cette consécration. Vindicien y établit des clercs et des religieuses. Dans

la suite, ce saint homme s'étant retiré pendant quelque temps dans l'oratoire de St.-Martin, en son domaine d'Ecoivres, s'illustra d'une manière remarquable par ses bonnes œuvres : ses fréquentes conférences, ses exhortations, ses prédications apostoliques portèrent une foule de personnes à une conduite réglée et salutaire.

CHAPITRE XXVII.

Donations faites à l'église de Maroilles par l'abbé Chonebert, en présence et avec l'assentiment de l'évêque Vindicien.

Nous trouvons dans les archives de l'église de St.-Humbert, une vieille charte que ce saint homme, alors abbé de Maizière-sur-Oise, a dressée en présence et avec l'assentiment de l'évêque Vindicien. En voici la teneur :

« L'an 12 du règne de notre seigneur Childé-
» ric, roi très-glorieux, le 15 des calendes d'a-
» vril. Au nom de Dieu, moi, Humbert, indigne
» pécheur, par la crainte de Dieu, dans l'espoir
» d'une récompense éternelle et pour m'absoudre
» de mes péchés; (car l'écriture a dit : « *Faites-*
» *vous des amis avec les richesses temporelles, qui*
» *sont ordinairement un fruit ou une source d'ini-*
» *quités, lesquels vous conduiront dans la demeure*
» *éternelle des saints : — faites-vous du sein des*
» *pauvres des bourses qui ne s'usent point par le*
» *temps)* je donne à perpétuité à la sainte église

» de Maroilles, dont je suis abbé quoique pécheur
» indigne, et qui fut construite jadis par l'illustre
» Chonebert, à la gloire de Ste.-Marie, mère de
» notre Seigneur J.-C., en l'honneur des apôtres
» Pierre et Paul et de tous les saints qu'on y ré-
» vère, laquelle est située dans le pays de Fa-
» mars, sur la petite rivière d'Helpe, à savoir : la
» plus grande partie de mes possessions dans le
» village de Maizière-sur-Oise, lesquelles sont
» situées dans le Laonnais, et que j'ai obtenues
» jadis de mon aïeule Audeliane, consacrée au
» Seigneur, en lui donnant le prix voulu pour
» avoir le droit d'en disposer à mon gré ; à sa-
» voir : les manses seigneuriaux où séjourna Au-
» deliane, et où, dans la suite, nous avons bâti ;
» les terres labourables et les serfs des deux sexes.
» Par les dispositions de la présente, que nous
» avons fait écrire par le notaire Ulfin, nous con-
» férons à l'église de Notre-Dame de Maroilles,
» l'entière possession de ces manses avec les ter-
» res, les bois et les prairies. Nous avons octroyé
» les biens ci-dessus désignés à ladite église, afin
» que les moines et nos successeurs ne soient
» troublés en rien dans leurs droits, et dans la
» jouissance de leurs terres, maisons, édifices,
» meubles, vignes, bois, prés, pâturages, eaux
» et courans d'eaux ; afin qu'ils soient libres de
» les conserver, de les donner, de les vendre, de
» les échanger, et d'en faire ce qu'il leur plaira.

» C'est pourquoi, nous avons déterminé toutes
» les choses ci-dessus mentionnées dans la pré-
» sente charte, afin que par la suite aucune con-
» testation ne s'élève entre les serviteurs de Dieu
» et nos héritiers.

» Si donc, quelqu'un après nous (ce que nous
» ne pouvons croire), si l'un de nos héritiers, ou
» toute personne ennemie osait violer les dispo-
» sitions du présent acte, que nous avons fait
» tracer; d'abord, qu'il encoure la colère de la
» sainte Trinité, qu'il soit excommunié, que son
» nom soit rayé du livre céleste des vivans, qu'il
» ne soit pas compté au nombre des justes, qu'il
» soit assimilé à Judas Iscariote qui a trahi le
» Seigneur; et, s'il ne veut s'amender, que Dieu
» change son esprit, et qu'il reçoive sur-le-champ
» ce qu'ont reçu Ananie et Saphire; qu'il soit
» contraint de payer au fisc dix livres d'or et dix
» livres d'argent; et, s'il veut revendiquer quel-
» que chose, qu'il n'obtienne rien, et que notre
» donation ne profite point pour son salut. Si dans
» la suite, pour quelque prétexte que ce soit, on
» exhibe, soit parmi mes proches, soit parmi les
» étrangers, des titres signés de mon nom, an-
» térieurs ou postérieurs à cette donation; en
» quelque temps qu'on les fasse paraître, qu'ils
» soient considérés comme faux et qu'ils restent
» sans effet. Mais, que la présente donation, faite

» par moi, soit valable et inviolable en tout temps,
» confirmée qu'elle est par la stipulation d'hono-
» rables témoins, à savoir, du seigneur évêque
» Vindicien, et de mon frère Fulbert.

» Fait à Maroilles. Moi, Humbert, quoique
» pécheur, abbé, je confirme cet acte de mon
» propre seing. »

CHAPITRE XXVIII.

St.-Vindicien est inhumé au mont St.-Eloi.

Nous n'avons pu rapporter que quelques faits de la vie de ce bienheureux prélat, de ce glorieux confesseur du Christ : cela provient incontestablement soit du petit nombre et de l'insouciance des auteurs qui ont négligé de nous donner plus de détails, soit des violentes tempêtes qui ont assailli les saintes églises du Seigneur et anéanti ces écrits. Il a pu arriver que, dans ce bouleversement des églises, les volumes qui renfermaient la vie et les miracles de ce saint homme, aient été détruits par le souffle malveillant de l'envie. Par suite des mêmes causes, on ignore pendant combien de temps ce saint homme dirigea l'église de Cambrai, et quelles personnes assistèrent à ses funérailles. Il a donc mieux valu garder le silence que de donner un récit fabuleux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il alla rejoindre J.-C. et recevoir

la récompense de ses travaux le 5 des ides de mars : on l'ensevelit dans la basilique du mont St.-Eloi ; jadis, pendant une maladie, il s'y était fait transporter de Bruxelles, ville de son diocèse, parce que ce lieu avait été habité par Saint Eloi avec lequel le bienheureux Vindicien avait été intimement lié.

CHAPITRE XXIX.

Un clerc qui, sans le savoir, avait outragé le tombeau de St.-Vindicien, perd la vue et la recouvre ensuite.

Long-temps après, comme le Seigneur se disposait à honorer le saint évêque, il se présenta une occasion de faire éclater les mérites du B. Vindicien. Il y avait à Arras des enfans de familles nobles qui, sous la direction d'un précepteur, étudiaient les premiers élémens des lettres. Le moment était venu où ces jeunes gens allaient, d'après l'ordre de leur maître, commencer à faire de l'encre. L'endroit, dans lequel reposait l'homme de Dieu, était déjà couvert de ronces et d'épines : il n'y avait aucun habitant, car les ravages des gentils l'avaient depuis long-temps rendu désert. Le fait que je rapporte est attesté par des témoins qui vivent encore. Les clercs, dont nous venons de parler, parcourant les broussailles du bois voisin, arrivent par hasard à la basilique. Tandis que ceux, qui avaient des pensées plus

élevées, se livraient à la prière, les plus jeunes examinaient avec curiosité l'intérieur de l'église. L'un d'eux s'avance inconsidérément vers le tombeau de l'homme de Dieu, et, comme la terre était entr'ouverte, il saisit un sarcloir et se met insolemment à fouiller dans la cavité qui allait jusqu'au sépulcre. Frappé aussitôt de cécité, il se retourne de tous les côtés, cherche et implore un guide. Effrayés de cet événement soudain, les autres craignirent de voir porter contre eux la même sentence. On interrogea l'infortuné sur la cause de sa cécité, il répondit que ce malheur lui était arrivé parce qu'il avait témérairement outragé un tombeau. On trouva un moyen efficace pour mettre le jeune homme hors de danger, et on lui persuada de se vouer pour toujours au culte du Seigneur, afin d'apaiser le courroux du ciel. Le jeune clerc y consentit, recouvra bientôt l'usage de la vue, et revint chez lui après ce sévère châtiment.

CHAPITRE XXX.

L'évêque Fulbert lève honorablement le corps de St.-Vindicien.

Le bruit de ce miracle se répandit dans tous les pays voisins, et provoqua de toutes parts la vénération du peuple pour ce saint personnage. L'évêque Fulbert, 15e successeur de Vindicien, en fut lui-même étonné; il se disposa à lever le

corps de St.-Vindicien, et le trouva renfermé dans un cercueil de pierre. Il laissa, dit-on, intact le corps de l'archidiacre Honoré qui reposait près de lui.

CHAPITRE XXXI.

Un aveugle recouvre la vue par les mérites de St.-Vindicien.

Il se trouvait en outre dans le territoire d'Arras, une femme dont le fils unique était aveugle depuis fort long-temps, bien qu'il eût les yeux ouverts. La mère prit avec elle ce jeune homme, et le conduisit au sépulcre du B. Vindicien. Y étant arrivée, elle fait allumer un cierge sur l'autel, et se prosterne afin d'adresser au ciel une courte prière. Alors, éclate la toute puissance de Dieu : le jeune homme recouvre la vue, marche droit devant lui sans hésitation, et ne réclame plus de guide.

CHAPITRE XXXII.

Une femme aveugle recouvre aussi la vue.

Une femme d'assez bonne naissance, du territoire de Pontique, était privée de la vue. Elle avait fait tous ses préparatifs de voyage, et se disposait à partir pour Rome, afin de visiter le séjour des apôtres, et d'obtenir sa guérison. La veille de son départ, elle reçut une inspiration du ciel qui l'engageait à se rendre au tombeau du

B. Vindicien avec son offrande : c'était là qu'elle devait être délivrée de son infirmité. A la pointe du jour, elle monte sur un chariot, et exécute les ordres qui lui ont été donnés. A peine arrivée au tombeau de l'homme de de Dieu, ses yeux s'ouvrent à la lumière, et elle revient toute joyeuse chez elle.

CHAPITRE XXXIII.

Divers supplices que subissent les violateurs du temple de Saint-Vindicien.

PENDANT le règne de l'empereur Henri, une querelle s'éleva entre Baudouin et le comte Arnoul : Baudouin réunit des troupes et chassa de Valenciennes Arnoul, qui avait une armée moins forte : cette place était soumise à la domination de Henri. Indigné d'une telle insolence, l'empereur vint en personne former le siége de la ville. Robert, roi de France, afin de renouveler son amitié avec lui, et Richard, duc de Normandie, accoururent avec des forces innombrables se ranger sous ses drapeaux. Féroce, inquiète, pillarde la race normande n'épargna pas même les temples du Seigneur. Parcourant l'Artois, ces furieux répandaient de tous côtés la mort et la désolation. Quelques-uns d'entr'eux, étant arrivés au mont St.-Eloi dont nous avons parlé plus haut, apprennent que le monastère regorge de richesses.

Ils se réunissent et font des tentatives pour envahir le temple : les clercs résistent. L'un des barbares, dans sa brutale colère, saisit un javelot et en perce un religieux sur le seuil même du temple; les autres, irrités du meurtre de leur frère se défendent avec plus d'opiniâtreté.

Les difficultés augmentent ; l'ennemi ne peut se rendre maître du monastère. Enfin, l'un de ces furieux monte sur le toit du temple, y pénètre par la charpente, et attaque à l'improviste les religieux par derrière. Ceux-ci, effrayés de voir un ennemi au milieu d'eux, laissent libre l'entrée du temple en se portant vers le fond qu'ils veulent défendre. Les barbares s'élancent, égorgent un grand nombre de moines, et, de leurs mains ensanglantées, souillent les objets sacrés ; les trésors de l'église, les ornemens sacerdotaux, tout est pillé. Toutefois leur joie fut de courte durée : ils n'ont pas plus tôt partagé le butin, que la plupart sont saisis et tourmentés par le démon ; les uns ont la langue brûlée ; d'autres se la coupent eux-mêmes avec les dents ; ceux-ci ont les jambes consumées, tous sont affligés de divers supplices. Le bruit de cet événement jette la terreur parmi les autres : ils n'osent toucher aux dépouilles de cette église, dans la crainte que pareil fléau ne s'appesantisse sur eux. Le comte Richard, de retour dans sa patrie, prend des informations sur ces larcins, et

exige, sous la foi du serment, la restitution complète de tous les trésors dérobés. Un des profanateurs de l'église garde une cloche, et la tient longtemps cachée. Enfin, une paralysie le contraint d'avouer un crime que l'avarice lui a fait nier. Il envoie une députation aux marguilliers, et restitue le double de ce qu'il a enlevé : c'est à cet acte qu'il dut sa guérison.

CHAPITRE XXXIV.

Des évêques Hildebert, Hunold et Hadulfe.

Au bienheureux Vindicien succéda à l'épiscopat Hildebert, qui fut remplacé par Hunold : à la mort de ce dernier, Hadulfe fut choisi pour son successeur ; il était, dit-on, fils du saint martyr Ragnulfe, près du tombeau du quel se passèrent grand nombre de miracles, comme l'attestent plusieurs fidèles qui vivent encore.

CHAPITRE XXXV.

Pendant qu'Engran lève le corps d'Hadulfe, une femme est délivrée du démon.

Hadulfe fut enseveli dans l'église de l'apôtre St.-Pierrre, laquelle se trouve à Cambrai, près du monastère de St.-Vaast. Avec le temps sa sainteté éclata par une foule de miracles surprenans. Le principal témoin, c'est le gardien du monastère de St.-Vaast, qui fit connaître à Engran ,

évêque de Cambrai, les visions qu'il avait souvent eues. Sur la foi d'un pareil témoin, le prélat leva le corps. Pendant cette céremonie, pour publier les mérites de ce saint homme, une femme fut merveilleusement délivrée de l'esprit immonde. L'évêque joyeux adressa la parole au peuple, et lui fit savoir solennellement que le B. Harduife était au nombre des saints.

CHAPITRE XXXVI.

De Travard, De Gonfrid et D'Albéric.

TRAVARD remplaça Hadulfe sur son siége; après lui, Gontfrid dirigea le même épiscopat : ce dernier eut pour successeur Albéric.

CHAPITRE XXXVII.

Précepte d'immunité accordé à l'évêque Hildoward, par Louis-le-Débonnaire.

A Albéric succéda Hildoward, contemporain de Charlemagne. La 12e année de son épiscopat, il fit faire deux tablettes d'ivoire artistement travaillées comme nous le voyons par ces mêmes tablettes. Il vécut aussi sous Louis-le-Pieux, et mit tous ses soins à combler son église de priviléges : voici un précepte d'immunité qu'il obtint de cet empereur :

« Au nom du Seigneur notre Dieu et de notre » sauveur J. C., Hludowig, par la grâce divine,

» empereur et Auguste. Guidé par notre amour » pour le culte divin, nous favorisons les demandes justes et raisonnables des serviteurs de Dieu; » et, ce fesant, nous avons la confiance que la » grâce d'en haut ne nous manquera pas. C'est » poùrquoi, savoir fesons à tous nos fidèles sujets » présens et à venir, que le vénérable Hildoward, » évêque de la ville de Cambrai, a mis sous nos » yeux les priviléges concédés par notre aïeul le » roi Pépin, et par notre père Charles, d'heureuse » mémoire, glorieux empereur, dans lesquels il » est mentionné, que notre père et les rois ses » prédécesseurs, par amour pour Dieu, et pour » assurer le repos des frères qui y résident, ont » toujours accordé protection entière à cette église » et défendu les immunités d'icelle, laquelle est » consacrée en l'honneur de Marie, la Ste. Mère » de Dieu, toujours Vierge. Pour corroborer cette » charte, l'évêque, désigné plus haut, a demandé » que, par amour pour Dieu et par respect pour » la Ste. Vierge Marie, Mère de Dieu, nous voulussions bien sanctionner de notre autorité les » décrets de ces mêmes rois. Nous avons acquiescé » volontiers à cette demande, et l'avons pleinement accordée en la confirmant par ce précepte » d'immunité.

» Nous avons donc ordonné et ordonnons qu'aucun juge public, qu'aucun homme appartenant

» à la justice, ne se transporte dans les églises, les » lieux, les terres et les autres possessions de la » dite église, qu'elle tient et possède dûment et lé- » galement dans les provinces et les territoires » soumis à notre empire, ou qu'elle pourra rece- » voir par la suite de la piété des fidèles, soit pour » y entendre des causes, pour lever des taxes et » des impôts, pour exiger des logemens, soit pour » enlever des ôtages, soit pour arrêter les hom- » mes libres ou les serfs de ladite église, demeu- » rant sur son territoire; que personne, mainte- » nant ou à l'avenir, n'ose se transporter dans les » dits lieux pour réclamer des redevances ou pour » tout autre motif illicite, soit pour exiger les cho- » ses ci-dessus mentionnées. Qu'il soit permis au » dit prélat et à ses successeurs de posséder tran- » quillement, sous la protection de notre privilége, » les biens de ladite église, avec les cellules et leur » avoir, ainsi que les hommes qui lui sont légale- » ment soumis, d'obéir fidèlement à notre auto- » rité et de prier en toute liberté avec le clergé et » le peuple qui lui est soumis, pour notre stabilité, » et pour la stabilité et la conservation de tout » l'empire que Dieu nous a donné. Tout ce que » notre fisc en retirait, nous l'avons donné à per- » pétuité à ladite église pour son luminaire. Un » autre article, contenu dans ce même précepte » du Seigneur, notre père, porte que, quiconque,

» duc, comte, lieutenant, ou appartenant à l'au-
» torité judiciaire, osera enfreindre la défense du
» Seigneur notre père, ou lui porter atteinte,
» paiera une amende de 600 sous, dont les deux
» tiers seront versés dans le trésor de l'église, et
» l'autre tiers appartiendra au fisc royal, afin que
» nul n'ose se rendre coupable d'un tel crime. Ce
» que nous confirmons de notre autorité, afin que
» tout ce qui a été octroyé à ladite église, et con-
» firmé par le seigneur notre père, et par les rois
» ses prédécesseurs, lui soit également et invio-
» lablement conservé dans la suite. Et pour que ce
» précepte d'immunité soit notoire et authentique
» aux yeux de nos fidèles, et à ceux des fidèles de
» la Ste. Eglise de Dieu, nous y avons placé notre
» seing et fait apposer notre sceau. Signature de
» Hludowig sérénissime empereur. Moi, Durand,
» Diacre, suppléant d'Hélisachar, j'ai contresigné
» cet acte. Donné le 17 des calendes de mai, par
» la grâce de J. C., la 3e année du règne de notre
» seigneur Hludowig, pieux et auguste empereur.
» Indiction 9e. Fait au palais d'Aix-la-Chapelle,
» au nom de Dieu. Ainsi-soit-il. »

Il assista, en l'an 814 de l'incarnation de notre Seigneur J. C., à un synode que tint Vulfaire, archevêque de Reims, avec plusieurs de ses co-évêques, en l'église de Noyon, et dans lequel on agita le différend qui s'était élevé entre les évêques

Wendilmare et Rothard au sujet des limites de leurs diocèses.

CHAPITRE XXXVIII.

Lettre d'Ebon, archevêque de Reims, à l'évêque Halitchaire.

A Hildoward succéda Halitchaire, homme vraiment catholique et plein de la doctrine des apôtres. Celui-ci, à la prière d'Ebon, archevêque de Reims, composa six livres sur les remèdes contre le péché, l'ordre et les jugemens de la pénitence. Voici la lettre d'Ebon :

« A notre très-révérend frère et fils en J.-C.,
» Halitchaire, évêque, Ebon, évêque indigne,
» salut.

» Je ne doute pas que votre charité ne connaisse de combien de travaux nous accablent les soins de la discipline ecclésiastique, les besoins de nos peuples, et l'oppression des mondains, qui nous persécutent chaque jour. C'est pourquoi il m'a été tout-à-fait impossible, comme j'en avais conféré avec vous, de recueillir dans les récits des pères et dans les sentences des canons, un pénitentiel à l'usage de nos confrères dans le sacerdoce, parce que, quand l'esprit est partagé entre plusieurs objets, il n'a de force pour aucun. Ce qui surtout me porte à vous adresser cette prière, c'est

» que, dans les petits ouvrages de nos prêtres sur
» la pénitence, les jugemens sont si confus, si
» divers, si opposés entre eux, si dépourvus
» d'autorités, qu'on peut difficilement s'y recon-
» naître à cause de ces divergences d'opinions.
» De là vient que nos prêtres ne peuvent subve-
» nir aux besoins de ceux qui recourent au re-
» mède de la pénitence, tant à cause de la confu-
» sion de ces livres que de la lenteur de leur es-
» prit. C'est pourquoi, très-cher frère, ne nous
» privez pas de vos lumières, vous qui avez tou-
» jours été animé d'un zèle si ardent pour l'étude
» des sciences célestes, vous qui avez occupé
» tous vos loisirs si purs à la méditation profonde
» des saintes écritures : acceptez sans excuse, je
» vous en supplie, le lourd fardeau que je vous
» impose, mais que le Seigneur, dont le joug est
» léger, saura vous rendre moins pesant. Ne
» craignez rien, ne reculez pas devant l'étendue
» de l'ouvrage, mettez la main à l'œuvre avec
» confiance ; il sera avec vous celui qui a dit :
« *Ouvrez la bouche, et je la remplirai.* » (Psaume
» 80-11.) Vous savez bien d'ailleurs que peu
» suffit à qui a besoin de peu, et que la foule des
» pauvres ne peut être admise à la table des
» grands. Gardez-vous de nous priver de votre
» science et du fruit de votre dévotion ; gardez-
» vous de cacher sous le boisseau la lumière qui a

» été allumée en vous ; mais placez-la sur le chan-
» delier, afin qu'elle brille aux yeux de tous vos
» frères qui sont dans la Maison du Seigneur ;
» communiquez-nous, savant interprète, ce que
» vous avez appris du Seigneur. Vous serez sou-
» tenu dans votre route par la grâce de celui qui
» vint s'adjoindre pour compagnon aux deux
» disciples voyageurs, et ouvrir leur esprit à
» l'intelligence des saintes écritures. Que le divin
» Paraclet éclaire votre cœur de toute doctrine
» de vérité et de la science parfaite de la charité !
» très-cher frère, adieu. »

CHAPITRE XXXIX.

Réponse d'Halitchaire à Ebon.

Le même Halitchaire lui répondit en ces termes :

« A notre seigneur et vénérable père en J.-C.
» Ebon, archevêque, Halitchaire, le dernier des
» serviteurs du Christ, salut.

» Vénérable père, lorsque j'ai reçu de votre
» Béatitude la lettre en laquelle vous avez daigné
» m'engager à ne pas laisser mon esprit s'émous-
» ser dans les langueurs de l'oisiveté, mais à
» m'appliquer chaque jour à la lecture et à la mé-
» ditation de la sainte écriture, et aussi à recueil-
» lir les sentences des pères et des canons, pour

» en former un pénitentiel en un seul volume, je
» l'avoue, cet ordre m'a paru dur et difficile à
» remplir : j'ai tremblé à l'idée de me charger
» d'un fardeau qui a effrayé les prudens. J'ai
» long-temps lutté contre votre volonté, non
» par résistance et par obstination, mais par le
» sentiment de ma faiblesse. Troublé de cette in-
» quiétude, j'ai cru nécessaire de remettre à
» quelque temps ma témérité à écrire; mais, en
» même temps que je pesais toute la difficulté de
» l'ouvrage qui m'était imposé, je n'ai pu, ni
» voulu, ni dû résister pour toujonrs à l'autorité
» de celui qui me l'impose, certain que ma fai-
» blesse trouverait dans votre dignité un appui
» bien au-dessus des difficultés de mon igno-
» rance. Adieu. »

CHAPITRE XL.

Il rapporte de Constantinople les reliques d'un grand nombre de saints.

ENVOYÉ à Constantinople par l'empereur Charles, Halitchaire fut reçu somptueusement par l'empereur Michel, comme il le raconta lui-même à son retour. Il rapporta de cette ville un grand nombre de précieuses reliques des saints, entr'autres celles de St.-Etienne, le premier martyr, de Cosme, d'Anthime, évêque de Nicomédie, et de Théodore le martyr : elles sont encore aujourd'hui dans l'église Notre-Dame. Il rapporta

aussi des tablettes d'ivoire dans lesquelles étaient renfermés des livres qui se trouvent au même endroit. A cette époque, le roi Louis-le-Pieux traversa Cambrai, et revint à Aix-la-Chapelle pour y passer l'hiver. Quant au bienheureux pontife, il s'endormit paisiblement du sommeil de la mort avec ses pères, et fut enseveli au mont St.-Eloi.

CHAPITRE XLI.

L'évêque Thierri, successeur d'Halitchaire, choisi pour juge par Ebon, dans le synode de Metz.

Après Halitchaire, Thierri fut investi par l'empereur Louis-le-Pieux de la dignité épiscopale : ce prélat, d'une éminente sainteté, avait reçu du ciel l'esprit de prophétie. Vers ce temps, Lothaire d'accord avec des évêques parjures et surtout avec Ebon, archevêque de Reims, renversa du trône son père le roi Louis. Cependant, les princes remarquant que sa déchéance était injuste, et les évêques, qui avaient auparavant donné leur consentement, se récriant contre cette mesure, Louis reprit sa couronne. Ensuite, dans un synode tenu à Metz, en l'église de St.-Etienne, l'empereur accuse surtout Ebon de l'avoir incriminé à tort ; il lui reproche de l'avoir fait descendre du trône par ses calomnies ; de lui avoir enlevé ses armes ; de l'avoir, contre les règles ecclésiastiques, repoussé du seuil de l'église, bien qu'il n'eût fait

aucun aveu, et qu'il n'y eût rien de prouvé à sa charge. Ebon rougit de ces reproches, confesse ses torts, et, pour que dans ce synode tout se passe régulièrement, il se choisit, selon les canons d'Afrique, des juges parmi les évêques : Thierri fut l'un de ceux qu'il désigna comme tels. Le même prélat, l'an 832 du Seigneur, le 16 des calendes de décembre, fit une réforme parmi les clercs du couvent de Lobbes. L'an 844, à la requête de l'abbé Haribert, il consacra le monastère de Waslers.

CHAPITRE XLII.

Thierri, à la prière des moines, fait la recherche et la découverte du corps de St.-Vaast.

Vers ce temps, les Northmans infestèrent les pays voisins de ce diocèse, et profanèrent les églises. C'est pourquoi, l'homme du Seigneur, Thierri, cédant aux pieux conseils et aux prières des moines, rechercha le très-précieux corps de St.-Vaast, parce qu'on ignorait dans quel lieu il avait été déposé : il le trouva l'an 852 de l'incarnation du Seigneur. Le saint évêque prit ensuite les précautions nécessaires afin de pouvoir l'emporter ailleurs, si les alarmes, inspirées par les Northmans, les obligeaient à prendre la fuite.

CHAPITRE XLIII.

Déposition d'Ebon. — Synode de Soissons.

Au temps de ce prélat, l'honorable Hincmar, qui, après la déposition d'Ebon, remplaça ce dernier à l'archevêché de Reims, tint, l'an 7 de son épiscopat, un synode comprovincial dans la ville de Soissons, au monastère de St.-Médard : là se trouvèrent Vénélon, archevêque de Sens, Amalric, archevêque de Tours, Thierri, évêque de Cambrai, et beaucoup d'autres abbés et évêques : le glorieux roi Charles y assista en personne. On traita dans cette réunion différens points importans pour l'Eglise de Dieu. Parurent au synode quelques chanoines et quelques moines de l'église de Reims qui se plaignirent d'avoir été suspendus par Hincmar de l'exercice de leurs fonctions ecclésiastiques, auxquelles ils avaient été promus par Ebon.

On choisit des juges pour les deux parties, lesquels, après avoir entendu les observations de l'archevêque et celles des réclamans, rendirent le jugement suivant : si l'archevêque Ebon, dans l'exercice de ses fonctions, a ordonné ces frères chanoines, ils doivent remplir leur ministère : s'il a été déposé injustement et rétabli canoniquement ; s'il les a ordonnés après sa réintégration canonique, leur droit ne fait pas non plus ques-

tion, ils doivent exercer. En conséquence, ceux qui avaient ordonné Hincmar furent interpellés sur la déposition d'Ebon et l'ordination d'Hincmar : Thierri, évêque de Cambrai, se leva et mit sous les yeux du prince et du synode l'acte de déposition dudit Ebon. Alors, on examina de quelle manière un évêque déposé devait être réintégré, et l'on acquit la preuve qu'Ebon n'avait pas été rétabli canoniqnement ; de plus, le Siége apostolique l'avait condamné ; le pape Sergius avait confirmé cette déposition, et lui avait seulement permis de rester dans la communion des laïques. On décida alors que toutes les ordinations ecclésiastiques, qu'avait faites Ebon depuis sa déposition, seraient nulles, suivant la tradition du Siége apostolique, excepté le saint baptême, qui est donné au nom de la Ste.-Trinité ; que tous ceux, qui avaient été ordonnés par lui, seraient privés de leurs grades ecclésiastiques. L'un des chanoines, atteints par cette mesure, lut aux évêques réunis une déclaration par la quelle ils protestaient qu'ils n'avaient consenti à se laisser ordonner par Ebon, que parce qu'ils avaient vu les évêques suffragans de l'église de Reims se réunir avec des lettres de l'empereur Lothaire, et rétablir Ebon sur son siége. Ils produisirent en outre des lettres données, disaient-ils, et signées par l'évêque Thierri et d'autres évêques de la province : après en avoir

pris lecture, on les déclara entachées de fausseté, et, pour avoir osé calomnier ainsi des évêques, les réclamans furent excommuniés. Cette affaire étant ainsi terminée, Hincmar reprit son rang d'archevêque et de primat. Ce dernier nous a laissé beaucoup de lettres sur la foi catholique et la conservation des droits catholiques.

CHAPITRE XLIV.

Lettres d'Hincmar à Thierri et à d'autres personnes.

Parmi toutes ces lettres, il en est une adressée à Immon, évêque de Noyon, pour qu'il prête conseil et secours à Thierri, évêque de Cambrai, contre un rebelle qui ne craignait pas le Seigneur, et n'avait aucun respect pour les fonctions ecclésiastiques; item, à Thierri lui-même, au sujet d'un vassal du roi Lothaire, d'un certain Hetton que, d'un commun accord, ils avaient soumis à une pénitence, et qui prétendait en avoir été absous par ledit Thierri; item, relativement à un prêtre excommunié par le même Thierri, et au sujet duquel le pape de Rome avait adressé une lettre à Hincmar, qui l'avait fait passer au même Thierri; item, au sujet de l'absolution du nommé Hetton; item, touchant quelques biens de l'église de Reims que Thierri demandait qu'on lui accordât en précaire. Il remercie l'illustre comte Majon de la bienveillance et de la sollicitude qu'il a témoignée au

Seigneur Thierri, évêque de Cambrai, et à l'église de ce saint homme. Il écrivit aussi au roi Lothaire, fils de l'empereur Lothaire, pour obtenir à l'église de Cambrai la permission d'élire un évêque ; item, à Gonthier de Cologne, afin qu'il intercédât auprès du roi Lothaire, et qu'il s'employât activement pour l'élection canonique d'un évêque de Cambrai, après la mort du vénérable Thierri (car ce prélat venait de mourir) ; item, une seconde et une troisième lettre sur le même sujet, dans laquelle il affirme que, de son vivant, nul ne sera ordonné évêque en cette ville, si ce n'est canoniquement.

CHAPITRE XLV.

L'évêque Thierri prédit un accident qui lui arrive.

Quelques auteurs, à peu près contemporains, rapportent le fait suivant. Thierri se rendait dans un village de son diocèse pour une sanction ecclésiastique ; il en était encore éloigné de trois milles, lorsqu'il lui vint un pressentiment du malheur qui allait le frapper ; il en fit part aux personnes de sa suite, et leur dit : « vous saurez, mes frères, que nous sommes menacés d'un grand danger à quelques pas d'ici. » Ses compagnons l'invitent à ne pas se diriger vers ce lieu : « non, mes frères, s'écrie-t-il, nous ne devons pas nous soustraire à la volonté de Dieu, qui nous frappe pour nous guérir,

qui nous blesse pour nous porter remède. A peine avait-il achevé ces mots, qu'un mendiant se présenta à lui, et s'inclina profondément pour saluer l'évêque : la mule du prélat, effrayée de ces gestes et de ces mouvemens, se cabre, renverse son cavalier, lui brise la cuisse et s'élance dans la plaine. Les gens, qui accompagnaient l'évêque, le reçoivent dans sa chûte, et le portent sur leurs bras dans la ville.

CHAPITRE XLVI.

Châtiment miraculeux d'un brigand excommunié par ce saint.

Il y avait un homme d'armes, naturellement enclin à la rapine, qui, dans ses fréquentes incursions sur le territoire d'Arras, avait coutume de ravager les possessions de Notre-Dame. Interpellé plus d'une fois à ce sujet par l'évêque, il n'en continua pas moins à exercer ses brigandages, et le prélat jugea convenable de frapper sa fureur de la verge de son autorité apostolique. Cité par trois fois différentes, il refuse de comparaître ; alors, l'évêque l'excommunie. Pour mettre le comble à son crime, non seulement il ne voulut point reconnaître sa faute, mais sans faire aucun cas de l'excommunication lancée contre lui par le prélat, il y répondit par des paroles pleines de jactance et menaça de redoubler de tyrannie. Mais tout-à-coup, au milieu de ses blasphêmes et de ses fu-

reurs, ses intestins se crèvent, et il expire ainsi frappé de la main de Dieu. On l'enterra loin de la ville, sur les bords de la voie publique, où il se trouvait ainsi séparé de la sépulture des fidèles, qu'il n'avait pas mérité de partager. Par un effet manifeste de la vengeance divine, le lieu où il avait été enseveli, s'embrâsa intérieurement dans un espace de trois coudées, à tel point, que la terre s'entr'ouvrait pour livrer passage à la flamme. Ce prodige excita l'admiration et l'effroi; et ce qu'il y eut de plus étonnant, c'est que pendant trois ans, ni la rosée, ni la pluie ne mouillèrent ce lieu où l'on ne voyait pas le moindre vestige de verdure. Au bout de ce temps, une nuit que l'homme de Dieu était ravi en extase, il vit ce malheureux livré à un supplice surprenant et effroyable; quand il fut revenu de cette extase, touché de son sort déplorable, il prit avec lui quelques personnes de son choix, et se rendit au lieu de la sépulture. Après lui avoir fait part de son dessein, bien qu'il n'eût aucune autorité pour cela, il proposa à un serf, qui avait été attaché au service de cet homme, de se dévouer pour son maître, et d'acquitter la pénitence imposée au défunt, lui promettant en retour la liberté. Dans la suite la terre se couvrit de gazon.

CHAPITRE XLVII.

On commence à bâtir le temple de St.-Géri. — Mort de Thierri.

Au temps de ce bienheureux pontife, l'an 863 de l'incarnation de notre Seigneur J.-C., le 16 des Calendes de juillet, on commença à bâtir le temple de St.-Géri, qui, dans la suite, fut achevé d'une manière magnifique : mais, à l'époque de Rotrad, troisième évêque de ce siége après Thierri, le même temple fut, ainsi que la ville, incendié par les Northmans, comme nous le verrons dans la suite. La même année, aux nones d'août, l'évêque Thierri fut appelé à recevoir la récompense de ses travaux, termina sa carrière, et fut enseveli dans le monastère de St.-Aubert; mais, au temps de l'empereur Otton III, sous Fulbert, évêque du même siége, son corps fut transféré en Germanie, comme nous le verrons dans le courant de cet ouvrage.

CHAPITRE XLVIII.

Le siége de Cambrai vaque pendant trois ans. — Institution d'Hilduin contre les lois canoniques.

Après la mort de Thierri, l'église de Cambrai fut privée d'évêque pendant trois ans, à cause d'une discussion qui s'éleva entre l'archevêque Hincmar et l'empereur Lothaire. L'empereur conféra la dignité épiscopale à un certain clerc,

nommé Guntbert ; mais, l'archevêque, ainsi que ses co-évêques, voyant là une violation des saints canons, s'y opposa de tout son pouvoir et défendit, sous peine d'anathème, à tous les clercs et à tous les soldats de son église, d'avoir le moindre rapport, la moindre intimité avec l'évêque intrus ; on ne put lui accorder que l'usage des fruits de la terre qui relevait du prince. C'est pourquoi, Guntbert quitta promptement et à contre-cœur le siége qu'il occupait. L'empereur lui donna pour successeur un certain clerc, nommé Tetbold, mais qui, déçu par une semblable altercation, fut contraint de se retirer. Hilduin, parent et chapelain de l'empereur, fut, en troisième lieu, placé par ce dernier sur le siége vacant : mais, comme cette institution était contraire aux canons, Hincmar lui refusa la bénédiction de tout son pouvoir. Pendant toutes ces contestations, l'église souffrait de l'absence de son pasteur. C'est pourquoi le pape Nicolas, vivement ému, admonestait fortement par ses lettres Lothaire et même Hincmar qu'il accusait de négligence et d'indifférence en cette occasion. Voici la lettre qu'Hincmar adressa au pape Nicolas :

« Au Seigneur des Seigneurs, Père des Pères,
» et par dessus tous honorable et très-révérend
» pape Nicolas, Hincmar, de nom et non de mé-

» rite, évêque de Reims, et serviteur du peuple » de Dieu. »

» Dans la lettre que Votre Sainteté a adressée » aux évêques du royaume de Lothaire par l'en- » tremise de l'évêque Odon, touchant le préju- » dice qu'éprouve l'église de Cambrai, j'ai lu que » Votre Autorité désirait connaître par la négli- » gence de qui cette même église est veuve de » son pasteur, depuis plus de dix mois. C'est » pourquoi, afin de ne pas m'attirer de votre » Apostolat le reproche d'indifférence, je crois » devoir vous informer que, malgré vos lettres à » Lothaire, et aux évêques du royaume, et à » Hilduin, qui occupe irrégulièrement le même » siége, l'église est en souffrance comme avant » que vous ayez manifesté vos intentions. Au- » tant qu'il m'a été possible, j'ai souvent averti » par lettres et par envoyés le roi Lothaire, jus- » qu'à ce qu'il m'eût mandé par une lettre royale, » qu'Hilduin avait envoyé un messager à votre » Autorité, et qu'il n'avait pas dû faire d'autres » dispositions, concernant l'église ci-dessus dé- » signée, avant d'avoir reçu de vous une ré- » ponse. »

CHAPITRE XLIX.

Expulsion d'Hilduin. — St.-Jean, dit le Bel, lui est substitué.

La querelle, dont nous venons de parler, qui s'était élevée entre l'empereur et l'archevêque, dura jusqu'à la mort de l'empereur Lothaire, et l'expulsion d'Hilduin, l'an 866 de l'incarnation du Seigneur, époque à laquelle l'évêque Jean, de sainte mémoire, lui succéda par la grâce divine et le consentement de Lothaire, le plus jeune fils de Lothaire. Ce prélat, élevé à la cour du roi, y avait rempli les fonctions de chantre. Sur la table de marbre, qui recouvre sa tombe, on a gravé cette inscription :

J'ai été élevé à la cour splendide des rois, où j'ai rempli les fonctions de chantre. C'est moins à mes propres mérites qu'à la clémence du maître du tonnerre, que je dois d'avoir été évêque de cette ville, à laquelle, grâce à Dieu, j'ai toujours appris à mépriser toutes les délices du monde, et à ne se livrer qu'aux véritables joies. Maintenant que mon ame est séparée de mon corps, après les six jours de travail, j'accomplis dans la tombe le septième jour qui est celui du repos, jusqu'à ce que brille le huitième, et que mon ame reprenne son corps à l'avénement de J.-C. — Toi, qui lis cette inscription, frère, arrête-toi quelques instans, et prie afin que j'obtienne un repos éternel.

CHAPITRE L.

Jean assiste à la consécration de Bertulfe, archevêque de Trèves.

Le vénérable Hincmar, dont nous avons fait mention plus haut, d'après les ordres du roi Charles, et à la requête d'Advence de Metz, d'Arnoul de Toul, évêques de la province de Trèves, envoya pour l'ordination de Bertulfe, archevêque de Trèves, Jean de Cambrai, Hincmar, évêque de Laon et Odon de Beauvais. Il leur apprit de quelle manière devait avoir lieu cette consécration, afin que, soit par négligence, soit par présomption, ils ne s'éloignassent en rien des règles tracées par le Saint Siége apostolique et les sacrés canons.

CHAPITRE LI.

Lettres diverses d'Hincmar à Jean.

Hincmar écrivit à Jean de Cambrai qui, partant pour Rome, l'avait prié de lui donner des lettres de recommandation pour le pape Adrien, que s'il désirait aller à Rome pour rendre hommage à César, de manière toutefois que cet hommage à César ne fût pas contraire à l'hommage dû à Dieu, il lui donnerait volontiers des lettres dimissoires; mais que, si au contraire, il n'y allait que pour la cause du roi Lothaire, et au sujet du procès qui se débattait depuis long-temps entre

lui et sa femme, il ne pouvait, ni ne devait lui donner des lettres de recommandation, sans oublier ses devoirs et se rendre coupable; surtout lorsque le Seigneur Adrien lui avait fait remettre des lettres de son Autorité par Actard, évêque de Nantes, dans lesquelles il lui disait qu'il était décidé à soutenir la lutte qu'avait entamée le Siége apostolique sous ses prédécesseurs Benoit et Nicolas; il lui ordonnait aussi de ne pas permettre qu'on changeât rien à ce qui avait été fait en cette affaire, et lui apprenait comment Waldrade avait été excommuniée. Il ajoutait aussi qu'il ne pouvait, sans l'avis de ses co-évêques, lui délivrer des lettres dimissoires, surtout pour un voyage dont le but était ignoré. Item, touchant la mort de Lothaire; il l'engage à se rendre immédiatement auprès du roi Charles. Item, concernant un prêtre du diocèse de Cambrai qui s'était mutilé lui-même, après en avoir reçu l'ordre dans de nombreuses visions. Comme Hincmar ignorait les peines portées par les saints canons contre un tel acte, il conseille à Jean de s'informer avec soin de quelle manière la chose s'est passée, et, en attendant, de permettre par indulgence que ce prêtre reste dans son grade, jusqu'à ce qu'un synode provincial ait décidé ce qu'on doit penser d'une action qui n'est ni contraire aux préceptes évangéliques, ni opposée aux décrets des Saints Pères.

Item, il le remercie des nombreux bienfaits qu'il a reçus de lui; il le prie de rechercher le sermon de St.-Augustin sur la chute d'un moine et d'une veuve; de le lui envoyer pour le faire copier, ou de le faire transcrire lui-même, et de le lui apporter au plus prochain synode. — Il le prie aussi de lui apporter au même synode l'exposition de Bède sur les proverbes de Salomon. Il lui fait connaître que le pape de Rome a envoyé au roi Charles et aux évêques du royaume certains mandemens, sur lesquels il faut nécessairement délibérer en synode. C'est pourquoi, le roi a adressé des lettres aux métropolitains de son royaume, leur enjoignant de convoquer leurs co-évêques au même synode. Item, pour une partie des dîmes que ce prélat avait, disait-on, transférée d'une ancienne chapelle royale à une autre qu'il avait récemment fait construire. Il lui conseille, s'il a agi ainsi, de tout rétablir sur l'ancien pied, parce que sa conduite est contraire aux règles. Item, en faveur d'un prêtre, qui en avait appelé au siége de Reims et se plaignait de souffrir préjudice de son évêque, qui l'avait dépouillé de ses biens et l'avait interdit de ses fonctions sacerdotales, bien qu'il n'eût fait aucun aveu et qu'il n'eût pas été régulièrement condamné.

Seulement, dans une émeute où il se trouvait, un meurtre avait été commis; et lui, à contre-

cœur, avait pris les armes pour se défendre, et avait blessé un homme autre que celui qui avait été tué. Dans ces lettres, Hincmar prouve, par l'autorité des Saintes Ecritures, combien il faut apporter de discrétion dans de telles causes, et indique quels sont les chapitres des sacrés canons qui doivent être appliqués. Il écrivit encore au même évêque sur d'autres sujets.

CHAPITRE LII.

Précepte qui confère à l'église de Cambrai diverses propriétés dans le Condros.

JEAN acquit d'un certain Machaire, au profit de l'église de la Sainte Mère de Dieu, diverses propriétés dans le Condros : tous deux passèrent par écrit le contrat suivant :

« Il est digne de posséder les biens de ce mon-
» de, celui qui avec les biens périssables de la
» terre, se prépare des récompenses éternelles.
» C'est pourquoi, au nom de Dieu, moi Machaire
» et Gondrade mon épouse, pleins d'amour pour
» Dieu, et afin de mériter une part aux biens
» éternels; pour le rachat de nos ames, pour le
» salut de notre respectable Seigneur Jean, évê-
» que de Cambrai, donnons et transportons à
» l'église Notre-Dame, que dirige le vénérable
» prélat, dont nous avons parlé, le Seigneur
» Jean, quelques-unes de nos possessions dans

» le Condros, qu'il a bien voulu nous permettre
» de lui offrir, et que le Seigneur empereur Lo-
» thaire, dans sa clémence, lui a données en bien
» propre par un précepte, à savoir : une église
» en l'honneur de Notre-Dame, située dans le
» village d'Hui, sur la rivière du même nom
» d'Hui; un manse seigneurial et tous ses bâti-
» mens; 4 bonniers de terres labourables qui en
» dépendent, 200 bonniers de forêts. Il y a là 2
» moulins. Ailleurs, dans le village d'Haidis, un
» manse seigneurial avec tous ses bâtimens, un
» verger sur le Sclève, duquel dépendent 33 bon-
» niers de terres labourables, 9 bonniers de
» prairies, 100 bonniers de forêts, six manses
» serviles. Il y a là une brasserie. Ailleurs, dans
» le village de Bacilla, un manse seigneurial,
» avec ses bâtimens sur la Gorbia, dont dépen-
» dent 47 bonniers de terres labourables, 3 bon-
» niers de prairies, 50 bonniers de forêts, 4
» manses serviles. Là est une brasserie. Ailleurs,
» dans le village d'Halogis, sur la Pauleia, 3 man-
» ses, comprenant 35 bonniers de terres labou-
» rables. Dans un autre endroit, nommé Fal-
» mana, au village de Grandicampus, un manse
» seigneurial avec tous ses bâtimens, 30 bonniers
» de terres labourables, 200 bonniers de forêts,
» 8 manses dépendans. Dans un lieu appelé Glé-
» vus, un manse. Au village d'Harsanium, sur

» la Wenna, un manse seigneurial, comprenant
» 12 bonniers de terres labourables, 2 bonniers
» de prairies, 50 bonniers de forêts; dans le ter-
» ritoire de Carcinium, 4 manses serviles, non
» cultivés, qui en dépendent; dont l'un dans le
» territoire de Carcinium, l'autre dans celui de
» Wadingum, sur la rivière déjà citée : ce qui
» fait en tout 31 manses, 140 bonniers de terres
» labourables et de prairies seigneuriales, et 600
» bonniers de forêts; en outre, excepté les biens
» communs, situés dans le lieu nommé Carci-
» nium, l'intégralité de tout ce qui dépend des
» endroits ci-dessus désignés, les terres cultivées
» et non cultivées, les lieux qui doivent et ceux
» qui ne doivent point passage, les prairies, les
» pâturages, les forêts, les biens communs, les
» eaux, les courans d'eaux, et les serfs des deux
» sexes, qui s'élèvent à 150. Nous octroyons tous
» les biens, ci-dessus mentionnés, à ladite église
» de Cambrai; à condition toutefois que, pen-
» dant notre vie, nous jouirons de l'usufruit, et
» que l'enfant, nommée Achilde, issue de notre
» épouse Gondrade et d'un autre homme, ainsi
» que tous les enfans qui pourront naître d'elle,
» s'ils nous survivent, les posséderont également,
» pendant toute leur vie, à titre d'usufruitiers et
» qu'après notre décès et celui de nos enfans,
» tous ces biens reviendront en entier et avec les

» améliorations, à ladite église Notre-Dame de
» Cambrai.

» Pareillement, et en compensation de cette
» faveur, notre Seigneur, l'évêque Jean, nous a
» donné certains biens de l'église Notre-Dame,
» avec le consentement des fidèles clercs et des
» laïques de Cambrai, un village nommé Villare,
» situé dans le pays de Hainou, sur la rivière
» Unctium, où se trouvent un manse seigneu-
» rial, 112 bonniers de terres labourables qui en
» dépendent, 4 bonniers de prairies, une église,
» et environ 100 bonniers de forêts entre Villare
» et le lieu nommé Harilegias. Dans le Gentli-
» nium, un manse ecclésiastique, comprenant 12
» bonniers de terres labourables, 2 moulins. Dans
» le village de Villare, 2 manses et 2 brasseries;
» 12 manses cultivés, dépendans du manse sei-
» gneurial ci-dessus désigné, 12 autres qui ont
» été récemment cultivés, et ne peuvent encore
» payer le cens en entier, 16 terrains non culti-
» vés, 9 habitations champêtres dans le village de
» Villare, qui doivent payer 6 sous et même 8 à
» ce qu'on dit, des terrains non cultivés..... Dans
» le lieu nommé Grandovillare, 3 bonniers en-
» tre une habitation champêtre et une terre la-
» bourable. Dans un autre endroit nommé Mun-
» liacus, 3 bonniers entre une habitation cham-
» pêtre et une terre labourable. En tout 44 man-

» ses, les serfs des deux sexes dépendans du vil-
» lage de Villare, et tout ce qui appartient audit
» lieu, les dépendances en entier, les terres cul-
» tivées et non cultivées, les lieux qui doivent et
» ceux qui ne doivent point passage, les prairies,
» les pâturages, les forêts, les eaux, les courans
» d'eaux. Et cela nous a été concédé par notre
» Seigneur, l'évêque Jean, à condition toutefois,
» ainsi que nous l'avons mentionné plus haut,
» que tant que nous vivrons, ce que nous avons
» donné et ce que nous avons reçu, nous restera
» en usufruit, ainsi qu'à Achelde, et aux autres
» enfans qui pourront naître de madite épouse,
» s'ils nous survivent. Et, en compensation de
» cet usufruit, nous avons décidé que, pendant
» toute notre vie, nous paierons chaque année 2
» sols que nos enfans, tant qu'ils vivront, seront
» également tenus de payer à ladite église de
» Cambrai, le jour de la purification de la Ste.-
» Vierge. Et, s'il arrivait que nous montrions
» quelque négligence, ou quelque lenteur à ac-
» quitter ladite somme, nous promettons et nous
» nous engageons envers la Ste.-Eglise de Cam-
» brai, à ne pouvoir ni donner, ni changer, ni
» aliéner en aucune façon ces biens et ces pro-
» priétés, pendant toute notre vie, si ce n'est
» pour leur conservation et leur amélioration :
» après notre décès et celui de nos enfans, tous

» lesdits biens reviendront en entier, et avec leurs » améliorations à la sainte église de Cambrai. Si » cependant, ce que nous ne pouvons croire, » quelqu'un de nos héritiers ou de nos pro-héri- » tiers cherchait à éluder ou à inquiéter cette » double donation, qu'il encoure la colère du » Dieu tout-puissant et de la Sainte-Trinité; » qu'il soit repoussé du seuil de la Ste.-Eglise de » Dieu; qu'il soit contraint de payer au fisc 10 » livres d'or et 30 livres d'argent. Que la pre- » mière donation, ainsi que celle qui est pré- » caire, reste immuable et inviolable avec les » clauses y renfermées. Fait à Cambrai, devant » l'autel de Notre-Dame, aux ides d'avril, l'an » 885 de l'Incarnation du Seigneur, indiction 7, » l'an 35e du règne de notre Seigneur le roi » Charles, et l'an 5e de sa succession au trône de » Lothaire. Moi, Jean, évêque, j'ai relu cet acte » de donation et je l'ai confirmé de mon propre » seing. Signature de Machaire et de son épouse » Gondrade, qui a fait tracer et confirmer cette » donation ainsi que celle qui est précaire. Moi, » Ernald, prêtre indigne, et notaire manuel, j'ai » souscrit cet acte de donation, à la requête du » Seigneur évêque Jean. »

CHAPITRE LIII.

L'église de Lobbes est, par les soins de Jean, délivrée des persécutions qu'elle essuyait.

PENDANT que les discussions croissaient entre les Karliens et les Lothariens, l'église de Lobbes était sur le penchant de sa ruine : les choses en étaient venues à un tel point que les desservans se voyaient à la veille d'être chassés de ce lieu entièrement bouleversé. Cependant, l'évêque, inspiré par le ciel, composa un registre qui se trouve encore dans les archives de la même église : cette mesure fût confirmée par l'autorité apostolique et par les évêques comprovinciaux. Il exclut de la société des chrétiens, tous ceux qui avaient porté atteinte à ladite église ; c'est ainsi qu'il la sauva d'un naufrage imminent.

CHAPITRE LIV.

Jean est choisi pour juge par Hincmar, évêque de Laon.

Nous lisons dans l'histoire de l'église de Reims, que l'évêque de Laon, Hincmar, à cause de ses nombreux péchés et de l'obscénité de ses mœurs, fut vivement attaqué par son oncle Hincmar, archevêque de Reims, dans une assemblée synodale. S'appuyant sur la décision d'un concile tenu en Afrique, Hincmar demanda à se choisir des juges : le Seigneur Jean fut de ce nombre.

CHAPITRE LV.

Mort de Jean, qui est d'abord inhumé dans l'église de Ste.-Croix, puis dans l'église cathédrale, par les soins du Seigneur Gérard.

Lorsque le Seigneur Jean se fut endormi dans le sein de J. C., on l'inhuma en l'église de Ste.-Croix, élevée au midi de l'église Notre-Dame. C'est là qu'il reposa jusqu'au temps de l'évêque Gérard qui fut son 13e successeur. L'église, dont nous venons de parler, s'était déjà écroulée d'un côté : la partie, qui était encore debout, menaçait de tomber de vétusté. Comme le Seigneur évêque s'était proposé d'agrandir ladite église Notre-Dame jusqu'au tombeau de Jean, il leva avec vénération le corps du sépulcre, et l'ensevelit dans la cathédrale. Il s'y opéra par la suite plusieurs miracles. C'est là que les fiévreux et tous ceux qui sont affligés de diverses infirmités, viennent recevoir la guérison, objet de tous leurs vœux.

CHAPITRE LVI.

Un paralytique est guéri sur le tombeau de St. Jean.

Il existe encore aujourd'hui un homme, nommé Watier, qui était paralytique depuis son enfance, et qui ne pouvait ni marcher, ni faire aucun usage de ses membres. Ses muscles s'étaient tellement contractés, que ses pieds étaient pour ainsi dire liés à ses hanches, et n'en pouvaient être

séparés par aucun effort. Sa mère le plaça sur un lit et le fit transporter au tombeau de l'homme de Dieu : là, pendant quelques jours, elle adressa au ciel de ferventes prières avec son fils. Le jour de la nativité de la Ste. Vierge Marie, le 6 des ides de septembre, pendant l'office du matin, après un court sommeil, notre paralytique vit, comme il le rapporta lui-même, un vieillard s'approcher de lui, et, par le toucher, donner de la vigueur à ses membres. Pendant quelques années Watier fut nourri aux frais du monastère.

CHAPITRE LVII.

Un serf paralytique est guéri par l'intercession du B. prélat.

Voici un fait semblable, qui prouve encore combien la clémence divine se montrait favorable aux mérites de ce saint homme. Un serf, qui existe encore, nommé Héribert, de la communauté de St.-Géri, fut attaqué, trois ans après sa naissance, d'une telle faiblesse d'articulations, que ses nerfs se contractèrent, et qu'il fut perclus des pieds pendant les trois années qui suivirent. La mère, plongée dans la douleur, place son fils unique sur un char, et lui fait visiter les tombeaux d'un grand nombre de saints. N'obtenant aucun succès pour la guérison de son fils, elle le place enfin auprès du tombeau du B. Jean. Bientôt après la clémence de Dieu éclate, et, grâce aux mérites du saint évê-

que, il obtient complète guérison et revient avec sa mère. La Providence divine avait fait ces miracles en faveur du saint homme, pour nous prouver clairement toute l'étendue des mérites de son serviteur. Il y eut aussi une foule d'autres malades qui recouvrèrent la santé.

CHAPITRE LVIII.

de l'Evêque Rotrad.

Rotrad succéda à St. Jean sur le siége épiscopal. Il fut contemporain de l'empereur Arnoul que les Franks Ostrasiens élevèrent au trône impérial, après avoir déposé le fils de Louis-le-Germanique, Charles-le-Gros qui était incapable de régner.

CHAPITRE LIX.

Incendie du temple de St.-Géri par les Northmans.

Vers ce temps, nos malheureux pays virent rouler sur eux le torrent des Northmans : l'an 881 de l'incarnation du Seigneur, le 5 des calendes de janvier, les barbares pénétrèrent dans Cambrai et désolèrent la ville par l'incendie et le carnage : pour comble de rage, ils mirent le feu à la sainte et vénérable église du B. Géri, et retournèrent à leur camp avec un butin immense. Ils revinrent encore, et entrèrent à Arras vers l'époque de la fête solennelle de St.-Pierre : ils égorgèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent, parcoururent toute la

contrée, portèrent partout le fer, la flamme, le ravage, et se retirèrent ensuite. Au milieu de cette désolation, Rotrad termina sa carrière et fut inhumé dans l'église de St.-Aubert.

CHAPITRE LX.

De l'évêque Dodilon.

Après Rotrad, Dodilon, à qui fut confiée l'administration de l'église, fut ordonné évêque l'an 887 du Seigneur, le 16 des calendes d'avril. Il abandonna, pour les besoins des frères de l'église Notre-Dame, un village nommé Boursies, à lui appartenant.

CHAPITRE LXI.

Lettres diverses écrites par Foulques, archevêque de Reims, à Dodilon et à d'autres personnes.

Nous lisons dans l'histoire de l'église de Reims que Foulques, archevêque de ce même siége, écrivit à Dodilon, au sujet des divers plaids aux quels il l'avait appelé, sans qu'il eût répondu à son invitation; il l'engage par ses conseils à se rendre au prochain plaid, qui se tiendra au premier endroit, où se trouvera le roi Eudes avec les évêques, et où l'on doit terminer l'affaire concernant Hildegarde et Irmengarde. Il lui recommande de faire prévenir et de convoquer canoniquement, pour qu'ils se présentent à cette réunion, les accu-

sateurs d'Irmengarde et ceux qui ont fait crever les yeux au prêtre et l'ont fait pendre, ainsi que tous ceux qui ont obtempéré à cet ordre coupable, et qui ont été les fauteurs de ce crime. Item, pour le même sujet, il lui rend grâces d'avoir reçu son mandement avec soumission, et de s'être présenté avec de bonnes résolutions, au jour indiqué.

Il paraît lui reprocher de s'être servi, pour communiquer avec lui, non d'un clerc, mais d'un laïque, bien qu'il s'agît d'une affaire entièrement ecclésiastique. Quant à lui Foulques, retenu et par son service auprès du roi son Seigneur et par une maladie, il n'a pu se rendre à l'assemblée qu'il avait lui même fixée. Il engage ensuite Dodilon à se rappeler sa conduite à son égard, l'activité qu'il a déployée, bien qu'il ne le connût qu'imparfaitememt, pour le faire élever à l'épiscopat, sans que le roi, ni personne s'intéressât à sa cause : cependant, il a agi en sa faveur comme pour un frère chéri, parce qu'il lui avait supposé et lui supposait encore une prudence sans déguisement, une foi sincère, une fermeté fixe et invariable, et qu'il avait espéré trouver en lui un aide et un soutien zélé en toutes choses. Il l'engage donc, au nom de cette amitié sincère qu'il lui croit pour sa personne, à venir sur le champ à l'assemblée épiscopale indiquée par lui, à quitter ses occupations ; car une indisposition seule pour-

rait légitimer son absence. Il le prie de faire avertir canoniquement les personnes dont il l'a entretenu dans sa dernière lettre, afin qu'elles soient prêtes à se présenter, au jour indiqué, devant l'assemblée solennelle des évêques. — Item, de concert avec ses co-évêques, Didon de Laon, Hétilon de Noyon, Riculfe de Soissons, Hérinand de Térouane, il écrit à l'évêque Dodilon, et lui mande que les prélats désignés ci-dessus se sont réunis à Reims, pour discuter sur l'usurpation du comte Baudouin, touchant lequel il lui avait déjà écrit à lui Dodilon; pour le prier d'exhorter ledit comte à se corriger de sa coupable et orgueilleuse témérité. Mais, comme Dodilon lui avait répondu qu'il ne pouvait s'adjoindre à ces évêques, parce que le glaive des Northmans lui coupait la route, Foulques se montra sensible à son affliction, qui était l'affliction de tous. Du reste, il lui accorde ce qu'il lui a demandé au sujet de Baudouin, et l'engage à ne ménager, pour le ramener, ni les avertissemens, ni les exhortations, ni les réprimandes, en lui proposant sans cesse les divines sentences des Saints Pères. Il lui fait savoir que les évêques eux-mêmes ont écrit à Baudouin, et qu'il ait à lui lire leurs lettres, s'il est présent; s'il est absent, qu'il les lui transmette par son archidiacre, qui devra lui en donner l'explication. Si l'archidiacre ne peut arriver jusqu'à lui, qu'il fasse lire publique-

ment, lui présent, ces lettres dans le lieu même où Baudouin a outragé la religion, et, s'il ne s'amende pas, qu'aucun moine, qu'aucun chanoine, qu'aucun chrétien ne communique avec lui, sous peine d'être frappé d'excommunication. Si Hétilon se rend à Arras, Dodilon doit aller le trouver, afin qu'il prenne avec lui, dans cette affaire, des mesures conformes aux canons, et qu'il ait ensuite à lui en rendre compte par lettres.

Il mande par lettres à l'évêque Hétilon, de partir pour Arras avec les fidèles du roi, et d'y exécuter tout ce qu'il trouvera désigné dans une autre lettre. — Item, pour se plaindre de la conduite de Dodilon, évêque de Cambrai, qui le récompensait de ses bienfaits par des injures; il prend Hétilon à témoin de la bienveillante et paternelle affection par laquelle il l'a élevé aux premiers emplois du sacerdoce. Il lui apprend comment Rodulfe, homme dévot, a cédé à l'église de Reims, une abbaye située dans le diocèse d'Hétilon; il lui confie en même temps le corps du B. Calixte, pape et martyr, qu'il a obtenu et rapporté de Rome. Il lui fait savoir qu'il a prié amicalement Dodilon de se rendre au château d'Arras, d'y lever avec pompe le corps du saint martyr, et de le rapporter au monastère de St.-Quentin. Il avait prié ce même Hétilon de venir audit couvent, et d'accompagner le corps du saint, jusqu'à ce que

le Seigneur Foulques vînt le recevoir convenablement, et pût le transporter jusqu'à Reims, où il serait conservé jusqu'à la paix, pour être ensuite replacé en son premier lieu, dans le diocèse d'Hétilon. Mais, Dodilon, loin d'agir conformément à ces prières, oublia au contraire tout respect filial et fraternel, se présenta au milieu de la route, et, ravissant les saintes reliques aux mains de ceux qui les portaient, les transféra chez lui, disant qu'il ne les rendrait à personne, si ce n'est à Hétilon, auquel seul elles appartenaient comme ayant été déposées dans son diocèse; que ce n'était de sa part qu'une nouvelle supercherie, afin de pouvoir livrer le corps du saint à un certain comte, nommé Hucbold. En conséquence, il engage Hétilon à expédier un envoyé à Dodilon, pour lui adresser des reproches fraternels et paternels, et lui rappeler que c'est lui qui l'a placé sur le siége épiscopal, en considération de la piété et de la foi qu'il lui supposait, et cela, sans aucune recommandation, ni du roi, ni d'aucun seigneur; il lui recommande de l'exhorter à revenir de la voie téméraire dans laquelle il s'est engagé, et à ne pas forcer son archevêque à faire contre lui ce qu'il ne voudrait pas faire. Il prie instamment le même Hétilon, de ne pas seconder Dodilon dans sa révolte, mais de favoriser en tout le parti le plus juste, et non seulement de consentir à ce que le

trésor céleste, confié à l'église de Reims par l'évêque Rodulfe, soit restitué à sa ville et à son église, mais encore de faire tous ses efforts pour qu'il en soit ainsi.

CHAPITRE LXII.

Précepte d'immunité accordé par Arnoul, roi de Germanie, à l'église Cambrai.

Dodilon s'attacha à combler de toutes sortes d'avantages l'église qu'il gouvernait avec tant de sagesse. A sa demande le roi Arnoul confirma par écrit ce précepte d'immunité, en faveur de l'église de Cambrai.

« Au nom du Sauveur, de notre Seigneur J. C., » Arnoul, par la grâce de Dieu, roi. Guidé par » notre amour pour le culte divin, nous favori» sons les demandes justes et raisonnables des ser» viteurs de Dieu ; et, ce fesant, nous avons la » confiance que la grâce d'en haut ne nous man» quera pas. C'est pourquoi, savoir fesons à tous » nos fidèles sujets, présens et à venir, que le vé» nérable Dodilon, évêque de Cambrai, a mis sous » nos yeux les priviléges concédés par nos prédé» cesseurs de glorieuse mémoire, à savoir le roi » Pépin, les empereurs Charlemagne et Hludowig, » dans lesquels il est mentionné, que les rois nos » prédécesseurs, ci-dessus désignés, par amour » pour Dieu, et pour assurer le repos des frères

» qui y résident, ont toujours accordé protection
» entière à cette église, et défendu les immunités
» d'icelle, laquelle est consacrée en l'honneur de
» Marie, la Sainte Mère de Dieu, toujours Vierge.
» Pour corroborer cette charte, l'évêque, dési-
» gné plus haut, a demandé que, par amour pour
» Dieu, et par respect pour la Ste. Vierge Marie,
» Mère de Dieu, nous voulussions bien sanction-
» ner de notre autorité les décrets de ces mêmes
» rois. Nous avons acquiescé volontiers à cette de-
» mande, par l'intervention de notre vénérable
» évêque Salomon, et l'avons pleinement accor-
» dée, en la confirmant par ce précepte d'immu-
» nité. Nous avons donc ordonné et ordonnons
» qu'aucun juge public, qu'aucun homme appar-
» tenant à la justice, ne se transporte dans les
» églises, les lieux, les terres et les autres biens
» de ladite église, qu'elle tient et possède dûment
» et légalement dans les provinces et les territoi-
» res soumis à notre empire, ou qu'elle pourra
» recevoir par la suite de la piété des fidèles, soit
» pour y entendre des causes, pour lever des taxes
» et des impôts, pour exiger des logemens, soit
» pour enlever des otages, soit pour arrêter les
» hommes libres ou les serfs de ladite église, de-
» meurant sur son territoire; que personne,
» maintenant ou à l'avenir, n'ose se transporter
» dans lesdits lieux pour réclamer des redevances

» ou toute autre prestation illicite, soit pour exi-
» ger les choses ci-dessus mentionnées. Mais qu'il
» soit permis audit prélat et à ses successeurs, de
» posséder paisiblement, sous la protection de
» notre privilége, les biens de ladite église, avec
» les cellules et leur avoir, ainsi que les hommes
» qui lui sont légalement soumis; d'obéir fidèle-
» ment à notre autorité, et de prier en toute li-
» berté avec le clergé et le peuple qui lui est sou-
» mis, pour notre stabilité, pour la stabilité et la
» conservation de tout l'empire que Dieu nous a
» donné. Tout ce que notre fisc en retirait, nous
» l'avons concédé à perpétuité à ladite église pour
» son luminaire. En outre, nous avons décidé
» qu'aucun duc, comte, lieutenant, ou toute au-
» tre personne appartenant au pouvoir judiciaire,
» ne pourrait enfreindre notre défense ni celle de
» nos prédécesseurs. Celui qui n'en tiendra au-
» cun compte, sera passible de notre justice; et de
» plus, il sera condamné à payer 600 sous, dont
» les deux tiers seront versés dans le trésor de l'é-
» glise, et l'autre tiers appartiendra au fisc royal,
» afin que nul n'ose désormais se rendre coupable
» d'un tel crime. Ce que nous confirmons de no-
» tre autorité, afin que tout ce qui a été octroyé
» et confirmé à ladite église, par nos prédéces-
» seurs de glorieuse mémoire, soit inviolablement
» conservé par la suite. Et, pour que ce précepte

» d'immunité soit notoire et authentique aux yeux
» de nos fidèles et à ceux des fidèles de la Ste.
» Eglise de Dieu, nous y avons placé notre seing et
» fait apposer notre sceau. Signature d'Arnoul, roi
» invincible. Moi, Winchingus, chancelier, rem-
» plissant les fonctions de l'archichancelier Théot-
» mar, j'ai contresigné cet acte. Donné le 8 des
» ides de juin, l'an 894 de l'incarnation du Sei-
» gneur. Indiction 12ᵉ. L'an 7ᵉ de notre Seigneur
» Arnoul, prince très-pieux. Fait à Wormatia,
» au nom de Dieu. Ainsi-soit-il. »

CHAPITRE LXIII.

Dodilon assiste à la consécration d'Hervé, archevêque de Reims.

Dodilon assista à la consécration de l'archevêque Hérivé, avec d'autres évêques, Riculfe de Soissons, Otger d'Amiens, Mantion de Châlons, Rodulphe de Laon, Otfrid de Senlis et d'autres évêques diocésains qui y donnèrent leur consentement, et confirmèrent le décret de son ordination.

CHAPITRE LXIV.

Dodilon augmente l'enceinte de Cambrai; il consacre l'église de Cambrai et celle de Lobbes.

Dodilon augmenta tellement l'enceinte de Cambrai que le couvent de St.-Aubert, qui était en dehors, fut renfermé dans les murailles qu'il fit

construire. Aux calendes d'août, il consacra solennellement l'église de Notre-Dame, enrichit l'autel d'une table d'argent que nous y voyons encore, d'une coupe d'argent que les sous-diacres portent aux jours de fêtes, d'un calice et d'autres ornemens. S'étant adjoint Etienne, évêque de Laon, il consacra aussi l'église de Lobbes. Au milieu de ces saintes occupations, il mourut et fut inhumé dans l'église Notre-Dame, du côté du nord.

CHAPITRE LXV.

L'évêque Etienne termine ses différends avec le comte Isaac, dans le concile de Trosly.

A Dodilon succéda sur le siége épiscopal Etienne, homme assez instruit dans les sciences ecclésiastiques et séculières; il augmenta les biens de ce même siége, et en confirma la possession par des préceptes royaux. Il assista à un synode que tint Seulfe, archevêque de Reims, successeur d'Hérivé, dans la ville de Trosly. Il s'y trouva aussi quelques comtes avec les évêques du diocèse de Reims. Dans ce synode, le comte Isaac vint pour donner satisfaction des crimes dont il s'était rendu coupable envers l'église de Cambrai, en s'emparant par ruse d'un château d'Etienne, évêque de la même ville, et en le livrant aux flammes. C'est pour ce crime qu'il fut cité devant le

synode de Trosly; il fit sa paix avec l'évêque Etienne pour cent livres d'argent, grâce à la médiation d'Héribert et des autres comtes de France qui s'y trouvaient.

CHAPITRE LXVI.

Etienne obtient du roi Charles des privilèges en faveur de l'église de Cambrai.

A la requête d'Etienne, le roi Charles renouvela, concernant les prébendes accordées aux religieux de l'église Notre-Dame de Cambrai, un diplôme qui avait été consumé par l'incendie de la cité, lequel fut conçu en ces termes :

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité.
» Karles, par la grâce de Dieu, roi des Franks,
» homme illustre. Toutes les fois que nous pour-
» voyons avec discernement aux intérêts des
» églises et aux avantages des serviteurs de Dieu,
» nous avons la ferme espérance que cela contri-
» buera au salut de notre ame et de notre corps,
» et à la stabilité de tout le royaume que nous te-
» nons de Dieu. Or, que tous fidèles sujets, pré-
» sens et à venir, sachent que le vénérable Etien-
» ne, évêque de la Ste Église de Cambrai, s'est
» adressé à notre munificence, et qu'il nous a fait
» connaître que les clercs dudit Siége avaient
» reçu la donation des biens du même évêché,
» par un précepte royal que leur avait jadis ac-

» cordé le roi Zuentibold, mais que, par suite de
» l'incendie de la même ville, le précepte était
» devenu la proie des flammes. En conséquence,
» il a supplié humblement notre Piété, de vouloir
» bien renouveler par notre munificence le diplô-
» me qui n'existait plus. Nous y avons volontiers
» consenti, par amour pour Dieu et pour les frè-
» res qui se sont voués au culte du Seigneur, et
» nous avons ordonné qu'on renouvelât le diplô-
» me, pour leur assurer la possession des biens
» qu'ils ont tenus jusqu'à ce jour justement et lé-
» galement, à quelque titre que ce soit. Nous
» avons donc ordonné et ordonnons que les clercs
» de ladite église, auront la liberté de se concé-
» der, selon leur bon plaisir, les maisons particu-
» lières qu'ils possèdent dans la ville, toutes celles
» qui se trouvent dans ce lieu, seulement à titre
» héréditaire, soit par vente, achat, échange,
» ou bien encore par simple donation. Cet octroi
» comprend le territoire du monastère situé hors
» de la ville, avec les villages qui leur ont été
» concédés pour leur usage, à savoir : dans le
» pays de Cambrai, Carnières, Vieslis, Vende-
» gies, Montigny, Wahiercourt, Honnechies;
» dans le comté de Hainaut, Omnium; dans le
» Vermandois, Toriniacum; dans le Soissonnais,
» Carisiolum, avec les serfs des deux sexes, les
» terres cultivées et non cultivées, les prés, les
» eaux, les courans d'eaux, les moulins, les bras-

» series, les forêts et toutes les dépendances des
» biens ci-dessus désignés, appartenant aux frè-
» res : maintenant et à l'avenir, les clercs présens
» et leurs successeurs tiendront et possèderont à
» perpétuité tous ces biens; ils pourront, seule-
» ment à titre héréditaire, en disposer selon qu'il
» aura été décidé justement par un commun dé-
» cret et un consentement unanime. Si, ce que
» nous ne croyons pas, quelqu'un formant oppo-
» sition au présent édit, osait l'enfreindre, qu'il
» soit condamné à 600 sous, dont les deux tiers
» appartiendront aux frères dudit lieu, et l'autre
» tiers reviendra au trésor royal : et de plus,
» qu'il soit débouté de toutes ses iniques préten-
» tions, afin que personne n'ose se livrer à de
» pareils actes. Et, pour que le présent diplôme
» obtienne à perpétuité une vigueur à laquelle on
» ne puisse se soustraire, nous l'avons confirmé
» de notre propre seing, et l'avons décoré de la
» magnifique empreinte de notre sceau. Signature
» de Karles, roi très-glorieux. Le notaire, rem-
» plissant les hautes fonctions de l'archevêque
» Hérivé, l'a souscrit. Donné le 13 des Calendes
» de janvier. Indiction 14. L'an 19e du règne de
» Karles, roi très-glorieux, la 14e année de sa
» réintégration, la 1re de l'accroissement de son
» héritage.

» Fait à Cruztiacum, au nom de Dieu. Ainsi
» soit-il. »

CHAPITRE LXVII.

Diplôme pour lequel le même roi attribue à l'église de Cambrai les abbayes de Maroilles et de Crespin.

Le même roi Charles, du consentement des comtes dont il sera parlé plus bas, attribua à l'évêque Etienne les abbayes de Maroilles et de Crespin ; il confirma cette donation en la forme suivante :

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité.
» Karles, par la grâce de Dieu, roi des Franks.
» La foi des chrétiens nous paraît reposer sur une
» double autorité, celle du souverain et celle des
» prêtres. C'est pourquoi, il convient que l'ordre
» sacerdotal reçoive de la munificence royale des
» pouvoirs et des honneurs, afin que la dignité
» royale puisse durer long-temps sur le trône,
» sous la verge de l'équité ; car Dieu a dit de lui-
» même dans le livre de la Sagesse : *« C'est par*
» *moi que règnent les rois, et que les juges com-*
» *prennent les dispositions des lois.* » En consé-
» quence, nous donnons à savoir à tous les bons
» chrétiens de la Sainte-Eglise de Dieu, que
» les honorables comtes Haganon et Rodulfe,
» se sont adressés à notre Sérénité, et nous ont
» supplié humblement d'accorder à la Sainte-
» Église Notre-Dame de Cambrai, qui a pour
» évêque Etienne, très-vaillant homme, afin

» qu'elle lui soit soumise pour toujours, une ab-
» baye appelée Maroilles, dédiée à St.-Pierre,
» sise dans le Hainaut sur la rivière d'Helpre, et
» où gît le corps de St.-Humbert. C'est pour-
» quoi, reconnaissant la justice de cette deman-
» de, nous octroyons à perpétuité, par esprit de
» religion, à l'église Notre-Dame ladite abbaye
» et ses terres adjacentes. Le vénérable comte
» Séchard nous a prié d'attribuer également à la
» dite église Notre-Dame de Cambrai, l'abbaye
» de Crespin, sise dans ledit pays de Hainaut,
» sur la Haine, et où gît le corps de St.-Landelin,
» dans une église dédiée à St.-Pierre et que ledit
» comte Séchard tenait en bénéfice. Nous avons
» consenti à cette demande, et nous avons octroyé
» à perpétuité à ladite église Notre-Dame cette
» abbaye avec toutes ses dépendances. A la requê-
» te desdits comtes et pour le salut de notre ame,
» nous permettons à l'évêque Etienne d'établir
» un marché dans les lieux concédés, c'est-à-dire
» à Maroilles et à Crespin, et d'y établir les droits
» de tonlieu. Que dans l'espace d'une lieue au-
» tour de ces deux villages, nul comte, nul hom-
» me attaché au pouvoir judiciaire, soit présent,
» soit à venir, n'ait le pouvoir d'y frapper des
» impôts : qu'il ne tente de faire à la Ste. Église
» de Cambrai ni préjudice, ni extorsion, ni lar-
» cin, ni violence, ni séparation, ni contradic-

» tion, ni opposition, ni aucun tort; mais, nous
» voulons que ladite église Notre-Dame ait et
» tienne à jamais lesdites abbayes et toutes les
» appartenances, soit en villages, soit en églises,
» édifices, forêts, prés, pâtures, terres, eaux,
» courans d'eaux, moulins, pêches, voies,
» vignes, serfs dessus demeurants, et toutes les
» choses qui dépendent justement et légalement
» desdites abbayes. Que les directeurs de cette
» église fassent tout ce que réclameront leurs in-
» térêts et ceux des leurs. Nous confirmons ce
» diplôme de notre propre seing, pour les besoins
» de l'église Notre-Dame, et nous l'avons fait scel-
» ler de notre sceau. Signature de Karles, roi glo-
» rieux. Gauzelin, notaire, remplissant les fonc-
» tions de Rotger, archevêque et souverain chan-
» celier, a souscrit. Donné le 6 des ides de septem-
» bre. Indiction 8. L'an 28 du règne de Karles, roi
» glorieux; l'an 23e de sa réintégration, la 9e de
» l'accroissement de ses domaines. Fait heureu-
» sement au palais d'Héristall. Ainsi soit-il. »

CHAPITRE LXVIII.

Mort de l'évêque Etienne.

Cet évêque, natif de l'Alsace, institua héritière de tous ses biens, l'église Notre-Dame qu'il dirigeait : il obtint des rois beaucoup de choses dont il gratifia ladite église, et y transporta un grand

nombre de serfs. Il travailla aussi à faire restituer certains objets, qui avaient été dérobés à l'église dans le palais même de l'évêché. Une maladie mortelle l'ayant atteint dans sa terre natale, il ordonna qu'après sa mort, son corps fût transporté au lieu de sa résidence ordinaire : il termina sa carrière, l'an 934 de l'incarnation du Seigneur, le 3 des ides de février.

CHAPITRE LXIX.

De l'évêque Fulbert.

Au Seigneur Etienne succéda Fulbert, qui dut les honneurs du siége épiscopal au crédit et à l'influence du duc Gislebert. Ce prélat, natif d'un village du Brabant, appelé Wilève, était de mœurs irréprochables : il travailla à combler de toutes sortes d'avantages la Sainte Eglise de Dieu.

CHAPITRE LXX.

Différend entre le comte Isaac et l'évêque Fulbert. — Expulsion du comte.

Vers ce temps, le comte Isaac possédait l'abbaye de St.-Humbert, à la tête de la quelle le roi Charles avait placé l'évêque Etienne ; il avait aussi reçu du roi, en bénéfice, la royale et riche abbaye de St.-Géri, avec ses dépendances : à savoir, la moitié du château de Cambrai, la moitié des impôts publics et le droit de battre monnaie. Parta-

gée entre cette double domination, la ville se voyait menacée par le choc de ces deux puissances. Cette rivalité fut cause de bruyantes altercations entre leurs ministres ; l'effervescence croissait toujours plus violente, plus redoutable ; les esprits s'échauffaient au point qu'on en venait souvent aux armes. Le magnanime comte apprit avec douleur ces nouvelles ; la colère, l'indignation l'animaient tellement, qu'il leva fièrement la tête contre le Seigneur évêque : un jour, il lui signifia de quitter son siége et de s'enfuir au plus vite avec les siens, car il voulait désormais régler seul les affaires de la ville. Alarmé de ces menaces, l'évêque, qui comptait cependant sur l'appui de Dieu, répondit qu'il obéirait à ces ordres superbes. Il se borna à demander un délai jusqu'à la nuit, afin que le peuple ignorât la honte dont sa fuite allait le couvrir. Isaac y consentit d'autant plus facilement qu'il ne l'estimait pas assez pour croire qu'il osât éluder ses ordres. Ayant obtenu ce délai, l'évêque fut indécis sur le parti qu'il allait d'abord prendre dans une situation si critique et si imprévue. Sans plus tarder, et inspiré par le ciel, il profite de la courte trève qui lui a été accordée, convoque secrètement et avec activité tous ses amis, ses fidèles serviteurs, et remet son sort entre leurs mains. Pendant cette nuit, une puissante armée s'organise, il change d'avis, attaque son ennemi à l'impro-

viste, au point du jour, et, secondé de Dieu, le chasse de la ville. Ce succès calme les craintes de l'évêque; il rentre chez lui avec les siens. Quelques jours après, le comte, à la tête de forces redoutables, vient attaquer la ville où il sème l'effroi, et harcelle continuellement le prélat. Ce conflit donna naissance à de violentes inimitiés entre les deux rivaux.

CHAPITRE LXXI.

Otton, après avoir défait les ennemis du roi Louis, vient à Cambrai visiter l'évêque Fulbert.

Cependant le prince des Gaulois, Hugues-le-Grand, ligué avec le redoutable Guillaume, duc de Normandie, livrait de perpétuels combats à son roi Louis : ils se faisaient de part et d'autre une guerre acharnée. Voyant qu'il ne pouvait triompher de la cruauté de ses ennemis, sans le secours de l'étranger, le roi eut recours au fils du roi Henri, à l'empereur Otton dont il avait épousé la sœur Gerberge, et lui envoya des ambassadeurs pour le prier d'intervenir en sa faveur. Continuellement assiégé par les plaintes de son frère, Otton ordonna aux ducs et aux princes de se diposer au combat ; il fit tous ses préparatifs de route, se mit en marche sans délai, comme on l'en avait prié, et parut d'abord sous les murs de Paris, ensuite sous ceux de Rouen, dévastant tous les

environs et les accablant de toute espèce de calamités. Après avoir asssouvi sa vengeance, Otton reprit le chemin de ses états ; il s'arrêta quelque temps à Cambrai, pour voir comment le Seigneur évêque Fulbert s'acquittait de ses fonctions ecclésiastiques.

CHAPITRE LXXII.

Diplôme qui confère à Fulbert l'abbaye de St.-Géri.

Arrivé à Cambrai, l'empereur fut reçu gracieusement par Fulbert ; dans des entretiens où percèrent la douleur de l'évêque, son respect, son profond attachement pour la personne d'Otton, il se plaignit des outrages que lui avait faits le comte Isaac. Le pieux monarque fut aussi affligé de ces injures que le prélat lui-même : après avoir pris avis de son conseil, et, suivant la loi publique, il dépouilla le comte de l'abbaye de St.-Géri et de toutes les dépendances qui avaient été cause de leurs différends, ainsi que de l'autre abbaye dont nous avons parlé plus haut (Maroilles), et les donna à perpétuité à la sainte église Notre-Dame. Cette donation fut confirmée de la manière suivante :

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité.
» Otton, par la grâce de Dieu, roi. Sachent tous
» nos fidèles présens et à venir que, par amour
» pour Dieu et pour Marie, Sainte et chaste Vier-

» ge, Mère du Seigneur J.-C., notre Dieu, pour
» le salut de notre ame, par l'intervention de nos
» fidèles ; à savoir, de l'archevêque Frédéric, et
» de notre cher frère Brunon, et du duc Conrad,
» du duc Herman et d'autres fidèles, nous concé-
» dons du jour et de l'heure présente au siége de
» la sainte église Notre-Dame, que dirige, par
» la volonté de Dieu, le vénérable évêque Fulbert,
» l'abbaye de St.-Géri en entier, avec tous ses
» biens, toutes ses possesions attenantes et éloi-
» gnées, laquelle jusqu'à ce jour a toujours été
» justement et légalement soumise à notre juri-
» diction : nous lui abandonnons également tou-
» tes les charges et tous les impôts qui revien-
» nent à la dite abbaye. Qu'aucun comte, qu'au-
» cun officier public ne puisse y assembler le
» mallum, y imposer des amendes soit en matiè-
» re civile, soit en matière criminelle, ni former
» aucune opposition ; mais que tous ces biens res-
» tent dorénavant dépendans de l'évêque qui, par
» succession et avec la permission de Dieu, diri-
» gera ladite église, tout aussi bien qu'ils ont re-
» levé de notre autorité jusqu'à ce jour. Et, pour
» que le présent diplôme obtienne à jamais, par
» la suite des temps, force et vigueur, au nom de
» Dieu, nous l'avons confirmé de notre propre
» seing, et nous y avons fait apposer notre sceau.
» Signature du Seigneur Otton, roi invincible.

» Moi, Brunon, chancelier, remplissaut les fonc-
» tions de l'archichancelier Rotbert, j'ai contresi-
» gné. Donné le 2 des calendes de mai, l'an 947 de
» l'incarnation du Seigneur. Indiction 6. L'an 13e
» du règne d'Otton, roi pieux. Fait heureuse-
» ment, avec l'aide du Seigneur, au palais d'Aix-
» la-Chapelle. Ainsi soit-il.

CHAPITRE LXXIII.

L'évêque Fulbert prononce, pour cause de parenté, la séparation du comte Amulric d'avec la fille du comte Isaac qu'il avait épousée.

Un autre comte du pays de Hainaut, nommé Amulric, homme de noble extraction et très-fortuné selon l'éclat de la gloire du monde, épousa la fille du comte Isaac dont nous avons déjà parlé. Ce mariage excita des plaintes et des réclamations auprès de Fulbert; le prélat sentit que leur union était illégitime pour cause de très-proche parenté: il rassembla son conseil, les sépara canoniquement, leur infligea une pénitence et leur ordonna d'expier ce crime énorme. Les parens et les amis, voyant avec peine et douleur cet acte de séparation, tantôt effrayaient Fulbert par l'énergie de leurs menaces, tantôt cherchaient à le circonvenir par leurs prières et par de précieux présens. De plus, ils promettaient à la sainte église de Dieu les biens les plus abondans, afin que cédant soit à leurs menaces, soit à l'attrait de leurs pro-

messes, il changeât d'avis, réunît ceux qu'il avait séparés et leur permît de vivre ensemble désormais. Fulbert fut irrité de ces diverses tentatives; et, comme la crainte du Seigneur était chez lui plus forte que toute autre considération, il ne s'occupa pas de leurs menaces ; afin de ne point se laisser gagner, il foula aux pieds leurs promesses, ne voulant pas agir contrairement aux dispositions de la loi canonique. Ne voulant pas non plus, d'après les préceptes donnés par Ezéchiel (13-19), vivifier les ames qui meurent, il refusa d'accéder à leurs prières, et prononça, de la plénitude de son autorité épiscopale, la séparation des deux époux. Ce fait démontre clairement qu'aucune menace, aucun appât ne pouvaient écarter l'évêque des voies de la justice; tandis qu'aujourd'hui nous en voyons quelques-uns céder soit à la crainte, soit aux séductions des puissans, soit à l'avarice, et compromettre souvent par de mauvaises œuvres les institutions ecclésiastiques.

CHAPITRE LXXIV.

Les Hongrois, après avoir ravagé le pays, s'approchent de Cambrai, et, n'ayant pu s'en emparer, mettent le feu au faubourg et à l'église de St.-Géri.

Vers ce temps, les Hongrois exerçaient leurs ravages dans toute l'étendue de cette province, réduisaient les Chrétiens en esclavage, profanaient

les choses saintes et incendiaient les églises. Effrayé de ces dévastations, l'évêque Fulbert, dont l'esprit plein de sagacité prévit les dangers qu'allait courir la ville, mit tous ses soins à la faire fortifier : il fit renfermer dans l'église Notre-Dame, le corps du B. Géri, notre plus précieux trésor. Les événemens prouvèrent bientôt la justesse des prévisions de l'évêque. En effet, quelques jours après, l'an 953 de l'incarnation du Seigneur, le 8 des ides d'avril, les Hongrois, dont toute la science militaire consistait dans la vigueur de l'attaque, s'élancent sur la cité, demeurent trois jours sous ses murs et l'accablent de toute espèce de calamités. Nos soldats, bien inférieurs en nombre, viennent chercher un abri derrière les remparts : les Hongrois, ne rencontrant plus de résistance, mettent le feu aux édifices des faubourgs, et pillent les propriétés des citoyens ; puis, enflés de ces heureux succès, ils reportent tous leurs efforts contre les remparts qu'ils veulent franchir : mais leur fureur vient échouer devant l'héroïque résistance des nôtres. Accablés de lassitude, les ennemis vont camper non loin de la ville, dans des prairies sur les bords de l'Escaut : c'est là qu'ils vont se préparer par le repos et la nourriture, à venir mettre la cité à feu et à sang. Pendant cet intervalle, nos soldats ne restèrent pas oisifs ; ils résolurent de ne pas laisser sans vengeance les désastres de la ville.

Tandis que l'ennemi s'éloignait un peu, les Cambrésiens remarquèrent que le neveu du roi (guerrier très-expérimenté dont nous ignorons le nom), se retirait le dernier des retranchemens à la tête d'une poignée d'hommes. Aussitôt Odon, homme énergique et décidé, s'adjoint quelques-uns des plus braves de ses frères d'armes, auxquels l'amour de la patrie en deuil a inspiré le mépris de la mort, et fond sur l'ennemi renfermé dans un étroit sentier. Bien qu'enveloppé, le Hongrois rougit de reculer, et, dans sa belliqueuse ardeur, malgré la la retraite des siens, il se précipite au combat : assailli de tous côtés, il porte la mort dans nos rangs et finit par avoir la tête tranchée. Nos troupes victorieuses la placent au bout d'une lance qu'ils fichent sur les remparts. Un tel spectacle excite la joie des Cambrésiens et l'effroi des Hongrois. A cette nouvelle, le roi Bulgion (tel était son nom), transporté de colère, donne d'amères larmes au trépas de son malhenreux ami; et, plus exaspéré que jamais, il reparaît avec ses troupes sous les murs de la ville, brûlant de venger la mort de son neveu. Les assaillans font une attaque vigoureuse, les assiégés ne déploient pas moins d'ardeur pour leur défense : on combat long-temps, on échange de part et d'autre une grêle de traits. La vue de la tête d'un de leurs frères allume dans le cœur des Hongrois un acharnement incroyable; l'amour de

la patrie, le désespoir donnent de l'audace à nos soldats. Pendant cette scène de carnage, l'évêque affligé, tantôt assiège de ses prières la Ste. Mère de Dieu, tantôt se prosterne devant le tombeau du bienheureux Géri, et le conjure instamment de venir en aide à la ville; tantôt il parcourt les fortifications, encourage séparément chaque guerrier, lui donne des instructions, et l'engage à combattre en homme de cœur, en héros invincible. C'est Dieu qui combat contre ces étrangers, c'est Dieu qui doit remporter la victoire.

Accablés de lassitude, et ne voyant aucun moyen de terminer la guerre, les Hongrois pensèrent qu'il était préférable de lever le siége. Soit ruse, soit bonne foi, ils engagèrent leur parole comme signe de leur réconciliation et de leur amitié, et proposèrent un traité dont voici les conditions : Si on leur rend la tête de leur prince, ils remettront fidèlement tout le butin, tous les captifs, tout ce qu'ils ont ravi dans les environs, déposeront les armes et concluront la paix. Les Cambrésiens, qui soupçonnaient quelque piége, repoussèrent ces propositions. Un tel refus exaspéra plus que jamais les Hongrois, dont le courroux dès lors ne connut plus de bornes; jugeant qu'il était plus facile d'incendier l'église, ils abandonnèrent l'attaque des remparts, et lancèrent à l'envi des traits enflammés sur les parties saillantes

de l'édifice. Dès ce moment la consternation s'empare des assiégés, l'effroi cause un profond abattement; l'ennemi triomphe, plus d'asile pour eux. Les barbares poursuivent leur projet sans interruption ; déjà l'église allait être la proie des flammes victorieuses, si un clerc, nommé Sarrald, inspiré par le ciel, ne se fût empressé de monter sur l'édifice avec un vase rempli d'eau. Soutenu par de faibles cordes qu'il a habilement attachées aux poutres du clocher, il arrête les progrès de l'incendie en versant de l'eau, et, se multipliant en quelque sorte, il rend impuissans, par son activité, les efforts des assiégeans. O prodige! sous les yeux de l'ennemi, exposé à mille périls, mais visiblement protégé par les mérites de la B. Mère de Dieu, et par l'intercession de St.-Géri, il préserve l'église d'une destruction infaillible. La confiance renaît parmi les Cambrésiens, qui se sentent appuyés par le ciel ; ils bannissent toute crainte et opposent une résistance plus opiniâtre que jamais. C'est pourquoi, les ennemis, convaincus qu'il y a pour eux impossibilité de vaincre, abandonnent le siége avec honte et douleur. Ils brûlent impitoyablement ce qu'ils ont épargné dans le faubourg : si quelque guerrier distingué tombe en leur pouvoir, il est égorgé sur le champ, et ceux, qui ont été respectés par le fer et la flamme, sont destinés à la servitude. Ensuite, ô com-

ble du malheur! jugeant d'après la richesse extérieure de sa construction qu'elle regorge de trésors à l'intérieur, nos farouches ennemis concentrent tous leurs efforts sur la magnifique église du vénérable St.-Géri : les chanoines, vigoureusement soutenus par la multitude du peuple, rendent vaines leurs tentatives. Quelques-uns menacèrent d'y mettre le feu, mais la plupart y renoncèrent, car la toiture de plomb opposait des difficultés à l'exécution d'un tel projet. Ils reculaient donc devant tant d'obstacles et déjà songeaient à la retraite, lorsqu'un clerc furieux lance du haut du clocher une flêche au milieu de leurs rangs. Exaspérés, les Hongrois reviennent en plus grand nombre vers le monastère pour laver cet affront : après une longue attaque ; ils s'en rendent maîtres et étendent à leurs pieds tout le peuple qui s'y rencontre : les clercs Auffride, Anselme, Grinbert, Thierri, Gention, sont égorgés. Ils mettent encore le feu aux lambris, et détruisent ce temple vénérable après de longs et pénibles efforts. Alors, ô souvenir plein d'horreur! les parties supérieures de l'édifice, consumées par la flamme, s'écroulent et jonchent la terre de leurs vastes débris : le plomb, qui en couvrait le faîte, devenu liquide par l'action du feu, coule çà et là par ruisseaux sur la pente de la colline, et inonde les rues et les fossés d'alentour. Les barbares réunissent

ensuite leurs captifs, et se retirent avec un butin immense.

CHAPITRE LXXV.

Fulbert fait reporter le corps de St.-Hermès à Renaix où il était en premier lieu.

Tandis que les Danois répandaient aussi la terreur dans les environs de cette province, et incendiaient, comme nous le voyons dans les histoires, les saintes maisons du Seigneur, le B. Hermès, martyr de J. C., que le pape Alexandre avait baptisé à Rome, fut d'abord transféré du monastère fondé par St. Amand à Renaix, village du Brabant, à l'abbaye d'Ende, près d'Aix-la-Chapelle: de là, il fut transporté à Cologne, où il resta fort long-temps. Quelques années après, un grand débat s'éleva au sujet de cette translation entre les religieux de Renaix et d'Ende. Après la retraite des Danois et le rétablissement de la Sainte Eglise de Dieu dans son ancienne splendeur, ceux de Renaix firent des tentatives pour reprendre leur bien : ceux d'Ende s'y refusèrent unanimement et prétendirent conserver ce précieux trésor. Cette lutte entr'eux dura assez long-temps. Mieux inspirés, les religieux de Renaix s'adressèrent humblement au Seigneur évêque Fulbert, lui exposèrent tous leurs sujets de plaintes, et le supplièrent instamment d'employer son intervention,

pour faire rendre à son diocèse le saint martyr, qu'on en avait fait sortir par violence. Ayant reconnu la justice de leur cause, le prélat usa de tout son pouvoir pour faire restituer à l'abbaye de Renaix le corps de St. Hermès. En récompense de ce bienfait, les religieux dont nous venons de parler, donnèrent la terre appelée Neunehova par les les habitans, à la sainte église cathédrale de Cambrai.

CHAPITRE LXXVI.

Otton renouvelle les immunités de l'église de Cambrai. Il accorde à l'évêque les droits de tonlieu et de monnoyage.

A la demande du même prélat, l'empereur Otton renouvela en faveur de l'église de Cambrai les immunités que lui avait accordées son prédécesseur Charles; en outre, il concéda à l'évêque les droits de tonlieu et de monnoyage dans la même ville; de plus, par le diplôme suivant, il a placé ladite église à l'abri des atteintes des agens du fisc :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. » Otton, par la grâce de Dieu, roi. Guidé par no- » tre amour pour le culte divin, nous favorisons » les demandes justes et raisonnables des servi- » teurs de Dieu; et, ce fesant, nous avons la con- » fiance que la grâce d'en haut ne nous manquera » pas. C'est pourquoi, savoir fesons à tous nos

» fidèles sujets, présens et à venir, que le vénérable Fulbert, évêque de Cambrai, a mis sous » nos yeux les priviléges concédés par notre prédécesseur de glorieuse mémoire, Karles, et » dans lesquels il est dit que notre prédécesseur » Karles, par amour pour Dieu, et pour assurer » le repos des frères qui y résident, a toujours accordé protection entière à cette église, » et défendu les immunités d'icelle, laquelle est » consacrée en l'honneur de Marie, la Ste.-Mère » de Dieu, toujours Vierge. Pour confirmer cette » charte, l'évêque Fulbert, désigné plus haut, a » demandé que, par amour pour Dieu, et par » respect pour la Ste.-Vierge Marie, Mère de » Dieu, nous voulussions bien sanctionner le » diplôme donné par ledit roi. Nous avons acquiescé volontiers à cette demande, par l'intervention de notre cher évêque Richard, et » l'avons pleinement accordée, en la confirmant » par ce précepte d'immunité. Nous avons donc » ordonné et ordonnons qu'aucun juge public, » qu'aucun homme appartenant à la justice, ne » se transporte dans les églises, les lieux, les » terres et les autres biens de ladite église, qu'elle » tient et possède dûment et légalement dans les » provinces et les territoires soumis à notre empire, ou qu'elle pourra recevoir par la suite de » la piété des fidèles, soit pour y entendre des

» causes, pour lever des taxes et des impôts,
» pour exiger des logemens, soit pour enlever
» des ôtages, soit pour arrêter les hommes libres
» ou les serfs de ladite église, demeurants sur son
» territoire; que personne, maintenant ou à l'a-
» venir, n'ose se transporter dans lesdits lieux
» pour réclamer des redevances ou toute autre
» prestation illicite, soit pour exiger les choses
» ci-dessus mentionnées. Mais, qu'il soit permis
» audit prélat et à ses successeurs, de posséder
» paisiblement, sous la protection de notre pri-
» vilége, les biens de ladite église, avec les cellu-
» les et leur avoir, ainsi que les hommes qui lui
» sont légalement soumis; d'obéir fidèlement à
» notre autorité, et de prier en toute liberté avec
» le clergé et le peuple qui lui est soumis, pour
» notre stabilité, pour la stabilité et la conserva-
» tion de l'empire que Dieu nous a donné. Tout
» ce que notre fisc en retirait, nous l'avons con-
» cédé à perpétuité à ladite église pour son lumi-
» naire. Notre munificence a accordé audit évê-
» que et à ses successeurs, les droits de tonlieu et
» de monnoyage dans la ville de Cambrai, à cette
» condition toutefois, que les neuf dixièmes seront
» à jamais consacrés aux besoins des prélats, et le
» dixième à ceux des frères qui font partie de la
» congrégation. En outre, nous avons décidé
» qu'aucun duc, comte, lieutenant, ou toute au-

» tre personne appartenant au pouvoir judiciaire » ne pourra enfreindre notre défense, ni celle de » nos prédécesseurs. Celui qui n'en tiendra au- » cun compte, sera passible de notre justice; et » de plus, il sera condamné à payer 600 sous, » dont les deux tiers seront versés dans le trésor » de l'église, et l'autre tiers appartiendra au fisc » royal, afin que nul n'ose se rendre coupable » d'un tel crime. Ce que nous confirmons de no- » tre autorité, afin que tout ce qui a été octroyé » à ladite église par notre prédécesseur d'heu- » reuse mémoire, soit inviolablement conservé » par la suite. Et, pour que ce précepte d'immu- » nité soit notoire et authentique aux yeux de » nos fidèles et à ceux des fidèles de la Sainte- » Eglise de Dieu, nous y avons mis notre seing » et fait apposer notre sceau. Signature d'Otton, » sérénissime roi. Moi, Brunon, chancelier, » remplissant les fonctions de l'archichancelier » Rotbert, j'ai contresigné cet acte. Donné le 3 » des Calendes de juin, l'an 940 de l'Incarnation » du Seigneur. Indiction 13. L'an 5 du règne » d'Otton, sérénissime roi.

» Fait à Engeleheim, au nom de Dieu. Ainsi » soit-il. »

CHAPITRE LXXVII.

Otton ayant demandé à Fulbert le corps de St.-Géri et de St.-Aubert, ce prélat lui accorde ceux de Thierri et d'un autre personnage.

Vers ce temps, le glorieux prince Otton mettait tous ses soins à fonder et à restaurer des églises : il bâtit quatorze palais magnifiques destinés aux évêques, et fonda un Siége métropolitain à Magdebourg. Ayant déjà obtenu de ses évêques grand nombre de reliques, il pria Fulbert de lui donner les corps de St-Géri et de St-Aubert, persuadé que, sous le patronage de si illustres confesseurs, sa métropole prospérerait. Craignant les suites de son refus, l'évêque hésita : toutefois, pour ne pas paraître ingrat des bienfaits qu'il avait, comme nous l'avons vu, reçus d'Otton, il promit d'adhérer à sa demande. Cette circonstance inquiétait Fulbert, son esprit flottait indécis : qu'il donne, qu'il refuse, il y a difficulté, il y a danger pour lui. S'il refuse, il va perdre la bienveillance de l'empereur; s'il consent, il va, par la perte de ces deux patrons, faire le malheur de la province qui leur doit son bonheur temporel, et par lesquels elle espère jouir du bonheur céleste. Le prélat prend enfin un parti pour sortir de cet embarras; il rassemble quelques uns des siens auxquels il confiait sa pensée intime, ouvre secrètement les tombeaux du saint évêque Thierri

dont nous avons parlé plus haut, et d'un autre personnage dont nous ignorons le nom, renferme respectueusement leurs corps dans un cercueil, et les envoie à l'empereur avec quelques parcelles du corps de St.-Aubert. Si l'on désire avoir de plus amples détails sur ce fait, qu'on lise le livre qu'a écrit touchant la vie de St.-Aubert, Fulbert, docteur très-distingué, à la prière du Seigneur évêque Gérard. Ces faits ne se passèrent pas sans la bienveillante intervention du ciel, car l'homme du Seigneur, le B. Thierri, avait mérité de Dieu cette récompense ainsi que la vénération du peuple ; et notre province ne fut pas du moins privée de ses saints protecteurs : quand bien même Fulbert l'eût voulu, il lui eût été impossible de nous les ravir. Qu'auraient pensé les habitans, s'ils s'étaient vu enlever leur patron St.-Géri, auquel l'heureuse cité de Cambrai était redevable de son illustration et de la gloire d'avoir fait connaître son nom par toute la terre ? Bien plus, je ne crois pas qu'ils eussent jamais fait cette concession à l'empereur tant qu'il leur serait resté un souffle de vie.

CHAPITRE LXXVIII.

Au synode d'Engeleheim, le témoignage et l'assistance de Fulbert font rétablir Artold sur le siége de Reims d'où Hugues est expulsé.

A Engeleheim, se tint un synode en présence des deux rois Otton et Louis, de Marin, vicaire

du souverain pontife, de Fulbert et d'un grand nombre de co-évêques, pour examiner une discussion qui s'était élevée entre Artold et Hugues au sujet de l'épiscopat de Reims. Artold, en l'absence de son rival Hugues, avait exposé ses réclamations devant les deux souverains et tous les assistans, lorsqu'entra dans le concile un certain Sigebald, clerc de Hugues; celui-ci présenta des lettres qu'il avait apportées de Reims et qu'il avait déjà montrées dans un autre synode à Mouzon, affirmant que ces mêmes lettres lui avaient été remises à Rome par Marin lui-même, vicaire du Saint Siége. Le Seigneur Marin produisit des lettres, que le même Sigebald avait apportées à Rome, et les fit lire dans le synode. Cette lecture prouva, comme le démontraient les lettres, que Wido, évêque de Soissons, Hildegaire de Beauvais, Rodulphe de Laon, Fulbert de Cambrai et tous les autres évêques du diocèse de Reims, s'étaient adressés au Saint Siége apostolique pour le rétablissement de Hugues sur le siége de Reims et l'expulsion d'Artold. Après cette lecture, Fulbert se lève avec les autres prélats désignés dans ces lettres; il proteste qu'ils ne les ont jamais vues, n'en ont jamais entendu parler, et n'ont pas, par conséquent, donné leur consentement à l'envoi. Comme le clerc Sigebald ne pouvait le réfuter, quoiqu'il étourdît le concile de ses calomnies con-

tre eux, le Seigneur Marin se leva, et conseilla à tout le synode de prendre une résolution sévère contre un tel calomniateur et porteur de calomnies contre des évêques. Après que le coupable eût été publiquement convaincu de mensonge, l'assemblée prit lecture des articles des conciles concernant les calomniateurs, et jugea à l'unanimité que le coupable devait être privé des honneurs dont il jouissait et envoyé en exil, selon la teneur de ces mêmes articles. En conséquence, Sigebald fut dépouillé des fonctions du diaconat, et se retira avec la réprobation du concile. Quant à l'évêque Artold, qui s'était présenté à toutes les assemblées et qui n'avait pas craint le jugement synodal, il fut décidé que, selon les règles des canons et les décrets des SS. Pères, l'épiscopat de Reims serait exclusivement conservé et gouverné par lui : on le combla d'éloges et on le confirma dans sa dignité.

CHAPITRE LXXIX.

De l'évêque Bérenger, successeur de Fulbert.

Bérenger succéda à Fulbert dans les fonctions de l'épiscopat. Il était issu d'une illustre famille de Germanie, et était très-proche parent de l'empereur Otton. Cet homme, qui s'était plus occupé des choses profanes que des choses ecclésiastiques, et à qui la noblesse de sa race avait inspiré

de l'orgueil et de l'arrogance, se chargea là d'un ministère peu en harmonie avec ses goûts et son genre de vie. Ses mœurs étaient, dit-on, si farouches, que non seulement sa langue et sa nation, mais encore sa manière de vivre le faisaient regarder comme un barbare par son peuple. Il se montrait d'autant plus dédaigneux, d'autant plus persécuteur à l'égard du peuple, qu'il savait qu'un sang royal coulait dans ses veines. C'est pourquoi, souvent, en partie à cause de la légèreté inouie de son caractère, en partie à cause des mœurs sauvages et des révoltes de ses subordonnés, de graves dissentions s'élevaient entre eux ; quelquefois même il s'engageait une lutte des plus animées. Quelle était la cause ces révoltes, de tous ces violens démélés ? nous ne saurions l'imputer à Bérenger plutôt qu'à l'insolence de ses administrés qui, en tout temps, par la turbulence de leur caractère, se sont montrés hostiles et rebelles envers leurs prélats.

CHAPITRE LXXX.

Les Cambrésiens reçoivent Bérenger par la crainte des princes qui l'accompagnaient.

Un jour, Bérenger s'était rendu en Germanie pour faire sa cour à l'empereur, et, comme il y restait quelque temps, les bourgeois, réunis par une seule et même pensée, formèrent tous une li-

gue contre lui; ils s'engagèrent par serment à lui fermer les portes de la ville à son retour. L'évêque, après avoir terminé ses affaires, reprit la route de son siége épiscopal, et, chemin faisant, apprit la conjuration qui s'était formée contre lui. Voyant qu'il ne pouvait lutter ni par la valeur, ni par le nombre contre une population tout entière, il rebroussa chemin couvert de honte et d'ignominie. Il alla s'adresser à Brunon qui tenait alors, sous les ordres de son frère, les rênes du gouvernement, lui exposa vivement sa cause et le supplia instamment de vouloir bien lui aider à reconquérir par les armes son siége qu'on lui refusait, et à tirer une juste vengeance de l'affront que lui avait fait son peuple rebelle. On consentit facilement à sa demande, et on lui donna une nombreuse armée; il alla aussi trouver Arnoul, comte de Flandre, et lui ayant promis le village de Lambres, il le gagna à sa cause et obtint son appui. A l'approche de ces forces immenses, les Cambrésiens prirent peur, ajournèrent leur projet d'affranchissement, et envoyèrent dire à l'évêque de rentrer sans défiance. Bérenger congédia ses troupes et rentra sans difficulté dans la ville, sans autre cortége que les siens.

CHAPITRE LXXXI.

Bérenger enlève au comte Arnoul le domaine de Lambres. — Il ôte à l'église de Cambrai les villages de Conreng et de Ferrières.

Quelque temps après, toujours poussé par son orgueil, Bérenger enleva de force le bourg de Lambres qu'il avait donné, pour prix de ses services, au comte Arnoul, aux secours duquel il était redevable de sa rentrée à Cambrai ; il le menaça même de mettre en combustion toute la Flandre, s'il s'avisait de vouloir le lui reprendre. Il ôta également à l'église de Cambrai les villages de Conreng et de Ferrières, et en donna les bénéfices à un soldat.

CHAPITRE LXXXII.

L'évêque Bérenger fait souffrir aux citoyens de Cambrai divers tourmens.

L'Évêque, se rappelant l'injure que lui avaient faite les Cambrésiens, fit bientôt revenir ses soldats auxiliaires, attaqua subitement et à l'improviste les bourgeois dans les places et dans les rues, et les poursuivit jusque dans le temple de St.-Géri. Etrange spectacle ! Les soldats, sans respect pour la sainteté de l'église, en franchissaient le seuil, tuaient les uns, coupaient les pieds et les mains aux autres, leur crevaient les yeux, ou leur marquaient le front d'un fer rouge. L'évêque furieux

fit remplir une voiture de lances enlevées aux morts et à ses autres ennemis; et, pour faire connaître à la fois sa vengeance et sa victoire, il se hâta de les envoyer à ses amis dans sa terre de Béthencourt.

CHAPITRE LXXXIII.

Bérenger meurt, après avoir été frappé de la main de St.-Géri.

Je ne puis me défendre de l'étonnement que me cause l'audace de ce prélat, qui ne craignit pas de violer le temple du B. confesseur, qu'avait su respecter le châtelain Watier, guerrier très-inhumain. Un jour que ce dernier revenait de certain lieu avec les siens, il rencontre par hasard les deux frères Aldon et Baudouin, ses ennemis jurés; aussitôt, il presse de l'éperon son cheval et fond sur eux; déjà sa lance les menace et va les percer. Ils prennent la fuite, et lui les poursuit jusqu'au pied de la montagne, à une distance du monastère d'environ neuf pas. Les voyant près de cet asile sacré implorer le secours du saint confesseur, il n'ose avancer plus loin et s'écrie avec force: « Sachez que c'est à St-Géri que vous êtes aujourd'hui redevables de votre salut. » Si un homme si cruel, par amour pour Dieu et par vénération pour le saint confesseur, a épargné ses ennemis, et a su montrer de la patience, combien plus aurait dû en montrer un prélat qui aurait songé à la sainteté

de ses fonctions? Néanmoins, comme après un si grand crime, Bérenger ne chercha ni retraite, ni refuge, ni aucun moyen de pénitence, il ne tarda pas à recevoir un juste châtiment. Il partit pour Cologne : une nuit qu'il reposait à demi endormi dans son lit, le B. Géri lui apparut en songe, le blâma de ses fautes, et le frappa vigoureusement du bâton qu'il tenait à la main. Bérenger se réveille aussitôt, pousse un profond gémissement, appelle ses serviteurs, leur expose nettement sa vision et le danger qui le menace. Il souffrit quelque temps de ce coup (le fait est certain), et mourut bientôt après : on l'ensevelit dans le temple de St.-Géréon. Les chapelains, qui desservaient cette église, étant en butte à d'imprudentes accusations, laissèrent les ornemens pontificaux et prirent la fuite.

CHAPITRE LXXXIIII.

Engran succède à Bérenger.

Après la mort de Bérenger, Engran, moine du couvent de St.-Pierre à Corbie, fut élevé au trône épiscopal par le crédit de l'archevêque Brunon, avec lequel il gérait les affaires des chanoines au delà du Rhin, et dont il était connu et aimé. Egalement versé dans les sciences profanes et religieuses, il avait un vif attachement pour son troupeau et possédait un caractère plein de douceur. Il mit

un soin si religieux à remplir les obligations que lui imposait sa dignité épiscopale, qu'il ne parut en aucune manière s'écarter de la vie monastique. Exclusivement occupé de ses fonctions ecclésiastiques, il édifia le troupeau confié à ses soins, en lui donnant l'exemple de l'innocence et des bonnes mœurs.

CHAPITRE LXXXV.

Engran se rend à une assemblée convoquée par l'archevêque de Cologne, et y réclame le domaine de Perrone, depuis, *le Cåteau*. Son secrétaire, qui avait oublié le titre justificatif, est dépouillé du bénéfice qu'il possédait.

Ce prélat enrichit de ses propres biens l'église de Cambrai; et, si on la privait de quelques possessions, il s'empressait de réclamer, et d'en exiger la restitution par un jugement public. A cette époque, le duc ou l'archevêque Brunon convoqua, dit-on, à une assemblée générale, un grand nombre de princes et d'évêques, dans une ville dont j'ignore le nom, et où l'on traita convenablement différentes questions avantageuses à la tranquillité et aux cérémonies de la Sainte Eglise du Seigneur, ainsi qu'à l'état du royaume. L'évêque Engran s'y rendit pour réclamer la petite ville de Perrone, consacrée à la Sainte-Vierge Marie et que possédaient, à titre de bénéfice, les comtes d'Hasbaie. Il ordonna à Widon, son chancelier, d'apporter avec lui le titre justificatif de cette même ville, le-

quel il avait trouvé dans les archives de l'église, afin d'être mieux fondé dans ses prétentions. Arrivé à l'assemblée et se disposant à faire sa réclamation, il demanda au chapelain son titre justificatif. Widon, qui se sent coupable de négligence, est saisi de frayeur, et finit par confesser qu'il a oublié d'exécuter les ordres de son maître. L'évêque confus rentre chez lui, et ne pouvant pardonner l'inadvertance de son chapelain, il lui enlève l'église de Sailly.

CHAPITRE LXXXVI.

Mort d'Engran. Hadulfe, évêque de Noyon, assiste à ses obsèques.

APRÈS avoir employé toute l'ardeur de son zèle à agrandir, du côté de l'Occident, l'église Notre-Dame, il fut arrêté par la mort (ainsi l'exigeaient les péchés des habitans), et laissa son ouvrage inachevé : après une sage administration de trois ans, il alla rejoindre J.-C.-Hadulfe, évêque de Noyon, assista à ses obsèques et le fit inhumer avec pompe dans l'église Notre-Dame, du côté du Midi.

CHAPITRE LXXXVII.

De l'évêque Ansbert qui établit huit chanoines dans l'église Saint-Aubert.

SON successeur fut Ansbert, homme versé dans la grammaire : moine de l'église d'Arras et à la

fois archidiacre de celle de Cambrai, il administra depuis les biens du monastère de St.-Vaast, dans le pays de Bade, et dut à la connaissance de l'empereur sa promotion à la dignité épiscopale. Il établit à ses frais huit chanoines dans l'église Saint-Aubert. Ainsi que ses prédécesseurs et que ses successeurs, il eut à souffrir beaucoup d'injures graves de la part de ses soldats, et lutta long-temps contre leur désobéissance. C'est pourquoi, afin de mettre un terme à leur insubordination, il s'attacha, par de nombreux bienfaits, un certain Arnoul, illustre comte : avec son aide, il comprima leurs révoltes et jouit quelque temps de la paix. Il administra le diocèse pendant cinq ans, alla rejoindre ses pères, et fut enseveli avec honneur dans la susdite église St.-Aubert.

CHAPITRE LXXXVIII.

De l'évêque Wibold. — Description du jeu qu'il a inventé.

Son successeur Wibold, archidiacre de l'église de Noyon, était assez versé dans les lettres divines et humaines. Il composa habilement un jeu régulier pour les clercs amis du jeu de dés, afin que s'y exerçant dans les écoles, ils s'habituassent par le plaisir à fuir les vices et à éviter les jeux profanes, sources de querelles. Voici l'exposé de ce jeu :

I.	I.	I.	*la Charité,*	III.
I.	I.	II.	*la Foi,*	IIII.
I.	I.	III.	*l'Espérance,*	V.
I.	I.	IIII.	*la Justice,*	VI.
I.	I.	V.	*la Prudence,*	VII.
I.	I.	VI.	*la Tempérance,*	VIII.
I.	II.	II.	*le Courage,*	V.
I.	II.	III.	*la Paix,*	VI.
I.	II.	IIII.	*la Chasteté,*	VII.
I.	II.	V.	*la Miséricorde,*	VIII.
I.	II.	VI.	*l'Obéissance,*	VIIII.
I.	III.	III,	*la Crainte,*	VII.
I.	III.	IIII.	*la Prévoyance,*	VIII.
I.	III.	V.	*la Discrétion,*	IX.
I.	III.	VI.	*la Persévérance,*	X.
I.	IIII.	IIII.	*la Bonté,*	IX.
I.	IIII.	V.	*la Modestie,*	X.
I.	IIII.	VI.	*la Longanimité,*	XI.
I.	V.	V.	*la Mansuétude,*	XI.
I.	V.	VI.	*la Bénignité,*	XII.
I.	VI.	VI.	*la Sagesse,*	XIII.
II.	II.	II.	*la Componction,*	VI.
II.	II.	III.	*la Joie,*	VII.
II.	II.	IIII.	*la Sobriété,*	VIII.
II.	II.	V.	*la Satisfaction,*	IX.
II.	II.	VI.	*la Suavité,*	X.
II.	III.	III.	*la Dextérité,*	VIII.
II.	III.	IIII.	*la Simplicité,*	IX.

II.	III.	V.	*l'Hospitalité,*	X.
II.	III.	VI.	*l'Economie,*	XI.
II.	IIII.	IIII.	*la Patience,*	X.
II.	IIII.	V.	*le Zèle,*	XI.
II.	IIII.	VI.	*la Pauvreté,*	XII.
II.	V.	V.	*la Douceur,*	XII.
II.	V.	VI.	*la Virginité,*	XIII.
II.	VI.	VI.	*le Respect,*	XIIII.
III.	III.	III.	*la Piété,*	VIIII.
III.	III.	IIII.	*l'Indulgence,*	X.
III.	III.	V.	*la Prière,*	XI.
III.	III.	VI.	*l'Amour,*	XII.
III.	IIII.	IIII.	*le Jugement,*	XI.
III.	IIII.	V.	*la Vigilance,*	XII.
III.	IV.	VI.	*la Mortification,*	XIII.
III.	V.	V.	*l'Innocence,*	XIII.
III.	V.	VI.	*la Contrition,*	XIIII.
III.	VI.	VI.	*la Confession,*	XV.
IV.	IV.	IV.	*la Maturité,*	XII.
IV.	IV.	V.	*la Sollicitude,*	XIII.
IV.	IV.	VI.	*la Constance,*	XIV.
IV.	V.	V.	*l'Intelligence,*	XIV.
IV.	V.	VI.	*la Douleur,*	XV.
IV.	VI.	VI.	*les Pleurs,*	XVI.
V.	V.	V.	*l'Hilarité,*	XV.
V.	V.	VI.	*la Compassion,*	XVI.
V.	VI.	VI.	*la Continence,*	XVII.
VI.	VI.	VI.	*l'Humilité,*	XVIII.

Sort se dit en grec *clêros*, *sors* en latin; de là le mot *clêronomia* signifie *héritage*, *clêronomus*, *héritier* : c'est pour cela qu'on nomme les religieux *clercs*, parce qu'ils sont échus au Seigneur. Les mots *canon*, en grec, *regula*, en latin, désignent les règles de la discipline ecclésiastique : de là les mots *canonici* et *regulares* qui signifient *conformes à la règle*. Or, ces mêmes canons défendent aux clercs les jeux de dés, afin d'éviter les altercations, les parjures et les autres vices (car le jeu de dés, inventé par des hommes perfides et privés de l'espérance du bien, s'est malheureusement répandu); il convient que les clercs laissent ces vices à la ville et qu'ils fassent des efforts pour acquérir les vertus. Mais de ce même jeu, on peut en faire un autre qui soit propre aux clercs et pour ainsi dire régulier, qui leur serve à s'exercer et non à railler qui que ce soit. Tous ceux qui comprennent ces paroles de l'évangile : *Toute la loi et les prophètes sont renfermés dans ces deux commandements*, savent que la charité est la première de toutes les vertus. Vertu fondamentale, elle donne naissance à une foule d'autres vertus. Plaçons donc nom par nom, et la charité et toutes les vertus qui en découlent; chacune recevra un nombre combiné de manière qu'après chaque coup de dés, le nombre amené ne convienne qu'à elle seule et soit inutilement cherché ailleurs. La co-

lonne I se compose des six premiers nombres, combinés entre eux dans trois périodes différentes ; elle comprend les 20 vertus filles de la charité et se termine à la sagesse. La colonne II commence à la componction et continue jusqu'au respect, 15e vertu à partir de la componction. La colonne III s'étend depuis la piété jusqu'à la confession, 10e vertu à partir de la piété. La colonne IV va depuis la maturité jusqu'aux pleurs, 6e vertu à partir de la maturité. La colonne V contient trois vertus, commence à l'hilarité et finit à la continence. La colonne VI, qui est la dernière, ne contient que l'humilité, gardienne des vertus; la dernière série, comme la première, consiste dans la répétition du même nombre. En tout, 56 vertus. Et maintenant, si l'on prête une attention soutenue, on remarquera que toutes ces séries de nombres, depuis la série I. I. I. jusqu'à la série VI. VI. VI. forment des unions de vertus. La 1re et la 2e série, la dernière et l'avant-dernière forment une union. La 3e et la 54e forment deux unions. Et toutes les séries comprises entre celles-ci, depuis le commencement jusqu'à la fin, peuvent se diviser en quatre espèces, qui forment 6, 3, 4 ou 5 unions de vertus, dont les nombres correspondants combinés deux à deux forment toujours le nombre 21. Les nombres 3 et 4, 17 et 18 ne forment qu'une union : la charité et la foi,

la continence et l'humilité. Les nombres 5 et 16 forment deux unions : l'espérance et le courage, les pleurs et la compassion. 6 et 15 forment trois unions : la justice, la paix et la componction ; la confession, la douleur et l'hilarité. 7 et 14 forment quatre unions : la prudence, la chasteté, la crainte et la joie ; le respect, la contrition, la constance et l'intelligence. 8 et 13 forment 5 unions : la tempérance, la miséricorde, la prévoyance, la sobriété et la dextérité ; la sagesse, la virginité, la mortification, l'innocence et la sollicitude. 9 et 10, 11 et 12 forment 6 unions : l'obéissance, la discrétion, la bonté, la satisfaction, la simplicité et la piété ; la persévérance, la modestie, la suavité, l'hospitalité, la patience et l'indulgence : la longanimité, la mansuétude, l'économie, le zèle, la prière et le jugement ; la bénignité, la pauvreté, la douceur, l'amour, la vigilance et la maturité.

Reprenons maintenant chacune de ces séries. Dans la série I. I. I., dont le principe est l'unité, que verrons-nous autre chose que le symbole de la Sainte Trinité ? Dans la série I. I. II., ne trouvons-nous pas les trompettes des quatre évangélistes ? La réunion de ces deux séries nous donne le nombre 7, représentant les 7 dons de la grâce. Le nombre 7 doublé forme 17 avec le nombre 3, et 18 avec 4. Telle est la combinaison des nom-

bres, 3, 7 et 4. Nous pouvons appliquer au nombre 10 le décalogue, jadis observé sous le règne de la loi et aujourd'hui, sous celui de la grâce ; au nombre 8, le 8e âge qui est encore à venir. Nous avons cru qu'il suffisait de citer ces trois exemples. Que celui donc qui chérit du fond de son cœur la trompette de l'Evangile et la Sainte Trinité, que celui qui désire jusqu'à la fin l'appui des 7 dons de la grâce ; que celui-là cherche à obtenir la charité, dont l'observation comprend toute la loi ; la foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu ; la continence, afin qu'il puisse se préserver des vices et conserver les vertus ; l'humilité, sans laquelle, celui qui amasse des vertus ressemble à un homme qui porte de la poussière au vent. S'il lui arrive d'obtenir ces vertus, qu'il s'exerce à pratiquer la charité, la foi, la continence et l'humilité, afin d'arriver à la perfection de chacune de ces vertus. Au nombre 5 nous pouvons appliquer les 5 sens ; ce nombre triplé et augmenté de l'unité donne 16. Si nous corrigeons les 5 sens, par la physique, la logique et la morale, de manière à revenir toujours à l'unité d'amour qui est Dieu, nous posséderons physiquement, logiquement et moralement les vertus indiquées par ces deux derniers nombres. Le nombre 6, dont la sixième partie est un, dont la moitié est 3, est un nombre parfait, se subdivisant

exactement et pouvant être considéré comme la fin de notre tableau. Ce nombre doublé et augmenté du nombre 3, donne 15. Perfectionnons donc nos œuvres et efforçons-nous d'atteindre au nombre 15, afin que nous puissions voir la Sainte Trinité dans Sion et acquérir les vertus correspondantes à ces nombres. Vient de nouveau le nombre 7, représentant les 7 dons de la grâce, lequel étant doublé donne 14. Prions donc le même esprit qu'il nous fasse la grâce d'arriver à la vie divine, par le moyen de cette vie de travail, afin que nous puissions être associés à ses vertus. Nous avons déjà parlé du 8e âge, indiqué par la 6e série ; il peut être comparé pour la fin au nombre 18, comme nous l'indique le chiffre 10 placé plus bas : le nombre 8, augmenté de 5, donne 13. C'est avec raison qu'on a soumis les 5 sens au 8e âge, dont nous ne pouvons jouir sans réprimer les sens par le frein de la discipline spirituelle. Nous ne pourrions même sans cela jouir du repos accordé à tous les saints, revêtus de la tunique de vie depuis Abel, et qui attendent que la justice se change en jugement, et que les saints recueillent le double de ce qu'ils ont fait sur la terre. Restent encore les nombres 9, 10, 11 et 12. Le 1er est conscré aux neuf ordres des habitants célestes, le second aux dix commandements de la loi, le 3e aux fruits méritoires de la pénitence et le 4e

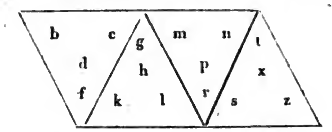
aux douze hérauts du nouveau Testament. Que celui qui, après avoir passé les dix préceptes, arrive à **XI**, se pare des douze pierres d'Aaron, qu'il revienne au nombre **10** et que, pour réparer les neuf ordres précédents, qu'il a perdus, il se revête des **11** cilices de l'église, afin qu'il puisse dire un jour avec le Psalmiste : *Vous avez changé ma douleur en allégresse.*

Ayant ainsi coordonné les vertus et les nombres, voyons maintenant de quelle manière ils doivent être amenés par le sort. Prenons **3** dés ayant chacun **6** faces marquées de différens nombres. Le plus élevé de ces nombres est **6**, les autres vont toujours en décroissant d'une unité jusqu'à l'as, leur somme est **21**. Ils sont représentés par nos **5** voyelles *a, e, i, o, u,* placées dans le même ordre : de sorte que toutes les faces des **3** dés se correspondent : remarquons cependant que dans le premier dé, la première face porte *a,* dans le second, *e*, et dans le troisième, *i.*

a	o u a	a e i o u	e	u a e	e i o u a	i	a e i	i o u a e
e i	e i o u	a e i o u a	i o	i o u a	e i o u a e	o u	o u a e	i o u a e i

Ces dispositions faites, nous voulons que par le moyen de ces dés, comme l'indique le jeu énoncé plus haut, on indique toujours, selon ce que le sort

donnera, la place qu'occupent les nombres à supputer. Quant à l'*y*, notre 6e voyelle, qui est une lettre grecque, nous l'avons omise, non seulement parceque nous n'en avons pas besoin dans notre langue et que nous n'observons pas rigoureusement l'orthographe de nos écrivains, mais encore parce que nous voulons abréger notre travail et le rendre vulgaire. Quant aux consonnes, elles sont au nombre de 16, si on retranche le *q*, que les grammairiens appellent superflu, et que, pour cette cause, nous n'avons pas employé : ce que l'on comprendra facilement, si l'on considère que cette lettre, séparée de l'*u*, perd toute sa force. D'ailleurs, le nombre 17 eut présenté un excédant pour le but que nous nous proposons d'atteindre. Ainsi, de même que nous avons placé les voyelles sur un cube, il faudra inscrire les consonnes sur une pyramide à quatre faces triangulaires.



S'il arrive qu'une seule de ces consonnes se trouve dans une vertu indiquée par les voyelles, elle devra être comptée pour toutes les autres consonnes. Pour les dés on prendra les voyelles placées sur la face supérieure : pour la pyramide, au con-

traire, on prendra les consonnes inscrites sur la face inférieure, c'est-à-dire sur sa base. Et ceci n'est pas arbitraire, car le corps représenté par les consonnes dont les voyelles sont l'ame, selon qu'il est bien proportionné dans ses parties, ou selon qu'il est trop grèle ou trop monstrueux, semble avoir un esprit entier, ou n'en avoir pas du tout : quand l'esprit se sépare du corps, celui-ci rentre dans le vil élément d'où il a été tiré, celui-là retourne à Dieu qui l'a donné. Après avoir jeté les dés et examiné chaque lettre en particulier, on consultera la marge où se trouvent inscrits les nombres et les vertus. Comme nous l'avons dit plus haut, les voyelles se trouvant partagées en trois, il faudra chercher la vertu correspondante à la série obtenue. S'il arrive que nous puissions comparer les voyelles amenées par les dés, aux voyelles de la vertu, cette vertu deviendra notre propriété et nul autre joueur ne pourra l'obtenir. En continuant ainsi jusqu'à la fin, on pourra amener toutes les vertus par le sort. Si tous ne sont pas également partagés, ceux mêmes qui ne l'emporteraient que d'une vertu, obtiendront la supériorité sur les autres. Si cela devient nécessaire, la charité qui s'unit à une autre vertu, pourra être comptée pour deux. Supprimez une seule lettre *i* ou *a*, et à la seconde projection, nulle combinaison ne pourra amener le même résultat. Ce jour-

là, jusqu'à la 6e heure, ceux qui auront obtenu la supériorité, donneront aux moins heureux le nom de disciples et les engageront à tâcher d'acquérir par de bonnes pratiques, les vertus que le sort leur a refusées. Ceux-ci, de leur côté, se soumettant au chances du jeu, ne devront pas donner aux premiers d'autre nom que celui de maître. S'il arrive qu'aucun n'en puisse surpasser un autre, que tous aient le même nombre de vertus, qu'alors ils soient unis par la charité et se donnent le nom de frère. On peut aussi se servir de ce jeu d'une manière plus convenable et plus agréable, peut-être, pour certaines personnes : on ne jette alors que les 3 dés, on calcule la somme des points amenés, sans aucun égard pour la propriété particulière de chaque lettre ; le joueur alors possèdera toutes les vertus correspondantes au nombre qu'il aura amené.

Voilà, lecteur, ce que nous vous proposons : s'il manque quelque chose au style, ajoutez-le, ou bien retranchez ce qui doit l'être. Mais point de blasphème ; si ce jeu vous paraît mesquin, s'il vous ennuie, considérez du moins l'utilité du rapport mutuel des nombres, la louable recherche des vertus, l'exercice qu'il donne à l'esprit : en effet, ce jeu vous exercera par ses rapports numériques et vous conduira à l'acquisition des vertus. Dans ce jeu, si vous êtes vainqueur, vous n'aurez point

d'orgueil ; si vous êtes vaincu, vous n'aurz point de confusion. Vaincu, vous devez obéir ; vainqueur vous devez chérir celui qui vous obéit. Grâce et paix éternelle à tous ceux qui recherchent ces vertus en J. C., qui les pratiquent dans leurs actions et leur conduite. Ainsi-soit-il.

Veut-on connaître, à l'aide des nombres, le nom de l'auteur ? prenez la 20e lettre de l'alphabet, U ou plutôt V, pour en former la première, la seconde et la huitième du mot cherché. Puis, placez en 3e lieu la lettre neuvième, I. Que la seconde, B, soit mise à la quatrième place, et que la quatorzième, O, vienne ensuite. Mettez en sixième lieu la lettre L, en septième, la quatrième lettre, D. Le mot est terminé par la lettre dix-huitième, S. Ces dix vers font allusion à la virginité de l'ame et aux dix préceptes du décalogne : celui qui les observe mérite les joies du ciel.

Ce jeu invite les clercs à jouer, afin qu'ils puissent acquérir les vertus.

CHAPITRE LXXXIX.

Les principaux citoyens de Cambrai demandent Wibold pour évêque.

Les principaux citoyens de Cambrai (car c'était d'eux qu'il tirait l'illustration de sa naissance) le réclamèrent d'un consentement unanime, adressèrent des lettres à l'empereur, et demandèrent,

comme une grande faveur, qu'on le leur donnât pour évêque. Ils obtinrent sans peine l'agrément de l'empereur, qui adhéra volontiers à leurs instances, quand il vit la bonne opinion qu'on avait de Wibold : il donna son approbation et satisfit gracieusement l'ambassade.

CHAPITRE XC.

Wibold se rend en Italie pour recevoir l'investiture ; la fatigue du voyage le rend malade ; il meurt peu après son retour.

Wibold, ayant appris le consentement de l'empereur, et cédant aux sollicitations des principaux citoyens de Cambrai, s'empressa d'aller en Italie où se trouvait alors ce prince, afin de recevoir l'investiture d'une si haute charge. On était alors en été; les chaleurs lui nuisirent beaucoup pendant son voyage en allant et en revenant. Comme il rentrait dans son diocèse avec cette éclatante dignité, il se trouva tellement exténué et épuisé de fatigue, qu'arrivé à l'église, il put à peine mettre en mouvement la cloche, comme c'était l'usage chez les évêques, pour annoncer leur prise de possession. Il laissa à l'église cathédrale un texte d'évangiles, enrichi d'or et de pierres précieuses, ainsi qu'un certain nombre de livres recueillis pendant son voyage en Italie. Cet état de langueur dans lequel il était tombé, se termina par la mort : il n'avait pas même administré le diocèse pendant

une année ; on l'inhuma dans l'église Notre-Dame, du côté du Midi.

CHAPITRE XCI.

Le moine Rotbert sollicite en vain la dignité épiscopale qui est conférée à Tetdon.

Au moment où Wibold s'endormait du sommeil de la mort, un nommé Rotbert, moine de Solesmes, petite ville située à huit milles de Cambrai, administrait les biens de St.-Denis. A la nouvelle de la vacance du siége de Cambrai, épris des grandeurs de ce monde, il chercha à séduire, par l'appât des récompenses, les grands de la ville, afin que, d'un suffrage unanime, ils le demandassent pour évêque à l'empereur : il fit de grandes largesses et promit beaucoup plus encore. Ses projets réussirent ; on envoya sur-le-champ une ambassade à l'empereur, pour le prier de ratifier le choix qui avait été fait de Rotbert pour évêque.

Ce prince voyant que, parce qu'il avait consenti facilement à leurs désirs, en leur accordant Wibold, ils paraissaient vouloir se réserver le privilége de choisir les évêques, forma opposition et rejeta la supplique de l'ambassade.

Jugeant les choses de plus haut, il conféra la dignité épiscopale à Tetdon, homme de mœurs austères, versé dans les lettres, issu des premiè-

res familles de la Saxe et prévôt de l'église St.-Séverin à Cologne. Tetdon, qui connaissait les mœurs dépravées et la turbulence des Cambrésiens, refusa; mais l'empereur l'éleva malgré lui à la dignité épiscopale. Après son ordination, ce respectable serviteur de Dieu fit les préparatifs nécessaires et vint occuper le siége qui lui avait été conféré, afin de visiter le troupeau confié à ses soins. Il serait impossible de décrire toutes les injures, toutes les contrariétés qu'il essuya plus tard de la part des siens.

CHAPITRE XCII.

Tetdon essuie des persécutions de la part de ses chevaliers.

Vers le même temps, existait un nommé Jean, d'une famille puissante du Cambrésis et du Vermandois : sa dignité de majordome le rendait supérieur aux autres citoyens et le plaçait sous l'autorité épiscopale. Plus son rang et son pouvoir l'élevaient au-dessus des autres, plus il se montrait pervers et méchant à l'égard de l'évêque. Je citerai un fait entre mille. L'homme de Dieu, le vénérable prélat, avait fait disposer un amas de pierres et de chaux et toutes sortes de matériaux, pour agrandir l'église Notre-Dame. Pendant les travaux, il eut besoin de se rendre à la cour de l'empereur. Comme il y restait quelque temps, le châtelain, dont nous venons de parler, profita de

son absence pour s'emparer de ces divers matériaux, avec lesquels il fit construire une maison magnifique. L'évêque, en ayant eu connaissance à son retour, gémit profondément, implora la clémence divine et la supplia par ses plaintes de punir la téméraire audace du ravisseur. Peu de temps après, l'évêque appela à son secours une puissante armée et le chassa de la ville. Jean s'enfuit en Vermandois, dans le château de St-Quentin, au milieu de ses parens et de ses amis qui le favorisaient. Il séjourne quelque temps chez le comte Albert, lui demande du secours, en reçoit des forces considérables, sort enfin secrètement de sa retraite et fond à l'improviste sur les villages voisins, qu'il dévaste impitoyablement. L'évêque conçoit de grandes craintes : il est indécis sur les moyens qu'il emploiera pour arrêter les ravages de son farouche adversaire. Pendant qu'il se livrait à ces pensées, un certain Watier, commandant des forces militaires de Lens, homme illustre par l'éminence de ses fonctions, mais astucieux et intrigant, le fit circonvenir par ses gens et lui promit que, s'il voulait donner en bénéfice à son fils Watier, toutes les possessions de Jean, et se l'attacher à la place de ce dernier, il défendrait constamment et de toutes ses forces, la ville contre ses attaques tyranniques, et le battrait en plusieurs rencontres. Joyeux de ces offres, Tetdon

les accepta et lui fit la concession réclamée. Cependant, Watier oublia dans la suite ses promesses, et non seulement ne seconda plus l'évêque, mais encore il se montra plus hostile que Jean lui-même, et abreuva de mille humiliations le prélat et ses successeurs. Jean, qui gémissait de voir un étranger jouir de ses possessions, n'en devint que plus irrité : il ne s'apaisa que lorsque l'évêque, contraint par ses ravages continuels, lui eut restitué des bénéfices à peu près équivalens.

CHAPITRE XCIII.

Mort de l'empereur Otton ; son fils Otton lui succède.

Vers ce temps, Otton, empereur très-saint, protecteur très-fidèle, modèle de justice, partisan dévoué de l'église, espoir de la paix, ami de la religion, plein de jours et avancé en âge, alla heureusement rejoindre J.-C. Après sa mort, Otton, son fils très-glorieux, jeune chevalier, habile dans les conseils, redoutable dans les combats, et, pour le dire en deux mots, semblable à son père et par le caractère et par le nom, prit les rênes de l'empire. Mais, à cause de sa jeunesse, Henri, duc de Bavière, prince présomptueux, se révolta contre lui, et dédaigna de se soumettre à son pouvoir. Peu de tems après, cette rébellion alla jusqu'à la guerre ; mais bientôt, comme nous le dirons plus tard, Otton le fit rentrer dans le devoir, et la paix ramena entre eux la concorde.

CHAPITRE XCIV.

Fureur des comtes Rainier et Lambert contre l'empereur.

Rainier s'était livré à une foule d'excès en pillant et en incendiant les églises : du vivant même de l'empereur, il avait été admonesté, à cause de tous ces crimes, par l'archevêque Brunon qui administrait le royaume sous son frère. Brunon avait même cherché, par des concessions, à calmer sa férocité : mais ne pouvant dompter son orgueil véritablement digne des Syriens, il l'avait condamné à un exil perpétuel, l'avait livré à son frère, et avait conféré sa terre d'abord à Richer, homme distingué, puis, après la mort de ce dernier, à Garnier et à Renaud, ensuite après leur décès, à Godefroi et à Arnoul, très-illustres comtes. Quant aux fils de Rainier, Lambert et Rainier, ils furent chassés du pays de leur père à cause des mêmes excès. La nouvelle de la mort de l'empereur s'étant répandue en tous lieux, les deux frères, rappelés par quelques criminels qui avaient la paix en horreur, par les fils de Bélial, rentrèrent dans leur patrie, et voulant reconquérir, les armes à la main, le domaine de leur père, ils fortifièrent le château de Boussoit, sur la rivière de Haine : là, ils exercèrent tant et plus de ravages, tout le temps qu'on les laissa faire. A cette nouvelle, le jeune empereur lève une armée, assiège le châ-

teau, le détruit, s'empare des rebelles et les envoie en exil. L'évêque Tetdon assista à ce siége. Après ces exploits, l'empereur fondit sur le duc de Bavière, sur le rebelle Henri, et, par la volonté de Dieu, le vainquit promptement, le trouva tout disposé à capituler et le soumit à ses lois.

CHAPITRE XCV.

Rainier et Lambert sont mis en fuite dans un combat livré aux partisans de l'empereur.

PENDANT ce temps, les frères Rainier et Lambert, pressés par la disette et imitant la conduite de leur père, commettaient d'affreux ravages, troublaient la tranquillité publique et persécutaient les moins puissans qu'eux. S'étant jetés dans le parti des Carliens, ils appelèrent à leur secours Charles, prince dépravé, frère du roi Lothaire, Otton, fils d'Albert, comte de Vermandois, ainsi qu'une foule d'autres gens sans aveu. Ils exposèrent habilement leur détresse, se représentèrent comme dépouillés et déshérités de leur patrimoine, comme exilés de l'habitation paternelle et de la terre qui les avait vus naître; ils les prièrent de former une ligue pour venger leurs affronts. Forts de l'appui et de la présence de ces derniers, ils forment un nouveau plan d'attaque, se rendent en toute hâte à Mons, et l'an 976 de l'incarnation du Seigneur, ils s'élancent sur Godefroi et

Arnoul, comtes fidèles à l'empereur. Ceux-ci ne déploient pas moins de valeur : ils réunissent tous les soldats qu'ils ont, font une sortie de la ville, s'offrent aux périls qui les menacent, et, ne comptant que sur le secours du ciel, ils en viennent aux mains : après un combat long et acharné, ils remportent la victoire. Ils se retirent dans leurs foyers; et, quelque temps après, Otton enlève injustement à Arnoul, la terre de Goui, parce-qu'elle était contigue à ses domaines : il y fortifie un château, et, par ses fréquentes incursions, soulève notre cité qui n'en est pas fort éloignée.

CHAPITRE XCVI.

Le roi Lothaire ayant attaqué l'empereur à l'improviste, celui-ci rassemble ses troupes et porte la dévastation dans les états de Lothaire.

Après avoir pacifié son royaume et soumis par sa valeur ceux qui jadis lui résistaient, l'empereur séjournait sans défiance, à l'époque de la St.-Jean, dans son palais d'Aix-la-Chapelle, où il s'occupait de la prospérité de la religion. Soudain, Lothaire, roi des Carliens et cousin germain d'Otton, voulant le dépouiller de la couronne, partit secrètement et marcha contre lui avec tant de rapidité, que l'empereur n'eut connaissance de son projet que la veille de son arrivée sous les murs d'Aix-la-Chapelle. Attaqué à l'improviste, Otton pensa qu'il n'avait pas assez de troupes pour résister : il

quitta la ville et se retira à Cologne avec toute sa famille. Il crut devoir céder pour l'instant, afin de combattre dans la suite avec plus de succès. Le roi Lothaire, étant entré à Aix-la-Chapelle, ne le trouve pas et voit ses dispositions manquées : les Gaulois se livrent à mille excès et commettent beaucoup de ravages. Comme il se retirait ensuite, Otton se hâta de lui envoyer un héraut d'armes pour lui déclarer ouvertement que, loin d'user comme lui de surprise et de perfidie, il irait l'attaquer dans son royaume et se venger de sa mauvaise foi, aux calendes d'octobre. En effet, l'empereur envoya sommer tous les ducs et les princes de l'empire de se rassembler en armes. Il leur exposa ensuite le motif de leur réunion, les graves sujets de plainte qu'il avait contre Lothaire, et leur annonça qu'il était dans l'intention de porter la guerre en France. Tous furent persuadés par ses exhortations : indignés de l'affront qui leur a été fait, ils se lèvent unanimement comme un seul homme, et jurent de mourir pour la cause sacrée d'un père qui les a nourris avec tant de bonté. Ayant donc convoqué et réuni tous ses gens, Otton met en mouvement l'armée la plus considérable qu'on eut vue jusqu'alors et qu'on vit depuis. Comme il l'avait annoncé à Lothaire, l'empereur entra en France au jour indiqué. La fortune couronna ses armes : d'abord il ravagea

les diocèses de Reims, de Laon, de Soissons et parvint en dernier lieu sous les murs de Paris. Fidèle au caractère de son père, il respecta les églises et crut même devoir les combler de riches présens. Ensuite, pour relever l'éclat de sa victoire, il fit annoncer, par un héraut d'armes, à Hugues, qui se trouvait à Paris, qu'il allait lui faire chanter une litanie plus sonore qu'aucune de celles qu'il avait jamais entendues. Il rassembla un grand nombre de prêtres, et leur fit entonner, sur les hauteurs de Mont-Martre, le cantique des martyrs, *alleluia, te martyrum candidatus laudat exercitus Domine*, d'une manière si bruyante, que Hugues lui-même et tous les habitans de Paris en furent frappés d'étonnement.

CHAPITRE XCVII.

Lothaire poursuit Otton, mais il est arrêté dans sa marche par la rivière de l'Aisne, et le combat est différé.

CROYANT avoir suffisamment vengé son honneur offensé, Otton songea à prendre ses quartiers d'hiver. Il réunit toute sa cavalerie, et, comme le froid se fesait déjà sentir, il fit ses préparatifs de départ, vers l'époque de la St.-André, revint fier du succès de son expédition et voulut camper sur les bords de l'Aisne. Cette rivière est quelquefois tellement grossie par les pluies qu'on ne peut la franchir sans bateaux : cédant aux conseils du

comte Godefroi, qui lui représenta les obstacles que pouvait offrir à ses nombreuses troupes ce passage difficile, l'empereur se hâta de le traverser. Un petit nombre de ses soldats de l'arrière-garde, qui portaient les bagages et les provisions de guerre, accablés sous le poids de leurs fardeaux et voyant la nuit s'approcher, différèrent leur passage jusqu'au lendemain. Le jour suivant, Lothaire, à qui la honte de sa défaite avait inspiré de l'audace, réunit toutes ses forces, et, quoique inférieur en nombre, il poursuivit secrètement l'ennemi jusque sur les bords de cette rivière. Effrayés de cette attaque imprévue ceux qui portaient les bagages, cherchent à se sauver en franchissant le fleuve à la nage : tout-à-coup, les eaux augmentent, les forces leur manquent et ils périssent submergés. La rivière s'était tellement accrue pendant la nuit, qu'il fut impossible aux deux ennemis d'en venir aux mains. Ainsi l'avait voulu la Providence pour épargner de part et d'autre une horrible effusion de sang. Bien que Lothaire se fût, dit-on, présenté au combat avec des forces moins considérables que celles de l'ennemi, il prit les bêtes de somme et brisa les chariots qui, dans les momens de péril, sont plus embarrassants qu'utiles. S'étant procuré un bateau, Otton envoya des messagers proposer à Lothaire de se mesurer encore avec lui : il lui offrit de passer lui-même sur

le champ la rivière pour venir le trouver, si Lothaire voulait lui donner des otages comme garantie qu'il ne l'attaquerait pas, lorsqu'une partie des siens serait passée; ou si Lothaire préférait au contraire venir à lui, il se déclara prêt à donner lui-même des otages, et celui des deux, dont la Providence favoriserait les armes, serait maître du royaume de l'autre. A cette proposition, le comte Geoffroi (Grisegonelle) s'écria hautement: « A quoi bon faire couler tant de sang de part et » d'autre? Que les deux rois descendent en champ » clos; qu'ils combattent sous nos yeux; que seuls » ils courent les dangers, et nous reconnaîtrons » pour chef celui qui demeurera vainqueur. » Un autre comte, nommé Godefroi, répondit avec indignation: «Nous avions toujours entendu dire que » vous autres Franks méprisiez votre roi, mais » nous n'avions jamais voulu le croire; aujour- » d'hui il faut bien en demeurer convaincus, » quand nous le tenons de votre propre bouche. » Non, jamais nous ne nous reposerons quand » notre empereur combattra; jamais nous ne fui- » rons les dangers quand il s'y exposera. Nous ne » doutons pas cependant que notre monarque ne » fût victorieux, s'il combattait seul à seul avec » le vôtre. »

CHAPITRE XCVIII.

L'évêque Tetdon est en butte aux violences de ses vassaux séditieux.

Pendant la lutte des deux souverains, l'évêque Tetdon fut en butte aux factions et aux révoltes nombreuses de ses vassaux. Ceux-ci, voyant l'empereur, ce fléau des méchans, occupé a faire la guerre, dont nous venons de parler, et comptant sur l'impunité, abreuvaient souvent d'injures et trompaient, par de perfides suggestions, l'évêque, homme d'une grande simplicité, et qui ignorait même la langue du pays. Quelquefois, Watier, homme astucieux, se couvrait du masque de l'amitié et du dévouement, et se jouait de sa personne en lui inspirant des craintes qui paraissaient ne par être sans fondement. Il lui annonçait que le roi Lothaire levait des troupes et se disposait à incendier Cambrai et à ravager tous les pays d'alentour. Effrayé de ces dispositions hostiles, l'évêque comblait Watier de présents et lui promettait encore davantage, s'il parvenait, de quelque manière que ce fût, à détourner de sa tête de si grandes calamités. Watier feignait d'envoyer une ambassade à ses amis et à ses proches qui se trouvaient à la cour du roi, sous prétexte d'apaiser son courroux. Quelques jours après, il revenait auprès du prélat et se vantait d'avoir, par ses prières et son adresse, calmé le monarque et arrêté

l'expédition déjà préparée. Cette duplicité lui acquit les bonnes grâces de Tetdon, qui le combla de présens, et lui concéda, outre les bénéfices, qu'il lui avait déjà accordés, le village de Lambres. Hériward ne tint pas une conduite plus loyale dans certaines circonstances. Cet homme infidèle abandonna l'évêque et se joignit aux déprédateurs dont nous avons déjà parlé, à Rainier et à Lambert. Comme cette alliance ne lui fut pas profitable, il revint ensuite à l'évêque auquel il protesta de sa fidélité. Son astuce, ses flatteries, couvertes du voile de l'amitié, lui procurèrent la faveur de Tetdon : quelquefois, par ses intrigues, il lui inspirait des craintes et des soupçons; il supposait que Rainier et Lambert se disposaient à ravager ses propriétés. L'évêque, dupe de ces mensongères allégations, était en proie à de vives inquiétudes; il lui promettait de grandes récompenses, s'il parvenait, par son habileté, à les détourner de leurs projets. Afin de donner plus de fondement à ses accusations, il feignait de se rendre auprès d'eux pour les apaiser, se dirigeait ailleurs, et, peu de temps après, venait réclamer l'exécution des promesses qui lui avaient été faites, comme s'il eût obtenu la paix. Tetdon fit tant de sacrifices pour Watier et les autres personnes qui se jouaient de sa crédulité, qu'aujourd'hui même le siége épiscopal et le diocèse en entier pa-

raissent gémir de toutes les pertes qu'ils ont faites. C'est par les mêmes moyens qu'Hériward obtint l'avouerie de quelques villages, sous prétexte de les défendre ; mais, par ses exactions continuelles, il les ravagea plus que ne l'eussent fait un ennemi et un voleur.

CHAPITRE XCIX.

Mort de l'évêque Tetdon. — Miracle opéré pendant qu'il célébrait la messe.

VERS ce temps, mourut Arnoul-le-Vieux, comte de Flandre. Lothaire fond aussitôt sur ses possessions et s'empare des abbayes de St.-Amand, de St.-Vaast avec le château, de Douai et de tous les pays jusqu'à la Lis. Cette invasion alarme vivement l'évêque : il craint que le roi ne vienne se se rendre maître de sa ville, qui est très-proche de ces lieux.

De tels bouleversemens accablèrent Tetdon de profonds chagrins ; quelquefois il se disait d'un accent lamentable : « O malheureux Tetdon ! à quoi bon avoir quitté ta patrie pour venir au milieu de ces barbares ? Voilà ta récompense pour avoir quitté ton église de St.-Séverin : elle est bien digne de ta conduite. » Pour se soustraire à de si grands malheurs, l'évêque retourna à Cologne. La providence eut compassion de lui, et, afin de ne plus l'exposer aux coups de la fortune, elle lui envoya

une maladie dont il mourut. On l'inhuma en l'église de St.-Séverin. Nous ne passerons pas sous silence certains faits, que nous tenons de témoins véridiques et qui nous prouvent combien il était cher à Dieu. Un jour qu'il célébrait les divins mystères à l'église Notre-Dame, sur l'autel du Sauveur, au moment où, selon la coutume des prêtres, il allait approcher de ses lèvres le corps du Seigneur, un miracle éclata : l'hostie s'échappa de ses mains et s'éleva au ciel, selon la volonté du prélat et au grand étonnement des ministres qui l'entouraient.

CHAPITRE C.

Charles de France, venu à Cambrai pour en prendre la défense, y cause beaucoup de troubles.

La mort de Tetdon amena des dissentions plus violentes que jamais : l'église de Cambrai, battue par la tempête, menaça de faire naufrage. Tandis que l'empereur, fort éloigné des frontières de ses états, était retenu par la guerre qu'il soutenait contre les Esclavons, les princes Lothariens hésitaient pour le remplacement de l'évêque. Déjà, ils avaient appris que le roi Lothaire avait envahi les biens de l'évêché d'Arras, et ils craignaient que, par une invasion subite, il ne marchât contre la ville de Cambrai. C'est pourquoi, Godefroi et Arnoul, comtes illustres, l'un par la dignité de ses

mœurs, l'autre par sa supériorité dans le conseil, firent tous leurs efforts pour attirer dans une entrevue le frère du roi Lothaire, le duc Charles, que l'empereur Otton s'était attaché pas de nombreux bienfaits, et auquel il avait donné la Lorraine citérieure, afin de l'opposer avec plus de chances de succès aux mouvemens de son frère. Ils le prièrent de marcher sur le champ au secours de la ville de Cambrai, de la préserver des incursions de son frère et de toute espèce d'envahissement, de faire rentrer dans le devoir, par serment et par otages, les vassaux de ce lieu, jusqu'à ce que l'empereur, de retour dans sa patrie, pût nommer un évêque à Cambrai. Charles acquiesça volontiers à ces demandes, mais il viola sa promesse et tint en tout point une conduite blâmable. En effet, accompagné d'une nombreuse armée, il vint à Cambrai avec les susdits comtes : mais, comme il était d'un esprit lourd et pesant, il y commit de criminelles usurpations, à tel point qu'il ne se conduisit pas en protecteur mais bien en spoliateur ; loin de tenir sa parole, il la viola. Les susdits comtes, indignés et courroucés, l'abandonnèrent et retournèrent chez eux. Charles, trouvant par la suite, dans cet agréable lieu, une grande abondance d'alimens, fit venir son épouse à Cambrai, la fit insolemment coucher dans la chambre de l'évêque, et dissipa en festins somptueux tous les biens

appartenant au prélat. Il dilapida le trésor de l'église, vendit les prébendes, acheta les fonctions ecclésiastiques et se permit de les revendre pour un prix élevé. Il porta ce fardeau d'iniquités et d'infamies jusqu'à l'arrivée de l'empereur, qui lui fit suivre une voie plus sage.

CHAPITRE CI.

Rothard est élu évêque de Cambrai.

Les frimas de l'hiver obligèrent l'empereur à suspendre les hostilités : le jour de la nativité du Seigneur, il revint à sa résidence de Polden. On lui annonça la vacance du siége de Cambrai : Rothard, homme d'une illustre lignée et de mœurs douces, reçut de lui la mitre épiscopale qu'il dut à la demande et au suffrage unanime des Lothariens et au crédit de Notger, évêque de Liége. L'empereur crut que l'aménité de son caractère pourrait adoucir l'apreté des Cambrésiens. Revêtu de ces fonctions éminentes, Rothard vint visiter le troupeau confié à ses soins, et entra à Cambrai au commencement du carême. Quelque temps après, il fut ordonné en grande cérémonie par Albéron, archevêque de Reims, avec lequel il était intimement lié depuis l'enfance, car ils avaient été condisciples à l'école de Gorze.

CHAPITRE CII.

L'évêque Rothard fait rasei la forteresse de Vinci.

Cet homme vénérable, en prenant la direction du diocèse de Cambrai, eut à supporter mille affronts, mille persécutions incroyables. La ville tout entière, comme nous l'avons dit plus haut, souffrait de diverses manières, non seulement des attaques extérieures, mais encore des dissentions domestiques : la paix en était complètement bannie. Je ne citerai qu'un seul fait : Otton, qui, comme nous l'avons dit, s'était emparé du château de Goui, inquiétait l'évêque par ses fréquentes incursions, et avait rendu tributaires tous les habitans des villes et des campagnes. Bien plus, afin d'étendre ses ravages, il se hâta de construire une forterese près d'un village, nommé Vinci, à quatre milles de Cambrai. Son projet aurait réussi, si l'évêque n'en eût eu connaissance à temps. Pendant que le comte de Vermandois s'occupait de ces travaux, et qu'il les continuait péniblement et sans relâche, l'évêque, qui eut connaissance de ses dispositions hostiles, envoya sur le chapmp une ambassade aux comtes Godefroi et Arnoul et aux autres Lothariens, afin qu'ils réunissent leurs forces et vinssent en toute hâte renverser des constructions menaçantes. Ceux-ci se mettent aussitôt en marche avec prudence, pendant la nuit ; ils

vont trouver l'évêque avec leurs troupes, et lui amènent des forces considérables et bien armées. Le matin, l'évêque, soutenu par de pareils renforts, secondé aussi par les bourgeois et les paysans, envahit le château. Dieu aidant, il rase les fortifications et les tours, qui étaient presque achevées. Cet exploit lui donna une grande réputation de valeur. Ensuite, tantôt épouvantant le tyran par ses forces, tantôt l'adoucissant par ses présens, il finit par le calmer entièrement, assura la paix et le repos public, et se concilia la bienveillance de presque tout le monde, à l'exception de son châtelain Watier. Ce dernier suscita beaucoup de peines au prélat; il le persécuta sans cesse, quoiqu'il eût reçu de sa main grand nombre de bienfaits, et qu'il eût accru ses possessions d'une foule de bénéfices.

Dans la suite, ce vénérable pontife acheva l'église Notre-Dame, qu'avait commencée l'évêque Engran, comme nous l'avons dit plus haut; mais, arrêté par les séditions de ses ennemis et par la mort, il laissa son ouvrage inachevé. Il couvrit l'autel de Notre-Dame d'une table d'or, revêtue de pierres précieuses, et enrichit son église d'une patène et d'un calice de l'or le plus pur.

Il fit aussi fondre à ses frais deux cloches grandes et assez sonores, qui se trouvent encore dans la tour qu'il a fait élever. Il concéda aussi le

village de Villers à l'église de St.-Jean, pour les besoins des frères de cette même église.

CHAPITRE CIII.

L'empereur, qui avait entrepris la guerre contre les Sarrasins, est vaincu. Il meurt.

Dans la suite, l'empereur Otton et le roi Lothaire conclurent la paix par un traité, et la tranquillité se rétablit dans les deux états. Sur ces entrefaites, ayant appris que les Sarrasins dévastaient l'Apulie, Otton partit pour Rome. Son audace de jeune homme, son intrépidité, son courage bouillant ne peuvent souffrir aucun délai. Il se met en marche sur-le-champ avec le peu de monde qu'il avait sous la main, il arrive, et, sans attendre le reste de son armée qui devait le rejoindre, il livre témérairement bataille aux ennemis. Habitué à la victoire, il ignorait ce que c'était que de reculer. L'action s'engage, et, quoique bien inférieur en nombre, il fait éprouver à l'ennemi des pertes considérables : cependant, il est vaincu et cède la palme de la victoire. Car une valeur irréfléchie se change en témérité. Il cherche son salut dans la fuite, et, comme il ne peut se sauver par terre, il se précipite dans la mer. Il avait aperçu, non loin du rivage, un vaisseau ennemi : il y arrive en nageant, après de pénibles efforts, sans se douter du nouveau danger

qu'il va courir. Ses forces étaient épuisées : les matelots, émus de pitié, l'accueillent dans leur barque, et, n'ayant garde de penser que c'est le prince qu'ils ont sous les yeux, ils s'informent des causes de son malheur. A leur accent barbare, il s'aperçoit qu'il est imprudemment venu au milieu de ses ennemis : la crainte, le danger que court sa vie lui apprennent à dissimuler; il cherche un expédient quelconque pour leur échapper. Il se donne en effet pour un homme fort riche, habitant de Bar, ville maritime, dont le vaisseau s'est égaré et a fait naufrage. Il leur promet de riches récompenses, s'ils le rendent sain et sauf à sa patrie. Les matelots, séduits par ses offres, accèdent aux désirs de l'empereur et dirigent leur vaisseau vers la ville.

L'évêque de Metz, Thierri, et les autres officiers de l'empereur s'étaient sauvés à l'abri de ses murailles : ils s'affligeaient sur les dangers du roi, persuadés que ce prince était prisonnier. Otton, plein de joie, leur fait secrètement connaître par des envoyés toute la suite de ses aventures, et leur recommande de feindre et de venir avec des présents, comme pour récompenser l'équipage. Ceux-ci exécutent avec joie cet ordre inattendu; ils apportent vers le vaisseau l'écrin du prince et ses autres richesses, et amènent en même temps un cheval très-rapide. Pendant que les marins

s'occupent des présents qui leur sont offerts, l'empereur s'élance vivement hors du vaisseau, monte à cheval, et, aux yeux de ses ennemis trompés, s'échappe ainsi sain et sauf, contre toute espérance : Dieu sans doute lui fut en aide dans cette circonstance. L'empereur revint ainsi, après une retraite ignominieuse : aiguillonné par le souvenir de sa honte, il rassembla avec plus de prudence une nouvelle armée pour réparer sa défaite ; mais la mort vint peu de temps après l'arrêter dans ses projets, et il fut enseveli sous le portique de St.-Pierre à Rome.

CHAPITRE CIV.

Lothaire, roi des Carliens, et Henri, duc des Bavarois, se disputent l'héritage d'Otton. Henri enlève le fils d'Otton qui est repris ensuite.

A la nouvelle de cet événement, deux concurrents vinrent, par leurs prétentions, plonger l'empire dans un abîme de maux. L'inquiétude de leur caractère et plus encore leur ambition mondaine, ranimèrent la vieille haine du roi Lothaire et de Henri, duc des Bavarois. Ils recommencèrent la guerre, et cette couronne qu'ils n'avaient pu ravir au père, ils tentèrent de l'enlever à son jeune fils Otton, en usurpant la puissance impériale. Henri convoitait des états voisins des siens : Lothaire appuyait ses prétentions sur les droits du

sang. Le duc Henri s'était criminellement emparé de l'enfant royal, le tenait en prison, et, au grand déplaisir des autres princes indignés, lui enlevait l'autorité impériale. Sur ces entrefaites, mourut Wifrid évêque de Verdun : malgré la résistance du plus grand nombre des soldats de l'évêché, Lothaire entra dans la ville, favorisé par quelques-uns d'entre eux, et tira vengeance de ses adversaires. Il menaça ensuite d'envahir l'évêché de Cambrai. L'évêque Rothard était frappé de consternation : en cette circonstance néanmoins, il se conduisit avec prudence : par ses humbles supplications, par ses prières, il sut si bien se concilier la faveur du roi, qu'après la prise de Liége et la soumission de quelques princes Lothariens, il fit lui-même sa soumission sans aucune difficulté. Ayant ainsi obtenu la paix et suspendu ses espérances, il jouit de la tranquillité jusqu'au temps où les officiers de l'empereur, avec l'aide du Seigneur, enlevèrent courageusement le jeune prince à sa captivité, et le rétablirent sur le trône de son père. Dans la suite, le courage du jeune Otton se développa avec son âge, et il montra tant de vigueur, qu'il força le roi Lothaire à lui rendre le comte Godefroi et la ville de Verdun dont il s'était emparé.

CHAPITRE CV.

Lettre des moines de Lobbes aux évêques de Cambrai et de Liége.

Nous pensons qu'il n'est pas inutile d'insérer ici la lettre que les moines de Lobbes, depuis long-temps privés de pasteur, adressèrent au Seigneur évêque Rothard et à Notger, évêque de Liége, par laquelle ils demandèrent, en la forme suivante, qu'on leur donnât Hériger pour abbé.

« Aux Seigneurs, Pères et évêques vénérables, » Rothard et Notger, l'humble communauté des » moines de Lobbes, dévouée à prier pour les » fidèles.

» Depuis long-temps privés d'un pasteur, de- » puis très-long-temps privés des soins d'un di- » recteur zélé, nous nous adressons humblement » à votre Paternité (car Dieu a préposé l'un de » vous au spirituel et l'autre au temporel de no- » tre abbaye), afin que vous nous donniez un » abbé qui se souvienne de sa qualité; c'est-à- » dire, qui, avec une affection paternelle, donne » tous les soins nécessaires au temporel; dont la » vigilance pastorale ne néglige rien de ce qui » tient au spirituel; qui ne se livre pas au soin » des choses extérieures, au détriment des choses » intérieures; qui n'abandonne pas le soin des » choses extérieures, pour s'occuper uniquement » des choses intérieures; de peur qu'adonné aux

» choses extérieures, il ne laisse périr les choses
» intimes, ou qu'occupé exclusivement des cho-
» ses intérieures, il ne néglige les choses exté-
» rieures; dont les ordonnances et les instruc-
» tions soient comme un levain de la justice di-
» vine, qui répand sa force et sa vertu dans les
» cœurs de ses disciples; qui travaille plus à se
» faire aimer qu'à se faire craindre; qui soit re-
» tenu et fort circonspect dans ses commande-
» mens, soit pour les affaires du salut, soit pour
» les affaires qui regardent le monde; qui cher-
» che à acquérir, autant que le permet la faiblesse
» humaine, toutes les autres qualités dont parle
» St.-Benoit (Bened. in reg. cap. 2 et 64). Per-
» sonne maintenant, mieux que le Seigneur Hé-
» riger, ne réunit à un plus haut degré toutes ces
» qualités. Nous en prenons Dieu à témoin; de-
» puis de longues années, nous l'avons regardé
» comme un frère modeste, d'une société facile;
» il nous a été à tous d'une grande utilité; la
» plupart d'entre nous ont trouvé en lui un maî-
» tre, un gouverneur zélé. Quoiqu'il lui manque,
» dit-il, le catalogue des qualités qu'exige Saint-
» Benoit d'un abbé, cependant il a toujours été
» très-désireux de les acquérir, selon ces paroles
» de l'Evangile : *Si votre œil est net, tout votre*
» *corps sera éclairé* (Math. 6. 22.) C'est-à-dire,
» que dans tous vos actes publics, vos bonnes in-

» tentions restent toujours secrètes. Vous saurez
» que notre unanimité ne manque pas à ce choix,
» selon cette règle de nos institutions, qui veut
» que, dans des cas semblables, celui-là soit éta-
» bli pour abbé, que toute la communauté, d'un
» commun accord, aura choisi selon Dieu, ou
» qu'une partie de la communauté, quoique pe-
» tite, aura élu avec plus de jugement et de dis-
» crétion. S'il y a quelqu'un qui ne consente pas
» à cette élection, bien que caché, celui-là, de
» votre aveu même, a déjà prononcé sa sentence,
» il se déclare tout-à-fait inutile. Nous prenons à
» témoin J.-C. et ses jugemens redoutables que,
» pour arriver à la direction de nos ames, pour
» obtenir le titre d'abbé du premier des quatre
» ordres, il n'est pas à notre connaissance qu'Hé-
» riger ait employé soit l'argent, soit la brigue.
» Quant à sa science, c'est-à-dire, aux moyens
» qu'il pourra avoir de tirer des enseignemens
» tant de la loi ancienne que de la loi nouvelle,
» vous êtes convaincus, comme nous, que rien
» ne lui manquera. Quant à sa conduite, c'est là
» ce que nous avons vu principalement donner
» des scrupules à sa conscience : ceux d'entre
» nous, qui sont les plus capables, lui ont incul-
» qué ces paroles consolatoires de Saint-Benoit :
» *Comme il est exact à bien dresser les comptes*
» *d'autrui, il travaille pour les siens propres ; et*

» *à mesure qu'il porte les autres, par ses remon-*
» *trances, à se corriger de leurs fautes, lui-même*
» *se corrige de ses propres défauts.* Il n'y a qu'un
» païen et qu'un publicain qui, réprimandant les
» autres, se prétende au-dessus des réprimandes,
» des, car le même St.-Benoit a dit : *Qu'il*
» *évite lui-même dans ses actions tout ce qu'il dé-*
» *fend aux autres de faire.* Quant à l'homme qui
» est affecté de sa pauvreté : *Rien, dit-il, ne*
» *manque à ceux qui craignent Dieu.* » Il dit aus-
» si : *L'éternel n'affamera pas l'ame du juste.*
» Et ailleurs : *J'ai été jeune, j'ai vieilli, je n'ai*
» *pas vu le juste abandonné, et sa postérité forcée*
» *de mendier son pain. C'est pourquoi, cherchez*
» *d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le*
» *reste vous sera donné en surcroît.* Enfin, sous
» l'impression de la crainte divine, nous avons
» opposé ces paroles du B. pape Grégoire à ceux
» qui, pouvant rendre des services, s'y refusent :
« *Ils se rendent d'autant plus coupables aux yeux*
» *du souverain juge, qu'ils ont pu rendre de plus*
» *grands services* (Greg. curæ past. part. 1. c.
» 5). Hériger ayant consenti, nous lui promet-
» tons devant vous et devant tout le monde, une
» obéissance conforme à notre règle, sans préju-
» dice aucun pour votre autorité : nous cherche-
» rons à le contenter par notre soumission, sui-
» vant notre devoir. Que vos Excellences ne

» pensent pas que, pour cette élection, nous
» ayons voulu employer des paroles fardées et
» chausser le cothurne de l'éloquence; nous
» avons désiré exprimer sincèrement, à vos
» Grandeurs, notre désolation et les nécessités
» qui se rattachent au choix que nous vous pro-
» posons. »

CHAPITRE CVI.

De la vie irrégulière de Fulrad, abbé de St.-Vaast. De ses manœuvres contre Arnoul, comte de Flandre, et contre Rothard, évêque de Cambrai.

A cette époque, Fulrad, qui n'avait de moine que le nom, était à la tête de l'abbaye de Saint-Vaast et déshonorait la sainteté de ses fonctions par l'irrégularité de sa vie. Négligeant le soin de ses fonctions pastorales, il se livrait outre mesure aux choses mondaines. Le dirai-je? cédant aux désirs de la chair, il faisait contraster entièrement ses mœurs avec les saints habits dont il était revêtu. Les revenus qu'il devait consacrer aux besoins de l'église ou des frères, il les dépensait honteusement avec ses maîtresses. Pour ces motifs, l'évêque le manda plusieurs fois en secret, lui imposa une pénitence et le réprimanda fortement; mais comme cet homme incorrigible persistait dans son endurcissement, et n'en continuait pas moins ses dérèglements, il fut publiquement ad-

monesté et justement frappé de la verge de l'autorité apostolique. Dans la suite cependant, il prit le masque de la pénitence, il s'amenda, confessa son péché, en implora le pardon et obtint l'absolution. Peu de temps après, il retomba dans son ancienne dépravation, et, pour se vautrer plus librement dans la fange, il fomenta de nouvelles haines entre l'évêque et le comte de Flandre Arnoul et ses fidèles; espérant que l'évêque, tenu en haleine par l'inimitié du comte, cesserait de censurer ses désordres. Pour accroître encore la discorde, ce rusé brouillon avançait une assertion qui ne manquait ni d'artifice ni de vraisemblance; il prétendait avoir des priviléges de Saint Vindicien, évêque de Cambrai, confirmés de l'autorité apostolique, lesquels portaient que les moines de St.-Vaast ne devaient avoir aucune déférence pour l'évêque de Cambrai. Les raisons qu'il donnait étaient mauvaises, car si le bienheureux Vindicien, en son temps, avait, par un précepte, empêché qu'on n'inquiétât le monastère, c'était pour que les moines de St.-Vaast, fidèles à la règle de St.-Benoit, pussent se livrer tranquillement au service de Dieu, et non pour que, parjures à leurs vœux, ils vécussent, comme celui-ci et ses partisans, dans les désordres et les turpitudes. Cet homme, qui voulait décliner les punitions et les réprimandes du prélat, qui,

malgré l'autorité des institutions évangéliques et apostoliques, prétendait dérober sa tête au joug épiscopal, interprétait mal la pensée de St.-Benoit, lorsque, traitant de la consécration de l'abbé, il dit entre autres choses : *L'évêque du diocèse duquel dépend le monastère* (Bened. in Reg. cap. 64.) Quiconque aura le loisir d'examiner cette question, pourra consulter le même ouvrage. Ce misérable oubliait avec quelle humilité, avec quel respect ses prédécesseurs s'étaient adressés jadis au Seigneur Thierri, évêque du même siége, à l'époque où ce malheureux diocèse était en proie aux cruautés des Danois, lorsqu'ils l'avaient supplié de lever le corps de St.-Vaast, de le placer dans un cercueil et de le faire transporter ailleurs, pour le soustraire aux fureurs de ces barbares ; se croyant incapables de résister à l'orage et n'osant faire une telle entreprise, sans le concours de l'autorité épiscopale. Le prélat, se prêtant à leurs désirs, fit volontiers ce qu'ils demandaient ; sous les auspices de son autorité, ce trésor d'un prix inestimable fut transporté dans l'église de Beauvais, entouré du concours d'une foule immense ; et le Seigneur Thierri reçut des frères les éloges et les actions de grâces qu'il méritait. Long-temps après, la retraite des Danois ayant rendu la tranquillité au pays, les moines de la même abbaye résolurent de rapporter le

corps du saint dans le lieu où il reposait auparavant ; comme le B. Thierri était mort depuis long-temps, ils invitèrent à cette cérémonie Dodilon son quatrième successeur, implorant par leurs prières l'autorité de sa présence. Celui-ci, cédant au vœu des frères, se rendit en ladite église de Beauvais ; le trésor sacré fut transporté avec la plus grande vénération, et Dodilon, dans un discours qu'il adressa au peuple, consacra de son autorité épiscopale, à une solennité perpétuelle, l'anniversaire de la translation du corps de St.-Vaast ; ce qui valut au B. Prélat, de la part des frères, des marques d'obéissance et les éloges les plus pompeux et les plus honorables.

Or, Fulrad avait tort d'oublier ces marques de bon vouloir et de soumission, que ses prédécesseurs avaient données à tous les évêques du diocèse, et de prétendre, avec ses partisans, décliner la juridiction épiscopale, malgré les décrets évangéliques et apostoliques. Dans la suite cependant, il fut contraint, par une foule d'autorités, de reconnaître sa sujétion ; il se soumit et courba la tête, non sans beaucoup de regrets. Car vouloir se soustraire au joug de l'évêque, c'est aussi vouloir éviter celui de J.-C. : sans pouvoir épiscopal, il n'y a plus d'unité dans l'église. Nous trouvons, dans l'évangile, de fréquens exemples, qui nous prouvent que le Seigneur

notre législateur a été lui-même soumis aux prêtres : il dit entre autres choses à ses disciples : *Je ne suis pas venu anéantir la loi, mais l'accomplir* (Mat. 5. 17.). Et ailleurs, à ses disciples soumis à des prêtres dépravés : *Toutes les choses qu'ils vous diront de faire, faites-les ; mais ne faites pas ce qu'ils font* (Math. 5-23.)

CHAPITRE CVII.

Précepte d'immunité obtenu par Rothard pour l'église de Cambrai.

Rothard acquit au profit de l'église Notre-Dame le territoire de Fontaines, qui n'en est pas fort éloigné. Il pria Otton III de confirmer par la charte qui suit, les immunités dont avaient enrichi l'église de Cambrai les empereurs ses prédécesseurs. « Au nom de la sainte et indivisible Trinité.
» Otton, par la grâce de Dieu, roi. Guidé par no-
» tre amour pour le culte divin, nous favorisons
» les demandes justes et raisonnables des servi-
» teurs de Dieu ; et, ce fesant, nous avons la con-
» fiance que la grâce d'en haut ne nous manquera
» pas. C'est pourquoi, savoir fesons à tous nos fi-
» déles sujets, présens et à venir, que le vénéra-
» ble Rothard, évêque de Cambrai, a mis sous
» nos yeux les priviléges concédés par nos prédé-
» cesseurs de glorieuse mémoire, à savoir par
» Otton notre aïeul et Otton notre père, augustes
» empereurs, dans lesquels il est mentionné, que

» lesdits augustes empereurs, par amour pour
» Dieu, et pour assurer le repos des frères qui y
» résident, ont toujours accordé protection en-
» tière à cette église, et défendu les immunités
» d'icelle, laquelle est consacrée en l'honneur de
» Marie, la Sainte Mère de Dieu, toujours Vier-
» ge. Pour corroborer cette charte, l'évêque, dé-
» signé plus haut, a demandé que, par amour
» pour Dieu, et par respect pour la Sainte Vierge
» Marie, Mère de Dieu, nous voulussions bien
» sanctionner de notre autorité les décrets de ces
» mêmes empereurs. Nous avons acquiescé vo-
» lontiers à cette demande, par l'intervention de
» Rothard, de nos autres fidèles, d'Hildebald,
» vénérable évêque de Worms, de Notger, ho-
» norable évêque de l'église de Liége, et l'avons
» pleinement accordée, en la confirmant par ce
» précepte d'immunité. Nous avons donc ordon-
» né et ordonnons qu'aucun juge public, qu'au-
» cun comte, qu'aucun homme appartenant à la
» justice ne se transporte dans les églises, les
» lieux, les terres et les autres biens de ladite
» église, qu'elle tient et possède dûment et léga-
» lement dans les provinces et les territoires sou-
» mis à notre empire, ou qu'elle pourra recevoir
» par la suite de la piété des fidèles, soit pour y
» entendre des causes, pour lever des taxes et
» des impôts, pour exiger des logemens, soit

» pour enlever des otages, soit pour arrêter les
» hommes libres ou les serfs de ladite église,
» demeurant sur son territoire; que personne,
» maintenant ou à l'avenir, n'ose se trasporter
» dans lesdits lieux pour réclamer des redevan-
» ces ou toute autre prestation illicite, soit pour
» exiger les choses ci-dessus mentionnées. Mais
» qu'il soit permis audit prélat et à ses successeurs,
» de posséder paisiblement, sous la protection de
» notre privilége, les biens de ladite église, avec
» les cellules et leur avoir, ainsi que les hommes
» qui lui sont légalement soumis; d'obéir fidèle-
» ment à notre autorité, et de prier en toute li-
» berté avec le clergé et le peuple qui lui est sou-
» mis, pour notre stabilité, pour la stabilité et
» la conservation de tout l'empire que Dieu nous
» a donné; tout ce que notre fisc en retirait, nous
» l'avons concédé à perpétuité à ladite église pour
» son luminaire. En outre, nous avons, dans no-
» tre munificence, concédé audit évêque et à ses
» successeurs, les droits de tonlieu et de mon-
» noyage dans la ville de Cambrai, à condition
» toutefois, que les neuf dixièmes seront consa-
» crés à jamais aux besoins des évêques, et l'autre
» dixième à ceux des frères de cette même con-
» grégation. De plus, nous avons décidé qu'au-
» cun duc, comte, lieutenant, ou toute autre per-
» sonne appartenant au pouvoir judiciaire, ne

» pourrait enfreindre notre défense ni celle de » nos prédécesseurs. Celui qui n'en tiendra aucun » compte, sera passible de notre justice; et de » plus, il sera condamné à payer 600 sols, dont » les deux tiers seront versés dans le trésor de l'é- » glise, et l'autre tiers appartiendra au fisc royal, » afin que nul n'ose désormais se rendre coupa- » ble d'un tel crime. Ce que nous confirmons de » notre autorité, afin que tout ce qui a été octroyé » et confirmé à ladite église, par nos prédéces- » seurs de glorieuse mémoire, à savoir notre » aïeul et notre père, soit inviolablement con- » servé par la suite. Et, pour que ce précepte » d'immunité soit notoire et authentique aux yeux » de nos fidéles et à ceux des fidèles de la Sainte » Eglise de Dieu, nous y avons placé notre seing » et fait apposer notre sceau. Signature du Sei- » gneur Otton, roi très-glorieux. Moi, Hildebald, » évêque et chancelier, remplissant les fonctions » de l'archevêque Willigise, j'ai contresigné cet » acte. Donné le 5 des calendes de juin, l'an 991 » de l'incarnation du Seigneur, indiction 3. L'an » 8 du règne d'Otton III. Fait heureusement à » Nimègue. Ainsi-soit-il. »

CHAPITRE CVIII.

Donation d'une forêt à Rothard par Otton III.

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité,
» Otton, par la grâce de Dieu, roi. En nous mon-
» trant facile et accessible aux pieuses demandes
» de nos fidèles, nous avons l'espérance que ce
» sera un gage de la stabilité de notre pouvoir et
» de notre félicité éternelle. C'est pourquoi, sa-
» chent tous nos fidèles, présens et à venir, qu'ex-
» auçant les vœux de l'évêque Notger, d'Hilde-
» bald et des autres fidèles, nous avons donné à
» Rothard, évêque de Cambrai, au profit de l'é-
» glise Notre-Dame, pour le salut de notre ame
» et de celles de nos parens, une forêt qui s'étend
» en longueur depuis le mont Sauslonir, jusqu'à
» l'endroit où les deux Helpe se déchargent dans
» la Sambre; en largeur, depuis le village appelé
» Barzy et le lieu nommé Gourgonce en suivant
» le cours de la Sambre et des deux Helpe, jus-
» qu'à la rive intérieure de l'Helpe ultérieure;
» nous confirmons de notre autorité la présente
» donation, afin qu'aucune personne, de quelque
» rang qu'elle soit, ne s'avise de chasser dans l'é-
» tendue de ladite forêt, sans la permission dudit
» évêque Rothard ou de ses successeurs. Rothard
» et ses successeurs tiendront de notre royale li-
» béralité le droit de chasse et l'accorderont à qui

» leur plaira. Et, pour que cette donation reste
» immuable, nous avons confirmé le présent di-
» plôme de notre sceau et nous y avons joint no-
» tre seing, comme on le voit plus bas. Signature
» d'Otton, très-glorieux empereur. Moi, Hilde-
» bald, évêque et chancelier, remplissant les fonc-
» tions de l'archevêque Willigise, j'ai contresigné
» cet acte. Fait le 8 des calendes de mai, l'an 983
» de l'incarnation du Seigneur, indiction 8. L'an
» 1er du règne de l'empereur Otton. Fait heu-
» reusement au palais d'Aix-la-Chapelle. Ainsi-
» soit-il. »

CHAPITRE CIX.

Mort de Rothard.

Sur ces entrefaites, Rothard quitta ce monde pour aller recevoir la récompense de ses travaux, et fut enseveli dans l'église Notre-Dame, du côté du Midi. Le prévôt Godelin, son ami, fit élever sur sa tombe l'oratoire des apôtres Simon et Jude et de St.-Séverin.

CHAPITRE CX.

Erluin, son successeur, est sacré à Rome.

A Rothard succéda Erluin, archidiacre de l'église de Liége, homme également versé dans les sciences ecclésiastiques et profanes, qui fréquenta souvent les palais des grands et dont la renommée

se répandit au loin. L'évêque Notger, de sainte mémoire, lui recommanda de se rendre sur le champ auprès de Mathilde, abbesse de Quedlinbourg et fille de l'empereur Otton le vieux, avec laquelle Erluin lui-même avait des liaisons d'amitié, afin d'obtenir par son suffrage la dignité épiscopale. D'un autre côté, un certain Azelin du village de Dronghene, fils naturel de Baudouin, comte de Flandre, lequel dans la suite fut évêque de Paris, chercha à gagner, par argent, Sophie, sœur du jeune empereur, espérant par son crédit obtenir cette haute dignité. L'empereur se trouvait donc sollicité de deux côtés, mais, par un effet de la volonté divine, il pencha pour Erluin. Car, à l'insçu de sa sœur Sophie, il avait consenti à la demande de Mathilde, et conféré à Erluin la direction épiscopale, le jour de la fête solennelle de St.-Denis. Promu à cette haute dignité, il se rendit dans la ville confiée à ses soins, et fut vivement affligé de trouver les biens de son prédécesseur Rothard pillés par Watier et par d'autres, qui auraient dû être les soldats de l'Eglise. A la même époque, Arnoul, archevêque de Reims, fut déposé pour beaucoup de crimes et surtout à cause de son infidélité envers son Seigneur : on le remplaça par Gerbert, l'homme le plus lettré de tous ceux qui parurent depuis. Il fut reconnu, par la discussion des évêques, qu'Arnoul, ayant été déposé à l'insçu

et sans l'autorité du pape de l'Eglise Romaine, avait le droit de reprendre son siége. Comme il s'était élevé à ce sujet une discussion assez longue entre les deux rivaux, Erluin partit pour Rome avec le Seigneur empereur, celui-ci pour y être promu à à la puissance impériale, celui-là pour être consacré évêque par le pape. Mais, avant leur arrivée, le pape Jean mourut, et Grégoire, qui portait auparavant le nom de Brunon, prit possession du trône apostolique, du consentement des Romains. L'empereur, sacré par ce dernier, prit le diadême impérial, et Erluin fut élevé aux honneurs de l'épiscopat.

CHAPITRE CXI.

Erluin réclame dans un concile à Rome contre les spoliateurs de son église. Le pape Grégoire V prononce contre eux une sentence d'excommunication

Un synode fut ensuite tenu à Rome en présence de l'empereur, du pape, des évêques, des abbés et de prêtres, où l'on traita assez longuement certains points importans pour l'Eglise. L'évêque Erluin se leva et réclama vivement contre les spoliateurs de de son diocèse : il fit connaître comment Watier et les autres individus, dont nous avons parlé, l'avaient appauvri et dévasté. Le pape, les évêques, les abbés et tous les membres de l'assemblée accueillirent les réclamations d'Erluin, qui obtint un privilége conçu en ces termes :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs » de Dieu, à son fils chéri Erluin, évêque de la » Sainte Eglise de Cambrai, et à ses successeurs » à toujours. Notre devoir pastoral, la dignité du » St.-Siége, dont nous sommes revêtu quoique » indigne, nous oblige à protéger et à adminis- » trer, avec une vigilante sollicitude, avec l'aide » du Christ, non seulement les églises qui se » trouvent sous nos yeux, mais encore celles qui » sont loin de nous. En conséquence, comme par » suite des démêlés survenus entre Arnoul, ar- » chevêque de Reims et l'usurpateur Gerbert, le- » dit évêque Erluin, (c'est un fait connu de tout » le monde), exposé à leur haine, n'a pu être » consacré selon les rites canoniques, sa consé- » cration a du arriver au St.-Siége apostolique. » En le consacrant, nous avons entendu ses plain- » tes et ses douleurs, relativement aux pertes » nombreuses, qu'avaient fait subir à son évêché » des hommes pervers, du temps de ses prédéces- » seurs. C'est pourquoi, il nous a supplié humble- » ment de vouloir bien lui prêter l'appui de notre » autorité apostolique contre les ennemis de la » Sainte Eglise. Attentifs à ses priéres, nous dé- » fendons, par ce privilége de notre autorité » apostolique, à tout duc, marquis, comte, vi- » comte, à toute personne, soit faible, soit puis- » sante, d'envahir, de dépouiller les biens de

» ladite église. Que celui, qui osera violer cette
» défense, sache que, de par J.-C. et de par le
» B. apôtre Pierre, nous l'anathématisons jusqu'à
» ce qu'il ait satisfait à l'évêque dudit siége, où
» qu'en venant à Rome, il s'y soit purifié. Nous
» défendons aussi, qu'à la mort de l'évêque ou des
» autres prêtres de ladite église de Cambrai, au-
» cune personne, inspirée par l'esprit malin, ne
» s'avise de piller, de dévaster les biens de l'égli-
» se qu'auront ou l'évêque ou les prêtres. Et,
» pour prévenir leurs spoliations, nous le leur
» interdisons de notre censure apostolique. S'ils
» n'en tiennent pas compte, de quelque titre ou
» dignité qu'ils soient revêtus, ils seront frappés
» d'anathême, jusqu'à ce qu'ils se soient amendés
» en donnant une juste satisfaction. Nous désirons
» aussi vivement, que les frères demeurant dans
» le monastère de ladite église et que toutes les
» congrégations qui en dépendent, tiennent et
» possèdent fermement, sans aucun préjudice,
» tous les biens qui leur appartiennent justement
» et légalement, afin que secondés suffisamment
» par les secours temporels, ils puissent, sans
» murmure, aspirer avec plus de confiance aux
» biens éternels.

« De plus, par les dispositions de nore précep-
» te, nous confirmons, à perpétuité, ledit évêque
» Erluin et ses successeurs, dans leurs possessions

» et défendons qu'aucun duc, marquis, comte ou » toute autre personne, de quelque rang qu'elle » soit, ose tenir aucun district, jugement ou plaid » dans ledit lieu, sans en avoir obtenu la permis- » sion de l'évêque dudit siége, ou sans avoir été » appelé par lui. Mais, qu'il lui soit permis de » choisir parmi les siens qui bon lui semblera pour » remplir cet office.

« Si quelqu'un, ce que nous ne souhaitons pas, » violait ce privilége apostolique, qu'il sache qu'il » sera brûlé par le feu éternel avec le traître Ju- » das et les anges apostats. Au contraire, celui » qui l'observera et le défendra, méritera d'ob- » tenir de J.-C., notre Sauveur, la bénédiction, » la grâce, le pardon de ses péchés et la vie éter- » nelle. Ainsi soit-il. Ecrit de la main de Pétris- » gion, notaire et écrivain de la Sainte Eglise de » Rome, au mois de mai, indection 9. Salut en » J.-C. L'an 1er du pontificat du Seigneur Gré- » goire, souverain pontife, et pape de l'Eglise » Universelle, l'an XIe du règne du Seigneur em- » pereur Otton III. »

CHAPITRE CXII.

Erluin obtient un privilége royal pour la fondation du Câteau-Cambrésis.

Le prélat revint ensuite occuper le siége de l'é- glise qui lui avait été confiée, apaisa les soldats et

trouva son diocèse pacifié, excepté quelques villages aux environs de la forêt de Thiérache, que certains soldats pervers du Laonnais et du Vermandois inquiétaient souvent par de secrètes hostilités et déchiraient ouvertement par leurs attaques. Effrayé de ces dangers, Erluin recouvra le village de Perrone, sur la rivière de Selle, qui long-temps auparavant avait été enlevé à son église, mais qui, à l'époque de l'évêque Dodilon, comme nous l'avons dit plus haut, lui avait été rendu par le roi Zwentibold : depuis, il en avait été séparé, nous ne savons comment, et avait été donné en bénéfice à des hommes puissans ; Erluin donna en échange les biens que l'évêque Jean avait acquis dans le Condros et le pays d'Hasbaie. Le prélat obtint, par un privilége impérial, la permission de construire une forteresse dans ce village, aux environs duquel les susdits spoliateurs exerçaient principalement leurs brigandages : il voulait qu'elle fût un obstacle pour ces dévastateurs et un gage de sécurité pour les cultivateurs d'alentour. Nous avons jugé convenable d'insérer ici ce privilége.

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité.
» Otton, par la grâce de Dieu, empereur auguste des Romains. Si nous nous attachons à accroître les propriétés et les honneurs des lieux consacrés au culte divin, nous savons et nous avons l'intime conviction qu'il nous en sera tenu comp-

» te non seulement dans ce monde, mais encore
» dans l'autre. C'est pourquoi, sachent tous nos
» fidèles sujets, présens et à venir que, par l'in-
» tervention de l'évêque Léon et d'autres person-
» nages, nous avous accordé au au vénérable évê-
» que Erluin le droit, le pouvoir et la faculté de
» faire, de construire un marché, de battre
» monnaie, de percevoir les droits de tonlieu,
» les amendes et d'établir toutes les autres char-
» ges publiques, dans une certaine propriété de
» l'église de Cambrai, dans le lieu nommé mainte-
» nant château Sainte-Marie et autrefois Ven-
» delgies, lequel est situé dans le territoire de
» Cambrai et le comté d'Arnoul. Nous concédons
» en bien propre à ladite église de Cambrai les
» susdits droits de foire, de monnaie, de tonlieu,
» d'amende et toutes les fonctions publiques, afin
» que nul duc, marquis, comte, ou toute autre
» personne n'ait aucun pouvoir sur ledit marché,
» sans l'agrément de l'évêque Erluin et de ses
» successeurs. C'est pourquoi, de notre pouvoir
» impérial, nous ordonnons et statuons que tous
» ceux, qui visiterons ledit marché, soit qu'ils y
» aillent, qu'ils y négocient, qu'ils y séjournent,
» obtiendront, en allant et en revenant, la paix
» qu'ont droit d'attendre les négocians dans le
» marché de la ville de Cambrai. En conséquen-
» ce, quiconque tentera de rompre ou de violer

» ladite concession , sera soumis à l'amende fixée
» par la loi et exigée de ceux qui osent inquiéter
» le marché de Cambrai. Et, afin que ce diplôme
» soit à jamais observé, nous l'avons signé et y
» avons fait apposer notre sceau. Signature du
» Seigneur Otton, César invincible. Héribert,
» chancelier, remplissant les fonctions de l'arche-
» vêque Willigise, a souscrit. Donné le XI des
» calendes de mai, l'an **1001** de l'incarnation du
» Seigneur, indiction 13. L'an **17**e du règne d'Ot-
» ton III, et la 5e de son empire. Fait heureuse-
» ment à Ravenne.

» Ainsi soit-il. »

CHAPITRE CXIII.

Erluin est exposé aux insultes de ses gens de guerre. Il enrichit l'abbaye de St.-Aubert.

Il eut à souffrir une foule d'insultes de la part de ses gens de guerre auxquels il avait confié la garde de son château : il finit cependant par les dompter ; la paix et la concorde se rétablirent, et il jouit de la tranquillité. Par son ordre, un certain Godefroi, son archidiacre, enrichit l'abbaye de St.-Aubert située dans l'enceinte de la ville. L'évêque lui-même, pour subvenir aux besoins des frères, leur rendit le village d'Avesnes-le-Sec et leur concéda le village de Tilloi, voulant ainsi donner plus d'extension au service de Dieu

et augmenter le nombre des frères. Le même évêque construisit un palais épiscopal, qu'il embellit de magnifiques édifices.

CHAPITRE CXIV.

Mort d'Otton III. — Henri lui succède.

Cependant, les dissentions, qui s'élevèrent alors entre les comtes Baudouin de Flandre et Arnoul de Valenciennes, allumèrent une guerre qui troubla souvent le repos de notre cité (de Cambrai). L'évêque Erluin était lié d'amitié avec le comte Arnoul soumis comme lui à la puissance impériale ; c'est ce qui était cause des nombreux dommages que Baudouin causait à notre ville. Sa fureur s'accrut plus que jamais, lorsqu'il apprit la mort de l'empereur Otton III. Vers ce temps, l'empereur partit pour Rome et habita l'antique palais situé sur le mont Aventin : jeune, plein de vigueur et d'audace, noble et puissant, il méditait un projet grandiose, même impossible ; il s'efforçait de rendre à l'empire romain la puissance qu'il possédait du temps de ses anciens rois. Il voulait aussi ramener à leur première simplicité les mœurs ecclésiastiques, viciées par les trafics criminels des Romains ; pour venir plus facilement à bout de ses desseins, il témoignait aux Romains la plus grande bienveillance et la plus grande amitié. Il les préfé-

rait à ses Teutons, comme originaires du pays et comme connaissant les mœurs et les usages, les admettaitdans son conseil et les élevait aux premiers emplois. Ses moyens ne manquaient ni de prudence ni de finesse, mais il n'atteignit point à son but, il échoua des deux côtés. Plus il montrait de condescendance pour les Romains, plus ceux-ci montraient d'entêtement et d'orgueil. En effet, presque toujours l'extrême familiarité engendre le mépris. Comme il faisait observer exactement les lois et exerçait une rigoureuse justice, il souleva contre lui l'indignation générale. Les Romains, doués d'un caractère inconstant, passèrent de l'amour à la haine, de l'amitié à la révolte. La discorde s'accrut à un tel point, qu'ils s'insurgèrent et tuèrent un jeune homme illustre nommé Mazelin, favori de l'empereur. S'étant réunis, ils marchèrent contre ce prince lui-même et le cernèrent si étroitement pendant trois jours, dans le palais dont nous avons parlé plus haut, qu'il était impossible d'y entrer ou d'en sortir, ou de porter quelque aliment au prince. Il aurait eu bien de la peine à se tirer de ce danger, si Henri, duc de Bavière qui, comme nous le verrons par la suite, ceignit après lui la couronne impériale, et Hugues marquis d'Italie, ne fussent venus en temps à son secours. Ceux-ci se trouvaient dans leur camp, hors de la ville : effrayés de cette révolution sou-

daine, ils ne savaient que faire : ils crurent devoir employer les voies de la persuation, plutôt que celles des armes, pour calmer l'exaspération des ennemis. Ils se rendirent donc auprès de ces furieux, avec des paroles de douceur, les calmèrent par leurs discours, et, après avoir promis leur médiation pour la paix, ils obtinrent qu'on les laissât pénétrer dans le château. Parvenus auprès de leur Seigneur, ils lui firent comprendre qu'il était impossible de forcer la masse des assiégeants, et qu'il ne lui restait d'espoir de salut que dans la fuite : ils le firent donc sauver secrètement, à l'insçu des ennemis. Etant ainsi sorti de Rome avec le pape Gerbert, surnommé Silvestre, il se rendit à Ravenne et dans les autres villes de la province, et réunit des forces pour tirer vengeance de l'affront qu'on lui avait fait. Mais, sur ces entrefaites, il tomba malade, la mort l'arrêta au milieu de ses projets et il ferma les yeux à la lumière, l'an 1002 de l'incarnation de notre Seigneur. Un an avant sa mort, divers prodiges parurent dans le ciel. Le 18 des calendes de janvier, vers la neuvième heure, le ciel s'entrouvrit, et il en sortit un corps enflammé qui tomba sur la terre comme la foudre, en laissant après lui une longue traînée de lumière : il brillait d'un éclat si vif, qu'il fut aperçu non seulement de ceux qui étaient dans la campagne, mais de ceux-mêmes qui se trouvaient

dans l'intérieur des maisons, où la lumière pénétra et frappa tous les yeux. Tout à coup, ô prodige! l'ouverture, en se refermant et en disparaissant peu à peu, prit la forme d'un serpent dont la tête se dressait sur des pieds d'azur. Ce phénomène, qui excita l'admiration de la foule des spectateurs, disparut peu d'instants après. La même année, on vit aussi des comètes.

L'empereur, comme nous l'avons dit, partait à la tête d'une armée nombreuse, pour faire la guerre aux Romains, lorsqu'il mourut; son corps fut honorablement rapporté par les princes, les ducs et les évêques, et il fut enseveli dans l'église d'Aix-la-Chapelle, où il repose en paix. Après sa mort, les princes Lothariens lui donnèrent pour successeur, Henri, fils de Henri, duc des Bavarois, dont nous avons parlé plus haut. Ce prince, d'un naturel doux, prudent dans les conseils et intrépide dans les combats, était très-proche parent du défunt empereur.

Pendant ce temps là Baudouin rassembla des troupes, assiégea Valenciennes, en chassa Arnoul dont les forces étaient de beaucoup inférieures aux siennes et ne craignit point de s'emparer de la ville. Irrité de cet acte d'audace, le roi Henri somma plusieurs fois Baudouin de comparaître devant lui: mais Baudouin, persistant dans sa révolte, ne fit aucun cas de ces sommations. Bien-

tôt après, Henri plein d'indignation, assisté de Robert, roi des Carliens, et de Richard, duc de Normandie, vint, avec l'armée nombreuse de ses vassaux, mettre le siége devant Valenciennes et pressa vigoureusement Baudouin. Mais les péchés du peuple et la mauvaise volonté de quelques-uns des siens, furent cause qu'il échoua dans son entreprise, et qu'il revint dans ses états après une expédition inutile.

CHAPITRE CXV.

Erluin, qui redoute le comte Baudouin, a recours au roi.

Dans la suite, Baudouin persuadé que l'évêque Erluin avait été l'instigateur de ce siége, menaça le prélat de faire sentir les effets de sa vengeance à lui et à toute sa ville. L'évêque effrayé confia l'administration de la ville et de la commune à ses archidiacres et aux principaux de ses chevaliers; et, pour ne point se laisser surprendre par le tyran, dont il redoutait les menaces, il se rendit auprès du roi. Il y demeura jusqu'au temps où ce prince, après s'être emparé de Gand, à la tête d'une armée nombreuse, après avoir ravagé les environs et fait prisonnier quelques-uns des principaux chevaliers de Baudouin, effraya tellement ce dernier, qu'il se soumit, fit toute espèce de satisfaction, lui rendit Valenciennes, lui donna des otages et s'engagea par serment à lui être désor-

mais fidèle et à observer la paix. Dans la suite, cependant, en butte à de graves et nombreuse séditions, ce prince, pour obtenir le secours de Baudouin, lui donna en bénéfice cette même ville de Valenciennes.

CHAPITRE CXVI.

Colère de Fulrad ; sa déposition. Election de Richard.

Le prélat jouit quelque temps de la paix, mais il eut encore à redouter les attaques dudit Fulrad, qui ne cessait de se livrer aux mêmes excès qu'avait comprimés Rothard. Mais, comme l'évêque l'avait souvent mandé auprès de lui et l'avait accusé sévèrement et canoniquement, ainsi que nous l'avons vu, il fomentait des discordes entre le prélat et Baudouin, comte de Flandre, et annonçait au comte qu'il possédait les priviléges dont nous avons parlé plus haut. Le malheureux ! il ne songeait pas à ces paroles que St.-Augustin adresse à la postérité : *Ils sont coupables de disputer contre les clefs de l'Eglise, ceux qui s'efforcent d'annuler l'autorité ecclésiastique, qui réside incontestablement dans la personne des évêques. Sans cela, l'Eglise, qui réside dans l'autorite épiscopale, n'aurait en aucune manière le pouvoir de lier et de délier.* Méprisant les sacrés avertissemens du prélat, Fulrad n'en continuait pas moins ses désordres et donnait

toujours un libre cours à ses déréglemens. C'est pourquoi, il fut admonesté publiquement par Erluin tout aussi vertement qu'il l'avait été auparavant par Rothard. Comme il s'opiniâtrait à résister, et qu'il se défendait par des raisons spécieuses et arrogantes, il fut enchaîné par les liens de l'anathême. Fulrad ne mit plus de bornes à sa fureur : poussé par l'esprit malin, et pour mettre le comble à ses crimes, il leva insolemment la tête contre l'évêque, rassembla, de l'aveu de Baudouin, des forces considérables et incendia ses propriétés dans le territoire d'Arras. Cependant, grâce à Dieu, le comte découvrit bientôt l'énormité de ses crimes et lui fit expier la peine de ses calomnies. Comprenant enfin toute l'astuce de sa perversité, il gémit intérieurement d'avoir été si long-temps dupe de ses fourberies, et voyant que ses délations étaient appuyées non sur la bonne foi, mais sur la ruse, il fit avec raison tout retomber sur le délateur. Ayant convoqué une assemblée à Arras, dans le cloître même des moines, il y invita l'évêque comme précepteur et maître de l'église. Il exposa aux yeux des frères, en présence de l'évêque, comment Fulrad avait administré son abbaye jusqu'à ce jour. On fut convaincu qu'il n'avait pas enseigné la religion à l'intérieur, et qu'à l'extérieur il avait honteusement dissipé les biens du monastère. Censuré légalement et

canoniquement, il fut envoyé en prison par l'évêque : Héribert, moine de bonne réputation, reçut la direction de l'abbaye. Cet homme, d'une conduite parfaite et irréprochable et plein d'une simplicité religieuse, n'était pas capable de réparer et de réorganiser tout ce qu'avait détruit son prédécesseur. C'est pourquoi, le comte lui enleva son abbaye et la conféra à Richard, homme très-pieux, qui fut ordonné et consacré par l'évêque. Il établit parmi les frères une telle règle de discipline religieuse, il s'occupa si activement à augmenter à l'extérieur les revenus de son abbaye, que, par la permission de Dieu, aucune dans nos pays ne fut plus florissante sous le rapport de la religion et des richesses. La perversité de Fulrad n'existant plus, Richard resta toujours soumis respectueusement au Seigneur évêque; il lui donna des preuves d'un sincère attachement, et le seconda en tout comme il convenait. Mais Fulrad, emportant avec lui les trésors qu'il avait dérobés à St.-Vaast, se dirigea vers l'église de Reims, fit le tableau de ses malheurs à Arnoul, alors archevêque de ce diocèse, et résolut de le gagner en faisant des présens à son conseil. Il le gagna en effet ainsi que ses ministres par ses offres, et demanda que l'archevêque, de son autorité, le fit rentrer dans son grade comme en ayant été dépossédé injustement.

L'archevêque avait une ame dégradée, et bien qu'il ne pût, en aucune manière, infirmer la décision qui avait été prise, il recevait les dons de Fulrad, consultant plutôt son avarice que la cause de ce dernier. Tout en sollicitant le suffrage d'Arnoul, et au moment où ses espérances étaient encore douteuses, il menait à Reims une vie honteuse et trafiquait avec les Juifs. Ce malheureux, frappé par la vengeance de Dieu, mourut dans l'impénitence, sans avoir confessé ses crimes.

CHAPITRE CXVII.

Mort du châtelain Watier.

Cependant, le châtelain Watier, saisi d'une maladie de langueur, envoya une ambassade à l'évêque, et le pria de vouloir bien donner sa terre en bénéfice à son fils Watier, qui combattrait pour lui, s'il lui laissait l'intégralité des biens de son père. L'évêque jugeant, d'après le caractère turbulent du père, que le fils serait plus remuant encore, ainsi que la suite le prouva, refusa d'accéder à cette demande. Enfin, s'étant un peu laissé fléchir, il promit de consentir à tout, si d'abord Watier donnait satisfaction de toutes les prévarications, dont il s'était rendu coupable envers l'Eglise et les pauvres de J.-C., et si surtout il remettait le village de Sailly, qu'il retenait malgré l'évêque. Erluin donna ce domaine à l'épouse de Wa-

tier, à condition qu'il serait consacré à des travaux de femmes et que ledit Watier s'abstiendrait de toute tentative contre le Seigneur. Mais, le pontife, ne voyant aucun changement ni dans l'un ni dans l'autre, s'apercevant que la femme ne lui rendait pas l'hommage promis, et que le mari continuait toujours ses actes de cruauté, chercha à reprendre le domaine. Watier, épuisé par une maladie incurable, et près des portes du tombeau, ne voulut nullement s'amender, appela ses soldats auprès de lui et leur fit prêter serment de fidélité à son fils. Il leur enjoignit et les pria, s'il venait à succomber, de protéger son fils avec fidélité, bienveillance et dévouement, et de le soutenir de toutes leurs forces contre l'évêque. Quelque temps après, le comte Baudouin, gagné par Watier mourant au parti du fils de ce dernier, vint visiter Erluin, qui était aussi lui souffrant. Bientôt après, la mort vint mettre un terme aux jours et aux perfides attaques de Watier.

CHAPITRE CXVIII.

Watier II envahit le palais épiscopal, tandis que l'évêque est à l'agonie.

Le prélat, souffrant d'une longue maladie, attendait le jour de son rappel. De son côté, Watier, imitant la conduite de son père dont il retraçait tout le caractère, ne cessait de persécuter l'évêque. La férocité de cet homme croissait avec la

maladie du prélat. C'est pourquoi, Erluin, courroucé de ses nombreuses attaques, se disposa à frapper de la verge de la damnation éternelle les insolences de cet usurpateur. Mais, cédant aux prières de quelques-uns des siens et surtout de Séhier châtelain de Lens, oncle de Watier, il différa pendant quelque temps. Ce Séhier, homme de bons conseils, employait tantôt les prières, tantôt les menaces les plus sévères, pour dompter l'orgueil de son neveu. Il chercha par d'humbles supplications, par des discours persuatifs, à calmer la juste indignation de l'évêque et finit par les réconcilier, à condition que Watier donnerait, pour ses fautes, une garantie de 20 livres d'argent et promettrait de rester désormais en repos. Enfin, Erluin l'engagea avec bonté et douceur à exécuter scrupuleusement ses promesses et à tenir fidèlement et avec fermeté, s'il venait à mourir, les rênes de l'église, jusqu'à la nomination de son successeur. Malheureusement Watier oublia complètement ses promesses. Quelque temps après, la maladie de l'évêque fit des progrès si rapides, que tout le palais fut dans l'agitation à l'approche de sa mort, et que même le bruit de son trépas se répandit au dehors. A cette nouvelle, Watier plein de joie brise les portes, à la tête d'une foule de gens armés, et se précipite avec fureur dans le sanctuaire des clercs, qu'il livre au pillage ainsi

que les étables de l'évêque, après en avoir enlevé les chevaux. Les yeux appesantis de l'évêque allaient se fermer à la lumière, ses forces l'abandonnaient ; mais, à cet acte d'insolence, il prête l'oreille, non sans beaucoup de peine, il se voit insulté de son vivant ; il pousse un profond soupir de douleur, élève un peu les mains vers le ciel et cite le brigand à comparaître, au jour de la vengeance, devant le juge suprême. Il expire ensuite, encore plein d'indignation, le 3 des nones de février.

CHAPITRE CXIX.

Inhumation de l'évêque.

Frappés de douleur, les serviteurs de l'évêque lui préparent de pompeuses funérailles et transportent son corps, avec toute la vénération qui lui était due, dans l'église Notre-Dame. Pendant cette translation, tandis que tout le monde verse des larmes, Watier bondit de joie; dans son ivresse, il s'abandonne à toutes sortes d'excès et de pillages. Enfin, pour se souiller de tous les genres de noirceurs, il s'adjoint son frère Seihier, et pénètre comme un furieux, les armes à la main, dans l'église où se célébraient les obsèques. Foulant aux pieds toute pudeur, il poursuit, ô spectacle déplorable! jusqu'à l'autel de Notre-Dame, les chapelains occupés de ces tristes devoirs. Les re-

ligieux, étant ainsi mis en fuite on différa la sépulture de l'évêque jusqu'à l'arrivée de Richard, abbé du monastère d'Arras, comme nous l'avons dit plus haut, qui l'inhuma dans l'église St.-Aubert, du côté du Nord.

CHAPITRE CXX.

Cruauté de Watier.

Il serait difficile de décrire l'effroyable tempête qui gronda sur la cité désolée, et les nombreuses calamités qui vinrent changer l'état de la commune. En effet, Watier, source de tous ces malheurs, donna dans la ville un libre cours à ses fureurs et à ses cruautés; et, s'étant adjoint Robert, châtelain de Péronne, il voulut, au mépris de toute espèce de droit, s'emparer du palais épiscopal. Sa rage croissait de jour en jour : foulant aux pieds toute espèce de loi, il exerça contre les malheureux citoyens une insupportable tyrannie. Celui qui ne donnait pas d'argent était jeté dans les fers. Les spoliateurs étrangers, pensant que la mort de l'évêque leur offrait une entière sécurité pour commettre leurs vols, déployaient leurs ravages dans les environs et bouleversaient tout le pays. Je laisse au bon sens des lecteurs à décider combien était inique la conduite d'un homme qui, à titre de Seigneur, dévastait tout au gré de ses passions et ne défendait pas même le diocèse con-

tre les attaques des spoliateurs. Personne n'était à l'abri de ses poursuites, excepté ceux qui étaient d'accord avec lui, de quelque manière que ce fût. Il dépouillait les citoyens et enrichissait les étrangers, afin que les récits de ces derniers répandissent jusque chez les barbares une bonne opinion de sa personne. Très-souvent, les habitans éplorés se communiquaient réciproquement leurs plaintes; ils étaient malheureux d'avoir, au lieu d'un protecteur, un spoliateur public; plus de remède à leurs maux qu'en se retirant ailleurs, dans des lieux éloignés, afin d'échapper, par la fuite, aux fureurs de cette bête féroce. L'exil leur sera plus doux que le séjour dans leurs foyers, pillés qu'ils sont pendant le jour et obligés de passer les nuits dans des craintes continuelles.

CHAPITRE CXXI.

Seihier, frère de Watier, est déchu de ses prétentions à l'épiscopat.

Afin de donner un plus libre cours à ses brigandages, Watier imagina d'envoyer son frère Seihier à l'empereur, pour être promu à l'épiscopat. Dans sa route, il apprit qu'un venait de le conférer à un autre : frustré dans ses espérances, il revint chez lui.

CHAPITRE CXXII.

Azelin brigue en vain la même dignité, qui est accordée à Gérard.

L'AMBITIEUX Azelin aspirait depuis long-temps à cette dignité : nous avons vu, qu'après la mort de Rothard, il avait déjà brigué l'épiscopat par le crédit de Sophie. Un peu avant la mort du Seigneur Erluin, afin de satisfaire son ambition, il envoya ses députés à l'empereur, pour acheter sa bienveillance et obtenir ce rang suprême. Ceux-ci, exécutant ses ordres, se présentèrent à l'empereur, lui firent connaître que le seigneur Erluin était près de mourir, lui promirent de grands présens et sollicitèrent l'épiscopat pour Azelin, qui, n'ayant pu l'obtenir après Rothard, devait au moins l'avoir après Erluin. L'empereur les pria d'attendre le décès de l'évêque : ils retournèrent chez eux avec quelques espérances. Chemin faisant, ils apprirent la mort d'Erluin, revinrent sur leurs pas, allèrent trouver l'empereur, lui annoncèrent le trépas du prélat, lui offrirent de magnifiques présens et le supplièrent instamment de vouloir bien accorder à Azelin ce poste d'honneur. Le prince rejeta leur supplique; après avoir pris avis de son conseil, il éleva de préférence à cette dignité, son chapelain Gérard, dont il sera fait mention dans le 3e livre.

FIN DU PREMIER LIVRE.

Livre Deuxième.

DES

MONASTÈRES

SOUMIS A LA JURIDICTION ÉPISCOPALE.

PRÉFACE.

J'ai parlé de l'administration des évêques et de leurs différens actes, autant que me l'ont permis ma mémoire et l'imperfection de mon faible esprit. Me voici arrivé au Seigneur Gérard, qui occupe actuellement le trône épiscopal, et par conséquent à la fin du premier livre. L'ordre naturel semblerait exiger que le deuxième livre commençât par l'administration dudit Seigneur; mais, renvoyant ce sujet à un autre temps, nous passerons tout de suite aux monas-

tères qui sont soumis à la juridiction épiscopale, et nous interromprons pour quelque temps l'ordre de notre narration. Nous nous proposons de faire connaître la situation de ces monastères, leurs usages, les corps des saints qu'ils possèdent, et l'ordre auquel ils appartiennent. Nous les passerons tous en revue, en commençant par celui de la glorieuse et bienheureuse Marie, Mère de Dieu; et cette sainte maison occupera dans notre ouvrage un rang qu'on lui doit justement accorder.

CHAPITRE I.

De l'abbaye de Notre-Dame et d'un homme sauvé d'un grand danger.

Le voilà donc ce lieu si souvent illustré par des miracles à la gloire et à l'honneur de la Mère de Dieu! Mais hélas! nous avons à déplorer la négligence des écrivains qui les ont laissés dans l'oubli. De ces nombreux prodiges, nous en rapporterons néanmoins quelques-uns que nous tenons de témoins oculaires, ou qui se sont passés sous nos propres yeux. Au temps de l'évêque Erluin, un maçon ou un charpentier, nommé Helfride, fut obligé, pour faire certaines réparations, de monter au clocher du monastère. Le pied lui manqua, il perdit l'équilibre, et, en présence d'une foule de témoins, il fut précipité dans le chœur, ne donnant plus que quelques signes de vie. Telle fut la rapidité de sa chute, que si quelque devin eût garanti sa vie, l'état du plancher, crevé à l'endroit même où il était tombé, aurait suffi pour ôter toute vraisemblance à sa prédiction. La crevasse, qui subsista encore long-temps après, ne prouvait que trop le danger critique du

malheureux, et présageait une mort prochaine, sans laisser la moindre chance de salut. Encore glacés d'effroi, et attirés par ce sentiment de pitié qui n'appartient qu'à l'homme, tous s'empressent autour du blessé et déplorent ce funeste accident. Ses amis désolés accusaient le Seigneur et murmuraient contre Ste.-Marie. A quoi bon, disaient-ils, avoir tant de dévotion pour celle qui abandonne ainsi son serviteur au danger? Ensuite on le relève; on le place sur un lit, plutôt par un sentiment d'humanité que dans l'espoir de prolonger ses jours; on lui prodigue avec zèle tous les secours de la médecine. Peu à peu il reprend ses sens. Enfin, comme je le pense, grâce à l'intercession des mérites de la bienheureuse Marie, il se rétablit et vécut encore long-temps. C'est ainsi qu'une foule d'autres malheureux (le fait est incontestable), trouvèrent encore un remède à leurs afflictions.

CHAPITRE II.

Chute d'un sonneur de cloches. Il est sauvé par les mérites de Notre-Dame.

Dernièrement, le Seigneur évêque Gérard voulut agrandir les cryptes et le chœur du monastère : et, comme nous le voyons aujourd'hui par ce travail qui est à peu près achevé, il se disposait à faire des améliorations en jetant à bas tout

le vieil édifice. Selon ces dispositions, les ouvriers rivalisaient de zèle, et travaillaient depuis long-temps à démolir les murs. Déjà une partie est ébranlée, les coups redoublent : soudain, ces vieilles masures, qui chancelaient de vétusté, s'écroulent plus tôt qu'on ne s'y attendait, et la secousse avec un fracas horrible se communique jusqu'au lieu où était le sonneur. A ce bruit, clercs et laïques, petits et grands, frappés d'épouvante, sortent précipitamment de leurs maisons, contemplent le désastre qui les menace et s'affligent surtout sur le sort du sonneur. Cette masse, en raison de son élévation et du poids des cloches, menaçait une ruine prompte et inévitable. La tour était tellement inclinée, par son poids, du côté de l'Orient, qu'en la voyant il était impossible de douter de sa chute prochaine. Le peuple poussait des cris et implorait la miséricorde du Tout-Puissant; bientôt, ô prodige! par les mérites et l'intercession de la Mère de Dieu, l'édifice est arrêté dans sa chute, la tour reprend son équilibre, l'écroulement cesse et tout se consolide. Mais, tout-à-coup une poutre, détachée d'en haut, vint tomber sur le coin de l'autel que l'évêque avait recommandé de laisser intact et le pulvérisa en entier. Cependant, les reliques des saints, qui avaient été déposées lors de la consécration de cet autel, furent retrouvées intactes par la volonté du Très-Haut.

CHAPITRE III.

Guérison du frère de l'évêque.

De nos jours encore, Elbert frère de l'évêque, qui abandonna le monde pour embrasser la vie monastique, fut guéri, comme nous en avons été témoins, d'une longue infirmité. Il venait à Cambrai pour voir son frère, mais une grave maladie l'atteignit en chemin et l'empêcha de continuer son voyage. Reçu par les frères, au monastère de St.-Prix, il y resta long-temps en proie à des douleurs insupportables. Les secours de l'art le soulagèrent un peu, et n'ayant pas encore assez de forces pour se tenir à cheval, il se fit porter en litière, non sans beaucoup de difficulté, jusqu'auprès de son frère. Là, il languit encore long-temps, et sa mort fut regardée comme prochaine. Après les souffrances d'une longue maladie, la nuit de la fête des bienheureux confesseurs St.-Vaast et St.-Amand, il se rendit à l'église Ste.-Marie, appuyé sur des béquilles, pour chanter les matines. Dieu visita son serviteur, et telle fut la rapidité de sa convalescence, que bientôt il abandonna ses béquilles et se sentit guéri le même jour, au grand étonnement de tout le monde. Nul doute que ce miracle ne soit dû à la bienveillante intercession de la Mère de Dieu et des saints confesseurs qu'il avait invoqués.

CHAPITRE IV.

Situation du monastère du glorieux St.-Géri.

Après le monastère de Ste.-Marie, nous avons cru devoir placer au premier rang celui du bienheureux Géri, glorieux confesseur de Jésus-Christ et évêque de Cambrai. Puisque St.-Géri est aprés la Sainte Vierge le patron et le protecteur de Cambrai qui s'honore de son nom, n'est-il point juste et naturel que son monastére se trouve, dans cet ouvrage, immédiatement après celui de la Mère de Dieu? Au temps de cet évêque, comme on le voit dans sa vie, il y avait sur le sommet de la colline où se trouve aujourd'hui le monastère, un de ces bois sacrés du paganisme, jadis consacrés par l'idolâtrie au culte des démons, pour la perte des ames. Ce saint, de bienheureuse mémoire, inspiré par le ciel, fit couper le bois, et, après avoir détruit jusqu'à la moindre trace d'idolâtrie, y fit élever une église en l'honneur de St.-Médard. Ainsi, de ce lieu consacré à des rites impurs, il fit une maison de prières et de sacrifices, prévoyant déjà sans doute que son corps y trouverait sa dernière demeure dans la tombe du repos. En effet, lorsqu'après un épiscopat de 39 ans, le roi du ciel, ce roi puissant qui ne met point de bornes à ses récompenses, appela à lui son courageux soldat, pour le payer de ses pénibles travaux, il fut, au gré de ses

vœux, honorablement enseveli dans cette même église où il attend le jour de la résurrection. Bientôt, attirés par les miracles et les prodiges qui l'avaient illustré pendant sa vie, émerveillés de ceux que par son intercession Dieu daigna opérer encore en plus grand nombre après sa mort, les rois, les princes, les potentats accourent de toutes parts à son tombeau, implorent la protection d'un si grand saint et s'empressent de lui consacrer les plus riches offrandes. L'abondance de toutes choses règne dans le monastère qu'on s'empresse d'agrandir, et un grand nombre de religieux sont pour toujours consacrés au service de Dieu et du saint confesseur. Cette maison, située sur le haut d'une colline, semble dire que le saint qui l'habite a toujours foulé aux pieds les vanités terrestres, pour aspirer de tous ses vœux aux seuls biens du ciel. Dès lors le monastère est comblé de toute sorte de richesses ; il s'enrichit des libéralités des ames pieuses ; on lui abandonne non seulement les grasses et fertiles métairies du voisinage, mais encore, des pays mêmes les plus éloignés, il reçoit, à titre de donation, comme on peut le voir dans les archives de l'église, une foule de biens, ou plutôt tous les biens imaginables. Ce lieu, qui réunissait tout à la fois l'utile et l'agréable, était pour toute la province une source d'honneurs et d'avantages, et fesait rejaillir son illus-

tration sur la ville. C'était une abbaye sainte, une abbaye royale, nageant dans l'abondance, aux nombreux priviléges de laquelle il semblait qu'on ne pût rien ajouter. Mais dans la suite, comme nous l'avons dit dans le premier livre, sous les persécutions d'abord des païens, ensuite des Hongrois, en punition des péchés de la terre, elle fut, comme toutes les autres églises des Gaules, dépouillée de ses trésors, impitoyablement ravagée et détruite. Non seulement elle ne recouvra jamais son ancienne splendeur, mais, ce qui est encore plus déplorable, elle s'inclina de plus en plus vers sa ruine. La faiblesse des directeurs ne leur permettait pas de conserver cette foule de possessions voisines ou disséminées en tant de pays lointains et différents ; d'un autre côté, au milieu de la corruption du siècle, d'infames ravisseurs, s'abandonnant aux écarts de l'ambition humaine, s'appropriaient ces biens consacrés par de pieux personnages au salut et au secours des ames. Pour combler le mal, il y eut des directeurs fourbes et perfides, dont les rapines, les vols et les soustractions appauvrirent encore le monastère. Que dirai-je enfin ? Cette communauté jadis si nombreuse est réduite aujourd'hui par la pauvreté à cinquante frères qui, grâce aux soins de l'évêque Gérard, prennent chaque jour en commun leur nourriture dans le réfectoire. Du reste, en l'hon-

neur de notre saint pasteur, ont été élevés une foule de monastères et surtout d'églises, tant dans le voisinage que dans les contrés étrangères. C'est là qu'on n'implore jamais en vain les bienfaits du ciel, et que la divine providence se plaît à manifester sa puissance par une foule de prodiges ineffables, dont la gloire et l'honneur rejaillissent sur notre saint confessseur. Ceux qui se sont passés ici, que nous avons vus nous-même, ou qui nous ont été confirmés par des témoins infaillibles surpassent tout ce qu'on peut s'imaginer, et le nombre en est incalculable. Le souffle envieux de l'oubli peut se flatter d'en avoir fait disparaître le plus grand nombre : il en est quelques-uns qui néanmoins n'ont pu rester cachés dans les ténèbres, et dont nous avons sommairement entretenu nos lecteurs dans le premier livre. On pourra, si on le désire, trouver de plus amples détails dans le volume qui traite de la vie de St.-Géri.

CHAPITRE V.

Guérison d'un possédé.

Béni soit ce chapitre! qu'il tressaille de joie! qu'il soit consacré à quelques-unes de ces merveilles que j'ai vues dans ma jeunesse. J'ai été témoin de la guérison de plusieurs frénétiques de l'un et de l'autre sexe, mais je vais parler particu-

lièrement d'un de ces malheureux dont la fureur n'avait rien de comparable. L'écume lui sortait de la bouche, il grinçait des dents, et malgré le soin qu'on avait eu de le garrotter et les coups fréquents dont l'accablaient impitoyablement ses gardiens, on avait beaucoup de peine à le contenir. Rien ne l'épouvantait : tourmenté par les influences de l'esprit malin, il se livrait à toute sa fureur. Il ne fesait que proférer des paroles impies, bondissait tout à coup et mordait souvent ceux qui ne se tenaient pas sur leurs gardes. On eut beaucoup de peine à le conduire au monastère du saint confesseur. Pendant les premiers jours, il ne perdit rien de la violence de ses accès: personne n'osait approcher de lui. Bientôt cependant, par l'intercession du saint patron, il reçut les secours d'en haut et recouvra entièrement l'esprit. Ses parens, au comble de la joie, retournèrent alors à leurs occupations. Quant à Gérard (c'était son nom), il résolut de rester au monastère, pour y servir Dieu et son saint confesseur. Il y avait déjà long-temps qu'il y servait le Seigneur avec la plus grande dévotion, lorsqu'il lui prit envie de revoir son pays natal. Il était près d'arriver au terme de son voyage, lorsque, comme il l'a souvent raconté depuis, un prêtre dont les cheveux étaient éblouissans de blancheur, et dont les traits et l'extérieur respiraient une beauté majestueuse, se plaça devant lui, et lui dit : « Où vas-

tu ? — Depuis long-temps, mon Seigneur, répondit-il, je sers le bienheureux Saint-Géri, en reconnaissance de ses bienfaits ; maintenant je veux savoir ce que font mes parens, et je brûle du désir de revoir ma patrie. — Mieux vaudrait pour toi rester au monastère, dit le prêtre, pour ne point encourir le reproche d'ingratitude. » L'amour filial parlait vivement au cœur de Gérard : il négligea les avis qu'on lui donnait. Mais à peine eut-il fait quelques pas, que le démon s'empara de lui avec plus de violence que jamais ; il était si furieux qu'il lançait des pierres à tous ceux qui voulaient approcher de lui. Il survint beaucoup de monde, et après l'avoir saisi et garotté, non sans beaucoup de peine, on le ramena au monastère, et comme, obéissant aux suggestions du démon, il proférait une multitude de blasphêmes contre la foi catholique, on ne lui épargnait ni les menaces ni les coups. Personne cependant ne put réprimer son bavardage impie, jusqu'à ce qu'enfin accablé de coups et du poids de ses fers, il tomba près du tombeau du saint et s'endormit de fatigue. Après un court sommeil, il s'éveille et se lève : un bienfait divin lui avait rendu l'usage de la raison. Tout le monde était dans l'admiration et pleurait de joie, tandis que plein de honte et de repentir, se prosternant devant le tombeau sacré, il fesait l'aveu de sa faute et en implorait le pardon. Enfin,

entièrement guéri, il se consacra fidèlement au service du monastère, n'osant s'écarter d'aucun côté, jusqu'à ce que plus tard il obtint des frères la permission d'aller à Rome. Il est hors de doute que le prêtre qui s'offrit à Gérard, quand il voulut retourner chez son père, était le bienheureux Géri.

CHAPITRE VI.

Guérison d'un paralytique.

Il y a encore aujourd'hui dans le monastère un homme, nommé Hildebert, qui, après une longue maladie, fut rendu à la santé par l'intercession des mérites de Saint-Géri. Tourmenté pendant près d'un an de je ne sais quelle maladie, ayant perdu l'usage de la plupart de ses membres, il était devenu incapable de rien faire. Son père, dans l'espoir d'obtenir sa guérison, avait déjà dépensé une partie de sa petite fortune; et ne sachant plus à quel remède avoir recours, il regrettait d'avoir fait tant de dépenses inutiles. Au milieu de ces inquiétudes et de ces soucis, il s'offre à lui une idée salutaire : il songe à un médecin spirituel, à Saint-Géri, dont il veut implorer l'assistance : c'était en effet dans le puissant secours de ce saint que les infirmes trouvaient souvent leur guérison, les énergumènes et les lunatiques leur délivrance. Il se hâte donc de commu-

niquer son dessein à ses proches ; le malade est placé sur une litière et porté au monastère ; là, son père le fait déposer auprès du tombeau du saint, et promet, si son fils obtient sa guérison, de le consacrer pour toujours au service de Saint-Géri. Mais à quoi bon tous ces détails? Quelques instans s'étaient à peine écoulés, que déjà le malade avait senti les effets de la médecine suprême. En reconnaissance d'un si grand bienfait, cet homme, si miraculeusement guéri, se consacra au service du monastère qu'il ne quitta plus.

CHAPITRE VII.

Incendie éteint par l'intercession de Saint-Géri.

L'AN de l'incarnation de notre Sauveur 1027, aux ides de juillet, il s'éleva un vaste et funeste incendie qui, après avoir consumé une grande partie de la ville, s'agrandissant par la fureur des flammes et par le souffle des vents, était parvenu jusqu'aux maisons situées près du monastère du saint homme, et, sans que rien pût en arrêter les progrès, les avait enveloppées dans son ravage destructeur. Déjà un motif plus grave de crainte se manifeste, celui de voir l'embrâsement du temple; car les maisons voisines une fois brûlées, il était évident que le monastère lui-même deviendrait la proie des flammes. Avec l'accroissement de l'incendie, la crainte s'accrut aussi; et

en voyant voltiger des flocons enflammés, tout le peuple et le clergé poussèrent vers le ciel un cri d'effroi. Bientôt deux clercs, d'après la décision des autres, se rendent en hâte au saint tombeau, et, trouvant de l'audace dans leur crainte même, ils extraient la châsse d'argent du saint et courent l'opposer à la fureur du feu. A l'instant même, par l'opération de la clémence divine et par l'intercession des mérites du saint homme, le feu commença à s'affaiblir, et éprouva un tel ralentissement, que ce semblait être l'effet d'une pluie qui tombait du ciel. Il y a encore une foule d'autres choses que le peu d'étendue de cet ouvrage ne me permet pas de rapporter ici. Que dirai-je de cette foule de gens accablés d'infirmités diverses, qui viennent en foule dans ce saint lieu recouvrer la santé? Pourquoi raconterais-je toutes ces merveilles qui parlent bien moins à l'oreille qu'à la vue? Moi-même dernièrement accablé d'une fièvre insupportable, j'ai obtenu ma guérison : grâces en soient rendues au Seigneur.

CHAPITRE VIII.

L'auteur parle de la maladie qui a interrompu son travail.

La grave indisposition causée par la fièvre qui m'a long-temps tourmenté, m'a forcé d'interrompre le cours de mes récits. Car quoique délivré naguère, grâce à Dieu, de ce mal, je commence

à être convalescent, cependant mon esprit est encore ébranlé par les atteintes d'une douleur récente, et je n'ai pas recouvré la force nécessaire pour écrire continuellement. De temps à autre donc je reprendrai la plume pour continuer cet opuscule.

CHAPITRE IX.

De l'église de Saint-Aubert.

Le monastère de Saint-Aubert, avec un petit nombre de chanoines, est situé dans l'intérieur de la ville. On n'y invoque pas en vain la bienfaisance divine, et par la coopération de Dieu et à la gloire de son saint confesseur, il s'y opère une foule de prodiges ensevelis dans le silence, à cause du petit nombre et de la négligence des écrivains.

CHAPITRE X.

De l'abbaye d'Honnecourt.

Passons maintenant au monastère de saint Pierre, au village d'Honnecourt, où repose le corps de sainte Polline, comme je l'ai vu dans un écrit. Il fut fondé par un noble seigneur du nom d'Amalfrid, et par son épouse Childebertine; consacré par eux à une congrégation de femmes, il fut dirigé par leur fille Auriane et fut longtemps prospère en religion et en richesses; de-

puis qu'il est devenu bénéfice d'hommes de guerre, il est réduit à un petit nombre de chanoines.

CHAPITRE XI.

Du monastère de Baralle.

Dans le village qui a reçu de ses habitants le nom de Baralle, existe un monastère d'une congrégation de chanoines, dont la fondation remonte au roi Clovis, à ce qu'on rapporte, et consacré par le bienheureux Vaast en l'honneur de saint Georges. On y conservait en effet un bras de ce saint martyr. Quant à la richesse et à la majesté de ce monastère, des colonnes de marbre, d'anciens et magnifiques bâtiments, qui existent encore aujourd'hui, attestent ce qu'il fut. Au temps de l'évêque Dodilon, effrayés de l'approche des Northmans qui exerçaient leur fureur dans tous les alentours de cette province, et qui, comme nous l'avons dit plus haut, après avoir profané les saints ornements du culte, incendiaient les maisons de Dieu, les chanoines emportèrent avec eux les saintes reliques et les choses de première nécessité et vinrent se réfugier dans notre église, où ils furent reçus par l'évêque avec beaucoup d'humanité. Après un séjour de quelque temps, croyant que l'ennemi s'était retiré, ils implorèrent la permission de retourner chez eux : l'évêque, ne voulant pas acquiescer à leur demande,

leur enjoignit de différer leur départ. Il les engagea à se mettre en garde contre la perfidie de leurs ennemis et contre leur départ qui cachait toujours quelque ruse, à ne point se fier aveuglément à un vain bruit et à attendre plutôt le moment d'une entière sécurité. Obéissant à l'évêque, ils restèrent encore quelque temps dans ce lieu de refuge. Quelques jours s'étant écoulés, ils retournent de nouveau chez lui et lui assurent que l'ennemi s'est retiré, qu'il n'y a plus rien à craindre et que leur départ peut s'effectuer sans danger. « Quelle est donc votre témérité, leur dit le prélat? Je ne crois point ce que vous me dites ; » peut-être vous êtes-vous laissé tromper par » une vaine rumeur ; je vous engage à rester encore ; attendez : j'aurai soin qu'il ne manque » rien à vos besoins. Cette nation est féroce et » rusée ; elle n'épargne personne, et si, par imprudence, vous veniez à tomber dans ses » mains, elle ne tarderait pas à vous faire repentir de votre confiance trop prématurée. » Ceux-ci néanmoins redoublant leurs instances, et répétant qu'il n'y avait aucun sujet de crainte, il ajouta : « Puisque tel est votre avis, j'y consens : » je vous laisse maîtres de faire ce que vous voulez ; cependant je retiendrai auprès de moi ce » bras, gage précieux d'un saint. » Ces dispositions lui étaient inspirées par un secret pressenti-

ment : il craignait, et l'événement ne verifia que trop ses craintes, qu'en cas d'attaque de la part des ennemis, ce trésor inestimable ne fût perdu. Les chanoines, ayant obtenu leur congé, préparèrent leurs provisions de route et entreprirent ce voyage demandé avec tant d'obstination. Les insensés! que n'écoutaient-ils les avis du saint pontife! A peine avaient-ils fait trois milles, qu'attaqués à l'improviste par les ennemis, ils furent tous égorgés. Le monastère fut détruit, tous les environs furent ravagés, les lieux fortifiés seuls furent épargnés. Une petite église qu'on rebâtit dans la suite fut desservie par un seul prêtre, et le bras du saint est ainsi resté parmi nous jusqu'à ce jour.

CHAPITRE XII.

De Sains-lez-Marquion.

Non loin de Baralle, à Sains-lez-Marquion (c'est le nom qu'on donne à ce lieu) exista, dit-on, un couvent de femmes où repose le corps de sainte Saturnine. Née en Germanie d'une famille illustre, cette jeune vierge consacra dès sa plus tendre jeunesse sa virginité au Seigneur. Suivant les usages du siècle, ses parents voulurent la marier; mais décidée à conserver toute sa pureté pour l'époux céleste qu'elle avait choisi, elle refusa avec dédain de partager la couche d'un hom-

me. Voyant bien cependant qu'elle ne pourrait résister à la volonté de ses parents, ni éviter les poursuites impudiques de celui qu'on lui destinait pour époux, elle quitta furtivement le toit paternel et prit la fuite. Elle parvint ainsi dans nos contrées, où elle termina sa vie par le martyre, près du village cité plus haut. Celui à qui ses parens l'avaient fiancée, la poursuivit dans sa fuite jusqu'à ce lieu. La jeune vierge, se voyant près d'être atteinte, trembla de tous ses membres; ne sachant comment se délivrer des morsures de cette bête féroce. Que fera-t-elle dans un danger si pressant? La pauvre innocente voyant des bergers qui faisaient paître leurs troupeaux, se cacha parmi eux, pensant se dérober ainsi à son persécuteur. Mais celui-ci, s'apercevant de sa ruse, s'élance comme un loup affamé sur cette innocente brebis, tire son glaive et lui tranche la tête. La sainte fille, comme en font foi les anciennes traditions, prit sa tête dans ses propres mains, et, sous les yeux du peuple, la porta dans l'église qui est en ce lieu dédiée à saint Rémi. En vénération de ce miracle, un monastère fut élevé en cet endroit par les fidèles chrétiens et consacré à une congrégation de femmes; mais, pour les raisons dites plus haut, il n'est aujourd'hui desservi que par un seul prêtre. Une ancienne tradition rapporte que, long-temps après, des Saxons, on

ne sait pour quel motif, étant venus dans ce lieu, et ayant ouï raconter, en traversant le village, cette pieuse légende, emportèrent avec eux la moitié du corps de sainte Saturnine.

CHAPITRE XIII.

De l'église Notre-Dame d'Arras.

Passons maintenant au territoire d'Arras. L'église de Notre-Dame, jadis siége épiscopal, possède un chapitre de quarante chanoines. Elle fut agrandie de nos jours par le trésorier Rodulphe, d'après les conseils du Seigneur évêque Gérard. Cette église ne manquerait ni de vénération, ni de richesses, si elle n'avait été souvent en butte à l'ambition démesurée du comte de Flandre dont la domination s'étend jusqu'auprès de son territoire. Près de l'autel qu'en son temps, le bienheureux Vaast a dédié à la Mère de Dieu, on a trouvé, la seconde année de l'épiscopat de l'évêque Gérard, un grand nombre de reliques précieuses. A leur grande illustration, pendant environ trois ans, la clémence divine opéra une foule de miracles divers. Les lépreux sont guéris de leurs plaies immondes; les paralytiques recouvrent l'usage de leurs membres; une foule de malades enfin, affectés de maladies diverses, sont rendus à la santé.

CHAPITRE XIV.

De l'abbaye de Saint-Vaast ; de deux églises secondaires ; de Marœul, d'Aubigni, du mont Saint-Eloi, de Lucheul et de Pas.

Dans la ville d'Arras, se trouve l'abbaye de Saint-Vaast, fondée, comme nous l'avons dit plus haut, par Saint-Aubert ; elle se glorifie de la piété de ses religieux et d'une multitude de prodiges opérés par le ciel. Dans la même ville, sont adjointes à l'abbaye deux églises secondaires de chanoines, dont l'une est dédiée à Notre-Dame, et l'autre à l'apôtre Saint-Pierre. Au village de Marœul, se trouve un monastère de chanoines, où repose le corps de Ste.-Bertilie qui fit donation de ce lieu à Notre-Dame. Dans le village d'Aubigni est aussi l'abbaye de St.-Chilian qui, dit-on, était de la nation des Scots. On trouve encore au mont St.-Eloi le couvent de chanoines de St.-Vindicien, évêque de Cambrai : depuis qu'il a été donné en dotation à des hommes de guerre, il s'est appauvri et s'est vu réduit à un petit nombre de frères, On trouve encore dans les hameaux de Lucheul et de Pas, deux églises canonicales qui, devenues aussi bénéfices d'hommes de guerre, sont tombées dans la pauvreté.

CHAPITRE XV.

De l'église de Saint-Sauveur.

Il est un village faisant partie des possessions de Saint-Vaast, nommé Billi-Berclau, situé au

milieu d'un marais, fertile en pâturages, favorable aux troupeaux et propre à satisfaire tous les besoins monastiques. L'abbé Leduin, ayant égard à la commodité de ce lieu, résolut d'y fonder un monastère, si toutefois il obtenait l'approbation de l'autorité épiscopale : il y avait là deux avantages bien visibles : d'abord, on pouvait envoyer dans cette nouvelle maison une partie des moines dont le nombre affluait à l'abbaye de St.-Vaast ; ensuite, on rendait plus sûre la possession des biens qui avoisinaient le monastère. Il sollicita donc de l'évêque Gérard la convocation d'une assemblée synodale, et en présence de tout le synode il demanda la permission de mettre son projet à exécution : Il en obtint facilement l'autorisation et hâta la construction du monastère. Quand il fut achevé, il obtint du Seigneur évêque qu'il vînt le consacrer lui-même. Le prélat changea la dénomination du lieu, et donna à l'église le nom de Saint-Sauveur.

CHAPITRE XVI.

Du château nommé Douai.

Au château de Douai se trouve un couvent de chanoines où reposent les corps de Saint-Maurant et de Saint-Amé. Il est est nécessaire de savoir qu'avant la fondation de ce château, le droit de tonlieu qui, à cause de la puissance menaçante

du comte de Flandre, se perçoit aujourd'hui dans le château, se percevait à Lambres, village dédié à la sainte Mère de Dieu. Il y avait en ce lieu un fisc royal, mais au temps de l'évêque Etienne, le roi Charles en fit don à Notre-Dame. C'était aussi à cette époque un lieu de station pour les bateaux, mais depuis que le château a commencé à être habité, la navigation s'est dirigée de ce côté, et la moitié du droit de tonlieu est perdu pour notre village de Lambres. Par un effet du hasard, c'est encore dans ce village qu'a été enseveli le roi Sigebert. Comme ce prince se disposait à aller assiéger son frère dans la ville de Tournai, le bienheureux Germain, évêque de Paris, lisant dans l'avenir, lui prédit qu'il ne consommerait pas son entreprise, s'il persistait à vouloir la mort d'un frère. Sourd à ces avertissements, il n'en continua pas moins ses préparatifs. Mais la prédiction du saint pontife ne fut point vaine; Sigebert fut prévenu en route par la mort et inhumé dans le village de Lambres.

CHAPITRE XVII.

Du monastère de Lens, d'Hénin-Liétard, du Vicus Belgicus et d'Hasnon.

DANS le château de Lens est aussi un monastère de chanoines où repose le corps de St.-Vulgan qui, dit-on, était Scot. Dans le village d'Hénin-

Liétard se trouve une église dédiée à St.-Martin, et desservie autrefois par un seul prêtre. Mais naguère, Robert d'Arras, pour le salut de son ame, et d'après les conseils de l'évêque Gérard, y envoya douze chanoines, à ses propres frais. Sur le territoire d'Arras, dans le village appelé Belgicus par ses habitans, on voit une église de chanoines de St.-Rémi, où, dit-on, le ciel opère fréquemment des miracles. Ce lieu est si ancien, que c'est de lui que tout notre pays a pris le nom de Belgique qu'il porte encore de nos jours. Il y avait aussi autrefois dans le village d'Hasnon, une abbaye royale, très-riche, où reposent en grande partie les dépouilles mortelles de St.-Marcellin et de St.-Pierre. Mais depuis, le siècle s'est corrompu, les mœurs se sont relâchées; elle ne possède plus qu'un petit nombre de clercs attachés à son service, et nous avons à en déplorer l'abaissement et la pauvreté.

CHAPITRE XVIII.

De Marchiennes.

La glorieuse Vierge de Dieu, Rictrude, suivant les conseils de St.-Amand, célèbre à cette époque, fonda de ses propres frais l'abbaye de Marchiennes, et dirigea avec le titre d'abbesse les nonnes qui y furent envoyées pour le service du Seigneur. Pendant sa vie, et quelque temps après

sa mort encore, la piété et la religion y prospérèrent, et la discipline ecclésiastique y fut en vigueur. Mais, comme nous l'avons déjà dit plus haut, le siècle s'acheminant toujours vers un nouveau degré de corruption, le désordre et la dépravation envahirent aussi cette communauté de religieuses. Les mœurs s'altérèrent de plus en plus chez cette postérité dégénérée, et cet état de choses dura jusqu'à nos jours. Dernièrement, grâce aux soins de l'évêque Gérard et du marquis Baudouin, l'abbé Leduin, dont il a déjà été fait mention, chassa ces femmes livrées à de honteux désordres, purifia le monastère et y plaça des moines plus pieux et plus fidèles à adorer Dieu et à honorer la sainte femme dont le corps repose dans cette abbaye.

CHAPITRE XIX.

De Hamage et de Denain.

Non loin de Marchiennes, au village de Hamage, la bienheureuse servante du Christ, Eusébie, fille de Ste.-Rictrude dont nous avons parlé plus haut, consacra son héritage à la fondation d'une abbaye, et fut abbesse des nonnes qui s'y consacrèrent au Seigneur. Elle n'usa de ses richesses que pour en doter le couvent qui, au milieu de la corruption du siècle, a marché vers sa décadence, et possède à peine aujourd'hui quel-

ques chanoines. La bienheureuse Rainfroie fonda aussi, de ses propres frais, au village de Denain, un couvent dont elle fut abbesse. Ce couvent célèbre s'appauvrit, et n'eut plus dans la suite que quelques chanoines. Enfin, de nos jours, d'après les conseils de l'évêque Gérard et de l'abbé Leduin, le comte Baudouin le rétablit sur son ancien pied, y institua une congrégation régulière de religieuses, et en confia la direction à une abbesse du nom d'Ermentrude.

CHAPITRE XX.

Du prieuré d'Haspres.

Lorsque les Normands, sous la conduite du tyran dévastateur Rol, leur chef, exerçaient, ainsi que nous l'avons dit plus haut, leurs cruautés dans ce royaume, comme ils l'avaient fait ailleurs, et, pour faire expier leurs péchés aux Chrétiens, incendiaient çà et là les églises des saints; les corps de St.-Achard et de St.-Hugues furent apportés de l'abbaye de Jumièges, située sur la Seine, non loin de Rouen, au village d'Haspres qui n'est qu'à dix milles de notre ville, et furent ainsi soustraits à cette terrible tempête. On ne sait si le village faisait auparavant partie des dépendances de l'abbaye de Jumièges, ou bien si à cette époque le roi ou quelqu'autre prince, pour le salut de son ame, le consacra à servir de retraite aux corps des

Saints. Le bienheureux Achard, nommé abbé par St.-Philibert, lui-même abbé très-distingué de ce même cloître, administrait son sacré troupeau et se faisait remarquer par la pureté de ses mœurs et l'éclat de ses vertus. Enflammé par ses pieux entretiens, et cédant à une inspiration du ciel, le saint homme du Seigneur Hugues, évêque de Rouen, et fils du roi Karlemann, renonça au gouvernement épiscopal et à tous les soins du siècle. Brûlant du désir d'embrasser la vie et les usages monastiques, il prit pour modèle les mœurs de son saint patron, et s'illustra par la perfection de toutes les vertus. Du reste, on pourra voir clairement en lisant leur vie quels furent ces deux saints personnages. Leurs corps demeurèrent depuis lors au village d'Haspres : on y fonda une abbaye et l'on y envoya des moines. Dieu, dans sa bonté et sa miséricorde, a daigné opérer, à la gloire de ses saints, des prodiges si nombreux et si éclatans, que jusqu'aujourd'hui, aucun des princes voisins ou de ceux que leurs expéditions amènent en ce lieu, n'ose en exiger la moindre contribution. L'abbé se trouvait à une longue distance de son troupeau, et, à cause de cet éloignement, ne visitait que rarement les moines. Ceux-ci, privés de leur abbé, s'abandonnant à la licence, suivant les maximes du siècle et menant une vie très-irrégulière, se trouvaient dans une situation

dangereuse, qui se perpétua jusqu'au temps de l'évêque Gérard. Témoin de cet état de choses, le prélat recommanda plusieurs fois à l'abbé d'y mettre ordre : mais, comme nous l'avons dit, à cause de l'éloignement de ce dernier, la réforme se faisait attendre. Il arriva par hasard que l'évêque voyageant pour l'exercice de son ministère, vint à traverser le village : il montra à l'abbé Leduin, son compagnon de voyage, dont nous avons parlé plus haut, l'obscène habitation de ces religieux dissolus. Le prélat, par un conseil à la fois légitime et salutaire, l'exhorta, s'il se trouvait quelques possessions dépendantes de St.-Vaast dans le voisinage du monastère de Jumièges, à les échanger contre cette abbaye, dont il était peu éloigné, et à s'empresser, dans la vue d'une récompense éternelle, d'y porter la réforme dont elle avait besoin. Pendant tout cet entretien, Leduin hésita et il finit cependant par refuser la proposition de l'évêque, comme étant d'une exécution trop difficile. Quelque temps après, l'abbé, ayant mûrement réfléchi à cet avis salutaire et en ayant soigneusemen considéré l'opportunité, fit savoir à l'évêque qu'il était prêt à exécuter ce qu'il lui avait proposé, pourvu qu'il pût obtenir de l'abbé Thierri que l'échange eût lieu. Le prélat, rempli de joie, envoya sans plus tarder un message à Thierri, pour lui démontrer le danger que courait son ame, s'il

ne se hâtait de le prévenir; lui faisant entendre que, vu la distance qui le séparait de son troupeau, il devait accepter la mutation proposée. S'il s'y refusait, de concert avec le marquis Baudouin, il chasserait les faux frères et userait de toute son autorité pour réformer leur maison. Prenant une sage détermination, l'abbé résolut de se soumettre aux invitations de l'évêque, et, après avoir pris possession de tout ce qui dépendait de St.-Vaast dans son voisinage, il abandonna le village d'Haspres à l'abbé Leduin. Cet échange fut fait en présence de Robert, roi de France, de Baudouin, comte de Flandre et de Richard, comte de Normandie, et ces princes y donnèrent leur sanction. Comme un sage architecte, l'abbé Leduin, rempli de zèle, introduisit la réforme dans ce monastère, à la gloire et à la vénération des saints qui y reposent, et travailla à l'embellir d'un cloître régulier et de nouveaux édifices.

CHAPITRE XXI.

Du Monastère de St.-Jean à Valenciennes et de l'Abbaye de St.-Saulve.

Il existe à Valenciennes un monastère de chanoines que le comte Arnoul, cédant aux conseils et à l'influence de l'évêque Rothard, y fit élever en l'honneur de St.-Jean-Baptiste, et où, après tous les préparatifs nécessaires, il établit douze chanoines. Non loin de là se trouvait jadis la pe-

tite église de St.-Martin ; c'est aujourd'hui une abbaye canonicale, consacrée à St.-Saulve, évêque et martyr. Car de son temps, St.-Saulve, n'aspirant plus qu'aux choses d'en haut, abandonna les rênes de l'épiscopat pour voyager en pays étranger, et résolut de se vouer à la prédication. Il marchait donc de lieux en lieux, annonçant la parole de Dieu au peuple et célébrant surtout le saint sacrifice de la messe. Il parvint ainsi dans nos contrées. Un jour, étant sorti de Valenciennes, pour se rendre au bourg de Condé, il fut arrêté dans une embuscade par un brigand qui le jeta en prison et qui l'égorgea, après l'avoir dépouillé des habits de prêtre et des ornements épiscopaux qu'il portait avec lui. Des hommes pieux l'ensevelirent dans ladite église de St.-Martin. Les miracles qui y éclatèrent alors et dans la suite, apprirent au monde quelle était la sainteté et la grandeur de ses mérites, qui, du reste, sont longuement détaillés dans la relation de son martyre. Emerveillé de ces prodiges, le prince de ce pays, Karl-Martel, pour le salut de son ame, enrichit cette église des produits du fisc de Valenciennes et de quelques autres biens, y assigna un revenu fixe et y établit des chanoines.

CHAPITRE XXII.

De Maroilles.

Le saint homme de Dieu, Humbert, éminent en piété et riche en fonds de terre, abandonnant le Laonnois, sa patrie, s'en vint choisir à Maroilles le lieu de sa demeure, et, de ses propres biens, y fonda, de l'autorité apostolique, une abbaye en l'honneur de la Sainte Mère de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul. Il y établit des frères pour servir Dieu : lui-même se consacra au Seigneur, se distingua par des prodiges de vertu et de science et par une vie toute méritoire, jusqu'à ce qu'enfin, ayant consommé le travail de cette vie, il fut enseveli dans cette retraite où il repose en paix. Au temps de l'évêque Fulbert, l'empereur Otton I, fils du roi Henri, fit don de cette abbaye à l'église Notre-Dame de Cambrai, comme nous l'avons raconté plus longuement dans le premier livre.

CHAPITRE XXIII.

De Wallers et de Fisciau.

Au village de Wallers, le B. Landelin fonda aussi un monastère habité par un petit nombre de frères, et en confia la direction à St.-Dodon, de bienheureuse mémoire. C'est là que ce saint, renommé pour la pureté de ses mœurs et l'innocence de sa vie, déposa le fardeau de la fragilité humaine

et descendit paisiblement dans la tombe où il repose en paix. Le village de Fisciau possède aussi une abbaye : le saint homme du Seigneur, le Scot Etton arriva dans cette abbaye, guidé par la divine Providence, et, après un séjour de quelque temps, y termina le cours de son pélérinage, pour aller à Jésus-Christ. Afin d'attester ses mérites, la divine Providence a daigné opérer une foule de miracles. C'est ce qui fit que quelques ames pieuses consaorèrent tant de biens au saint homme, qu'on put admettre quelques chanoines dans l'abbaye.

CHAPITRE XXIV.

De l'Abbaye d'Hautmont.

N'oublions point le village qui porte à si juste titre le nom d'Hautmont, puisque le bienheureux Vincent, avec la foule de ses religieux compagnons, l'éleva si haut en y établissant sa demeure. Vincent, noble comte, époux de Ste.-Waudru, très puissant, selon les idées du monde, par ses richesses et sa naissance, mais formé par le savoir et les fréquentes instructions du B. pontife Aubert, renonça à la pompe de la milice mondaine et aima mieux se consacrer au culte du Seigneur. Il était indécis sur le lieu qu'il devait habiter, mais la bonté divine ne l'abandonna pas et vint mettre un terme à ses incertitudes. Une certaine nuit, en effet, le

Seigneur fit tomber de la neige et en couvrit tout le pays, excepté un petit espace en forme de croix situé au village dont nous avons parlé ci-dessus. Le saint homme, élevant ses pensées plus haut, comprit que c'était un avertissement que le ciel accordait à ses désirs, et, appuyé sur cet indice divin, il vint bientôt fonder, à ses propres frais, une abbaye dans ce même lieu. Son maître Aubert, accompagné d'autres saints personnages, la dédia aux apôtres St.-Pierre et St.-Paul. C'est là que Vincent établit sa demeure et qu'il s'appliqua à mener une vie sainte et louable. Une multitude d'hommes pieux s'étaient rendus en foule dans son habitation, et, abandonnant leur patrimoine et leurs richesses au monastère, s'étaient voués avec le saint homme aux observances d'une vie régulière. Les princes et les rois commençaient à enrichir cette maison, et le nombre des frères était devenu considérable : alors, Vincent, pour vaquer plus librement au service divin, s'enfonça dans une retraite plus cachée, dont je parlerai tout-à-l'heure. A son exemple et à son imitation, la piété des moines fut long-temps florissante ; mais les incursions des gentils, les fréquentes dissentions domestiques amenèrent la pauvreté, et aux moines furent substitués des chanoines : cet état de choses se perpétua jusqu'au temps du Seigneur évêque Gérard. Depuis, suivant les instructions

de l'empereur Henri et les conseils du comte Herman, et du consentement de son frère Godefroi (frère de l'évêque), qui, au nom du comte, percevait les revenus du monastére, ledit Seigneur Gérard nomma Folcuin abbé et rétablit l'ancien ordre religieux. Cet abbé, de bienheureuse mémoire, considérant les devoirs que lui imposait sa charge, consacra ses travaux et son zèle à faire observer rigoureusement la règle intérieure; il embellit aussi, selon le goût de l'époque, l'extérieur du monastère, dont l'architecture était alors fort simple, et y fit ajouter plusieurs beaux bâtiments nécessaires aux usages monastiques.

CHAPITRE XXV.

Du Chapitre de Maubeuge.

Nous devons aussi parler ici du couvent de femmes de Maubeuge, que la bienheureuse Vierge du Christ, Aldegonde fonda de son propre héritage, dans le but de s'y consacrer à la retraite, et que le B. Aubert bénit lui-même, assisté de plusieurs autres saints personnages. Cette Ste. Vierge, sœur de Ste.-Waudru, dont nous avons parlé plus haut, formée par les leçons du bienheureux Aubert, prit le voile sacré dans ce même couvent; après une vie passée dans l'innocence et la pureté, au milieu d'une foule nombreuse de sœurs, elle y déposa sa dépouille terrestre pour aller avec une lampe radieuse au devant du céleste époux.

CHAPITRE XXVI.

Du monastère de Lobbes.

PASSONS au monastère de Lobbes, que Saint-Landelin, au commencement de sa conversion, avait porté au degré de splendeur que nous lui voyons aujourd'hui. Landelin, comme nous le lisons dans sa vie, dès sa tendre jeunesse, avait été instruit par l'évêque Aubert, dans la connaissance des lettres et des pratiques sacrées; mais dans la suite, trompé par l'esprit malin, et plein de mépris pour la cléricature, il abandonna son saint maître, pour s'associer à une troupe d'aventuriers. Le maître, par sa bonté, par ses larmes et ses prières continuelles, rappela enfin son élève à de meilleurs sentiments; il le reçut, comme un père recevrait un fils blessé, le réprimanda doucement, lui offrit ses bienveillantes consolations, et lui conseilla de se retirer dans le lieu dont nous venons de parler, qui était alors inhabité, afin d'y expier ses péchés et d'y mener une vie plus régulière. Landelin éleva en cet endroit un monastère, qu'il dédia aux apôtres St.-Pierre et St.-Paul, et s'y retira avec quelques hommes d'une vie irréprochable : là, il remplit, autant que le permirent ses forces, les instructions de son maître, et, se perfectionnant de jour en jour dans la carrière des vertus, il parvint enfin au plus haut

degré de sainteté où puisse arriver un homme. Ce monastère devint célèbre par la piété de celui qui l'habitait : la munificence des rois ou des puissants, en l'agrandissant à l'extérieur, augmentait aussi le nombre des moines, et Landelin, pour servir Dieu avec plus d'exactitude, résolut de chercher une retraite plus cachée, dont nous aurons bientôt occasion de parler. Avant son départ, il remit la direction du monastère au bienheureux serviteur de Dieu Ursmar, homme de mœurs irréprochables, et qui avait été sacré évêque seulement pour annoncer la parole du Seigneur. Ursmar, né au village de Floyon, en deçà de la forêt de Thiérache, donna à ses frères l'exemple d'une vie sans tache, et passa ses jours dans la pratique des bonnes œuvres. Sous la direction de ce saint homme et de son successeur Ermin (nous parlerons plus bas du couvent qui porte leurs noms), l'abbaye prospéra, et jusqu'à nos jours, la règle ecclésiastique s'y est maintenue en vigueur, à la gloire du Tout-Puissant.

CHAPITRE XXVII.

Du couvent de St.-Ursmar et de St.-Ermin.

Disons quelques mots sur le lieu où reposent ces bienheureux confesseurs de Dieu. Non loin du monastère, était une église paroissiale bâtie sur le sommet d'une colline, où non seulement les

moines, mais encore tous les habitans du voisinage recevaient la sépulture. C'est là aussi qu'après leur mort furent ensevelis les bienheureux Ursmar et Ermin, dont les mérites furent attestés par une foule de miracles que daigna opérer la bonté divine. Nous avons dit plus haut quelques mots sur St.-Ursmar; il nous paraît également convenable d'entrer dans quelques détails sur St.-Ermin. Riche en fonds de terre et d'une vie irréprochable, ce saint, natif du village de Lobbes, s'illustrait de plus en plus par l'habitude des bonnes œuvres et la pratique de toutes les vertus. L'odeur de sa sainteté se répandit au loin, et le bienheureux Ursmar, qui administrait le monastère dont nous avons parlé plus haut, l'appela souvent auprès de lui; sentant que son jour approchait, il lui confia même la direction du monastère, lui donna le titre de vicaire avec une autorité presqu'égale à la sienne et lui conféra la dignité épiscopale. Chargé de telles fonctions, il n'en travailla qu'avec plus d'ardeur au service divin, et, marchant sur les traces de son maître, il s'occupa avec la plus grande sollicitude du troupeau qui lui avait été confié. Il consacra même sa terre d'Ercli aux besoins des frères; et lorsqu'enfin Dieu les rappela tous les deux à lui, pour les récompenser de leurs travaux, d'abord St.-Ursmar et ensuite le B. Ermin, ils furent tous deux

ensevelis dans l'église paroissiale dont nous avons parlé, laquelle reçut tant de donations que de nos jours elle fut changée en abbaye et reçut des chanoines.

CHAPITRE XXVIII.

Des deux monastères de Châteaulieu ; de l'abbaye de St.-Ghislain.

Au village de Châteaulieu sont deux monastères, dont l'un, fondé par Ste.-Waudru épouse de St.-Vincent cité plus haut et sœur de la bienheureuse Aldegonde, est destiné à une congrégation de femmes. Lorsque son époux, fuyant le naufrage du monde, vint chercher le port dans un monastère, cette sainte femme, inspirée par la clémence céleste, résolut de fouler aussi aux pieds les vanités mondaines; enivrée de l'esprit saint, affermie par St.-Aubert dans sa résolution, elle prit le voile sacré. Ensuite avec sa dot et ses autres biens, d'après les conseils et l'autorité da St-Aubert son patron, elle éleva un monastère en l'honneur de Sainte-Marie. Elle s'y retira avec un grand nombre de compagnes, et, par une vie pure et sans tache, prépara une lampe dont rien ne pût éteindre la flamme, quand elle irait au-devant du céleste époux. L'autre est le monastère de chanoines de St.-Germain. Non loin de là, au village de Celles, on voit l'abbaye de moines de St.-Ghislain. Averti par une vision, ce saint par-

tit d'Athènes, pour se diriger vers nos contrées; il fonda ce monastère avec l'autorité de St.-Aubert et avec l'aide de Ste.-Waudru à laquelle il était alors attaché par les liens d'une amitié intime. Pour ce qui est de sa grandeur et de sa sainteté, on peut consulter tous les détails consignés dans l'histoire de sa vie.

CHAPITRE XXIX.

Des abbayes de Crespin et de Condé.

Il existe, au village de Crespin, une abbaye de chanoines. C'est là que se retira le saint homme de Dieu, Landelin, lorsqu'après avoir mis ordre à ses affaires, il quitta, comme nous l'avons dit plus haut, le monastère de Lobbes, à cause de la trop grande affluence des frères, et en confia la direction au bienheureux Ursmar : après une vie passée dans la perfection et la pureté, il s'endormit du sommeil de la paix, alla rejoindre Jésus-Christ, et son tombeau fut illustré par une foule de miracles. Cette petite abbaye, comme on peut le voir dans les préceptes royaux du premier livre, devait dépendre de l'église Notre-Dame de Cambrai : mais, successivement en proie aux ravages des peuples et aux révolutions du royaume, elle fut donnée en bénéfice aux gens de guerre. Il y avait aussi autrefois à Condé une riche abbaye royale, destinée à une congrégation

de femmes, et dédiée à Ste-Marie : mais aujourd'hui, tombée dans la pauvreté, elle est réduite à un petit nombre de chanoines. C'est là que fut enseveli le saint homme de Dieu, le Scot Wasnon, qui, après avoir terminé son long pélerinage, s'endormit du sommeil de la paix, au sein de ses pères, et illustra tout le pays par ses miracles.

CHAPITRE XXX.

De Leuze et de Renaix.

On voit au bourg de Leuze un monastère de chanoines, dédié aux apôtres St.-Pierre et St.-Paul, et fondé par St.-Amand : c'est dans cette riche abbaye que repose le vénérable Badilon, qui, dit-on, transporta le corps de Ste.-Marie-Magdeleine, de Jérusalem à Vézelai, en Bourgogne. Le monastère de Renaix, fondé aussi par St.-Amand, en l'honneur des mêmes apôtres, possède le précieux tombeau du saint martyr Ermès. Nous nous étonnons que cette abbaye si ancienne et si riche ait été placée par Louis-le-Pieux, sous la dépendance du monastère d'Ende.

CHAPITRE XXXI.

D'Ecnhame et de Soignies.

De nos jours l'honorable comte Godefroi et son épouse, la célèbre Mathilde, qui possédaient au

village d'Eenhame, une terre avec un château fort sur l'Escaut, y établirent, entre autres choses, un commerce de navigation, une foire et un droit de tonlieu. Dans l'intérieur du château, ils bâtirent un monastère en l'honneur de Ste.-Marie, et y placèrent des chanoines. Deux autres monastères furent élevés hors du château par leur fils Herman, l'un dédié à St.-Laurent, et l'autre au St.-Sauveur. Ces abbayes, d'une fondation récente, sont maintenant dans un état très-florissant, qui serait plus florissant encore, si elles n'étaient souvent en proie aux invasions des ennemis de Dieu, invasions auxquelles elles sont exposées, pour leur fidélité au gouvernement et à l'empereur. Parlons aussi de la retraite où nous avons dit que se retira St.-Vincent, après avoir quitté l'abbaye d'Hautmont. Ce lieu a reçu de ses habitans le nom de Soignies. L'homme du Seigneur, se dérobant au vain bruit du monde, s'associa quelques frères et y fonda un monastère : c'est là qu'il termina heureusement le cours de sa vie, et qu'il repose en paix enseveli avec son fils Landri, évêque de Meaux.

CHAPITRE XXXII.

De Malines et de l'abbaye de St.-Gontmar.

Il y a à Malines un monastère de chanoines où repose le corps du saint homme de Dieu Rumold,

qui, né de la race des Scots, passa sa vie dans la solitude et souffrit le martyre en ce lieu. Cet antique monastère s'est enrichi de donations royales. Non loin de là est le monastère de chanoines, que St.-Gontmar, illustre laïque, fonda de ses propres biens et où il attend le jour de la résurrection dans la paix du tombeau.

FIN DU DEUXIÈME LIVRE.

Livre Troisième.

DE

L'ADMINISTRATION

DE

l'Évêque Gérard.

CHAPITRE I.

Gérard est élu évêque de Cambrai. On lui fait une réception honorable. Le châtelain Watier reçoit une vive réprimande de la part des députés impériaux.

Le Seigneur et empereur Henri, comme nous l'avons dit plus haut, d'après l'avis unanime de ses officiers, accorda l'évêché de Cambrai à Gérard, son chapelain, qui n'était encore que diacre : il était né, aux calendes de février, à Aruita, village de Saxe, et descendait d'une fa-

mille illustre issue des Lothariens et des Carliens. A cause de la parenté qui les unissait, et de quelques biens dont Gérard devait hériter du chef de sa mère, dans le territoire de Reims, Albéron, archevêque de cette ville, l'emmena, jeune encore, avec lui, du consentement de ses parents, et l'éleva dans la pratique des règles canoniques. Grâce à cette noble éducation, il n'était étranger ni aux réglements ecclésiastiques, ni aux usages de la politesse mondaine. Après l'avoir honoré de la mitre épiscopale, l'empereur le retint ce jour-là auprès de lui, et le lendemain encore, jour de la purification de la glorieuse Marie, Mère de Dieu : enfin, le troisième jour, il lui permit de prendre congé de lui, et enjoignit aux abbés Richard et Bertauld d'Ende, et au comte Herman d'accompagner Gérard, comme députés, et de le conduire jusqu'à la ville confiée à ses soins. Voyageant donc en pareille compagnie, il approchait du château de Valenciennes : à cette nouvelle, le comte Baudouin se hâta de venir le joindre ; et c'est entouré d'une telle escorte qu'il arriva à Cambrai, où le peuple et le clergé, pleins de joie, lui firent une réception honorable et magnifique. Instruits de la cruauté de Watier, dont nous avons parlé plus haut, les députés impériaux indignés, lui firent les plus vives réprimandes, et lui demandèrent même dans quelle intention, outre ses autres mé-

faits, il avait eu la présomption d'occuper le palais épiscopal. Watier, pour se défendre, supposa de faux prétextes et eut recours à la dissimulation : il prétendit qu'il en avait agi ainsi, non dans des vues de rapines, mais pour se mettre à l'abri d'un coup de main de la part du comte Baudouin, qui le regardait à tort comme suspect. Mais on lui répondit, que ces raisons étaient dénuées de vraisemblance, qu'elles supposaient plus d'hypocrisie que de bonne foi ; attendu surtout qu'il n'avait point touché à ses propres biens et qu'il avait dissipé sans mesure ceux de l'évêché. Enfin, on se mit en garde contre le ravisseur, on lui fit de vives réprimandes, en l'avertissant de se comporter mieux à l'avenir, de se désister de ses usurpations, de réparer ses fautes passées et d'avoir dorénavant pour l'évêque tous les égards qui lui étaient dus. Watier promit d'observer une religieuse fidélité, mais comme on le verra dans la suite, il viola sa parole dans une foule de circonstances.

CHAPITRE II.

Gérard se rend auprès de l'empereur à Nimègue où il est ordonné prêtre. De retour à Cambrai, il trouve les pauvres habitants en butte à la tyrannie de Watier. Celui-ci, mandé par l'empereur, refuse d'obéir. Gérard est consacré à Reims. Sur une nouvelle injonction de l'empereur, Watier feint de rentrer dans le devoir et donne des otages.

A quelque temps de là, le Seigneur Gérard, ayant mis ordre à ses affaires et ayant reçu le ser-

ment de ses vassaux et du clergé, partit avec Baudouin et d'autres vassaux de l'empereur, et se rendit à Nimègue auprès de ce prince qui lui concéda en bénéfice le village de Walchra. C'est aussi dans cette ville que l'empereur le fit ordonner prêtre en sa présence. Ensuite, il lui permit de retourner, mais il lui recommanda de venir, accompagné de Watier, pour lui rendre hommage, dans l'église de Liége, le jour de la solennité de Pâques. A son retour, Gérard trouva la ville plongée dans une foule de maux : ses oreilles n'étaient frappées que des cris et des plaintes des pauvres, dont Watier faisait battre les uns, et accablait les autres d'exactions inaccoutumées. Il fait à ce sujet de vifs reproches au tyran, et lui montre le danger que court son ame. Mais celui-ci ne fait aucun cas de ces remontrances, et méprise les avertissements qu'on lui donne. Le jour de Pâques approchait, et l'évêque se préparait à venir, avec ses fidèles, en l'église citée plus haut, pour rendre hommage à l'empereur, conformément aux ordres de ce prince. Il invita Watier à se disposer à partir avec lui. Sur le refus de ce dernier, l'évêque se rendit avec les siens, à l'époque indiquée, dans la ville de Liége : il se hâta d'aller audevant de l'empereur, lui offrit ses hommages, comme il le devait, et se récria sur les torts et la désobéissance de Watier. Le prince l'invita ensuite à se rendre avec

lui dans la ville de Bamberg, pour assister à la dédicace d'un nouvel évêché, et pour y être ordonné évêque, en sa présence, par les députés apostoliques, par beaucoup de co-évêques et d'abbés qui devaient s'y réunir.

Quoiqu'il n'ignorât pas qu'il fût plus honorable et plus régulier d'être consacré en présence de la pompe royale et de la cour Lotharienne, cependant, plein d'attachement pour le sol où il avait été élevé, il répondit qu'il ne voulait être ordonné par aucun autre que par l'archevêque métropolitain de Reims. En quoi il agissait avec assez de prévoyance et de raison, ne voulant point aller contre les coutumes du siége métropolitain, parce que le Seigneur évêque Erluin, à cause de la dispute dont nous avons parlé plus haut, avait reçu l'ordination à Rome. Sur ce refus, l'empereur céda à la justesse de ses raisons, acquiesça volontiers à sa demande, lui permit de partir, et lui donna un livre concernant l'ordination des clercs et des évêques, afin qu'il fût sacré d'après les rites qui y étaient contenus, et non d'après les usages irréguliers des Carliens. Il retourna donc à son siége avec honneur et prospérité. Peu de temps après, ayant fait ses préparatifs de route, il partit avec ses principaux officiers, excepté Watier, et se rendit en l'église de Reims, où il fut sacré évêque avec la plus grande vénération. Elevé à cette haute

dignité, il s'empressa de revoir son troupeau qui était toujours en proie aux vexations de Watier. Ses oreilles étaient sans cesse frappées des cris des pauvres, de ceux que nous avons dit que le châtelain tourmentait de ses injustices; il redoublait de persécutions à leur égard, s'emparait de leur peu de biens et les jetait dans les fers. Excité par les réclamations réitérées de l'évêque, plein de colère au souvenir de démélés semblables élevés entre le châtelain et l'évêque Erluin, l'empereur envoya à Cambrai les illustres comtes Godefroi, qui depuis fut duc, et son frère Herman, avec ordre de forcer cet homme si cruel à se rendre auprès de lui, ajoutant qu'il s'étonnait que se disant châtelain et avoué de la ville de Cambrai, il ne parût jamais à la cour. Les comtes, en conséquence pour remplir les ordres de leur maître, se rendent auprès de Watier; ils lui reprochent avec indignation l'insolence dont on l'accuse et l'oubli de sa première réconciliation; ils se plaignent amèrement, qu'il a non seulement éludé l'amendement promis, mais encore qu'il a redoublé de tyrannie et provoqué plus vivement que jamais la colère de l'évêque; qu'il s'arroge tout le pouvoir, et ne laisse au prélat que son nom et une vaine apparence d'honneur. Ils lui enjoignent en conséquence de se rendre sur le champ auprès de l'empereur qui jugera sa conduite. A ces mots, Wa-

tier, saisi d'effroi, donne des signes d'un incroyable repentir, à tel point, qu'on devait croire qu'il ne retomberait plus dans ses fautes. Il s'engage à donner des otages et à prêter serment, il redouble ses prières et se soumet avec la plus grande humilité à toute espèce de satisfaction. Le Seigneur évêque lui-même est ému de pitié, et, par ses prières, cherche à calmer la colère des comtes. Grâce à son intervention, les députés adoucis voulurent bien passer sur tous ces griefs, reçurent cinq otages de grande importance, et jugèrent convenable d'accéder aux prières de Watier; à cette condition toutefois, que si, au jour marqué, il ne faisait point satisfaction à l'évêque, il comparaîtrait devant l'empereur, pour rendre compte de sa conduite. Les otages eux-mêmes jurèrent en présence de tout le peuple, que si Watier venait à enfreindre la convention d'une manière quelconque, ils abandonneraient entièrement son parti, pour se ranger du côté de l'évêque.

CHAPITRE III.

Watier, en l'absence de l'évêque, ravage ses domaines et réduit en cendres les faubourgs de Cambrai. Bientôt après, simulant un nouveau repentir, il obtient sa grâce de l'empereur, à la prière de Robert, roi de France, et du comte Odon. Des reliques sont trouvées à Arras dans l'église Notre-Dame; miracles à cette occasion.

Les choses se passèrent ainsi, et peu de temps après, Watier, non seulement éluda sa promesse,

mais encore s'abandonna plus que jamais au cours de ses fureurs. En effet, pendant que Gérard était retenu avec l'empereur au siége de Metz, Watier, je ne sais dans quel dessein, au mépris de ses serments, se mit à ravager les domaines de l'évêque et à réduire les faubourgs en cendres. A cette nouvelle, le prélat ne sut à quoi attribuer ce nouvel acte d'hostilité, attendu qu'il n'avait rien fait pour le provoquer : observant fidèlement le traité, il se reposait sur les promesses de son châtelain. Celui-ci, feignant de se repentir d'avoir violé son serment, s'empresse de pallier son audace par la ruse. Plus il sent que son offense a été grande envers l'évêque, plus il se ménage un puissant appui. Il implore la médiation et l'appui du roi Robert et du comte Odon, et il obtient qu'ils se chargeront d'apaiser le Seigneur Gérard, et de demander le pardon de sa témérité. Ceux-ci, retenus par leurs occupations, envoient pour les représenter auprès de l'évêque, Harduin, évêque de Noyon avec quelques autres députés. Choisissant le temps convenable aux pénitents, ils viennent, vers le commencement du carême, implorer la grâce de Watier qu'ils ramenaient avec eux; ils cherchent par leurs prières à calmer le courroux du prélat, et descendent à toutes sortes de supplications. Gérard, qu'on aurait pu croire obstiné et inexorable, ne crut point devoir mé-

priser leur intercession, et, tout en déplorant la fatalité de ces malheurs domestiques, il accéda à leurs prières, en exigeant toutefois pour garant de cette convention le serment des amis de Watier.

C'est alors qu'on eut le bonheur de découvrir, dans l'église Notre-Dame d'Arras, près de l'autel, les reliques précieuses de plusieurs saints. Pour en manifester les mérites, la divine providence fit éclater une foule de miracles et de prodiges, et, pendant l'espace de deux ans, on vit accourir une multitude immense, non seulement des pays voisins, mais encore des contrées les plus éloignées.

CHAPITRE IV.

Gérard détourne Baldéric, évêque de Liége, de faire alliance avec Lambert, comte de Louvain. Baldéric, n'ayant pas suivi ce conseil, est attaqué par Lambert et Rotbode réunis, qui font prisonnier Herman, comte de Verdun. Rotbode, à la prière de sa mère, rend la liberté à Herman. Il rentre en grâce auprès de l'empereur, par l'entremise de Gérard et de Baldéric.

Vers ce temps, Baldéric remplaça sur le trône épiscopal de Liége l'évêque Notger, de bienheureuse mémoire; il résolut de faire alliance avec le comte Lambert, pensant qu'étant du même sang que lui, il lui prêterait son appui. Gérard l'avertit de la perfidie du comte, de laquelle il avait souvent eu des preuves : il l'engagea à ne point

s'allier avec lui, ajoutant que c'était un homme rusé et sans foi, dont il fallait redouter les fourberies. L'événement prouva la justesse de ses prévisions. L'évêque fortifiait un château situé au village de Hougarde, afin de consolider la paix et d'effrayer les malveillants. Lambert voyant que ce serait un obstacle à ses fureurs, rassemble, au mépris de la foi donnée, une troupe de gens déterminés, s'adjoint Rotbode, comte de Namur, et ne rougit point d'attaquer l'évêque. Tout le monde prit la fuite : le comte Herman seul eut honte de reculer ; voyant qu'après la retraite générale, il n'y avait plus d'espoir de résister, il se retira dans l'église de St.-Gorgone, où il fut fait prisonnier par Lambert, et confié à la garde du comte Rotbode. Effrayés de ce malheur, ses amis désolés craignaient que sa captivité ne durât long-temps; mais la divine providence, qui va au-delà des vœux des mortels, donna une heureuse issue à cet événement. En effet, la mère du comte Rotbode, se conduisant d'après les conseils de la prudence, promit de rendre Herman à ses amis, si ceux-ci, en retour de ce bienfait, voulaient lui rendre leurs bonnes grâces et celles de l'empereur qu'elle avait offensé. A cette nouvelle, les évêques Gérard et Baldéric vinrent trouver l'empereur : ce prince était alors à Coblentz, où il assistait à un synode relatif à l'évêque de Metz,

qui s'était ligué avec ses ennemis ; comme la comtesse le demandait, ils lui concilièrent ses bonnes grâces. C'est ainsi qu'à l'insçu de Lambert, le comte Herman fut délivré de sa captivité.

CHAPITRE V.

Le monastère d'Hautmont est donné en bénéfice à des comtes; mais dans la suite les chanoines en sont expulsés par des moines, grâce aux soins de Gérard.

Dans la province de Hainaut, au village d'Hautmont, comme le lecteur l'a vu plus haut, se trouve le monastère que St-Vincent, converti à l'état monastique par les prédications du B. Aubert, fonda de ses propres biens, pour y établir des moines, et qui, sous l'influence royale, fut pendant plusieurs années dans un état très-florissant de prospérité. Mais, à cause des différentes tempêtes dont nous avons entretenu nos lecteurs, il fut donné en bénéfice à des comtes, et, peu à peu, il tomba dans une telle décadence, que la pauvreté força les moines à quitter ce monastère dont la garde fut confiée à un petit nombre de clercs. Dans la suite, il advint qu'Arnoul, père du Seigneur évêque, fut mis en possession de ce bénéfice par le comte Herman. Arnoul, qui connaissait l'ancienneté et la vénération de ce lieu, voulut, en homme sensé, lui rendre sa première splendeur. Mais les guerres, qui survinrent, l'em-

pêchèrent d'effectuer son projet. A sa mort, le monastère échut en héritage à son fils : ce dernier eut la volonté de le réformer, et la divine providence féconda ses désirs. Son frère, à cette époque, ayant été élevé à l'épiscopat, les chanoines furent expulsés grâce à son aide et à ses conseils, et l'ancien ordre de moines fut rétabli sous la direction du Seigneur abbé Richard, lequel dans la suite jugea convenable de se faire remplacer par Folcuin. Le Seigneur évêque Gérard et l'abbé Richard présentèrent donc Folcuin à l'empereur pour qu'il lui donnât l'abbaye. Car personne, excepté l'empereur et l'évêque, n'a le droit de dispenser les abbayes, quoique cependant les avoueries en soient confiées à des laïques. Folcuin, ayant été ainsi substitué à Richard, consacra tous ses soins à l'amélioration du monastère qu'il avait trouvé désert : avec l'aide du Seigneur évêque, il fit construire un cloître et quelques autres bâtimens, et asservit les frères à des pratiques régulières. Après ces améliorations, le Seigneur évêque le consacra, aux calendes de mai, en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, auxquels il était anciennement dédié. L'abbé n'aurait pu résister aux attaques des clercs, qui avaient été expulsés, si le Seigneur évêque ne l'eût secondé de tout son pouvoir.

CHAPITRE VI.

Godefroi obtient le duché et se réconcilie avec Lambert par les soins de l'évêque Gérard. La fontaine de Ste.-Waudru à Mons laisse couler du sang; Gérard voit dans ce prodige l'annonce d'une guerre prochaine.

A cette époque, le duc Otton, fils de Charles, étant mort, Godefroi, dont nous avons parlé plus haut, obtint sa dignité par l'intercession de l'évêque Gérard et par la protection des grands vassaux de l'empereur. Depuis long-temps, il était en discorde avec le comte Lambert. L'évêque Gérard connaissait bien la foi douteuse et l'esprit mobile de Lambert : craignant cependant qu'il ne voulût nuire à Godefroi dans l'exercice de sa nouvelle charge, il interposa sa médiation pour les réconcilier. Elevé à cette haute dignité, Godefroi se montrait, avec honneur et courage, fidèle sujet de l'empereur; personne mieux que lui ne savait répandre les bienfaits de la paix, et détourner les fureurs de la guerre. Par ses conseils l'empereur rabaissait la tête des superbes et terrassait ses ennemis.

Il y a près de Mons une petite fontaine consacrée depuis de longues années à Ste-Waudru et qui est, pour les habitants, un objet de vénération. On assure qu'en s'y baignant, les malades recouvrent la santé, en vertu des mérites de la Sainte Vierge. Une femme vint, en ce temps là, se laver

dans ladite fontaine, afin d'obtenir la guérison d'une maladie dont elle était affligée : elle trouva l'eau rougie, comme si l'on y eût récemment versé du sang, et quand elle se fut lavée, son visage parut tout ensanglanté. Gérard vit dans ce prodige l'annonce d'une guerre, et la suite prouva la justesse de ses prévisions.

CHAPITRE VII.

Lambert succombe dans un combat qu'il livre au duc Godefroi, auprès de Florines. Henri, fils de Lambert, emploie le crédit de Gérard pour recouvrer les bonnes grâces de l'empereur.

Dans la suite, Lambert, dont nous avons déjà parlé plus haut, ayant attaché à son parti son neveu Rainier, fils de Rainier, rompit le traité et se brouilla de nouveau avec le duc Godefroi et son frère Herman : cette inimitié, entretenue par des griefs réciproques, alla toujours croissant, jusqu'à ce qu'enfin ils se joignirent dans les plaines de Florines, où ils se livrèrent un terrible combat. Dieu fit éclater l'équité de ses jugements, et Lambert resta sur la place avec un grand nombre des siens. Dans la suite, le même Rainier et Henri, fils de Lambert, imitant en tout la conduite de leurs pères, se jetèrent plus d'une fois sur les fidèles sujets de l'empereur, et irritèrent ce prince par leur insolence et leurs coupables entreprises. Gérard, voyant que l'empereur avait d'autres oc-

cupations, travailla de tous ses efforts au salut de la patrie ; il s'adjoignit les co-évêques Albald et Haimon, et il obtint pour ces malveillants, en même temps qu'il leur accorda la paix, les bonnes grâces du prince.

CHAPITRE VIII.

Mariage de Rainier et de la fille du comte Herman. Ce mariage est vicieux à cause de la parenté des époux ; mais Gérard le tolère par amour pour la paix. Godefroi remporte une victoire sur le comte Gérard rebelle à l'empereur.

Après ces arrangements, Rainier, pour renouer amitié avec le comte Herman, rechercha sa fille en mariage. Mais cette union, à cause de la parenté des parties, déplut souverainement à Gérard qui la jugeait illicite. Cédant cependant aux conseils de ses co-évêques, il garda le silence à contre-coeur, car ces derniers lui proposaient pour exemple les avis du B. Grégoire à son disciple Augustin. Lorsque Augustin, prêchant la parole de Dieu aux Anglais, préparait ce peuple à la foi chrétienne, il lui recommanda, s'il trouvait un homme et une femme unis et parents au 4e ou au 5e degré, de tolérer cette union, s'ils refusaient de se séparer, afin de propager la religion chrétienne encore nouvelle en ces lieux ; ajoutant qu'il en naîtrait une postérité plus fidèle à observer la loi. Il faut donc consentir à cette union, disaient les co-évêques, de peur de causer quelque

préjudice à l'ancien christianisme. Car si Rainier devient le gendre d'un aussi grand personnage, c'est un gage de paix ; sinon, c'est un indice de ruine pour la patrie. Il y avait aussi un certain comte Gérard, homme hautain et rempli d'une ostentation mondaine, qui ne cessait d'irriter l'empereur par ses attaques continuelles. Il était comme la tête et le chef de tous les méchants. Tous les rebelles, tous les vassaux félons du prince venaient se réunir sous ses ordres et se livraient à toutes sortes de méfaits. Un jour, il se met à la tête d'une troupe déterminée, et, croyant surprendre Godefroi, il vient porter dans son voisinage le ravage et l'incendie. Le duc, averti sur-le-champ par des messagers, rassemble tous les hommes qui étaient sous sa main, et fort de sa fidélité à l'empereur et de l'appui de la clémence divine, il marche contre son ennemi, engage le combat, met Gérard en fuite, blesse et fait prisonnier son fils unique qui mourut peu de temps après, et demeure victorieux. Cet événement inspira une grande terreur aux autres vassaux infidèles, et assura au pays les bienfaits de la tranquillité et de la paix.

CHAPITRE IX.

Bataille de Florines où le comte Lambert, en mourant, laisse tomber les reliques que lui avait données une religieuse avec laquelle il avait commis un inceste.

Il y eut ensuite, dans les champs de Florines, un combat où le comte Lambert termina le cours de sa vie et de ses tyrannies. Des deux côtés il périt beaucoup de monde. A l'occasion de ce combat, le Seigneur évêque racontait souvent un fait étonnant et mémorable que nous avons cru devoir consigner dans ce chapitre. En se rendant, pendant la nuit, aux champs de Florines où devait avoir lieu le combat, le comte eut à Nivelles un commerce incestueux avec une religieuse, qui attacha des reliques précieuses dans la ceinture de sa chemise pour le préserver, par leurs mérites, des dangers qu'il allait courir sur le champ de bataille. Arrivé à Florines, il endosse la cuirasse sur ses vêtemens; suivant l'usage des hommes d'armes, il se couvre le chef d'un casque dont la partie inférieure s'ajuste sur la cuirasse, et a soin de conserver les reliques cachées dans sa chemise. Fort de ce puissant auxiliaire, il combattait sans crainte d'être entamé par le fer; mais enfin, par un effet de la volonté divine, les saintes reliques s'échappèrent tout-à-coup à travers les vêtemens et la cuirasse, et allèrent se placer loin de là sur un monceau de pierres : elles étaient enveloppées

dans un morceau d'étoffe blanche. Le comte sentit alors défaillir ses forces, et bientôt il tomba percé de coups. Un de ceux qui le poursuivaient, ayant remarqué la manière dont les reliques s'étaient échappées, laisse à ses compagnons le soin de tuer leur ennemi, et s'empare de cette précieuse trouvaille qu'il cache dans une de ses bottes. De retour chez lui, après le combat, il sentit un mal violent à la cuisse, et, contraint par la douleur qui s'accroissait de plus en plus, il avoua de quelle manière les saintes reliques étaient tombées en son pouvoir. Le bruit de cet événement parvint jusqu'aux oreilles du comte Herman, dont cet homme était soldat; il désira ardemment devenir le possesseur de ces reliques qu'il céda cependant dans la suite à l'empereur, sur la demande que lui en fit ce dernier. Le Seigneur évêque ne crut à l'inceste, dont nous avons parlé plus haut, que lorsqu'il eut fait avec l'évêque Baldéric des perquisitions à ce sujet dans le monastère même. Car alors la religieuse, rougissant de honte, confessa sa faute.

CHAPITRE X.

L'évêque Gérard et le duc Godefroi apaisent une sédition, et obtiennent qu'Herman, duc des Bavarois, soit remis en possession de son duché. Baldéric, évêque de Liége, étant mort, Wolbold lui succède, et sur les ordres de l'empereur, est consacré par Gérard.

Après la guerre entre Gérard et Godefroi, que

nous avons décrite au chapitre huitième, le Seigneur évêque, le duc Godefroi et les autres vassaux fidèles de l'empereur s'appliquèrent à calmer les séditions que les ennemis de ce prince ne cessaient d'exciter contre son gouvernement; et ils obtinrent qu'Herman, duc des Bavarois, fût remis en possession de son duché dont il avait été dépouillé. A cette même époque, Baldéric évêque de Liége étant mort, Wolbold lui succéda : sur les ordres de l'empereur, l'évêque Gérard le conduisit dans son église et lui conféra la dignité épiscopale. Ce saint pasteur, doué de tous les sentiments de piété, enseigna à son troupeau les voies de la justice, et laissa après lui l'exemple d'une vie et d'une conduite irréprochable.

CHAPITRE XI.

Engebrand, abbé de Lobbes, se comporte mal. Il est déposé et remplacé par Richard qui se démet de l'abbaye de St.-Vaast. Leduin lui succède.

En ce temps-là, Engebrand, abbé de Lobbes, cachait des mœurs mondaines sous l'apparence d'une vie régulière, et trahissait la sainteté de ses fonctions. A l'intérieur, il négligeait tout ce qui avait rapport à la religion; à l'extérieur, il dissipait honteusement les biens du monastère. Les deux évêques Gérard et Wolbold se concertèrent donc pour prendre une décision à ce sujet;

le premier, parce que l'église est dans son diocèse, le second, parce que l'abbaye est sur son territoire, et ils résolurent d'expulser l'abbé, ce qu'ils exécutèrent non sans beaucoup de peine. Engebrand protesta contre cette déposition qu'il prétendait illégale, et se répandit en invectives contre les deux prélats qui à la fin réunirent une assemblée composée d'un grand nombre d'abbés, le convainquirent de ses fautes, le forcèrent à en faire l'aveu en présence de tout le peuple et le privèrent canoniquement de sa dignité. Richard, homme d'une piété extrême et prédestiné par le ciel à cet emploi, fut appelé à le remplacer. Sa science spirituelle porta l'édification dans l'intérieur du monastère, et, comme on peut le voir aujourd'hui, il ne négligea point la prospérité des biens temporels. Dans ce même temps, l'abbé Richard, afin de vaquer plus librement au service de Dieu et de prouver à tous que c'était un désir purement céleste et non un motif humain qui l'avait engagé à accepter sa charge, résolut de se démettre de la direction de l'abbaye d'Arras, et, suivant les conseils de l'évêque Gérard, il mit à sa place Leduin, pieux laïque qui avait embrassé la vie monastique.

CHAPITRE XII.

Pélegrin succède à Héribert, archevêque de Cologne ; il est sacré en présence de l'empereur, avec l'assistance de Gérard et d'autres évêques. L'empereur se rend ensuite en Italie, après avoir fait de beaux présents à Gérard.

Le vénérable Héribert, archevêque de Cologne, étant mort, fut remplacé par Pélegrin, qui, dans l'église même, le jour de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul, fut consacré en présence de l'empereur avec l'assistance du Seigneur Gérard et d'un grand nombre d'évêques. Après cette ordination, l'empereur se rendit à Nimègue et résolut d'aller au secours de ses sujets, que les Grecs opprimaient tyranniquement dans la Pouille, aux environs de Salerne, de Bénévent et de Capoue. Après les préparatifs nécessaires, il se mit en marche et se fit accompagner du Seigneur Gérard jusqu'au monastère de Santen : il lui fit les plus beaux présents, consistant en or, en habits, en vases précieux d'argent ; après toutes ces marques d'amitié et de bienveillance, il lui permit de retourner à ses travaux. Arrivé en Italie, il tomba sur les Grecs et assiégea la ville de Troie ; là encore, se souvenant du Seigneur Gérard, il lui envoya de nouveaux présents pour lui faire connaître combien son amitié lui était agréable.

CHAPITRE XIII.

L'évêque Gérard fonde, à Florines, le monastère de St.-Gengulphe et celui de St.-Jean.

Après la mort de son père, le Seigneur évêque, par amour pour le lieu de sa naissance, et encore plus, pour le salut de l'ame de son père, finit le monastère de St.-Gengulphe, que ce dernier avait commencé et laissé inachevé à Florines. Avec ses biens et ceux de ses frères, il en bâtit encore un autre, bien moins remarquable par la beauté de ses édifices, que par les difficultés qu'avait exigées la construction. Le premier fut destiné à des clercs, le second à des moines. Du consentement de Baldéric, évêque de Liége, dans le diocèse duquel se trouvaient ces deux monastères, il en fit lui-même la consécration. L'abbaye de Florines fut confiée à la direction de l'abbé Richard, et par le crédit du grand empereur Henri, elle ne fit que s'accroître en prospérité, tant du côté des biens que du côté de la sainteté des moines.

CHAPITRE XIV.

Par ordre de l'empereur, les évêques de Cologne, d'Utrecht et de Liége font la guerre à Thierri, fils d'Arnoul de Gand. Les Lothariens frappés de terreur, prennent la fuite. Godefroi est fait prisonnier. Mort de Baldéric à Héreward; il est transporté à Liége, où l'évêque Gérard est appelé pour lui donner la sépulture.

Il y avait un lieu rendu inhabitable par les bois et les marais dont il était couvert, et nommé Mé-

ruwède par les habitants du pays. C'est là que le Vahal, qui est une branche du Rhin, se réunit à la Meuse. Avant cette époque, il n'était habité que par des chasseurs et des pêcheurs : c'était une possession commune des évêques de Trèves et de Cologne, et de quelques abbés qui s'en réservaient le droit de pêche et de chasse. C'est là que Thierri, fils d'Arnoul de Gand, lequel possédait une partie du pays des Frisons, s'était retiré, parce qu'il se défiait de ce peuple qui avait mis son père à mort. Cet usurpateur s'était emparé du pays, y avait élevé une forteresse et soumettait à des contributions onéreuses les commerçants qui naviguaient sur le fleuve. Les réclamations qui s'élevèrent à ce sujet, et surtout les remontrances faites à l'empereur par l'évêque Albald, qui possédait la plus grande partie de ce territoire, furent cause que ce prince enjoignit au duc Godefroi, aux évêques de Cologne, d'Utrecht et de Liége de réunir leurs troupes. Ceux-ci donc, obéissant au décret impérial, se mirent en marche. Sur ces entrefaites, arriva un prodige que je ne crois pas devoir ici passer sous silence. L'évêque Baldéric avait fait construire une crypte sous un autel déjà existant dans le monastère de Ste-Marie, à Utrecht. Il en sortait ce jour-là, après avoir fait sa prière, et se disposait à s'embarquer avec son armée, lorsque tout-à-coup, ô prodige !

l'autel s'écroula et anéantit ainsi toute cette construction. La plupart regardèrent cet événement comme un funeste présage, ou pour la chose publique, ou pour l'évêque en particulier, ce que la suite ne tarda pas à prouver. En effet, le prélat se mit en route avec les autres, mais il fut arrêté par une maladie et forcé de rester à Héreward. Quant à ses compagnons, ils s'avancèrent à la tête d'une armée formidable, et, sans douter de la victoire, ils attaquèrent Thierri qui n'avait avec lui qu'un petit nombre de Frisons. Qui en effet aurait pu douter de la supériorité d'une armée si puissante, du côté du nombre et de la valeur, accoutumée aux combats et à la discipline militaire, et portant les armes pour la cause de l'empereur? Le combat s'engage, et, tout-à-coup, du milieu de la foule, un homme, je ne sais lequel, tourmenté par l'esprit malin, fait retentir deux fois ces mots, avec un accent terrible : fuyez! fuyez! Par un jugement secret de la providence, tous les Lothariens, effrayés de ce cri, prennent la fuite. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les victimes qui périrent dans cet affreux carnage. Cependant, ils avaient moins à craindre le fer des ennemis que leur propre terreur. Le nombre et la multitude même des fuyards, qui s'empressaient de gagner les vaisseaux, les mettaient en danger : *deux mille hommes en ont mis dix mille en fuite*

(Deuter. 32). Le duc Godefroi, enflammé par ses succès militaire, rougit de reculer, bien qu'il soit enveloppé : abandonné de ses compagnons d'armes, il se précipite au milieu de la mêlée, et immole tout ce qui se trouve devant lui; mais on l'entoure, il est blessé et fait prisonnier. Thierri n'osa retenir en captivité un personnage si illustre : il songea à réparer sa témérité, et rendit la liberté à son captif, afin de se concilier par là les bonnes grâces de l'empereur. Au jour, et, comme beaucoup le pensent, à l'heure même du combat, l'évêque Baldéric mourut dans le village cité plus haut, et son corps fut transporté à Liége où il reçut la sépulture. L'évêque Gérard, appelé pour faire ses funérailles, partit sans différer, et, guidé par une affection fraternelle, il chevaucha avec beaucoup de rapidité, pendant toute une nuit. Il ignorait encore ce qui s'était passé : ce ne fut qu'en deçà de Mons qu'il apprit et l'issue du combat et la captivité du duc. Accablé d'un double chagrin, il pressa sa marche, interrogeant tous ceux qu'il rencontrait sur les événements de la bataille. Avant d'arriver à Liége, il reçut la nouvelle du retour de Godefroi. Ce changement de fortune fit que, non seulement l'évêque, mais qu'une foule d'autres encore, oublièrent le chagrin que leur avait causé la mort de Baldéric, pour se réjouir de voir le duc en sûreté. L'évêque se rendit en hâte

auprès de lui, au château d'Argentolum, où le duc lui fit une réception honorable et l'instruisit de tous les détails du combat. Il est indispensable de savoir, qu'avant cette affaire, on vit pendant quatre mois une comète vraiment extraordinaire, ayant la forme d'une poutre très longue.

CHAPITRE XV.

Mort de Simon, abbé de St.-Ghislain, qui avait dissipé les biens de l'église. Sur les instances de Gérard, Wenric succède à Simon. Châtiment formidable d'Aldon, spoliateur de la même abbaye, qui était enseveli dans le cimetière.

En ce temps-là, il y avait à la tête du monastère de St.-Ghislain, au village de Celles, dont nous avons fait mention plus haut, un abbé, nommé Simon, qui, vivant à la manière du siècle, dissipait les biens de l'église. A sa mort, l'abbaye était si pauvre, qu'il put à peine y rester quatre moines. Le Seigneur évêque chercha un abbé qui pût remédier à ces maux et présenta à la nomination de l'empereur un saint homme, nommé Wenric. Car, quoique le monastère soit pauvre et peu considérable, il dépend de l'autorité royale. Nommé à cet office, Wenric à son arrivée s'étonna de trouver tous les biens dissipés; mais il n'eut point seulement à déplorer ces pertes du moment, dans la suite il fut fréquemment exposé aux incursions des voleurs dont ce pays est rempli. L'un d'eux, nommé Aldon, insigne brigand, ne cessait de l'insul-

ter; il portait même l'insolence jusqu'à venir, à main armée, exercer ses rapines, sous les murs du monastère. C'est pourquoi l'évêque ne cessait de réclamer auprès du comte Rainier qui restait sourd à ses plaintes. Voleur lui-même, il avait coutume de favoriser les voleurs. Or, il advint que le Seigneur évêque, dans un de ses voyages, passa par ce monastère. Il y trouva ledit Aldon, le fit prisonnier et le confia à la garde de l'évêque d'Utrecht. Au bout d'un an, apaisé par les prières de beaucoup de personnes, le Seigneur évêque lui rendit la liberté, en lui faisant promettre toutefois, et jurer par tout ce qu'il y a de sacré, qu'il cesserait ses rapines et demeurerait vassal dévoué de l'église. Mais sans tenir aucun compte de cette promesse, il continua, dans la suite, à se livrer à ses déprédations. A quelque temps de là, il mourut par un effet de la justice divine, et, sur les prières des siens, il fut enseveli dans le cimetière, à l'insçu de l'évêque. C'était un acte très coupable, comme la justice divine ne tarda pas à le faire connaître. Deux ans après, en effet, en creusant la terre, on ouvrit sa tombe, et l'on n'y trouva d'autres vestiges de son corps qu'un soulier. Par là il est donné à comprendre à tous, quel est le supplice des impies dans le tartare.

CHAPITRE XVI.

Après la mort de l'abbé Wenric, le comte Rainier lui donne deux successeurs, que refuse l'évêque Gérard. L'empereur nomme Herbrand.

Après la mort du Seigneur abbé Wenric, le comte Rainier nomma successivement deux abbés pour le remplacer, pensant s'approprier ainsi l'abbaye. Comme cette mesure était illicite, le Seigneur évêque les refusa de son autorité : car, comme nous l'avons dit plus haut, nul, excepté l'empereur et l'évêque, n'a le droit de donner une abbaye. L'empereur, suivant, comme il était convenable, les conseils du Seigneur évêque, éleva à cette dignité un homme de son choix, Herbrand, qui est aujourd'hui abbé de ce monastère, et qui eut à souffrir une foule de maux de la part du comte Rainier.

CHAPITRE XVII.

Un ivrogne est puni d'une mort terrible pour avoir blasphémé la sainte communion. Son écuyer perd la vue. C'est un crime d'inhumer de tels pécheurs en terre sainte.

Il est convenable de transmettre à la postérité ce qui se passa alors, dans un village du diocèse d'Utrecht : le Seigneur évêque avait coutume de nous raconter ce fait, qu'il tenait de l'évêque Albald. Chez les Frisons, habitants des marais, personne n'a coutume d'approcher de l'eucharistie, le saint jour de Pâques. Ce jour-là donc, le prêtre

d'un village de ce diocèse, voulant réconforter son troupeau de la divine nourriture, se mit à exhorter le peuple à venir recevoir le gage de la vie céleste. Mais ceux-ci, agissant comme par le passé, ne se pressaient nullement; et l'un d'eux, qui était supérieur aux autres, poussé par un instinct diabolique, ne craignit point de blasphémer le mystère de J. C., disant qu'il aimerait mieux un bon verre de cervoise que ce festin de la table céleste. Voulant en outre augmenter l'hésitation de ses compagnons, il ajouta que tous ceux qui recevraient ce jour-là la céleste nourriture mourraient dans le courant de l'année. Effrayés de cette menace, ces hommes grossiers et ignorants s'éloignèrent de la table du Seigneur. Pour le blasphémateur, il s'en alla comme de coutume dans une taverne et but de la cervoise outre mesure. S'étant ainsi enivré, il monta à cheval pour se diriger d'un autre côté avec son écuyer : mais bientôt la vengeance divine l'atteignit, car, étant tombé de cheval, il se brisa la tête et rendit l'ame. Cependant, comme il était le plus considérable du village, on l'inhuma dans le cimetière. C'était une horrible impiété, et la divine providence ne tarda pas à le faire connaître d'une manière miraculeuse. Je ne dois point passer sous silence que l'écuyer tomba de cheval à la même heure que son maître et que frappé par la main de Dieu il perdit la vue;

dans la suite, il fit pénitence; Dieu en eut pitié et lui rendit l'usage de la vue. L'évêque Albald était alors retenu en Saxe, auprès de l'empereur Henri. C'est là qu'il apprit cet événement en même temps que l'inhumation du blasphémateur en terre sainte; jugeant qu'il était indigne, qu'un infidèle partageât la sépulture de ceux qui sont morts dans la foi, il ordonna de l'exhumer sur le champ. Mais, comme par crainte de sa famille, personne n'osait le faire, l'évêque lui-même prit congé de l'empereur, passa par ce village, fit déterrer le blasphémateur, et ordonna d'attacher une corde au pied du cadavre et de le traîner loin de là. Tandis qu'on le traînait ainsi, quoi qu'il y eût près de 15 jours qu'il fût sous terre, il vomit la cervoise pendant l'espace d'un mille, comme s'il l'eût bue tout récemment. Comme le Seigneur évêque racontait souvent ce miracle, j'ai cru devoir le consigner ici, afin de le transmettre à la postérité pour que tous les infidèles soient frappés de terreur et que tous les fidèles se réjouissent de cet acte de justice.

CHAPITRE XVIII.

Punition mémorable d'Albert, comte de Vermandois, pour les crimes de sa langue, et pour avoir pris de nouveau l'accoutrement militaire et s'être dépouillé des habits monastiques qu'il avait revêtus.

Nous ne voulons pas non plus passer sous silence l'aventure surprenante, que nous tenons du

Seigneur évêque lui-même, arrivée de nos jours à Albert, comte de Vermandois, frère d'Otton, aujourd'hui comte de cette province : c'était une juste punition infligée par la divine providence. Ce comte, enclin au mal, ne se servait de sa langue que pour la médisance, le parjure, les bouffonneries et autres genres de perversité. C'est ainsi qu'il se conduisit long-temps : enfin, le Seigneur, par un jugement équitable, le frappa d'une maladie cruelle et insupportable, en expiation de ses péchés. Effrayé de l'examen de ses crimes, et engagé par les pieuses remontrances du moine Waleran qui régissait alors l'abbaye de Ste.-Hunegonde, sous la direction de l'abbé Richard, et qui est aujourd'hui, grâce à Dieu, abbé en titre, il se couvrit du masque du repentir et promit de revêtir les habits monastiques et de se vouer au culte du Seigneur. S'étant donc rasé la tête et ayant pris l'habit monacal, il fut pour quelque temps guéri de son infirmité. Bientôt, par une inspiration du démon, duquel il ne pouvait se détacher, il retomba dans ses blasphêmes, et, entraîné par les conseils de sa mère et de quelques uns de ses amis, qui prétendaient qu'il avait tenu une conduite insensée, il quitta le froc pour reprendre de nouveau l'accoutrement militaire. Mais bientôt, l'inévitable maladie s'empara une seconde fois de lui, et tous purent connaître la juste récompense

accordée à ses mérites, car on s'aperçut que sa langue était dévorée par le feu divin. Comme sa dernière heure approchait, des chanoines insensés lui apportèrent le corps de notre Seigneur. Mais à peine l'avait-il goûté, qu'il exhala le dernier soupir en prononçant ces paroles : « Le fer, » que m'ont apporté les clercs, m'a donné la » mort. » Le moine, déjà cité plus haut, étant venu de nouveau pour le voir, et voulant connaître le feu caché dans sa bouche, l'ouvrit, non sans beaucoup de peine, avec un couteau, et fit voir, chose affreuse! à son frère, à sa mère et à tous les assistants, la langue du moribond toute consumée jusqu'au palais; ajoutant, que c'était un jugement manifeste de Dieu, et une juste récompense de celui qui, pendant sa vie entière, avait souillé sa langue de toutes sortes de blasphêmes. Comme ledit moine, témoin infaillible, a attesté ce fait au Seigneur évêque, nous en avons fait la relation, en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que tous les méchants, qui l'entendront, soient frappés de terreur, et que les bons se réjouissent.

CHAPITRE XIX.

Gérard assiste à la consécration de Bérold, évêque de Soissons. Il termine, par sa prudence, un différend qui s'était élevé entre Azelin, évêque de Laon, et Harduin, évêque de Noyon.

En ce temps-là, le Seigneur évêque avec plu-

sieurs autres co-évêques, assista à la consécration de Bérold, évêque de Soissons, dans l'église même de Soissons. En cette réunion, Azelin, évêque de Laon, accusa l'évêque de Noyon de toutes sortes de fraudes et de fourberies : il s'écria, en présence de tous les co-évêques, qu'on devait le chasser, qu'il était indigne de paraître dans l'assemblée de ses frères. En preuve de quoi, il exhiba plusieurs lettres portant faussement la signature du Seigneur Apostolique, dans lesquelles il prétendit qu'Harduin était frappé d'anathême pour plusieurs crimes. Afin de donner plus de force à cette accusation, il séduisit quelques-uns des co-évêques, et fit des tentatives auprès du Seigneur évêque. Mais le prélat résista à ses artifices, et, quoiqu'il n'ignorât pas quelques unes des fautes d'Harduin, il fut d'une opinion contraire, pensant avec raison que ce dernier ne devait pas être condamné par le jugement de celui dont les conseils l'avaient entraîné dans les crimes qu'on lui reprochait. Il avait appris en effet de leurs chapelains, qu'Harduin, d'après les conseils d'Azelin, s'était souillé de quelques actions honteuses. La dispute dura long-temps et devint si animée, que par une suggestion du démon, les deux adversaires voulaient courir aux armes. Le Seigneur évêque, en les menaçant tous les deux des punitions canoniques, parvint, non sans beaucoup de difficulté, à les calmer pour le moment.

CHAPITRE XX.

Sur les instances d'Azelin, un sujet indigne est promu à l'archevêché de Reims. Gérard réclame avec vigueur contre cette consécration.

Arnoul, archevêque de Reims étant mort, Azelin de Laon proposa pour le remplacer un laïque nommé Ebulon, qui avait été son secrétaire et le complice de ses fourberies ; et, à force de flatteries, il obtint l'agrément du roi : c'était du reste un homme dépourvu de toute science, étranger aux lettres, et ne sachant que quelques syllogismes avec lesquels il avait coutume de mystifier les ignorants et les simples. Se masquant de cette apparence d'érudition, il aspirait depuis long-temps à cette haute dignité, et fondait ses espérances sur les sommes qu'il amassait des honteux produits de son usure. Azelin, qui depuis long-temps favorisait ses prétentions, se donnait alors beaucoup de mouvement pour lui faire obtenir cette dignité, afin de pouvoir exercer plus librement ses perfidies. Le Seigneur évêque, appelé pour l'ordination et la consécration dudit Ebulon, réclama hautement contre cette nomination, et soutint vivement, que c'était, comme la suite le prouva, une action indigne et contraire à la parole divine, selon ces mots de l'apôtre : *Que ce ne soit point un néophyte* (1 Tim. 3).

CHAPITRE XXI.

L'affaire des évêques Harduin et Azelin se traite dans le synode du Mont-Ste.-Marie.

Dans la suite cependant, voyant que ce différend ne pouvait se terminer, Gérard céda aux avertissemens fraternels des co-évêques avec lesquels il s'était trouvé, et se rendit à un synode qu'ils devaient tenir au Mont-Ste.-Marie. Dans ce synode, Azelin, craignant les objections d'Harduin qu'il accusait, prévint ses artifices, se tint sur ses gardes et donna à lire à un des évêques la lettre qu'il avait écrite concernant les crimes de son adversaire. La lecture finie, il régna un grand tumulte dans le synode, et une vive discussion s'éleva ; cependant la décision fut différée et renvoyée à une autre assemblée, pour y être plus soigneusement discutée.

CHAPITRE XXII.

Gérard improuve l'avis funeste des évêques qui voulaient s'arroger les droits royaux ; il montre quelles sont les attributions respectives de la royauté et de l'épiscopat ; mais enfin il acquiesce, malgré lui, à l'opinion des autres.

Vers ce temps, les évêques Bérold de Soissons, et Warin de Beauvais, voyant qu'à cause du faible pouvoir du roi et des péchés du peuple, le royaume marchait à sa ruine ; que les droits étaient confondus, que les coutumes nationales étaient pro-

fanées, et tout ordre de justice détruit, résolurent, pour secourir la république, de suivre l'exemple des évêques de Bourgogne. Ceux-ci, ne relevant plus d'aucune autorité, avaient fait un décret par lequel ils liaient tant eux-mêmes que le reste des hommes, à observer la paix et la justice. Bérold et Warin, excités par un tel exemple et appuyés par les autres évêques de la Gaule supérieure, invitèrent Gérard, évêque de Cambrai à s'unir à eux. Mais celui-ci, jugeant les choses de plus haut, crut convenable de s'y refuser absolument, car ce projet lui paraissait également pernicieux et impossible à exécuter. Il regardait en effet, comme non moins inconvenant qu'illégal de s'arroger un droit qui appartenait à la puissance royale. C'était confondre l'état de la Sainte Eglise, qui consiste en deux personnes, l'une sacerdotale, l'autre royale : à l'une, il appartient de prier ; à l'autre, de combattre ; en sorte que c'est l'office des rois d'arrêter les séditions, d'apaiser les guerres, d'étendre les bienfaits de la paix ; c'est celui des évêques d'avertir les rois de combattre vaillamment pour le salut de la patrie, et de prier pour leurs victoires. A son avis ce décret était donc dangereux pour tous, puisqu'il soumettait tous les hommes ou au serment ou à l'anathême, et qu'il les enveloppait tous dans un péché commun. Les autres évêques reprenaient Gérard de s'être séparé d'eux ; ils disaient que

celui-là n'était point ami de la paix, qui s'opposait à des mesures si pacifiques. Gérard céda enfin aux sollicitations de tous ceux qui l'entouraient, et surtout aux prières des abbés Leduin et Rotric : mais l'événement prouva la justesse de ses craintes, puisqu'il y eut bien peu de gens qui ne se trouvassent, par suite de ce décret, enveloppés dans le parjure.

CHAPITRE XXIII.

Lettre de Gérard aux archidiacres de Liége sur la discipline ecclésiastique. Il déclare que les excommuniés ne doivent pas être absous, ni inhumés en lieu saint, à moins qu'ils n'aient fait pénitence.

C'est ainsi que le Seigneur évêque, couvert du bouclier de la science divine, défendait courageusement, autant qu'il le pouvait, la discipline ecclésiastique, et opposait à tous ses adversaires une résistance invincible. Les archidiacres de Liége, soit par amour pour l'argent, soit par égard pour leurs amis, souffraient que des excommuniés, qui, depuis leur enfance avaient toujours vécu au milieu de tous les genres de perversité, fussent inhumés avec les fidèles chrétiens; il les réprimanda, non sans raison, à ce sujet, et, pour les détourner de cette impiété, il leur adressa cette admonestation fraternelle.

« Gérard, par la grâce de Dieu, évêque indigne, aux archidiacres de l'église de Liége; honorez

par l'innocence de votre conduite le titre dont vous êtes revêtus.

» Parce que animé d'une affection fraternelle, j'ai souci des actes de votre charité, je désire vous avertir, n'ayant d'autre but que la charité, de ne point vous livrer à des innovations déraisonnables, par lesquelles vous paraissiez vous écarter des coutumes et institutions ecclésiastiques et apostoliques, en ce, spécialement, qui a été fermement et invinciblement établi par l'autorité des prophètes et de l'évangile, non moins que par la tradition des apôtres et des saints Pères : je veux dire, que vous ne jugiez pas dignes d'être absous et de partager la commune sépulture des fidèles, ceux qui, ayant depuis leur enfance passé toute leur vie dans les mauvaises actions, n'ayant pu, animés qu'ils étaient d'une fureur insensée contre la sainte Eglise, faire aucun amendement de leurs vices, n'ayant point changé de conduite à la fin de leur vie, ni donné aucun signe de pénitence, ont reçu la mort en gens endurcis et excommuniés, dans toute l'énergie de leur mauvaise volonté, et ont été justement exclus du sein de Notre Mère la Sainte Eglise et de la commune sépulture réservée aux fidèles. En quoi vous n'agirez point témérairement, j'en suis sûr, si vous voulez prendre la règle de toutes vos actions où vous avez reçu la consécration de votre dignité, et si le siége du

bienheureux apôtre Pierre, qui est le principe de votre caractère sacerdotal, sert de loi à votre conduite ecclésiastique. Souffrez que je vous y rappelle, selon la sollicitude de mon exiguité, en vous citant un petit nombre de passages irrécusables, tirés des maximes des prophètes et de l'évangile. Car quoi de plus évident et de plus salutaire contre cet abus que ces reproches que le Seigneur met dans la bouche du prophète Ezéchiel : *Si le juste,* dit-il, *se détourne de sa justice, et qu'il commette l'iniquité selon toutes les abominations que le méchant a coutume de commettre, vivra-t-il? Il ne sera point fait mention de toutes les justices qu'il aura faites, à cause de son crime qu'il aura commis, et à cause de son péché qu'il aura fait, il mourra pour ces choses-là, il mourra pour son iniquité qu'il a commise* (Ezéch. 18. 24. 26.). Or, je vous en laisse les juges; si les bonnes œuvres passées, qu'il est possible qu'un pécheur ait faites, ne peuvent servir à effacer la tache des péchés dont il s'est souillé depuis, combien moins doivent espérer ou plutôt ne doivent rien espérer, ceux qui n'ont rien fait pour leur salut pendant toute leur vie, et qui, jamais un seul instant, ne se sont écartés de la pratique du mal. Le Seigneur des prophètes lui-même, le médiateur de Dieu et des hommes répondit à St.-Pierre qui lui demandait de quelle manière il faut reprendre un frère qui

tombe dans le péché : *S'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins. S'il ne les écoute pas non plus, dites le à l'Eglise; et s'il n'écoute pas l'Eglise elle-même, qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain. Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié aussi dans le ciel. Je vous dis encore que si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre; quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon père qui est dans les cieux* (Math. 18.). Qui donc aurait la présomption et l'orgueil, je ne dirai pas de faire, mais même d'avouer la censure de ce qui a été lié, d'après la parole de vérité, par ceux qui tiennent de Dieu même la puissance suprême et l'autorité de lier en son nom? Mais parce qu'il arrive souvent que le pasteur se laisse influencer par la haine ou par la faveur à l'égard de son prochain, il a été dit sagement par le prophète : *Ils faisaient mourir les ames qui ne devaient point mourir, et faisaient vivre les ames qui ne devaient point vivre* (Ezech. 12-19). C'est pourquoi, St.-Grégoire dit dans ses homélies : *Il ne donne point la mort au juste, celui qui le condamne; il ne rend point la vie au coupable, celui qui cherche à l'absoudre.* Il faut donc bien peser les motifs, et alors seulement exercer la puissance de lier et de délier. Il faut voir quel a été le péché, et

quelle pénitence a suivi le péché : afin que par sa sentence le prêtre n'accorde l'absolution qu'à ceux que le Seigneur visite par la componction de sa grâce. C'est ce que prouve bien cette résurrection d'un mort, qui était depuis quatre jours dans la tombe. En effet, le Seigneur appela d'abord le mort et lui rendit la vie, en disant : *Lazare, sortez*, et ensuite ses disciples délièrent celui qui était sorti vivant du tombeau. Or, les disciples délièrent vivant, celui que leur maître avait ressuscité. Mais si les disciples avaient délié un mort, loin de faire voir un prodige, ils n'auraient montré que la pourriture des tombeaux. De cette considération, il résulte que nous ne devons délier, de notre autorité pastorale, que ceux que nous savons que Notre Seigneur a vivifiés, en ressuscitant en eux la source de la grâce. Il en résulte aussi que nous ne pouvons de notre autorité délier ceux que l'arbitre suprême n'a animés d'aucun esprit de pénitence. Ecoutons parler sur ce sujet, Jean le disciple bien aimé du Seigneur, le même qui dit : *Tout homme qui hait son frère est un homicide* (1. Jean 3 15.). *Et ce qui nous donne de la confiance envers Dieu, c'est qu'il nous écoute en tout ce que nous lui demandons. Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va pas à la mort, qu'il prie ; et Dieu donnera la vie à ce pécheur, si son péché ne va point à la mort.* Et il ajoute aussitôt : *mais il y a un péché qui va à*

la mort ; et ce n'est pas pour ce péché-là que je vous dis de prier (ibid. 5. 14. 15. 16). En disant clairement qu'il faut prier pour le péché qui ne va point à la mort, il est d'accord avec celui qui ne veut pas la mort du pécheur. C'est ce qu'il prouve, quand il dit : *le Seigneur nous écoute.* Lorsqu'il dit ensuite : *mais il y a un péché qui va à la mort, et ce n'est point pour ce péché-là que je vous dis de prier,* il veut faire comprendre, que prier pour un tel péché, c'est vouloir lutter contre la justice divine, comme le dit le B. Augustin : *Prier pour des hommes évidemment impies, qu'est-ce faire autre chose que de provoquer la colère de Dieu?* car le Seigneur a dit lui-même par son prophète : *Je vous jugerai, chacun selon sa voie.* Et ailleurs : *Je vous jugerai tel que je vous aurai trouvé.* Le B. Grégoire dit dans son dialogue : *Chacun se présente au jugement tel qu'il est sorti de ce monde.* Cependant il ajoute plus bas, qu'on peut se relacher un peu, pour certaines fautes légères, telles que paroles frivoles ou rire immodéré. L'Ecriture dit : *Si un arbre tombe vers le Midi ou vers le Septentrion, au lieu auquel il sera tombé, il demeurera* (Eccles. 11-3). Le psalmiste, par la voix de l'esprit, s'est élevé d'une manière terrible contre de telles prières, quand il dit : *Que sa prière soit regardée comme un crime* (Ps. 108). Sous l'emblême du peuple hébreu, le Seigneur défend au prophète de prier pour eux : *Ne leur don-*

nez point de louange, dit-il, *ne priez point pour eux*. Vous n'ignorez pas sans doute ce que l'apôtre écrit aux Corinthiens dans sa première épître : *Je vous ai écrit*, dit-il, *dans une lettre, que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs. Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, non plus que des avares ou des ravisseurs du bien d'autrui : autrement il faudrait que vous sortissiez de ce monde.* Et plus bas il ajoute : *Si celui qui est du nombre de vos frères est fornicateur ou ravisseur, ne mangez pas même avec lui* (1 Cor. 5. 9. 10. 11). Si l'apôtre nous défend sous des peines si graves, d'avoir commerce avec les fornicateurs, réfléchissons-y, dans quel espoir oserons nous, de notre autorité, rendre à la communion des fidèles, des hommes livrés à tous les genres de perversité, qui jusqu'à la fin de leur vie, n'ont jamais cessé de fomenter des troubles et de verser le sang ; dont les mains incendiaires furent toujours souillées de sacriléges et de rapines ; qui, à leur dernière heure, ont laissé échapper d'un corps plein de rapines, une ame privée du moindre aliment de justice ; qui, manifestement frappés de la main de Dieu, n'ont ni mérité le pardon que donne la confession, ni reçu le viatique du salut ; qui, à cause de leurs péchés souvent exhortés par nous à s'amender, s'y sont opiniâtrement refusés, et ont été frappés de la verge de l'autorité apostolique ; qui enfin à

l'heure de la mort, n'ont rien fait pour obtenir leur pardon et n'ont laissé voir aucun signe de pénitence? pour ne point vous fatiguer plus longtemps de mes citations, rappelez-vous ce que le pape Léon dit dans ses décrétales touchant les excommuniés qui sont morts dans l'excommunication : *C'est à Dieu*, dit-il, *qu'est réservé de juger de tels hommes, à Dieu qui avait dans sa main le pouvoir de différer leur trépas jusqu'à leur réintégration dans la communion des fidèles*. Quant à nous qui n'avons pas communiqué avec eux de leur vivant, nous ne pouvons communiquer avec eux après leur mort. Mais on pourrait se laisser surprendre, s'imaginer qu'il est permis d'accorder l'absolution ou la sépulture, soit pour de l'argent, soit pour des terres consacrées aux besoins de l'église, toutes choses qui pourraient servir à bâtir des palais et à restaurer les temples. Ecoutez comment Ambroise Aubert réfute cette maxime en peu de mots : *A ceux*, dit-il, *qui avancent de telles assertions, nous pouvons répondre avec vérité, que ce qui selon leurs maximes élève les palais et les églises, contribue bien plutôt à les renverser et à les détruire*. C'est pour cela en effet que les nations se précipitent sur les nations, que les royaumes se soulèvent contre les royaumes; c'est de là que tirent leur origine, la désolation, la famine, les saccagemens, les combats; et ce qui apaise les

Seigneurs de la terre provoque le courroux du Seigneur du ciel. Mais vous n'ignorez pas que quelques uns, pour se donner une apparence de justice et de droiture, prétendent que c'est ainsi que se sont conduits des prélats modernes: c'est pourquoi je m'adresse à vous, mes frères, et surtout à mon très-cher frère, le Seigneur Jean, afin qu'il ne prenne point pour règle cette mauvaise coutume, la considérant comme transmise par les auteurs. Car ils ne méritent pas le nom d'auteur ceux qui, n'observant pas les traditions que l'église tient des évêques et des saints pères, ne consultent que leur seule volonté, et établissent comme institutions à conserver tout ce qui s'offre à leurs caprices. Qu'il considère plutôt ce que Jésus-Christ répondit aux Scribes et aux Pharisiens qui se plaignaient que ses disciples violaient les préceptes des anciens: *Pourquoi*, dit-il, *vous mêmes violez-vous le commandement de Dieu, pour suivre votre tradition*. Un peu plus bas, il ajoute : *C'est en vain qu'ils m'honorent, enseignant des maximes et des ordonnances humaines* (Math. 15. 3. 9.). Mais peut-être m'objecterez-vous que cet homme est de votre diocèse, et vous arrogerez-vous pour cela la libre puissance de l'absoudre; jetez les yeux sur ce qu'a décrété à ce sujet le concile de Meaux; voici ce qu'on y trouve: *Quant à ceux qui, ayant des bénéfices ou des biens héréditaires dans un diocèse, sont*

cependant soumis à la juridiction d'un évêque autre que celui de ce diocèse, s'il leur arrive en allant d'un lieu à un autre d'exercer des rapines ou des déprédations, nous voulons qu'ils soient excommuniés et qu'ils ne puissent sortir du diocèse sans avoir convenablement réparé leur crime ; leur excommunication devra être signifiée à leur Seigneur et à leur évêque propre, afin qu'ils ne les reçoivent que lorsqu'ils seront retournés au lieu témoin de leur prévarication et y auront fait une satisfaction pleine et entière. Mais c'en est assez pour le moment.

» Puisque, jusqu'à ce jour, vous et les vôtres vous vous êtes conformés aux bonnes coutumes et à tout ce qui est relatif au respect dû à l'autorité de l'Eglise, nous vous en prions, nous vous en conjurons, au nom de la charité fraternelle, déployez toute votre vigilance, afin que pendant le reste de votre vie, vous n'altériez point, par de coupables innovations, la sublimité de la religion antique : veuillez ne conseiller à votre Seigneur, notre frère, et, par la grâce de Dieu, notre coévêque, rien qui soit contraire à l'équité et à la droiture : car nous pourrions avec raison nous plaindre de son imprévoyance et accuser votre peu de soin, au sujet d'Erlebold, que, comme vous le savez, nous avions excommunié sur les invitations de votre Seigneur, notre frère, pour un inceste commis avec une religieuse et pour d'autres crimes

dont il s'était rendu coupable dans notre diocèse, et qu'il a cependant absous et admis à la communion des fidèles, sans prendre de nous ni avis ni conseil. Ceux de notre diocèse que nous avions excommuniés, pour avoir incendié les églises et commis des brigandages, ont été, malgré nos réclamations, transportés de votre diocèse dans le vôtre, à Nivelle, et y ont été admis aux honneurs de la sépulture. Ceux de notre diocèse, dont nous avions eu à nous plaindre et que nous avions excommuniés comme coupables d'incendie et d'autres crimes semblables, ont été ensevelis dans le même lieu, bien qu'ils n'eussent ni fait pénitence, ni reçu l'absolution. »

CHAPITRE XXIV.

Avertissement de Gérard à Adalbéron, évêque de Laon, qui voulait vendre son évêché à Widon et occuper encore avec lui le siége épiscopal.

Adalbéron, évêque de Laon, voulait vendre son évêché au clerc Widon, neveu de l'évêque Bérold et occuper encore avec lui le siége épiscopal, lorsqu'il reçut de Gérard cette lettre de désapprobation.

« Au Seigneur Adalbéron, évêque de la Ste.-église de Laon, Gérard, par la grâce de Dieu, co-évêque.

« Vous voyant occupé activement des soins de

la discipline ecclésiastique et des actes de votre administration publique, nous n'avions pas fait attention jusqu'à ce jour aux bruits qui circulaient sur vous parmi le peuple : mais maintenant une certaine stupeur a troublé notre esprit, je dirai même, l'a presque anéanti, lorsque nous avons su que vous vous étiez rendu coupable envers la Ste.-Eglise, du crime affreux, inoui de faire exercer par deux pasteurs des fonctions, qui ne doivent l'être que par un seul, et de vous choisir un successeur au gré de vos désirs. Vous n'ignorez pas cependant que ce droit n'est accordé à personne, ni par les préceptes de l'ancien testament, ni par ceux de l'Eglise apostolique. Un saint, il est vrai, a pu par inspiration désigner son successeur, mais il ne nous appartient pas à nous de suivre cet exemple, par ce que, comme le dit le B. Grégoire : *On doit admirer les miracles de Dieu, mais ne pas chercher à les imiter.* En conséquence, nous prions votre charité de craindre bien plus de contrarier les dispositions divines, que de compromettre votre honneur en revenant sur votre détermination ; loin de soumettre l'Ecriture à vos caprices, vous devez vous y soumettre : gardez-vous, en vous attachant trop à faire prévaloir votre opinion, de laisser à vos successeurs une occasion d'usurper le sacerdoce, ce qui serait la source d'une foule de divisions. Il arriverait in-

contestablement, si ces principes étaient mis en vigueur, que les charges de l'Eglise deviendraient vénales, que le sacerdoce suprême serait vendu au poids de l'or, et que les plus riches pourraient aspirer à ce rang élevé. Nous vous présentons ces réflexions avec l'affection d'une charité fraternelle et vous prions de ne point vous en irriter. »

CHAPITRE XXV.

Lettre sur le même sujet à Ebulon, archevêque de Reims, qui est invité à refuser son consentement.

Il écrivit aussi à Ebulon, qui avait consenti à cet arrangement; voici sa lettre :

« A Ebulon, archevêque, Gérard, co-évêque de nul mérite.

» Ayant appris que dans le diocèse soumis à votre autorité, on adoptait une innovation dangereuse, à savoir, celle de laisser pour une seule église deux pasteurs, dont l'un prétend avoir le droit de choisir l'autre pour son successeur, arrangement qui n'est sanctionné par aucune autotorité, nous croyons voir un gouffre entr'ouvert, d'où s'échappent les vapeurs d'une usurpation téméraire et qui nous présage l'incendie d'un schisme, par lequel l'Eglise, agitée par les dissentions, verra se briser son unité, qui est pour elle un gage de paix. Quant à nous, comme nous savons que vous n'avez pas consenti à cet arrangement, nous

en rendons grâces à Dieu, qui vous a inspiré cette bonne pensée de ne pas vous laisser entraîner par qui que ce soit dans le précipice de l'hérésie. C'est pourquoi, nous avertissons d'avance votre paternité, et nous vous supplions, au nom de celui qui nous a placé, bien qu'indigne, à la tête de cette église, de ne jamais consentir à cette innovation, qui est contraire aux règles tracées par l'Esprit Saint et aux institutions de toute l'Eglise catholique. Naguère, vous nous avez mandé que vous vouliez nous assembler pour conférer avec nous, nous avons obtempéré à votre volonté et nous pensons qu'il faut agir au plus tôt, parce que tant de dangers, qui accablent la Ste.-Eglise de Dieu, ne proviennent que de notre négligence à délibérer en commun sur ses intérêts. »

CHAPITRE XXVI.

Lettre sur le même sujet à Bérold, évêque de Soissons.

« Ayant appris que dans le diocèse soumis à votre autorité, on adoptait une innovation dangereuse, à savoir, celle de laisser pour une seule église deux pasteurs dont l'un prétend avoir le droit de choisir l'autre pour successeur, arrangement qui n'est sanctionné par aucune autorité, nous croyons voir un gouffre entr'ouvert, d'où s'échappent les vapeurs d'une usurpation téméraire et qui nous présage l'incendie d'un schisme

par lequel l'Eglise, agitée par les dissentions, verra se briser son unité, qui est pour elle un gage de paix. Mais, comme nous ne savons pas si vous avez consenti à ces modifications, nous avertissons d'avance votre Paternité et nous vous supplions, au nom de celui qui nous a placés comme pasteurs et ministres de son Eglise, si vous avez donné votre approbation, de céder plutôt aux dispositions divines qu'à votre propre opinion : que l'amour charnel ne vous entraîne pas à gauche, mais laissez-vous guider par une sainte ferveur dans le sentier de la droiture. Car, jamais on ne pourrait vous retirer du précipice de cette hérésie, si vous donniez votre assentiment à une innovation contraire aux préceptes de l'Esprit Saint et aux règles de toute l'Eglise catholique. »

CHAPITRE XXVII.

Lettre de Gérard à Leduin, abbé de St.-Vaast, pour déplorer les calamités du temps, et entr'autres, l'incendie de l'église d'Arras.

« Gérard, évêque de nom et non de mérite, à Leduin abbé, à toute la congrégation de notre Saint père Vaast soumise à ses ordres, et à tous les hommes pieux qui liront cette lettre, vie et paix en Dieu, qui est la gloire de tous ceux qui croient en lui.

« Sachant que vous êtes fils de notre Mère la Ste.-Eglise et que vous imitez Dieu, votre père

miséricordieux, qui vous a donné une partie de sa bonté et vous a créé son fils adoptif, nous en félicitons beaucoup Dieu et votre Charité. Cédant à l'impulsion de votre bon cœur, vous avez, plus que tous ses autres enfans, rendu les honneurs qui lui sont dus à notre Mère la Ste.-Eglise, qui se trouve maintenant exposée aux orages par la permission de Dieu. Nous lisons dans le livre des rois que le roi et prophète David bénit ceux de Jabès en Galaad, qui avaient enseveli le roi Saül bien qu'abattu et réprouvé de Dieu : *Bénis soyez-vous du Seigneur, dit-il, de ce que vous avez usé de cette humanité envers Saül votre Seigneur et que vous l'avez enseveli* (2. Reg. 2). S'ils ont mérité la bénédiction du roi et prophète David, eux qui ont montré de l'humanité pour Saül bien qu'abattu et réprouvé de Dieu, combien plus la méritez-vous, vous qui avez usé d'humanité envers votre Maîtresse, la Mère de tous, je veux dire la Ste.-Eglise. Si en effet la charité de Dieu le Père se montre dans le Fils, qui a voulu mourir pour le salut du genre humain, celui-là offre l'image de ce même fils, qui a compassion de son semblable lorsqu'il est dans le besoin. Si ce commerce de charité est accordé à celui qui console son prochain, celui-là en est beaucoup plus digne qui a honoré la Sainte Eglise, la Mère générale des fidèles, et de plus Marie, la Mère du Dieu

rédempteur de tous les hommes. Je ne vous dissimulerai pas long-temps l'état de mon ame et je n'entrerai point à ce sujet dans de longs discours. Mon cœur est plus que jamais en proie à la crainte et à la douleur, qui, bien qu'ancienne pour moi par l'habitude, est toujours nouvelle par son accroissement. Car, si quelquefois je songe à ma situation, je me vois abreuvé d'amertume, j'expie dans les souffrances les biens qui me manquent. Si je porte l'œil de l'intelligence sur ce qui se passe dans le monde, je trouve tout dans une position critique. Je vois clairement le monde frappé par le glaive, les peuples tombant sous les coups des meurtriers, je redoute de plus grandes calamités et j'en impute hautement la faute aux péchés des prêtres, ainsi qu'il a été écrit par le B. apôtre Pierre : *Voici le moment où doivent commencer mes jugemens touchant la maison de Dieu* (1. Pet. 4). Et dans Ezéchiel : *Commencez cette exécution par ceux qui servent dans mon sanctuaire* (Ezéch. 9. 6). C'est ainsi, par exemple, que dans les derniers temps, l'Eglise Notre-Dame d'Arras a été entièrement consumée par le feu du ciel, le 3 des calendes d'août, en présence de tout le monde. Je crains que ce ne soit là une punition de Dieu, qui veut châtier les enfans des hommes : de même que jadis, avant l'arrivée du Seigneur, deux toisons blanches, tombèrent, dit-on, dans ce lieu

en signe de miséricorde ; ainsi, cet embrâsement est un signe de la vengeance céleste, qui doit éclater sur les fils de l'incrédulité. Ces flammes, mêlées de soufre, seront pour les élus un signal, afin qu'ils fuient de devant l'arc de sa colère ; elles consumeront les impies et les pécheurs, qui médisent toujours du Christ et des fils de l'Eglise. Ils ont coutume de dire en parlant de nous ministres de l'Eglise : ces pasteurs du peuple ne sont pas des pasteurs, mais des loups. Car, ils se nourrissent des victimes qui sont offertes pour les péchés du peuple et recueillent les fruits de l'Eglise pour leurs besoins journaliers : ils négligent les prières, les prédications, et pour cela ils méritent, disent-ils, d'être frappés de tous les maux du siècle, la mortalité, la peste, la famine qui doivent commencer par atteindre d'abord le sanctuaire. Ils commencent réellement par atteindre le sanctuaire, car selon la prophétie de Jérémie : *Les pierres du sanctuaire ont été dispersées sur la tête de toutes les places publiques.* Si c'est un hérétique ou un faux chrétien qui fait ces reproches à nos fidèles, qu'on lui fasse la réponse suivante, qui se trouve dans l'épître de St.-Pierre : *Et si ces maux commencent par nous, quelle sera la fin de ceux qui rejettent l'Evangile de Dieu? Si le juste se sauve avec tant de peine, que deviendront les impies et les pécheurs?* On peut encore lui op-

poser ce que le Seigneur, dans son Evangile, a dit aux Galiléens, qui lui avaient annoncé que Pilate avait mêlé le sang des leurs avec celui des sacrifices des idoles. Sur quoi Jésus, prenant la parole, leur dit : *Pensez-vous que ces Galiléens fussent les plus grands pécheurs de toute la Galilée, parce qu'ils ont été ainsi traités ? Non, je vous en assure : mais je vous déclare que si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux. Croyez-vous aussi que ces dix-huit hommes sur lesquels la tour de Siloë est tombée et qu'elle a tués, fussent plus redevables à la justice de Dieu, que tous les habitans de Jérusalem? Non, je vous en assure : mais je vous déclare que si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même sorte.* Qu'ajouterai-je de plus? Voilà, mes chers frères, les paroles tirées du saint Evangile de Dieu et de l'apôtre Pierre qu'il faut adresser pour réponse à de sottes accusations contre ceux qui sont fidèles à l'Eglise de Dieu et qui l'honorent : toutefois, nous ne pouvons disconvenir qu'il n'y ait beaucoup de vrai dans les propos de ceux qui s'attachent continuellement à nous diffamer. Comme l'a dit le B. Grégoire : *Le monde est plein de prêtres, cependant, au jour de la moisson commandée par le Seigneur, il ne se trouve qu'un petit nombre d'ouvriers.* Et encore : *Tel peuple, tel prêtre.* C'est pourquoi, comme le troupeau de J.-C., d'après l'exemple

de notre vie, court à la mort, nous avons cru nécessaire de le rappeler au Christ par les mérites de notre vie, en lui prêchant l'Evangile, afin que tous ceux qui sont tombés en faute fassent pénitence. Vous donc, très-chers frères, qui, ayant déjà renoncé au siècle, vous tenez dans le port du Seigneur, venez à notre secours pendant que nous sommes ballottés par les flots de la mer : priez Dieu, jeûnez, de peur que le jugement de la colère divine ne s'appesantisse sur nous. »

CHAPITRE XXVIII.

Lettre du même à l'abbé G., au sujet d'Hézelin et de la nièce de Gérard, sur le devoir conjugal.

« Gérard, évêque de nom et non de mérite, à G. abbé, augmentation de toutes sortes de vertus.

« Les archidiacres de Liége ont récemment tenu conseil au sujet d'Hézelin et de notre nièce, son épouse : ayant connu toute la vérité de cette affaire, nous nous étonnons du jugement qui a été porté sur eux et de la forme qui a été suivie. Nous avons appris qu'Hézelin a dit pour la première fois, qu'il avait couché une fois avec elle, fait qu'il avait tu jusqu'à ce jour, bien qu'il eût été interpellé à ce sujet dans plusieurs assemblées, desquelles il était toujours revenu couvert de honte et convaincu d'impuissance. Son silence,

en effet, ne donnait-il pas gain de cause à ses accusateurs? C'est pourquoi, on ne devait plus l'entendre à ce sujet dans un synode : il ne restait plus aux chefs de l'assemblée qu'à s'informer attentivement du fait déjà établi ou à réfuter la fausseté des accusations. Mais, j'admets qu'il ait couché une fois avec elle, qu'en doit-on conclure pour le reste? Qu'il habite avec elle depuis huit ans passés, qu'il ne l'a plus vue depuis et qu'il n'y a plus d'espérance qu'il en soit autrement par la suite. Pour éclaircir ce point, écoutons les paroles qu'adresse aux Corinthiens un docteur de l'Eglise, le B. apôtre Paul : *Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et la femme ce qu'elle doit à son mari* (1. Cor. 7. 3). Il continue : *Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est du consentement de l'un et de l'autre pour un temps, afin de vous exercer à la prière ; et ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter*. Que ceux qui portent des jugemens sur de tels sujets, veuillent bien nous dire ce que l'apôtre entend par ces paroles : *Si ce n'est du consentement de l'un et de l'autre*. Si Hézelin n'a rendu qu'une fois en huit ans ce qu'il doit à sa femme, cela a-t-il pu être du consentement de cette dernière? Si l'on s'efforce de donner à ces paroles un autre sens, qu'on entende ces mots du même apôtre dans un autre

passage : ***Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de J.-C. qui parle par ma bouche?*** J'ai cru devoir vous écrire ainsi, afin que vous proposiez nettement ce précepte de l'apôtre à ceux qui voudraient juger différemment sur un tel sujet. Qu'ils admettent ce précepte, ou bien, s'ils le repoussent, qu'ils fassent connaître ce qu'ils ont imaginé de plus conforme à la raison. »

CHAPITRE XXIX.

Lettre du même à Foulques, évêque d'Amiens, pour le prier d'assister de son crédit, auprès du roi de France, Druon, évêque de Térouane, expulsé de son siége par le comte Baudouin.

« Au Seigneur Foulques, évêque d'Amiens, Gérard, par la grâce de Dieu, co-évêque de Cambrai, innocence en cette vie et gloire céleste avec les anges.

« Les humiliations, qu'a essuyées notre confrère Druon, évêque de Térouane, de la part du comte Baudouin, doivent être un sujet de douleur non seulement pour ses confrères, mais encore pour tous les fidèles chrétiens. Quant à nous, guidé par la charité fraternelle, nous avons compati à ses maux, comme si nous les avions supportés nous-même. Qui pourrait, sans avoir un cœur dur et cruel, voir d'un œil indifférent une église veuve de son pasteur, tandis qu'il existe encore. En conséquence, nous vous prions et nous vous con-

jurons, au nom de Dieu, d'employer sur-le-champ tous les moyens, qui sont en votre pouvoir, pour seconder un frère disgrâcié. Personne, grâce à Dieu, n'en est plus digne, vous devez le savoir, puisqu'il a été votre clerc, et que c'est à votre suffrage qu'il a été redevable de ses éminentes fonctions. Souvenez-vous qu'il s'expose à encourir les peines portées par les règles canoniques et apostoliques, celui qui diffère de secourir, quand il le peut, un évêque quelconque assailli par la tempête. C'est pourquoi, nous implorons votre charité en toute humilité, afin que vous réunissiez, dans une assemblée, le Seigneur archevêque, les co-évêques et les autres frères, et que vous recommandiez vivement au roi votre frère malheureux. Vous lui ferez savoir que s'il permet que la Sainte Eglise de Dieu soit mutilée, la colère céleste morcellera aussi son royaume. »

CHAPITRE XXX.

On célèbre, à Aix-la-Chapelle, un synode provincial dans lequel le témoignage de Gérard contribue à terminer le procès qui existait entre deux prélats, au sujet de l'abbaye de Borcette.

Vers ce temps-là, tandis que l'empereur Henri s'occupait dans son palais d'Aix-la-Chapelle à régler les affaires ecclésiastiques et séculières, les évêques tinrent dans l'église un synode provincial. Il s'y éleva une vive altercation entre Péle-

grin, archevêque de Cologne, et Durand, évêque de Liége, au sujet de l'abbaye de Borcette que l'un et l'autre prétendaient appartenir à leur diocèse. Le Seigneur évêque Gérard, voulant, en rendant témoignage à la vérité, mettre fin à cette dispute, se plaignit hautement que l'archevêque n'eût mis aucune opposition à la consécration de cinq abbés de ce monastère, par les évêques de Liége; ajoutant que lui-même, sur la prière de l'empereur et la demande de l'évêque de Liége, avait ordonné les clercs de cette abbaye, en présence du Seigneur empereur, dans l'église Notre-Dame d'Aix, et qu'il avait consacré cette abbaye, assisté de Popon, archevêque de Trèves et d'Haimon, évêque de Verdun; qu'il lui semblait donc qu'elle appartenait plutôt à l'évêque de Liége qu'à l'archevêque de Cologne. Les autres s'étant rangés du même avis, l'archevêque se retira enflammé de colère, sans aucun respect pour le synode.

CHAPITRE XXXI.

Malgré l'extrême sécheresse de l'air, les colonnes de marbre de l'église où se tenait le synode étaient couvertes d'eau. Présage qu'on en tira.

Je ne dois pas oublier de dire que pendant tout le temps que dura le synode, il régna dans l'air une telle sécheresse, une telle chaleur, qu'on attribua à cet excès de température la mort de plu-

sieurs personnes et de plusieurs animaux. D'un autre côté, les colonnes de marbre de l'église étaient couvertes de gouttes d'eau, à tel point qu'on aurait pu s'y laver les mains. L'eau nageait aussi sur les parvis de marbre ; on aurait dit qu'ils avaient été arrosés à dessein par les gardiens de l'église. Etonnés de ce prodige, beaucoup d'hommes sages ne savaient qu'en conjecturer, et, d'après leur sagesse humaine, présageaient la mort de quelques princes dont l'Eglise pleurerait la perte ; ce qui certes était vrai, car peu après moururent le duc Godefroi et l'empereur, et la Sainte Eglise, comme nous le dirons dans la suite, déplora leur mort qui fut pour elle un sujet de désolation.

CHAPITRE XXXII.

Entrevue solennelle et heureuse de l'empereur Henri et du roi Robert, avec grand nombre de princes, d'évêques et d'abbés. L'empereur fait au roi et à d'autres de riches présents.

Apres ce synode, l'empereur, accompagné des grands de son palais, se rendit au beau village d'Ivoi, célèbre par la naissance de St.-Géri, où il devait avoir une entrevue avec le roi Robert, au sujet de l'état de l'empire et des affaires tant spirituelles que temporelles. Sachant que c'était le lieu de naissance de St.-Géri, il avait sagement pris ses mesures, afin d'y pouvoir célébrer la fête

glorieuse de ce saint, laquelle arrive le 5 des ides du mois d'août. Ce prince, aussi humble que grand, alla au-devant du roi Robert jusqu'à Mouzon, le jour de la fête de St.-Laurent, et il le reçut avec les plus grands honneurs le lendemain de la fête de St.-Géri. Il n'appartient pas à ma faiblesse de décrire cette brillante entrevue et cette assemblée solennelle. Là se trouvaient les ducs et les ministres des différentes nations; là se trouvaient les personnages les plus illustres et les plus puissants, tant évêques qu'abbés. Plusieurs y vinrent pour contempler l'empereur dont la renommée publiait les éloges. On y fixa définitivement la paix et la concorde, et l'on se réconcilia par les démonstrations d'une amitié réciproque. On s'occupa avec beaucoup de soin de la paix de la Sainte Eglise de Dieu et des moyens de venir au secours de la Chrétienté, exposée à tant de dangers. On proposa une nouvelle assemblée, à laquelle assisteraient le Seigneur apostolique et tous les évêques d'en deçà et d'au-delà des Alpes; Pavie fut choisie comme le lieu le plus convenable pour cette réunion. Après ces décisions, au moment de se séparer, l'empereur fit offrir au roi par l'archevêque de Cologne, par l'évêque Gérard et le duc Godefroi, une foule de présents dont on ne saurait estimer la valeur et la magnificence. Le roi, voulant aussi faire quelques présents à l'em-

pereur, lui offrit tout ce qu'il put, en le priant de l'accepter. Mais l'empereur, comme étant le plus riche, lui renvoya tout en le remerciant; seulement, pour paraître accepter quelque chose, il garda la dent de St.-Vincent martyr. Non content des présents faits à Robert, il en combla encore tous les autres, les évêques, les abbés, tous les principaux personnages; il n'y en eut presqu'aucun qui n'emportât des marques de sa libéralité. Tous ceux donc qui étaient venus en ce lieu, pour connaître la magnificence de l'empereur, émerveillés de ce dont ils avaient été témoins, racontaient qu'ils avaient vu plus encore que la renommée ne publiait. En effet, je ne crois pouvoir comparer ce prince à aucun monarque Arabe ni Persan, quoiqu'au dire des auteurs, ces deux peuples aient surpassé en opulence toutes les autres nations.

CHAPITRE XXXIII.

L'empereur se rend à Verdun, puis à Metz. Sa munificence envers les églises et le clergé, surtout envers l'évêque Gérard.

De là, l'empereur se rendit à Verdun, où il devait célébrer la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, emmenant avec lui les députés royaux, afin qu'ils pussent entendre la défense du comte Odon, en réponse aux griefs dont l'accusait le roi Robert. L'impératrice fit présent d'une étole

brillante d'or et de pierreries au Seigneur évêque qui l'avait adextrée pendant la procession. L'empereur interposa sa médiation entre Odon et Thierri de Toul, fit démolir les forteresses qu'Odon avait fait construire, sans en avoir le droit, et réconcilia les deux rivaux. Il fit des largesses à tous les monastères, au commandant de la ville et aux autres. De là il se rendit à Metz et fit des donations à tous les monastères. Tous ceux qui en étaient dignes, clercs ou moines, reçurent des présents de ce prince qui semblait pressentir l'arrivée prochaine du jour de sa mort. Enfin, après lui avoir donné beaucoup d'or, il donna congé au Seigneur Gérard et lui permit de retourner dans son diocèse : en lui faisant ses adieux, il lui confia, pour les offrir à Notre-Dame, deux mantes, l'une simple, l'autre enrichie d'une croix d'or.

CHAPITRE XXXIV.

Malice et perversité de Watier, châtelain de Cambrai. Patience de Gérard.

De retour à Cambrai, le Seigneur évêque trouva Watier livré à ses méfaits habituels. Il poursuivait de toute sa haine un des siens, nommé Robert, jeune homme non moins illustre par sa naissance que par son courage, qu'il soupçonnait de vouloir s'opposer à sa tyrannie; malgré la média-

tion du Seigneur évêque, qui cherchait à les réconcilier, il ne se donna point de repos, qu'il ne l'eût immolé, le jour même du dimanche, pendant la trève de Dieu. A cause de ce crime et d'autres méfaits semblables, l'évêque le chassa de la ville. Mais peu de temps après, en expiation des péchés des chrétiens, l'empereur vint à mourir; d'autres circonstances se joignirent encore à ce malheur, pour forcer le prélat à recevoir Watier dans la cité, à condition toutefois qu'il prêterait serment. Mais, comme parjure à ses promesses, il retombait sans cesse dans ses fautes accoutumées, nous avons cru devoir rapporter ici la formule des conventions qu'il promettait toujours au Seigneur évêque d'observer, au moment de la réconciliation, afin que le lecteur pieux puisse admirer la patience du prélat, et déplorer, non sans étonnement, l'excessive cruauté du tyran. Voici la teneur de ces conventions :

CHAPITRE XXXV.

Formule de la promesse de fidélité de Watier à l'évêque.

« Je vous garderai la foi promise, tant que je serai vôtre et que je tiendrai votre châtellenie; sans tenir compte des usages et coutumes des Carliens, j'aurai pour vous les égards et respects que les soldats Lothariens ont pour leurs Seigneurs et évêques. Si je pèche contre vous, et que de votre

part je sois sommé de vous faire satisfaction, je vous ferai, à moins que vous ne me pardonniez, telle justice que lesdits soldats Lothariens font à leurs Seigneurs et évêques. »

CHAPITRE XXXVI.

Serment des otages de Watier.

Convention qu'Odon, Robert, Anselme et Lambert jurèrent, à la requête de Watier.

« Dorénavant nous ne porterons atteinte ni à votre vie, ni à vos membres, ni à l'évêché de Cambrai, ni aux terres, châteaux et autres biens que vous possédez aujourd'hui et que vous pourrez acquérir dans la suite avec notre avis, sans préjudice aucun pour les droits des Seigneurs que nous avons aujourd'hui, et nous ne nous adresserons à aucun Seigneur, nous ne lèverons aucunes troupes pour rompre ce pacte. Si Watier pèche contre vous et qu'il ne s'amende point dans l'espace de deux fois quarante jours, nous ne lui prêterons aucun secours contre vous, et, sur votre réquisition, nous vous aiderons fidèlement et loyalement. »

CHAPITRE XXXVII.

Formule de la convention entre l'évêque et Watier.

« Tout le monde connaît les nouvelles conventions que nous avons faites avec notre châtelain.

Nous lui avons pardonné, pour l'amour de Dieu et par égard pour ses amis, les offenses inouies dont il s'est depuis long-temps rendu coupable à notre égard, à la condition qu'il nous garderait dans la suite la fidélité que lui et ses amis nous ont alors jurée. Quoiqu'il ait enfreint cette promesse d'une manière horrible et inouie, nous lui pardonnons de rechef par cette teneur, en considération de l'amour de Dieu et de l'intercession du roi Robert, de l'évêque Harduin, du comte Baudouin, du comte Odon, d'Otton, de Robert et de ses autres amis, qui ont fait cette convention, afin qu'il remplisse mieux ses promesses que la première fois. Ainsi, il nous sera désormais fidèle en toutes choses, comme il l'a promis dans la première convention. Si les clercs et les laïques de notre église réclament son appui, il devra, selon la loi, selon nos conventions, le leur accorder en toute raison et justice : de plus, si nous ne pouvons faire justice nous-même, il fera justice en notre nom à tout demandant. Relativement à la ville de Cambrai, il ne fera aucune guerre qui puisse porter atteinte à nous ou à notre évêché, sans notre permission. Si ledit Watier viole sa promesse et s'il est convenablement averti, comme il a déjà été mentionné, qu'il fasse réparation dans l'espace de deux fois quarante jours, en présence de deux ou trois des amis qui ont fait cette convention ; que

ceux-ci approuvent et reconnaissent les obligations qui leur sont imposées par ladite convention : nous en attendrons l'exécution dans l'espace de quarante autres jours. Des deux parts, ladite convention devra être fidèlement et loyalement observée. »

CHAPITRE XXXVIII.

Le fils de Watier est donné à l'évêque pour otage. Conditions imposées.

« Si ce fils de Watier, maintenant notre otage, vient à mourir, il nous donnera en sa place un autre otage, tel que nous puissions être tranquille sur sa fidélité. Tout ce qu'il a injustement envahi sur nous jusqu'au moment où nous l'avons averti, sera déterminé par le jugement de nos fidèles. Si Watier vient à mourir et que son fils soit encore en notre pouvoir, nous le rendrons à ses soldats, nous lui rendrons aussi les biens de cette sainte église que son père tient à bon et juste droit, sans préjudice aucun pour le traité que ce dernier s'est engagé à observer et pour la sécurité que notre Seigneur l'empereur et moi sommes en droit d'attendre de sa fidélité. Et si moi, Gérard, évêque, je viens à mourir avant que son fils lui ait été rendu, qu'on le rende à son père, à charge à lui de se soumettre aux conventions déjà énoncées, et de donner au roi Lotharien des gages suffisants de sécurité. »

CHAPITRE XXXIX.

Watier manque à ses promesses ; l'évêque lui pardonne de nouveau. Watier jure fidélité et obéissance à l'évêque.

« Watier n'est pas resté long-temps fidèle à ses promesses ; allant toujours de mal en pire, il a pillé et insulté l'église à moi confiée. Il a poussé l'audace jusqu'à me tenir assiégé pendant trois jours, à la tête de ses soldats armés, dans cette ville d'où aucun des miens n'aurait osé sortir. C'est pourquoi, dès que je fus assisté du comte Herman, Héiampus est venu me prier de pardonner à Watier. Ayant égard à ses prières et à celles de ses amis, j'ai fait grâce à Watier, en lui pardonnant tous les torts pour lesquels il s'est amendé et lui ordonnant de restituer aux pauvres tout ce qu'il leur a injustement enlevé, ce qu'il a promis et non exécuté. Il a de nouveau, comme la première fois, prêté serment de fidélité à mon Seigneur et à moi, et à juré d'avoir pour moi telle obéisssance que les soldats Lothariens ont pour leurs Seigneurs et évêques. »

CHAPITRE XL.

Watier fausse de rechef ses sermens. Sa réconciliation avec l'évêque en présence du comte Otton et à l'aide d'autres otages.

Watier, cet homme habitué aux crimes, a faussé tous ses serments et s'est conduit d'une manière plus coupable que jamais. Pendant long-

temps, j'ai pris sa méchanceté en patience, l'engageant toujours à se corriger. Voyant à la fin qu'il avait mis ma patience à bout, il convint avec moi d'un plaid et amena avec lui le comte Otton. Rappelé à la raison et convaincu de ses crimes, il s'est amendé et a promis comme par le passé de restituer leurs biens aux pauvres et de m'obéir comme les soldats Lothariens obéissent à leurs Seigneurs et évêques. De mon côté, à la prière du comte Otton, je lui ai remis toutes les peines qu'il avait encourues, à condition que dans la suite il s'abstiendrait de tout préjudice à mon égard ; que s'il y manquait, et qu'il fût sommé de me faire satisfaction, il le ferait dans l'espace de trois semaines. C'est pourquoi, le comte Otton m'a donné pour otages Godefroi et Ivon, et a promis que si Watier n'observait pas le traité, il n'obtiendrait aucun secours de sa part. Si le comte lui-même venait à enfreindre ledit traité, les otages, à ma requête, viendraient se mettre en mon pouvoir ; ce que, sur l'invitation du comte Otton, les deux otages m'ont promis par serment. Par cette convention, j'ai pardonné toutes les offenses que Watier et les siens, à son instigation, m'ont faites, de sorte cependant que si dans la suite il venait à se rendre coupable envers moi de quelque crime pour lequel il ne pût ou ne voulût faire satisfaction, ses fautes passées seraient réunies aux

nouvelles, le jugement de ses pairs déjà porté contre ses priviléges mainteuu, et lui sur le champ frappé d'excommunication. Pour ce qui est de la pénitence et de la religion, je ne lui ai rien pardonné ; mais il a été convenu que lui et les siens rendraieut compte de leur conduite à cet égard. »

CHAPITRE XLI.

Serment que le comte Otton et ses otages prêtent à l'évêque.

Le comte Otton promit à Dieu, à Ste.-Marie et à l'évêque Gérard, en prêtant serment entre ses mains, que si dorénavant Watier se rendait coupable envers l'évêque et l'église à lui confiée de quelque délit pour lequel il ne voulût ou ne pût s'amender, jamais il n'obtiendrait de lui Otton ni des siens, aide, conseil ou asile en ce qui pourrait léser l'évêque et l'église à lui confiée : qu'il ne serait sien ni ne tiendrait ses bénéfices, sans le consentement de l'évêque, et il jura que selon son escient il tiendrait fidèlement et loyalement sa promesse.

Ivon jura que de son avis, le comte Otton loin de le violer, observerait fidèlement le serment énoncé plus haut ; que s'il voulait s'en écarter, lui Ivon, autant que pouvoir lui serait, le forcerait à s'y soumettre loyalement ; que si Otton se rendait coupable envers l'évêque de quelque faute pour laquelle il ne voulût ou ne pût s'amender, il

ne lui prêterait ni conseil, ni secours, ni asile en ce qui pourrait léser l'évêque Gérard et l'église à lui confiée ; ce qu'il observerait fidèlement sans préjudice aucun pour la fidélité due à son Seigneur.

CHAPITRE XLII.

Serment des douze nouveaux otages fournis par Watier.

Watier donna à l'évêque Gérard douze otages dont voici les noms........................ lesquels jurèrent que de leur avis Watier serait fidèle à son serment ; que s'il se rendait coupable de quelque faute pour laquelle il ne voulût ou ne pût s'amender, à la requête de l'évêque, ils le forceraient, autant que pouvoir leur serait, à faire satisfaction dans l'espace de huit jours. Que s'ils y manquaient, ils mettraient loyalement eux et leurs biens à la disposition de l'évêque, à la requête de ce dernier, dans l'espace de huit autres jours ; qu'ils ne prêteraient ni conseil ni secours à Watier, en tout ce qui pourrait léser l'évêque et l'église à lui confiée, et qu'ils aideraient loyalement l'évêque contre Watier.

CHAPITRE XVIII.

Watier, excommunié par l'évêque, se livre à de plus grands excès. Nouvelle convention.

Voici la nouvelle convention faite dans la ville de Schelme, laquelle fut publiée en langue semi–

latine, par le Seigneur évêque, pour être à la connaissance de tous :

« Parceque nous l'avons excommunié, pour les fautes sans nombre qu'il a commises, Watier est entré dans une telle fureur contre nous, qu'il a cherché à mettre à mort quelques-uns des nôtres, qui refusaient de favoriser son parti, et qu'il a excité ses soldats, aussi excommuniés, à entrer de force dans l'église Notre-Dame et dans les autres églises. C'est pourquoi une nécessité impérieuse nous a forcé d'interdire le service divin dans les églises. Il a encore fait à nous et aux nôtres une foule de maux qu'il serait trop long de détailler. Enfin, ne pouvant tolérer plus long-temps sa fureur, nous l'avons expulsé de notre ville, sans lui rien enlever. Ainsi banni, il ne fit que redoubler ses vexations, et commença à piller et à incendier nos villages et nos églises, le comte Baudouin et son fils le conduisirent à Tournai, où se trouvaient le duc Gozelon et l'évêque de Liége; là, loin de nous faire aucune satisfaction, il a persisté dans sa malice, et son hypocrisie a été manifeste pour tous. Mais lorsqu'enfin la nécessité l'a forcé de songer à ses intérêts, il a conclu avec nous cette convention, en présence de l'évêque Hugues, du comte Baudouin et de son fils, d'Otton et d'Eustache. »

CHAPITRE XLIV.

L'ancienne église Notre-Dame, à Cambrai, étant tombée en ruines, Gérard en reconstruit une nouvelle dans l'espace de sept ans. Il la dédie solennellement le 18 octoble 1030 et l'enrichit de plusieurs présents. Il fonde le monastère de St.-André.

Dès le jour que le Seigneur évêque Gérard entra dans la ville confiée à son administration, il remarqua le peu d'étendue et la vétusté des bâtimens de Notre-Dame; craignant de la voir tomber en ruines, il résolut de la reconstruire, si Dieu lui accordait son aide, et si des circonstances favorables le permettaient. Mais empêché, comme nous l'avons dit plus haut, par les désordres tant intérieurs qu'extérieurs, il ne put mettre son projet à exécution que l'an **1023** de l'incarnation du Seigneur et l'an...... de son épiscopat. Alors plein de confiance en la miséricorde divine, encouragé par les prières d'une foule de fidèles serviteurs de Dieu, il ordonna la démolition de ces vieilles masures. Rempli de zèle et semblable à un sage architecte, il poursuit activement les travaux commencés; après avoir fait sans prodigalité toutes les dépenses nécessaires, il presse la reconstruction difficile de ce vaste édifice, car il craignait qu'arrêté par la mort ou par tout autre événement, il ne fût obligé de laisser ce travail inachevé. La plus grande difficulté qui mettait obstacle à ses désirs,

c'était la lenteur du transport des colonnes qu'on taillait loin de la ville, à une distance d'environ trente milles. Il s'adresse à la clémence divine, il la conjure de lui être propice ; et, un beau jour, il monte à cheval, parcourt tout le voisinage, fait fouiller la terre en plusieurs endroits ; enfin, avec l'aide de Dieu, qui ne manqne jamais à ceux qui espèrent en lui, il fait creuser dans un lieu appelé Lesdain, à quatre mille de Cambrai, et selon ses vœux, y découvre des pierres propres à faire des colonnes. Il eut encore la satisfaction de trouver une autre espèce d'excellentes pierres dans un lieu plus rapproché de la cité, à Noyelles. Rendant grâce à Dieu de ce bienfait, il se livre tout entier à ses pieux travaux ; bref, avec l'aide de la miséricorde divine, il achève en sept ans cette immense construction, en l'an **1030** de l'incarnation de notre Seigneur. Il ne lui restait plus qu'une chose à faire, la dédicace : elle se fit d'un manière solennelle, et si j'osais m'exprimer ainsi, d'une manière plus que solennelle, le quinzième jour des calendes de novembre. Qui pourrait raconter dignement cette imposante cérémonie ? Quel homme, même le plus éloquent, trouverait des paroles assez grandes pour répondre à la dignité du sujet ? Là se trouvaient réunis les corps des saints de notre notre diocèse, le peuple et le clergé ; là confondaient leurs voix les moines et les chanoi-

nes ; là s'étaient rassemblés en foule les habitants des deux sexes de la ville et des campagnes. C'est un devoir que nous impose la piété et l'édification de nos lecteurs, de rapporter de quelle manière le Seigneur évêque plaça les corps des saints autour de l'autel. Le bienheureux Géri fut considéré comme le pontife suprême et le maître de cette pieuse consécration. L'évêque et l'abbé Richard, ayant tous deux prêté serment, le portèrent avec la plus grande dévotion, au milieu des cantiques et des larmes de joie versées par le peuple et le clergé à la vue de ce ce spectacle ; ils le placèrent sur le trône pontifical qu'il avait auparavant occupé. A ses côtés furent déposés les évêques Aubert, Vindicien et Hadulfe, qui avaient été aussi les ministres de cette église ; au milieu d'eux se trouvaient encore le bâton et les reliques de St.-Vaast. A l'entour furent déposés chacun selon son rang, les autres saints, les martyrs, les confesseurs et les vierges. C'est dans cet ordre qu'ils furent rangés, et quiconque avait le sentiment des choses spirituelles, crut qu'ils assistaient de tout leur zèle à cette sainte consécration. Que dirai-je des fêtes et des réjouissances publiques solennellement établies ? Il nous est plus facile d'admirer ces choses que de les raconter. Après avoir ainsi fait la dédicace de l'église, l'évêque l'enrichit de

plusieurs ornements. (1) Deux tables d'argent furent placées aux deux côtés de la table d'or ; les croix d'or et les ventilabres de même métal furent remplacés par d'autres ; l'église fut dotée d'un calice d'or, de pallium et de chasubles ; enfin il ne négligea rien de tout ce qui avait rapport au culte. Il consacra au luminaire de l'oratoire de St.-Jean, deux manses sis à Anderlecht, lesquels, en

(1) Ici finit le Ms. B, ou plutôt il se borne à indiquer brièvement les successeurs de l'évêque Gérard, jusqu'en l'an 1179, de la manière suivante :

« A Gérard, qui, dit-on, rétablit les moines dans l'église Notre-Dame et leur donna pour abbé son frère Elbert, succéda le Seigneur Liébert, homme d'une sainteté vraiment remarquable. Vinrent ensuite, Gérard II, Manassès, clerc de l'église de Soissons, Gaucher, chanoine de l'église de Tournai, Odon, Burchard, Liétard, Nicolas frère de Gosuin-des-Monts, lequel mourut en l'an 1167, à Vaucelles ; mais il fut rapporté et honorablement enseveli à Cambrai, dans le vestibule de l'église Notre-Dame, en face de l'autel de St.-Jean-Baptiste. Au Seigneur Nicolas succéda Pierre, fils de Thierri, comte de Flandre ; il gouverna l'église pendant quatre ans : dans la suite, comme il était jeune ; il renonça à l'état ecclésiastique, laissa le siége épiscopal vacant et épousa la comtesse................ Il eut pour successeur Robert, prévôt d'Aire, qui administra l'église de Cambrai pendant cinq mois. Il fut, à ce qu'on rapporte, assassiné près de Condé, entre les deux ponts, par les complices de Jacques d'Avesnes. On le rapporta à Aire, où il fut enseveli. A Robert succéda Alard, archidiacre de cette même église, lequel dirigea l'église un an et demi et mourut plein de jours. A celui-ci succéda Roger, frère d'Hellin de Wavrin, homme recommandable par sa bonté et par la douceur de ses mœurs. En l'an 1179, il assista à un concile tenu à Rome par le pape Alexandre ; c'est là qu'il fut consacré évêque dans l'église de Ste.-Sabine, par Guillaume, archevêque de Reims et légat du siége apostolique. »

cas de besoin, peuvent encore servir aux réparations à faire au même oratoire. Il y ajouta de plus la terre de Wilève de l'évêque Fulbert. Il affecta pour les réparations à faire à la nouvelle église, 8 manses sis à Ledringhem avec l'église du même village. Il abandonna aux pauvres la moitié du village d'Irégny avec son église. Il consacra aux prébendes des frères une église sise au village de Majon, surnommé Fontaine et le franc-alleu de Gertrude. Item, le village de Pescant qu'il avait hérité de ses parents, avec les serfs des deux sexes. Il en partagea les revenus en deux parts, dont ils percevraient l'une le jour de la dédicace de l'église, et l'autre le jour de l'anniversaire de sa consécration, tant qu'il vivrait, et de l'anniversaire de son passage en l'autre monde, quand il il aurait cessé de vivre. Il réunit aux biens de l'évêché la terre de Roclaincourt qu'il avait reçue de Ragnelain. Item, une autre terre, sise dans le Brabant, au lieu dit Hadonis-Crux. Il avait acquis le quart du fisc de Perrone, de quatre hommes libres, à savoir, de Rotbert, d'Hubald, d'Athelin et de Suève : il le donna au château Ste.-Marie, adjacent audit lieu, pour la table de l'évêque. Il y fonda l'oratoire de St.-André et abandonna le tiers du quart dudit fisc à la congrégation des moines, pour lesquels il montra, tant qu'il vécut, une sollicitude toute particulière. Il leur confirma,

en outre, en possession, le franc-alleu de Mont-Thierri dont s'étaient emparés le chevalier Heruard et Foulques son neveu, ainsi que Vattignies que ledit Heruard avait possédé, et tout ce que ce dernier et Fulcuin possédaiant à Briastre et à Roisin. Item, le village de Fontaine, le tiers de Petrosa et son église, la terre qu'il avait acquise de Fagala à Solman, une autre acquise du chevalier Gonthon à Bermerain. Item, la moitié du village auquel il donna le nom de Manse de St.-André, l'église de Ferrière obtenue par échange des frères de Notre-Dame, une autre à St.-Benin, une à Ors, une à Basuel, une à Visetum, dans le Brabant, un franc-alleu sis à Hem-Lenglet avec l'église, l'église de Ligny, une autre à Fourmies. Item, à Cambrai, l'église de St.-Martin avec un fourneau. Item, la moitié du droit de tonlieu de Novum-Castrum, avec deux églises et un moulin.

CHAPITRE XLV.

Mort de l'empererenr Henri II, Conrad lui succède, nonobstant l'opposition des princes et des évêques auxquels Gérard refuse de s'unir. Enfin la paix se conclut. Gérard apaise le roi de France, et empêche Baudouin de construire des forts à Cambrai.

Peu de temps après arriva le dernier jour du roi Henri, prince de sainte mémoire. Sa mort fut pour les hommes un signal de désolation, c'est ce que le monde, mieux que nous, fera connaître

par les calamités dont il fut affligé. Les princes de Saxe, réunis à Mayence, choisirent Conrad pour roi. Le duc Gothilon, prince Lotharien, voulut s'opposer à cette élection; il entraîna par ses discours les évêques de Cologne, de Noyon, de Verdun, d'Utrecht et de Liége, et leur fit jurer à chacun qu'ils ne prêteraient pas les mains à cette élection, et qu'ils ne se rendraient pas auprès de l'empereur sans son consentement. Le duc Thierri, Rainier, comte de Hainaut, et leurs complices, se lièrent par le même serment. Les prélats, qui avaient été les premiers à s'engager, violèrent les premiers leur serment et devinrent la risée du peuple. Le Seigneur évêque était demeuré étranger à ces conventions; dès qu'il eut connaissance de leur projet insensé, il s'efforça de les ramener à des sentiments de paix. Afin de ne point les blesser, il s'abstint pour le moment de se rendre auprès du roi, mais il lui envoya officieusement des députés pour écarter les soupçons de sa personne. Il tâcha néanmoins d'apaiser le roi de France par des présents, pour qu'il ne commençât point par envahir son diocèse, ainsi qu'il avait dessein d'envahir tout le reste du royaume. Il réprima ensuite sans bruit les prétentions du comte Baudouin qui, séduit par les machinations de Watier, voulait construire des forts à Cambrai. Enfin, au bout d'un an et demi, les princes se décidèrent à la

paix ; il se rendit avec eux au palais d'Aix-la-Chapelle et fit sa soumission au roi, avec beaucoup de plaisir. Peu de temps après, Baudouin, fils de Baudouin, voulant égaler la puissance de son père, entra en querelle avec lui ; il se rendit auprès de l'empereur, espérant par la médiation de ce prince obtenir du Seigneur évêque la permission de construire des forts à Cambrai pour se révolter contre son père. Mais ses espérances furent trompées par l'opposition du prélat.

CHAPITRE XLVI.

Sur la demande de l'empereur Conrad, il se tient à Tribur, un concile dans lequel l'évêque Gérard obtient que l'ancienne doctrine des Pères sera suivie, en ce qui concerne l'observance des Quatre-temps du printemps.

L'EMPEREUR Conrad convoqua à Tribur, près de Mayence, les évêques des différentes parties de ses états, pour qu'ils conférassent entre eux sur ce qui était utile à la religion. Après quelques discussions, ils décidèrent que si le jeûne du premier mois tombait, comme cela arrive ordinairement, dans la première semaine de carême, les deux jeûnes auraient lieu en même temps. Mais notre pasteur, ennemi des innovations, demanda qu'on s'en tînt à l'ancienne règle des Pères et qu'on remît, selon la coutume antique, l'observance du premier jeûne à une autre semaine : son avis fut approuvé, et il fut résolu qu'on le suivrait.

CHAPITRE XLVII.

Gérard combat avec prudence diverses obligations onéreuses que certains évêques de France voulaient imposer au peuple.

Les évêques de France enjoignirent à leurs peuples de se soumettre au décret dont nous allons parler. L'un d'eux assura qu'il avait reçu une lettre du ciel, laquelle ordonnait de rétablir la paix sur la terre. Il en fit part aux autres évêques, et voici ce qu'il leur dit d'annoncer au peuple : nul ne pourra prendre les armes, ni réclamer ce qui lui a été enlevé. Nul ne pourra venger son sang ni celui de ses proches ; on sera tenu de pardonner aux meurtriers. On jeûnera au pain et à l'eau tout sixième jour de chaque semaine, le samedi, on s'abstiendra de viande et de tout aliment gras : on se contentera de ce jeûne pour la rémission de tous les péchés ; nulle autre pénitence ne sera imposée, et chacun s'obligera par serment à observer tous ces préceptes. Quiconque s'y refusera, sera exclus du sein de l'Eglise ; nul ne l'assistera dans ses derniers moments, ni ne lui donnera la sépulture.

Ils imposèrent encore beaucoup d'autres obligations insupportables, qu'il m'a paru inutile de détailler ici. Frappé de la nouveauté de ces mandements, plein de condescendance pour l'infirmité des pécheurs, notre prélat, en suivant la

doctrine des saints Pères, s'attacha dans un discours à réfuter chacun des points de cette lettre. Il démontra que le genre humain, dès son origine, a été divisé en trois classes, celle des prêtres, celle des laboureurs et celle des soldats; il prouva jusqu'à l'évidence que ces trois classes se protégent mutuellement. Les prêtres, étrangers aux affaires de ce monde, et exclusivement occupés de Dieu, doivent aux soldats la paix dont ils jouissent, et aux laboureurs, les aliments dont ils nourrissent leurs corps. De même les prières des prêtres ouvrent la porte du ciel aux laboureurs que les guerriers protégent de leurs armes. Les soldats à leur tour sont entretenus avec les revenus des terres et les impôts, et les prières des prêtres qu'ils protégent, expient les péchés qu'ils commettent dans la guerre : comme nous l'avons dit, ces trois ordres se prêtent un secours réciproque. L'Ecriture ancienne nous apprend qu'Abraham, Josué et David ont pris les armes pour marcher au combat, obéissant à la voix du Seigneur. Ce sont les prêtres qui ceignent le glaive aux rois, dans le règne de la grâce de notre Mère la Sainte Eglise, épouse de Dieu. Leur profession n'entraîne donc pas le péché, si leur conscience est nette. L'apôtre les appelle ministres de Dieu, quand il dit : *Le vengeur irrité est le ministre de Dieu*. Et plus bas : *car ce n'est pas en vain qu'il*

porte le glaive (Rom. 13. 6). Pour ce qui est de restituer ce qui a été pris, indépendamment de la loi ancienne, nous avons l'exemple de Zachée, lorsqu'il dit au Seigneur : *Si j'ai fait tort de quelque chose à quelqu'un, je lui en rendrai quatre fois autant* (Luc. 19. 8). Ils ne pèchent donc point, ceux qui redemandent ce qu'on leur a enlevé, bien qu'ils entendent dire : *Si l'on vous ôte ce qui vous appartient, ne le redemandez pas* (Luc. 6. 30). Car nous lisons deux choses, que le Seigneur s'est tu quand on l'a interrogé, et qu'il a parlé sans être interrogé. Or, si sa parole est salutaire, son silence n'est pas inutile. De même qu'il a loué Zachée de faire des restitutions, de même il s'est tu sur le droit de redemander, dans le cas de nécessité, ce qui nous a été enlevé. Lorsqu'il a dit : *Vous ne redemanderez point*, il s'est adressé à ceux qui sont dans l'abondance, afin de réprimer la cupidité; mais il n'a point défendu de redemander, dans le cas de nécessité. Ainsi, d'un côté, il n'a pas défendu d'exiger une restitution, et de l'autre, il a permis de ne pas l'exiger. C'est pour cela que les rois, suivant l'instruction des SS. Pères, ont formellement décidé que l'Eglise ou tout individu pourrait exiger la restitution des biens qui lui auraient été injustement enlevés, et que les ravisseurs seraient légalement contraints de faire cette restitution. La loi est la même à

l'égard de celui qui assassine un homme, et de celui qui venge un de ses proches. Le meurtrier, en effet, doit apaiser par des satisfactions et des présents, le vengeur qu'il a blessé et offensé, en lui enlevant les consolations de l'amitié. Il ne doit pas être obligé de pardonner, sans qu'on lui fasse satisfaction, celui auquel le Seigneur envoie de ses autels son ennemi avec des présents. Plaise à Dieu que, sans plus exiger, il se laisse apaiser par cette offrande du repentir. Le jeûne du sixième et du septième jour ne doit pas être généralement imposé à des hommes qui n'ont pas la même santé et ne sont pas coupables des mêmes fautes; et cette satisfaction ne doit pas être considérée comme suffisante pour tous les pécheurs. Aux crimes qui vont croissant tous les jours, on doit remédier selon les préceptes de l'Evangile, des apôtres, des canons et des pontifes, et il ne convient pas que ceux, qui sont à la tête des peuples, imposent des préceptes contraires. Il faut qu'ils ne soient pas opposés à ceux qui, devenus les organes de l'Esprit Saint, ont parlé et écrit sous l'influence de son souffle, de peur qu'ils ne paraissent anéantir leur doctrine. On ne doit pas frapper d'excommunication, ceux qui ne voudront pas prêter serment pour cet objet : la faiblesse humaine a déjà assez de peine à observer un seul mandement, sans qu'il faille la rendre parjure, toutes les fois qu'elle manquera

à l'une de ces instructions. Tous doivent passer de ce siècle dans un autre : l'esprit, naturellement oublieux, a besoin d'être réveillé, à cause de la grandeur et de la nouveauté d'une route inconnue : si donc il s'écarte quelque peu, il faut que les ames pieuses le rappellent dans la bonne voie, et l'engagent à se repentir, même au plus fort de son endurcissement, et non qu'on refuse (loin de moi cette pensée), la miséricorde à celui qui l'implore. L'autorité divine nous a aussi recommandé de livrer tout pécheur à la terre, depuis que le pécheur, qui a donné la mort à tous les pécheurs, a entendu ces paroles : *Tu es terre et tu retourneras en terre*.

CHAPITRE XLVIII.

Gérard désabuse les habitants de Douai qui, séduits par Watier, croyaient que cet évêque ne voulait pas la paix.

Gérard fut ensuite obligé de se rendre à Douai. Le peuple poussait des clâmeurs et demandait l'établissement d'une paix illusoire. Il répondit ce que lui inspira pour la circonstance présente, celui qui est le même aujourd'hui qu'hier et qui ne changera pas demain. Watier avait fait croire aux bourgeois et aux habitants des campagnes que l'évêque était opposé à la paix ; ce n'est pas qu'il fût lui-même partisan de la paix, mais c'est qu'il cherchait les moyens de se livrer avec plus de licence à sa

perversité. Il avait recueilli deux des préceptes cités plus haut, défendant de porter les armes et d'exiger des restitutions, et il cherchait à ensevelir dans l'oubli les rapines et les meurtres dont il s'était repu et à donner un plus libre cours à ses malversations accoutumées, en interdisant les armes à tout le monde. Instruit de ces menées, l'évêque apaisa le peuple, lui exposa les fourberies de Watier, le désir que lui-même avait de maintenir la paix ; il remit en outre au peuple plusieurs redevances, afin que dans la suite il n'attendît la tranquillité que de lui seul. Alors, la foule se mit à bénir l'évêque, reconnaissant qu'il cherchait véritablement la paix, même au détriment de ses propres intérêts, puisque, comme nous l'avons dit, il avait remis à ses administrés ce qui lui était dû.

CHAPITRE XLIX.

Sur les instances de Baudouin, comte de Flandre, la paix est enfin conclue avec Watier, en présence des reliques de beaucoup de saints. Gérard donne au peuple de sages avis sur le salut des ames, et se montre indulgent pour les faibles.

Sur ces entrefaites, Baudouin, alors comte de Flandre, engagea l'évêque à venir au secours du peuple et à consolider la paix en exigeant le serment. Le prélat, sans s'écarter de la saine raison, protesta qu'il n'ordonnerait rien que ce qui était dans la loi et dans l'Evangile. Enfin, vaincu par

l'ennui, il fit transporter beaucoup de reliques sur les confins des territoires d'Arras et de Cambrai et se rendit avec une suite nombreuse au lieu désigné. Pendant ce temps-là Watier ne demeurait pas oisif ; se promenant de côté et d'autre, entrant et sortant, il donnait à entendre que l'évêque était opposé à la paix et faillit exciter le peuple à quelqu'acte de violence. Mais Gérard, sans se laisser intimider, confondit sa méchanceté par ces mots : « Un tableau nous réprésente Satan s'approchant de l'oreille de Simon et lui suggérant tout ce qu'il devait dire dans sa dispute avec l'apôtre Pierre. Tu n'agis pas autrement, toi qui excites les autres au mal pour lequel tu ne peux suffire. » Ensuite, il calme le peuple, et, quand il l'a rendu attentif, il lui apprend quelle est la paix que lui proposent ces gens qui veulent le dévorer. Après un discours sur le salut de l'ame, il ordonne aux assistants de promettre qu'ils observeront tout ce qui est commandé dans la loi chrétienne, et qu'ils auront recours à la pénitence, toutes les fois qu'ils s'en écarteront. Pleins de joie et persuadés de la vérité de ses paroles, tous promettent unanimement ce qu'on leur demande et retournent en paix chez eux.

« Nous voulons revenir sur nos paroles, de peur qu'on ne nous accuse à la légère, de n'avoir pas assez développé les préceptes de l'Evangile en

opposition avec les statuts des évêques : parce que le Seigneur a donné quelques-uns de ses préceptes pour ceux qui sont imparfaits et pour ceux qui sont parfaits, d'autres, pour ceux seulement qui sont parfaits. En voici la preuve : ayant dit à un jeune homme : *Connaissez-vous les commandements ?* il ajouta : *Vous ne tuerez point* (Luc. 18), et d'autres préceptes de ce genre. Celui-ci ayant répondu : *J'ai observé tout cela dès ma jeunesse,* le Seigneur lui dit : *Il vous manque encore une chose, vendez tout ce que vous avez, et le distribuez aux pauvres.* Ailleurs, il dit en parlant des eunuques : *Qui peut comprendre ceci le comprenne, car tous ne peuvent le comprendre* (Mat. 19. 12). Nous n'ignorons pas qu'on peut dire, que personne, s'il n'est parfait, n'entrera dans le royaume des cieux. A cela nous répondrons que toutes les étoiles n'ont pas le même éclat, et nous en appellerons à la parole du Seigneur : *En la maison de mon père il y a plusieurs demeures* (Jean. 14. 2). La différence de ces demeures, selon nous, pour me servir de cette expression, n'a été établie que par sa volonté toute puissante. Pour leur conserver une quantité égale, une charité inviolable a été donnée aux uns et aux autres, existant dans chacun, se communiquant à tous dans toutes leurs actions, suffisant à tout par sa propre nature. Nous pouvons dire de nous ces paroles que le prophète adresse à celui

qui supplée à notre imperfection : *Votre miséricorde vaut mieux que notre vie*. C'est par elle que ceux, qui jouiront de la vie céleste, auront une gloire égale ; il participeront de la joie de tous, pleins des perfections de la charité, afin que l'égalité ait lieu.

CHAPITRE L.

Conrad se rend en Italie. Sa cruauté envers les évêques et autres personnes. Des prodiges se manifestent le jour de son couronnement. Il meurt peu de temps après. Gérard se rend auprès de Henri III, son successeur. Prodiges qui précédèrent la mort de Conrad.

L'EMPEREUR Conrad alla en Italie pour s'y occuper des affaires de l'empire et combattre ceux qui avaient pris les armes. Pendant son séjour dans ce pays, il fit jeter en prison, sans respect pour leur caractère, quelques évêques Lombards attachés au parti d'Eudes. L'archevêque de Milan, aussi arrêté pour une autre cause, chercha son salut dans la fuite. Irrité contre ce prélat, l'empereur incendia et détruisit une vaste étendue de pays. Car, de concert avec l'archevêque, les Lombards, grands et petits, avaient juré que, pour aucune raison, ils ne souffriraient un maître qui voulût leur imposer des lois de vive force. Enfin, arriva le jour de la Pentecôte : selon la coutume, l'empereur devait être couronné pendant la solennité de la messe. On ne put trouver qu'une petite église située près de la ville. Dès le matin le ton-

nerre commença à gronder, les éclairs à briller, à tel point, que plusieurs en eurent la raison égarée dans leurs maisons, et que quelques-uns rendirent l'ame pendant le service divin, comme l'a attesté l'évêque Bruno qui célébra la messe. Un certain Bertulfe, secrétaire du roi, a raconté qu'il avait vu Saint-Ambroise paraissant indigné des cruautés de ce prince. Sans avoir terminé les affaires de Lombardie, il se dirigea ensuite vers les Alpes : peu après, atteint d'une maladie, il mourut à Utrecht et laissa le fardeau du gouvernement à son fils Henri. Le pontife, dont nous avons parlé, alla le remettre entre ses mains ; le duc Gothilon, qui avait d'abord songé à résister, finit par suivre son exemple.

Voici quels furent les prodiges qui précédèrent la mort de Conrad. Un an avant sa mort, au mois d'avril, le 8e jour des ides, on vit au ciel, entre l'Orient et le Midi, une longue traînée de feu qui, se dirigeant vers le soleil déjà près de se coucher, parut tomber sur la terre. On en vit long-temps les traces semblables à cette clarté que l'on remarque, quand les nuages se referment après un éclair. L'année même de sa mort il y eut une éclipse de soleil, la veille des ides de mai : or, l'empereur, comme je l'ai dit, mourut le 2 des nones de juin.

CHAPITRE LI.

Gérard se rend avec le roi Henri à Maëstricht, où il lève les corps des SS. Gondulphe et Monulphe. Il y assiste à la consécration de l'église de St.-Servais, puis, à Metz, à celle de St.-Etienne. Il reçoit des reliques. Aldon, spoliateur de l'église de St.-Géri, dont il était avoué, est chassé de Cambrai.

Dans le mois d'août suivant, le Seigneur évêque vint à Maëstricht avec l'empereur, et, à la prière de l'évêque Nithard, il leva les corps des saints confesseurs Gondulphe et Monulphe, dont il reçut les reliques; une église fut consacrée en ces lieux, en l'honneur de St.-Servais. Il assista encore à Metz à la consécration de l'église de St.-Etienne, premier martyr, sur la prière que lui en fit Thierri évêque de cette ville, lequel lui donna les précieuses reliques de ce saint martyr de J. C., que le prélat rapporta avec lui.

Aldon de Vido, avoué de l'église de St.-Géri, en était le déprédateur : convaincu d'une foule de malversations, il fut chassé de la ville par le prélat. C'était en effet un homme de fraude, menteur et infidèle. Il accepta contre l'évêque un combat en champ-clos, se confessa vaincu et perdit légalement ses biens..........

CHAPITRE LII.

Gérard, procédant à la consécration de l'église Notre-Dame, à Arras, découvre beaucoup de reliques, et entr'autres, le bras de St.-Vaast.

Le Seigneur évêque Gérard, avant la consé-

cration de l'église Notre-Dame, fit enlever l'autel de la place qu'il occupait. On creusa la terre alentour et on y découvrit beaucoup de reliques. On trouva en outre un bras de St.-Vaast, confesseur du Christ, une grande partie de sa tête et quelques-uns de ses membres. L'église donc fut solennellement consacrée le 2 des nones de janvier, et le corps de St.-Vaast et des autres saints fut porté par les moines du même lieu.................

....

CHAPITRE LIII.

De Leduin et de Richard, dignes abbés de St.-Vaast. De Jean, leur successeur.

Peu de temps auparavant, Leduin, laïque qui avait embrassé l'état monastique et qui avait ensuite obtenu la dignité abbatiale, sortit de ce ce monde pour aller heureusement dans l'autre, comme nous l'espérons, et plongea dans l'affliction ceux que ses instructions avaient formés à toutes les vertus: Pour le dire en quelques mots, inspiré par la seule sagesse divine, qui ne s'enseigne point, il démontra la folie et la vanité de la science des grammairiens, et, s'éloignant soigneusement des affaires mondaines, il travailla fidèlement aux choses de Dieu. Il vécut avec l'abbé Richard, homme d'une piété éminente, et Frédéric, oncle du comte Baudouin, homme juste et prudent qui s'était retiré du monde et qui fit pros-

pérer la religion et les biens temporels. Quand Richard l'eut mis en sa place, Leduin persista noblement, comme il le devait, dans l'exercice de ses bonnes œuvres. Il fit rebâtir le monastère en entier, l'enrichit d'une foule de choses utiles et marcha dans les commandemens du Seigneur d'une manière irrépréhensible. Lorsque Dieu le rappela à lui, il eut pour successeur Jean, que les frères élurent sous l'influence du Seigneur évêque Gérard et du comte Baudouin.

CHAPITRE LIV.

Lettre de l'évêque Gérard à l'empereur Henri III.

« Au Seigneur Henri, sérénissime Auguste, Gérard, le dernier des évêques, le serviteur des serviteurs de Dieu, paix et salut éternel.

» Vers la fin de ma vie, lorsque je suis accablé d'ans et de fatigues, j'impute à mes péchés le chagrin d'être privé des consolations que j'attendais de vous : ce n'est point vous qui en êtes cause, mais c'est Dieu contre lequel je pèche continuellement. Cependant je ne crains pas de vous adresser ce peu de paroles, parce que je n'ai point failli envers vous et que j'ai été fidèle à travailler au maintien de la commune patrie. Trente ans se sont passés depuis que nous vivons dans notre ville, menacés par le glaive des habitans de notre diocèse. Je ne veux point rappeler ici tout ce que

ces hommes ont reçu de notre église dans des distributions journalières, des rois Otton et Henri de bienheureuse mémoire, des évêques mes prédécesseurs, ni enfin tout ce que je leur ai donné de mon propre patrimoine. Et de même que votre libéralité a un trésorier, qui fait chaque jour les dépenses qu'exigent les circonstances, de même je suis leur trésorier, et je tâche d'obtenir, je ne dirai point la tranquillité de la vie, mais le délai de la mort de ceux qui sont avec moi; c'est là ce qu'aurait dû faire la verge de votre justice. N'était-ce pas du trône que je devais attendre reconnaissance? Et cependant la main de votre courroux s'est appesantie sur nous, lorsque notre humilité était le moins coupable envers vous. Je dis ceci à mon Seigneur afin qu'il puisse apprécier mes maux : pour ce qui est de nos intérêts et de notre cause, qu'il ne prête point à tous une oreille favorable, mais qu'il consulte ceux qui connaissent la patrie et la nation, et qu'il ait égard à l'utilité publique plutôt qu'aux insinuations. Il ne convenait point à la personne royale d'avoir jusqu'à ce jour pour amis les adversaires de la paix et d'éloigner ceux qui l'ont fait fleurir jusqu'à ce jour. Croyez-moi, ce sont là des insinuations perfides et calomnieuses. C'est pourquoi, j'ai différé de vous obéir, parce qu'il ne resterait plus désormais de repos ni à nous ni à vous. Il n'est pas étonnant

que, pour ce fait, vous vous irritiez trop vivement contre moi, comme Maurice le fit contre Grégoire, quoique je sois de beaucoup inférieur à Grégoire. Redoutez la vengeance qui frappa Maurice; car celui, dont nous représentons la personne, était hier et il est encore aujourd'hui. Par celui qui a formé l'Eglise, qui lui a donné l'unité, au prix de son sang, nous vous en conjurons, ne la divisez pas, ne la dispersez pas. Gardez-vous de vous trouver hors de son sein (loin de moi cette pensée), lorsque Dieu prendra son van en main. N'admettez pas auprès de vous, comme Roboam, ces jeunes gens bavards; imitez le silence réservé de Chusaï; David, le premier d'entre les trois les plus signalés qui..........

....

....

CHAPITRE LV.

Liébert, élevé auprès de Gérard, remplit successivement les fonctions d'écolâtre, de conseiller, d'archidiacre et de prévôt.

A l'évêque Gérard succéda sur le trône épiscopal le Seigneur Liébert, issu d'une noble famille du territoire de Brakèle : jeune encore, ses parents le confièrent aux soins de Gérard qui se chargea de son éducation. Doué d'un esprit facile et formé par les leçons assidues de son maître, le jeune enfant fit de grands progrès dans

l'une et dans l'autre science. Comme il s'avançait rapidement dans la carrière des bonnes études et se perfectionnait de jour en jour, son pieux protecteur se prit pour lui d'une vive affection et l'admit dans l'intimité de ses conseils ; pour l'affermir davantage dans la science, il lui confia la direction des écoles de Notre-Dame, dignité qui, à cause des travaux qu'elle exige, est rarement confiée à des nobles, mais qui est d'autant plus honorable qu'elle se donne plns rarement. Dans l'exercice de ces fonctions, il s'éleva au plus haut degré de science, et sage, il brilla parmi les sages. Dès qu'il connut l'habileté de son écolâtre, l'évêque ne voulut plus qu'il continuât à instruire des enfants ; il désira l'avoir toujours en sa présence et à ses côtés, et, dans ses jugements tant publics que particuliers, il le fit siéger d'abord comme premier auditeur, et bientôt après comme juge. De sorte qu'en peu de temps, ce jeune homme s'éleva au plus haut degré d'illustration dans les sciences divines et humaines. Doué d'une foule de vertus et d'une chasteté à toute épreuve, il devint un favori de prédilection pour l'évêque qui ne fesait plus aucune entreprise, soit publique, soit particulière, sans le consulter. Comme la clémence divine avait élevé Liébert en sagesse et en vertus, le prélat crut devoir l'honorer en lui conférant la dignité d'archidiacre, de prévôt, et les ordres majeurs de l'Eglise.

CHAPITRE LVI.

Liébert assiste Gérard dans sa vieillesse. Le châtelain Watier est mis à mort par ses ennemis. Sa veuve épouse Jean, avoué d'Arras, qui brigue auprès de Gérard l'emploi de châtelain.

Liébert usait des honneurs qu'il avait reçus, de manière à se faire juger digne d'en obtenir de plus grands encore. Bientôt, l'évêque Gérard commença à s'incliner vers la tombe, accablé du fardeau des ans et de la vieillesse : il n'avait plus la même force pour célébrer les divins mystères et pour administrer les affaires temporelles. Liébert, qu'il nourrissait depuis son enfance, qu'il avait comblé d'honneurs, lui était d'un grand secours dans l'exercice de ce double ministère. Il arriva sur ces entrefaites que Watier, châtelain de Cambrai, fut mis à mort par ses ennemis, et laissa après lui une veuve et un fils unique. Cette femme, nommée Ermentrude, continua les fureurs de son mari ; s'abandonnant aux excès les plus coupables, elle surpassa même les méchancetés de Watier. Parce qu'elle ne pouvait par elle-même exercer sa tyrannie, comme elle le désirait (car son fils était encore enfant), elle s'unit par les liens du mariage, à un tyran, nommé Jean, avoué d'Arras, et se plaça elle et son fils sous le patronage de cet homme. Son enfant mourut peu de temps après, selon ce qui est écrit : *La race des impies périra* (Ps. 36. 28). Jean, qui avait

épousé la mère et qui, à la faveur de ce mariage, s'était emparé du bénéfice de l'enfant, s'efforçait, soit par la violence, soit par la ruse, de s'approprier ce que la loi lui refusait. Pour venir plus facilement à bout de son entreprise, il se mit à circonvenir le prélat par de grandes promesses et à corrompre par argent ses proches et ses amis. Il ne voulut point que Liébert, le plus sage des fidèles du prélat, eût connaissance de ses projets, craignant de trouver dès le commencement un obstacle dans sa prudence et sa fidélité. Voulant donc priver l'évêque de ses conseils et éloigner Liébert de la ville, il feignit, sous de vains prétextes, de lui en vouloir. Il avait même dit à plusieurs personnes que, si une occasion favorable se présentait, il le mettrait à mort. Cependant, l'évêque Gérard s'affaiblissait : à la décrépitude de l'âge s'était jointe une fièvre violente, de sorte qu'il ne pouvait plus sortir de chez lui sans s'appuyer sur quelqu'un, ni veiller à ses intérêts ou aux intérêts publics. Le Seigneur Liébert ne pouvait plus se tenir assidûment auprès de son maître, à cause de la haine et de l'inimitié que Jean avait conçues contre lui. C'est pour ce motif qu'il demeurait au Câteau-Cambrésis dont on lui avait confié la garde. De temps en temps seulement, escorté d'une troupe armée, il visitait l'évêque et l'aidait dans ses travaux. Jean se réjouissait de

son absence ; toutefois, il ne pouvait rien obtenir de l'évêque, parce que ses intrigues, déjouées par les amis de Liébert, n'aboutissaient à rien.

CHAPITRE LVII.

Mort de Gérard. Liébert, avec d'autres députés, reporte le bâton pontifical à l'empereur. Henri, affligé de la mort de Gérard, cherche à lui donner un digne successeur.

TANDIS que ces choses se passaient, le jour de son rappel arriva, et Gérard mourut. Jean, quoiqu'il n'eût pas obtenu la charge de châtelain, demeura cependant dans la ville. On fit honorablement et comme il était convenable les funérailles du prélat ; le Seigneur prévôt et archidiacre, avec les autres archidiacres et commensaux de l'église de Cambrai, se rendit auprès de Henri, roi des Lothariens, et lui remit le bâton épiscopal en lui annonçant la mort de l'évêque. A cette nouvelle, le prince déplora vivement la perte de ce grand homme, qu'il affectionnait parce qu'il était chéri de tous, et mit tous ses soins à lui donner un digne successeur. Comme il réfléchissait à ce sujet, il lui vint dans l'esprit que Liébert, prévôt de cette église, qui depuis long-temps était son chapelain, et qu'en plusieurs circonstances il avait trouvé très-fidèle à son égard, et très-attaché à l'Eglise, était l'homme le plus propre à administrer le diocèse de Cambrai.

CHAPITRE LVIII.

À la satisfaction générale, Liébert est nommé évêque de Cambrai, par l'empereur, qui entonne lui-même le *Te Deum*. Jean veut interdire à Liébert l'entrée de la ville, à moins qu'il ne lui accorde la châtellenie. Il enlève les trésors de l'église et envahit la maison épiscopale.

Ayant donc appelé les députés de Cambrai, tant clercs que laïques, il leur fit connaître sa décision et leur annonça qu'il voulait donner pour évêque à l'église de Cambrai, le prévôt Liébert; il ajouta qu'il le croyait propre à gouverner cette église et qu'il comptait sur sa fidélité. A ces mots tous donnèrent leur assentiment, excepté un archidiacre, nommé Guon, qui bientôt fut convaincu d'avoir fait opposition par jalousie plutôt que par aucune autre raison. A la fin, Guon ayant aussi, comme les autres, donné son assentiment, Henri II, empereur des Romains, donna l'investiture de l'évêché de Cambrai au Seigneur Liébert. Il fallait voir alors régner dans tout le palais la joie et l'enthousiasme, l'empereur lui-même entonner le *Te Deum laudamus*, et accompagner l'évêque jusqu'à l'église avec le clergé et le peuple, en faisant retentir ce cantique d'allégresse. Le roi et les princes firent de grands honneurs au prélat, et il fut reçu par les siens avec des actions de grâces et de grandes démonstrations de joie. Après avoir fait hommage à l'empereur et satisfait à tous

ses autres devoirs, il s'empressa de retourner dans sa ville. Ce Jean, qui était resté à Cambrai irrité contre lui, apprit par la renommée ce qui s'était passé; que le Seigneur Liébert revenait plein de joie d'avoir été promu à la dignité épiscopale. A cette nouvelle, il entre dans une grande fureur et réfléchit long-temps à la conduite qu'il doit tenir. Ensuite, il rassemble tous ses satellites et leur fait part de ses secrets desseins : il leur dit, qu'il ne laissera pas entrer dans la cité de Cambrai Liébert récemment nommé évêque, à moins qu'il ne lui accorde préalablement la châtellenie de la ville. Il leur recommande donc à tous de se tenir sous les armes, prêts à le repousser s'il refuse de satisfaire à sa demande. Ensuite, il envahit l'église Notre-Dame, chasse les chanoines, s'empare des trésors de l'église et de tout ce qui lui tombe sous la main, et y établit ses satellites armés. Il entre avec ses soldats dans la maison épiscopale, introduit sa femme dans la chambre du prélat, fait préparer pour lui-même le lit de ce dernier et se fait servir lui et les siens aux dépens de l'évêque.

CHAPITRE LIX.

Les portes de la ville sont fermées à Liébert, qui se rend au Câteau et y demeure, jusqu'à ce que le comte Baudouin l'ait ramené en triomphe, après avoir chassé Jean avec ignominie.

Cependant le nouvel évêque approchait de la

cité, Jean accourt avec son armée, lui en ferme les portes et le repousse. En conséquence, le prélat se retira au Câteau-Cambrésis où on lui fit avec joie une réception honorable. C'est là qu'il demeurait depuis quelque temps, lorsque Baudouin, comte de Flandre, en revenant de la cour du roi de France, vint à passer par la même ville. Il y trouva l'évêque, et, charmé de son élection, il le ramena avec lui jusqu'à la ville de Cambrai. Arrivé aux portes, le comte enjoignit à Jean et aux siens de sortir de la cité et d'en laisser le libre accès au prélat. Jean, n'osant s'y opposer, obéit aux injonctions du comte son Seigneur et fit ce qui lui était ordonné. L'évêque, sous l'escorte du comte, rentra donc en triomphe dans Cambrai, et Jean son ennemi en fut ignominieusement chassé.

CHAPITRE LX.

Liébert donne la châtellenie à Hugues qui en est héritier légitime. Jean se détache du parti de Baudouin, et réclame l'intervention de l'empereur pour obtenir cette châtellenie.

Après l'expulsion de Jean, le prélat songea à prendre ses précautions pour l'avenir, et craignant que ce même Jean, ou tout autre tyran semblable, ne s'emparât de la châtellenie par force ou par ruse, et que l'héritier légitime n'excitât des troubles en réclamant contre cette usurpation, il manda Hugues, neveu du défunt châtelain Watier,

lequel était légitime héritier de cette charge et lui donna ladite châtellenie. Cet Hugues était encore enfant, mais il avait un parent, nommé Anselme, également recommandable par sa probité et sa valeur : c'est à lui que l'évêque confia la tutelle de l'enfant et l'administration de son patrimoine, ce dont Anselme s'acquitta très-bien et très-justement jusqu'à la fin. Jean, ainsi dépouillé de la châtellenie dont il s'était uniquement emparé, et ne pouvant plus faire aucun mal au prélat (car le comte l'en empêchait), déserta le parti de Baudouin dont il était lige, et se rendit auprès de Henri, empereur des Romains, qu'il savait être ennemi du comte de Flandre. Ayant pris du service dans l'armée de ce prince et sachant qu'il préparait une expédition contre Baudouin, il lui promit de conduire son armée, s'il déterminait Liébert, qu'il venait de nommer évêque, à lui donner la châtellenie de Cambrai.

CHAPITRE LXI.

L'empereur, qui se prépare à faire la guerre à Baudouin, confie à Jean le commandement de ses troupes. Il fait construire des ponts pour passer l'Escaut à Maing, non loin de Valenciennes.

A ces mots, l'empereur, qui désirait porter le ravage dans les terres du comte, fut rempli de joie, croyant qu'il obtiendrait facilement de l'évêque, ce que Jean lui demandait. Ce prince se hâte

donc de rassembler son armée, en confie le commandement à Jean, et selon leurs conventions, il se met en marche pour pénétrer dans le pays de Flandre. Après avoir traversé toute l'étendue de l'empire, il arriva au village de Maing, sur l'Escaut, à deux milles de Valenciennes, où il voulait construire des ponts et entrer ensuite dans les terres de Baudouin, lesquelles s'étendaient jusqu'à la rive opposée. Mais Baudouin occupait déjà avec son armée, l'autre côté du fleuve, à l'endroit même ou l'empereur voulait passer. Le prince et le comte se trouvaient ainsi en face sans pouvoir se nuire l'un à l'autre, à cause de la profondeur du fleuve qui séparait les deux armées. Un détachement, parti secrètement de l'armée impériale, alla traverser Cambrai pour tomber à l'improviste sur le comte et le battre par surprise; ce qui aurait eu lieu effectivement, si Baudouin, averti par un émissaire, n'eût pris la fuite avec ses soldats et abandonné les bords de l'Escaut.

CHAPITRE LXII.

L'empereur, après avoir passé l'Escaut, dévaste les terres du comte de Flandre. Jean réclame la châtellenie qui lui a été promise.

Alors, l'empereur passa l'Escaut sur les ponts qu'il avait fait construire et permit à son armée de ravager les terres de Baudouin. Portant partout le pillage et la flamme, il s'avança jusqu'au ruisseau

du Boulenrieu. Là, Jean, dont nous avons parlé plus haut, vint avec ses satellites trouver l'empereur et le pria de lui faire donner, comme il l'avait promis, la châtellenie de Cambrai, s'il voulait que lui et les siens restassent plus long-temps à son service. L'empereur fit donc venir l'évêque Liébert (car il était avec lui), et le pria de donner à Jean la châtellenie de Cambrai.

CHAPITRE LXIII.

Liébert, pressé par l'empereur de conférer à Jean la châtellenie de Cambrai, finit par céder à regret.

A cette proposition, l'évêque fut consterné; car il avait donné cette charge à l'héritier légitime, et un tyran cruel venait injustement la réclamer. Il répondit qu'il ne pouvait faire ce que demandait l'empereur, parce que selon les lois du pays, il avait donné la châtellenie à Hugues, à qui elle revenait de droit. Le prince, vu l'urgence du cas, voulait satisfaire à la demande de Jean, et le prélat ne croyait pas pouvoir revenir sur ce qu'il avait fait. L'empereur regardait comme léger et peu important ce qu'il demandait; pour l'évêque, au contraire, c'était une chose capitale et de la dernière importance. Car, s'il recevait dans Cambrai cet homme infame qui ne craignait point de demander contre toute justice le bien d'autrui, sa tyrannie troublerait la paix intérieure, et il ne

pourrait, au dehors, résister à l'héritier dépossédé ni à ses parents. Humilié et inquiété de toutes parts, il implorait le secours de la miséricorde divine ; voyant qu'il ne pourrait rien obtenir par la douceur, il eut recours à la violence ; il ordonna à ses soldats de se saisir du prélat, lui ravit la liberté et le fit mettre en prison. Enfin, cédant aux exhortations de ses co-évêques et de ses amis, et sachant, comme le dit l'apôtre, qu'il faut obéir au souverain, Liébert consentit à la demande du prince ; alors seulement, il recouvra la liberté et sortit de sa prison.

CHAPITRE LXIV.

Jean, pourvu de la châtellenie, conduit les troupes impériales jusqu'au château de Lille, où est tué Lambert, comte de Lens. L'empereur pénètre ensuite jusqu'à Tournai et enfin retourne dans ses états, après avoir vaincu le comte de Flandre.

Ayant obtenu ce qu'il désirait, Jean se prépara de nouveau à conduire l'armée de l'empereur, voulant s'il était possible la faire passer par l'Ecluse. A force de travaux et de recherches, il parvint à en faire ouvrir les portes, vers le milieu de la nuit ; l'armée impériale entra dans la forteresse et fit un grand carnage des ennemis qui voulurent résister. Le prince passa outre de l'Ecluse, et tuant à droite et à gauche tout ce qui se présentait à lui, il arriva au château de Lille où périt Lambert, comte de Lens, qui était accouru à sa rencontre

avec des troupes nombreuses. De là il se rendit à Tournai : il y cerna dans une forteresse grand nombre de fuyards, soldats d'élite, les assiégea, les réduisit par la famine et les força à se rendre. Il fit enfermer les prisonniers, en confia la garde à ses soldats, et retourna couvert de gloire dans ses états. Mais nous nous écartons de notre sujet, et, en parlant des exploits de l'empereur, nous gardons le silence sur les actes du Seigneur évêque Liébert. Laissons donc aux historiens de ce prince le soin de raconter ses guerres et ses hauts faits, et revenons à ce qu'il nous reste à dire sur l'administration du prélat.

CHAPITRE LXV.

Liébert, réconcilié avec l'empereur et avec Jean, revient à Cambrai, où il protége le jeune Hugues, à qui il avait d'abord donné la châtellenie. Les Cambrésiens jouissent d'une paix profonde.

L'EMPEREUR étant retourné dans ses états, l'évêque se retira aussi dans sa ville de Cambrai, et, bien loin de repousser le jeune Hugues qu'il avait nommé châtelain, il l'accueillit et le protégea avec non moins de zèle qu'Anselme son tuteur et son patron et se chargea de son éducation, regardant comme non avenu l'octroi de la châtellenie que l'empereur l'avait obligé de faire à Jean. Le prince vit cette action de bon œil et n'en témoigna aucun ressentiment au prélat : bien plus, en

compensation de cette charge, il fit des présents à Jean, lui abandonna un autre bénéfice et rétablit la paix et la concorde entre lui et le prélat. Car il n'ignorait pas que, dans cette circonstance, tout ce qu'avait fait Liébert, il l'avait fait pour obéir à son autorité, puisqu'il avait précédemment donné la châtellenie à Hugues. Charmé d'obtenir les bonnes grâces de l'empereur et d'être délivré des prétentions injustes de Jean, l'évêque cherchait à faire régner dans la ville de Cambrai tous les genres de prospérité. Les citoyens, long-temps en proie aux troubles et réduits à la pauvreté, semblaient sortir du tombeau et puiser une vie nouvelle dans les douceurs de la paix. Grâce aux travaux et au zèle de l'évêque, dans la ville de Cambrai et dans tous les environs, la miséricorde et la vérité allaient au devant l'une de l'autre ; la justice et la paix s'embrassaient. Toutes les portes étaient ouvertes, et nulle part, un voleur, un ravisseur, un homme injuste qui cherchât à nuire à son semblable. Les clercs, nageant dans l'abondance, chantaient dans les églises les louanges de Dieu et les laïques exerçaient leur profession en paix. On a appelé heureux un tel peuple, mais bien plus heureux encore le prélat qui sut donner tant d'extension aux bienfaits de la paix.

CHAPITRE LXVI.

Hugues, devenu châtelain, imite la méchanceté de ses prédécesseurs, et encourt l'excommunication.

Cependant, le jeune châtelain Hugues grandissait, le temps approchait où il cesserait d'être sous la tutelle d'Anselme et jouirait de son bien. Il semblait à Anselme que ce jeune homme n'était pas encore propre à administrer la châtellenie et il aurait désiré, avec le consentement de l'évêque, prolonger sa tutelle. Mais, quoique le prélat fût d'accord avec Anselme sur l'imperfection de Hugues, il ne voulait point pour cela l'empêcher de jouir de son bien à l'époque prescrite, pensant que ses conseils suffiraient pour ramener le jeune homme dans le chemin de la vérité, si son ignorance et son aveuglement le faisaient dévier de la droite route. Ainsi, Anselme ne put obtenir d'aucune manière, ni par prière ni par présent qu'on différât le jour où Hugues devait prendre possession de la châtellenie. Maître de cette charge honorable, il ne tarda pas à laisser percer les sentiments que jusque-là il avait cachés dans les replis de son cœur. Jusqu'alors comment se serait-il fait connaître, retenu qu'il était par son âge, par la crainte et par son maître? Une fois libre de ses actions, il foule aux pieds les instructions et les préceptes de son maître, confond dans sa pensée le juste et l'injuste et s'abandonne, sans nul respect, à la per-

versité de son cœur et aux débauches les plus criminelles. Peut-il avoir encore aucun respect pour la justice, celui qui dans la ville même de son Seigneur, sur la place publique, établit par d'injustes actions un magasin de bois, malgré les réclamations et l'opposition de son Seigneur ? Jamais son prédécesseur n'avait osé se porter à cet excès. Ce magasin de bois, établi par Hugues dans la cité de Cambrai, fut placé dans l'enclos de l'abbaye de St.-Aubert, malgré l'évêque, et ce fut là le prélude des affronts qu'il lui fit subir dans la suite. Pour second grief, il enleva dix vaches à Ermenald, métayer et chambellan de l'évêque, les ramena dans la ville et s'en nourrit sous les yeux mêmes du prélat; enfin il fit arrêter Ermenald et le jeta dans les fers. A cette nouvelle, Liébert fut plongé dans une grande douleur : il se rendit lui-même à la maison du châtelain, afin de savoir pour quel motif il retenait ainsi son chambellan en prison. Mais, en voyant entrer son Seigneur, Hugues prit la fuite et sortit par une autre porte. L'évêque l'appela à haute voix et le somma au nom de la fidélité qu'il lui devait de s'arrêter et de lui rendre compte de l'arrestation d'Ermenald; mais Hugues n'en voulut rien faire, monta à cheval et partit. Ce que voyant, Liébert fit rendre la liberté à son chambellan et l'emmena, plein de joie, comme s'il l'eût arraché au gouffre du Tartare. Après cela, Hugues

rentra chez lui sans avoir fait sa paix avec l'évêque, et loin de se désister de sa première perversité, il ajouta des excès plus graves encore à ceux qu'il avait déjà commis. Il accablait d'affronts et d'injustices les citoyens les plus honnêtes et les plus riches, plongeant les uns dans un affreux cachot, sans condamnation ni jugement, arrachant la barbe aux autres, et leur faisant éprouver d'autres avanies semblables. Il fit ignominieusement conduire dans la prison publique, Euremare, l'un des plus riches citoyens de Cambrai, et Gérald, assez connu parmi les marchands de la ville et des environs, dont l'âge et la stature imposante auraient dû inspirer le respect aux tyrans. Le prélat le réprimanda pour ces fautes et pour plusieurs autres, et comme il ne voulait point s'amender et se livrait à des excès plus coupables encore, il l'excommunia; mais, lui méprisa cette excommunication, et, ne voulant ni implorer miséricorde, ni promettre de se corriger, il se rendit auprès du comte de St.-Quentin, et pendant tout le temps qu'il y séjourna, il fit à Liébert et à son église, tout le mal qu'il put.

CHAPITRE LXVII.

L'évêque détruit Porgival ou Bourjonval, retraite de Hugues et de ses satellites. Hugues se retire à Inchi.

QUELQUE temps après, Hugues établit une forteresse à Porgival, sur le territoire de Cambrai,

à dix milles de cette ville, et s'y retira avec ses satellites : de là il ravageait les possessions voisines de l'évêque, pillait les passants et fatiguait de ses rapines tous les habitants d'alentour. Le prélat ne souffrit pas long-temps ces brigandages ; il rassembla ses cavaliers et ses fantassins et marcha contre la forteresse. Elle fut prise d'assaut, brûlée et rasée ; c'est ainsi que ce lieu fut purgé de ces satellites et de ces voleurs. Après la destruction de son château, Hugues alla chercher une autre retraite dans le village nommé anciennement Inchi, et de là il recommença de nouveau ses brigandages et ses autres vexations contre l'évêque. Ce dernier irrité marcha sur Inchi, à la tête d'une troupe nombreuse, et cette nouvelle forteresse eût été bientôt rasée, si Robert de Perrone, qui était venu au secours de l'évêque ne s'y fût perfidement opposé. Après cette marche inutile, les Cambrésiens rentrèrent dans leur ville, sans avoir exécuté leur projet.

CHAPITRE LXVIII.

Hugues devient amoureux d'Ada, nièce de Richilde, comtesse de Mons. Il l'épouse, après avoir été relevé de l'excommunication, avoir fait l'abandon de ce qu'il possédait à Cambrai, et renouvelé son serment de fidélité en donnant des otages. Bientôt après il viole toutes ses promesses.

Cependant, Hugues devint amoureux d'une jeune fille, nommée Ada, nièce de Richilde, comtesse de Mons, et désira ardemment de s'unir à

elle par les liens du mariage. Mais, comme il avait été excommunié, il ne savait de quelle manière s'y prendre pour arriver à ses fins. Vaincu par le feu de son amour charnel, il alla trouver la comtesse Richilde et la conjura de lui donner sa nièce en mariage. Richilde, cédant à ses prières, consentit enfin à ce qu'il demandait, à condition qu'il se ferait auparavant relever de l'excommunication dont l'avait frappé l'évêque de Cambrai. Que faire? Il se souciait peu d'être absous; cependant, comme il était éperdûment amoureux de la jeune fille, il demanda l'absolution au prélat par l'entremise d'un envoyé. Liébert, fatigué de ses insolences, ne voulait l'absoudre qu'à condition qu'il fit l'abandon de tout ce qu'il possédait dans l'enceinte de Cambrai (cet abandon se désigne ordinaire-par le mot *déguerpir*); Hugues, qui brûlait du désir de posséder Ada, finit par accéder à tout ce que désirait l'évêque. En présence du prélat, de ses soldats, de la comtesse Richilde et de ses officiers, il fit l'abandon de tous les bénéfices qu'il possédait dans la cité de Cambrai; et, après avoir reçu l'absolution, il fit hommage à l'évêque pour les autres biens de la châtellenie, et donna des otages. Mais il ne fut pas long-temps fidèle à son serment, qu'il fit le jour de la fête de St.-André et qu'il viola le surlendemain du dimanche des Rameaux. En effet, ce jour-là, il entra dans la forêt

d'Arrouaise, enleva et emmena toutes les bêtes de somme qu'il y trouva appartenant aux Cambrésiens. L'évêque le somma plusieurs fois, au nom de la foi jurée, de restituer ces animaux; mais il s'y refusa, et, le jour même où l'on donne l'absolution, la veille du vendredi saint, il fit signifier un défi à son Seigneur.

CHAPITRE LXIX.

Hugues abandonne Cambrai et se retire à Oisi, d'où il fait à l'évêque tout le mal possible. Toutes les faveurs qu'il avait obtenues lui sont retirées. Il persiste dans ses desseins criminels au point de surprendre l'évêque pendant la nuit et de l'emmener captif.

Ensuite, Hugues abandonna Cambrai et se retira à Oisi; de là, comme par le passé, il fit à l'évêque tout le mal possible. A trois reprises différentes, le prélat le somma de comparaître devant lui et d'amender ses torts en présence de ses pairs. A la fin, comme ce dernier ne cessait de lui rappeler la terre qu'il tenait de lui et la fidélité qu'il avait jurée, il comparut devant le prélat en présence de ses pairs: mais quelque sommation qu'on lui fit, il ne voulut accorder aucune réparation et s'en alla pire qu'il n'était venu. En conséquence, ses pairs et beaucoup d'autres nobles personnages, qui assistaient au plaid pour juger cette cause, déclarèrent Hugues coupable et déchu de la terre qu'il tenait de l'évêque. Ce dernier, ainsi dépossédé, retourna dans le château qu'il s'était cons-

truit à Oisi et ne cessa de faire du mal à l'évêque. Liébert cependant supportait tous ces maux avec patience, ne témoignait aucune crainte et parcourait son diocèse, bénissant les églises dont il fallait faire la dédicace et exerçant les autres fonctions de son ministère. Un jour qu'il vaquait ainsi à ses travaux, il vint dans un village, nommé Boiri, dont il bénit l'église ; après la cérémonie, afin d'affermir le peuple dans la foi et de se reposer de ses fatigues, il passa la nuit en cet endroit. Ledit Hugues, en ayant été informé, rassemble ses complices, se rend à la maison où l'évêque, s'étant déjà couché, livrait ses membres fatigués au repos ; il en enfonce les portes, massacre plusieurs de ceux qui voulaient résister et arrive à la chambre où se trouvait le prélat avec son prévôt Wibaul et ses chapelains. Wibaul s'étant aperçu de la surprise et de la violence qu'on exerçait, se plaça devant la porte de la chambre et en barra l'entrée. Mais seul, il ne put résister à une foule d'aggresseurs ; la porte fut brisée et il tomba frappé de la main de Hugues lui-même. Enfin, cet assassin furieux ne craignit point de s'emparer de la personne du prélat qui était dans son lit et n'avait d'autre vêtement qu'une chemise : il l'emmena ainsi presque nu dans sa forteresse d'Oisi et l'y retint en prison.

CHAPITRE LXX.

Arnoul III, comte de Flandre, et sa mère Richilde, font rendre la liberté à Liébert qui chasse Hugues de son pays.

A la nouvelle de cet événement, Arnoul, comte de Flandre, et sa mère Richilde, réunirent leurs troupes, marchèrent sur Oisi et réclamèrent avec autant de sagesse que de courage, l'évêque qui leur fut rendu sur le champ. Ils le ramenèrent en triomphe à Cambrai et firent en outre des présents à l'église Notre-Dame et aux autres monastères de la ville. Après cette digne et glorieuse expédition, le comte de Flandre, au comble de la joie, s'en retourna dans son pays avec sa mère. Irrité au plus haut point contre Hugues, Liébert ne cessa de le poursuivre, qu'il n'eût détruit sa forteresse d'Oisi et qu'il ne l'eût expulsé lui-même du territoire de Cambrai. Ainsi chassé de sa patrie, il s'abstint de faire aucune réclamation tant que vécut l'évêque, et, délivré de sa méchanceté, le pays demeura en paix.

CHAPITRE LXXI.

Munificence de Liébert envers l'église Notre-Dame. Fondation du monastère du St.-Sépulchre. Introduction des chanoines réguliers dans l'abbaye de St.-Aubert.

Cependant, l'évêque commençait à vieillir, et à mesure que son corps s'affaiblissait, son ame se portait avec plus d'ardeur vers la vie éternelle. Il

employa à acquérir le bonheur éternel, le brillant héritage que ses prédécesseurs lui avaient laissé pour la gloire de ce monde. Il concéda par une charte à l'église Notre-Dame, tant en héritage qu'en revenus, de quoi fournir à la boisson et à la nourriture des chanoines pendant tous les dimanches de l'année, à condition que, tout second jour de chaque semaine, toute la congrégation réunie célèbrerait une messe générale pour le salut de son ame et de celles de tous les fidèles trépassés. Puisque j'ai parlé de sa munificence à l'égard de Notre-Dame et de ses chanoines, je ne passerai pas non plus sous silence sa libéralité envers les autres monastères de la ville. Il bâtit à ses propres frais, le monastère de St.-Sépulchre et y plaça des moines et un abbé. Il donna à cette abbaye des biens et tout ce qui pouvait lui être utile, comme on peut le voir aujourd'hui. Il plaça dans le monastère de St.-Aubert un abbé et des chanoines réguliers, et en expulsa certains clercs dont la vie était irrégulière et déréglée. Il donna en outre audit monastère de riches églises et de belles propriétés, et rétablit magnifiquement les prébendes à ses propres frais....... *La fin manque.*

L'ouvrage de Baldéric jouissait d'une telle estime, dès le siècle qui en suivit la publication, que divers auteurs

se sont attachés, non-seulement à l'abréger, mais aussi à le continuer jusqu'au temps où ils vivaient. Nous avons déjà offert plus haut, dans une note, p. 308, d'après le Ms. de Baluze, la nomenclature des évêques qui ont occupé le siége de Cambrai, depuis Liébert jusqu'à Roger de Wavrin, en 1179; cette nomenclature se trouve reproduite aussi dans le *Recueil des historiens de France*; t. 13, p. 533. Il parait que celui qui l'a écrite était un moine de l'abbaye de Maroilles.

Nous allons donner ici une suite des évêques d'Arras, depuis la séparation de cette église d'avec celle de Cambrai jusqu'en 1174. Nous l'extrayons d'un Ms. de la bibliothèque de Cambrai, inscrit sous le n° 766, où elle termine une *Vie de Saint Liébert*. Les bénédictins successeurs de Dom Bouquet ont aussi inséré ce fragment dans leur célèbre *Recueil des Historiens de France*, t. 13, p. 533-534.

PREMIER SUPPLÉMENT

A LA CHRONIQUE DE BALDÉRIC.

Le Seigneur Gérard II succéda à Liébert. A sa mort, N. S. J.-C. visita le peuple d'Arras, et, grâce au conseil du prévôt Walbert et aux efforts de quelques clercs, cette noble cité fut jugée digne d'avoir son pasteur et son évêque particulier. En effet, le B. pape Urbain II, gémissant sur la désolation d'une si grande ville, l'affranchit de la juridiction de Cambrai et lui accorda pour toujours le privilége d'élire son évêque. On élut le Seigneur Lambert, natif de Guisnes, chantre de Lille, lequel, après les fatigues d'une longue route, fut sacré évêque par le pape Urbain, dans l'église Notre-Dame-la-Neuve, à Rome. Après avoir reçu de ce même pape les titres de nos libertés et la dignité de légat de la province de Reims, il revint parmi nous ; il pourvut, suivant les circonstances, aux

affaires de son diocèse et fut enseveli, après sa mort, dans l'église Notre-Dame, où il repose en paix.

Son succeseur fut le Seigneur Robert, natif d'Arras. Outre plusieurs avantages dont il gratifia son église, ce fut lui qui, le premier, décida que l'on chanterait les heures de la Sainte-Vierge dans le couvent des chanoines. Enfin, appelé à une condition meilleure, il attend paisiblement dans ladite église le jour de la résurrection.

Le troisième évêque fut le Seigneur Alvise, natif de Flandre, ancien profès de Saint-Bertin et abbé d'Anchin : les témoignages de sa grandeur d'ame subsistent encore. Mais, étant parti pour Jérusalem, il mourut en route et fut enseveli à Philippopolis.

Le quatrième évêque, son successeur, fut le Seigneur Godescale, né dans le Brabant, abbé de Mont St.-Martin, homme vraiment remarquable par la libéralité de ses aumônes, lequel, après avoir résigné l'épiscopat, supporta avec une grande patience les infirmités de son corps et se retira dans l'église de St.-Martin de Laon, où il avait auparavant prononcé ses vœux : c'est là qu'il s'endormit en J.-C., et qu'il repose dans le sein de l'église qui lui tint lieu de mère.

Après sa résignation, le Seigneur André de Paris, abbé de Vaux-Sernai, de l'ordre de Clair-

vaux, prit les rênes de l'église. Mais, après de nombreux travaux, il remit à la terre ce qui lui appartient et fut pieusement enseveli par les siens dans l'église Notre-Dame.

Après lui, le Seigneur Robert, natif de Chartres et prévôt d'Hire, fut seulement élu à Arras. Il occupa environ deux ans le siége épiscopal, sans avoir obtenu les provisions de sa dignité. Enfin, il se retira dans le diocèse de Cambrai où quelques meurtriers le tuèrent misérablement, près du village de Condé.

Le *Recueil des Historiens de France*, t. 13, p. 534-542, contient une autre continuation de Baldéric, extraite d'un cartulaire du XII[e] siècle, reposant aux archives de l'église de Cambrai. Cette suite, où les dates ne sont pas indiquées, se trouve aussi reproduite dans la brochure intitulée : *Supplementum seu continuatio Chronici Cameracensis Balderico adscripti, ab anno MLIV ad annum MCXCVI, in-8°. Cameraci, apud S. Berthoud,* 1786. Je crois donc pouvoir me dispenser de l'insérer ici ; mais voici une Continuation *inédite* que l'on me saura, j'espère bon gré de faire connaître. C'est le troisième livre d'une chronique découverte en 1787, dans les archives de l'abbaye de Maroilles, par Dom Bevenot, alors religieux de St.-André du Câteau, aujourd'hui doyen-curé de Maubeuge.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT

A LA CHRONIQUE DE BALDÉRIC.

Préface du Troisième Livre.

Jusqu'a présent nous avons parlé de l'administration des trois évêques, Erluin, Gérard, Liébert, mais d'une manière concise et serrée, sans nous étendre sur les détails. Pour nous servir d'une expression poétique, nous avons fait l'histoire de l'âge d'or, car c'est ainsi qu'on peut désigner leur siècle. Il me semble que je suis digne de blâme, pour avoir eu la présomption d'écrire, d'une manière quelconque, la vie et les actions de ces illustres personnages. Car celui qui fait une pareille entreprise, non seulement fait connaître son ignorance et sa présomption, mais obscurcit en-

core, par la faiblesse de son style, la gloire de ceux dont il veut parler. Alexandre-le-Grand, lorsqu'il visita le tombeau d'Achille, le félicita d'avoir eu un panégyriste tel que le poète Homère, pour chanter sa valeur et ses exploits. Dans les deux livres précédents, nous avons parlé en peu de mots de trois évêques, le troisième s'occupera du Seigneur Gérard II, quatrième évêque après eux. Sous son administration régna l'âge d'argent, et, depuis sa mort nous nous apercevons bien qu'est venu pour nous l'âge de fer. Nous allons donc terminer l'ouvrage que nous avons promis ; notre récit contiendra les événements de notre époque : les uns se sont passés sous nos yeux, les autres nous ont été rapportés.

CHAPITRE I.

De l'évêque Gérard II. Désastres à Cambrai. D'un homme nommé Ramihrd.

L'Évêque Liébert étant mort, on l'ensevelit honorablement dans l'église du Saint-Sépulchre, dont il était le fondateur, au milieu de l'affliction du clergé et du peuple. Toute la cité s'assembla, et, d'un commun accord, on élut le Seigneur Gérard, archidiacre dans le Brabant et parent

dudit Liébert ; on le députa vers l'empereur, il reçut de ce prince les insignes épiscopaux et revint glorieusement à Cambrai. Ensuite, il alla à Rome, demanda la bénédiction pontificale ; le pape Hildebrand, à la nouvelle de son arrivée, refusa de le voir, protestant qu'il était excommunié, pour avoir, au mépris des décrets apostoliques, de ses propres décrets et de ceux des saints canons, reçu l'anneau et le bâton pastoral des mains d'un laïque frappé d'anathème, d'un empereur décrié, et ce qui était bien pis encore, résistant à l'autorité de l'église Romaine. Ce refus contraignit le Seigneur Gérard à remettre au pape ses insignes épiscopaux, ce dont étaient très-affligés ses compagnons et surtout Alard, archidiacre et prévôt, que nous avons vu depuis devenir abbé de Marchiennes. Enfin, le pape, touché des prières de ses amis et des cardinaux, le renvoya, pour être consacré, à Hugues, vénérable archevêque de Lyon et légat du St.-Siége pour toute la Gaule. Ayant été ordonné par ce prélat, selon les rites de l'église, il retourna heureusement dans son pays avec ses compagnons remplis de joie.

A quelque temps de là, pour certains motifs, il fut obligé d'aller au palais impérial. A son retour, on lui annonça, près de la ville de Lobbes, que les citoyens de Cambrai, conjurés contre lui, avaient décidé qu'on lui refuserait les portes de la

ville. Effrayé de cette conjuration, le prélat se mit à réfléchir à ce qu'il devait faire. Enfin, il envoya chercher le comte Baudouin et un grand nombre d'amis, et tous ensemble se dirigèrent vers la cité. Que dirai-je de plus ? Ils approchent de Cambrai ; et, comme les bourgeois se préparent à la résistance, ils ont recours à la ruse ; ils jurent qu'ils viennent avec des intentions pacifiques ; sur cette promesse, on les laisse entrer, mais ils violent bientôt leur parole. Ils envahissent les maisons, pillent les celliers, brisent les coffres et livrent tout au pillage : or, argent, vases précieux, habits, ils enlèvent tout ce qui est à leur convenance. Chargés d'une multitude de dépouilles et emmenant un foule de captifs, ils retournèrent chacun chez soi : c'est ainsi que le Seigneur Gérard fut rétabli sur son siége.

Après cela, l'évêque vint au village de Lambres, qui était alors sous sa juridiction et y séjourna quelque temps. C'est là qu'il apprit qu'un homme nommé Ramihrd, demeurant à Scherem, enseignait plusieurs dogmes contraires à la foi, que sa doctrine comptait déjà beaucoup de partisans et qu'il avait imbu de ses opinions un grand nombre de personnes des deux sexes. Sur le champ, il se fit amener cet homme, l'interrogea sur sa vie et sa doctrine, et voyant qu'il répondait à toutes ses objections, il le fit conduire à Cambrai, pour que

cette affaire y fût discutée plus au long. Au jour fixé, les abbés et les plus éclairés d'entre les clercs se réunissent ; l'accusé est amené au milieu de l'assemblée et interrogé sur la foi catholique : mais dans toutes ses réponses il professe la vraie foi. Pour s'assurer de sa croyance, l'évêque lui propose alors de recevoir le corps de N. S. J.-C., mais il refuse, il affirme que jamais il ne recevra ce sacrement des mains d'aucun abbé, d'aucun prêtre, ni de l'évêque lui-même, parce que tous sont coupables de simonie ou de quelqu'autre péché d'avarice. A ces mots, outrés de colère, tous les assistants déclarèrent Ramihrd hérésiarque et se séparèrent après cette sentence. Des gens de l'évêque, accompagnés d'une foule nombreuse, l'emmenèrent, et, l'ayant enfermé dans une chaumière, sans qu'il fit la moindre résistance, ils y mirent le feu : pour lui, il se prosterna, fit sa prière et attendit la mort sans crainte. Telle fut la fin de cet homme qui avait fait et enseigné beaucoup de choses. Plusieurs de ses partisans se disputèrent ses ossements et sa poussière. Dans certaines villes, il y a encore aujourd'hui beaucoup de ses sectateurs. On compte parmi eux ceux qui exercent le métier de tisserands.

CHAPITRE II.

De l'abbaye d'Anchin. Mort de l'abbé Waldric. Election de Guiffrid.

Vers cette époque, deux hommes de noble lignage, Siger de Lohes et Watier fils d'Ursion, s'étant adjoint un grand nombre de compagnons, abandonnèrent la milice mondaine pour se consacrer à la milice divine. Il y avait sur la Scarpe un lieu écarté, tout à fait convenable à une retraite religieuse, ils y établirent leur habitation. Ils se rendirent ensuite auprès du Seigneur Gérard, évêque de Cambrai, dans le diocèse duquel se trouvait ledit lieu, et lui demandèrent la permission d'y demeurer et d'y bâtir une église. Non seulement il consentit à leur demande, mais il les aida encore et travailla avec eux à élever les bâtiments convenables à un établissement monastique. Hugues, doyen de Notre-Dame, les aida aussi de toute son ardeur et de son zèle : il donna généreusement l'argent dont on avait besoin, les autels et les autres choses indispensables, de sorte qu'en peu de temps Dieu éleva ce lieu à un haut degré de prospérité ; l'église se remplissait de clercs et d'hommes vertueux, et le service de Dieu y était religieusement et soigneusement observé. Cette abbaye prospéra si bien, grâce à la volonté divine, que le Seigneur Alard, moine d'Hasnon, en fut nommé abbé, et que tous les nobles des environs

et ceux des autres provinces, qui renonçaient au siècle, vinrent s'y consacrer à la vie religieuse. Cette maison qui, jusqu'aujourd'hui, a continué à augmenter ses possessions temporelles, voit la religion fleurir dans son sein, et l'odeur de sa sainteté illustre de tous côtés une foule d'autres monastères.

L'abbé Waldric avait gouverné cette abbaye pendant 36 ans, et il n'avait jamais cessé de donner à ses inférieurs l'exemple des bonnes œuvres; il avait acquis au monastère beaucoup de possessions, d'églises et de terres allodiales. Enfin, quand vint le jour où la miséricorde divine voulut l'arracher aux misères de ce monde, il fut saisi d'une maladie soudaine, se mit au lit, fit venir les frères, et, après leur avoir adressé de salutaires exhortations, il mourut plein de jours, aux ides de juin, en l'an 1083 de l'incarnation de N. S. J.-C. Il fut inhumé dans l'église, au milieu des gémissements des frères et d'autres personnes.

Les frères, s'étant réunis pour élire un abbé, en désignèrent quatre d'entre eux qu'ils députèrent vers l'évêque avec le bâton pastoral, afin que quelque fût celui qu'il choisît, les autres donnassent leur adhésion à son choix. Mais le prélat, jugeant que cette élection était illégale, différa de le prononcer, et ordonna aux quatre candidats de s'en retourner. Sur ces entrefaites, le Seigneur

Pierre, abbé de Beauvais, fit passer à Gérard une lettre de recommandation en faveur de son frère Guiffrid : l'évêque de Laon lui écrivit aussi pour appuyer la demande de ce dernier. Le châtelain Hugues et plusieurs autres joignirent aussi leurs prières en faveur de ce candidat ; cédant à leurs sollicitations, Gérard conféra à Guiffrid la dignité abbatiale. Pendant quelques années il tint avec fermeté les rênes de l'abbaye ; mais dans la suite, menacée de guerres continuelles et en proie à une grande famine, elle tomba dans la pauvreté.

CHAPITRE III.

De la bataille qui eut lieu auprès de Castenières.

Vers ce temps, il s'éleva à Cambrai une grande querelle entre Oïlard, chevalier très-distingué, et Jean, fils d'Otton, au sujet d'un certain village de Vinci ; cette querelle fut si grande qu'il se séparèrent. Jean resta à Cambrai avec son neveu Foulques et s'y prépara à la guerre : Oïlard se retira audit village de Vinci où il rassembla un troupe nombreuse de soldats soudoyés. Un jour, pendant la moisson, étant sortis tous deux de leurs postes, ils se rencontrèrent près du village de Castenières, où leurs troupes se livrèrent un combat acharné. Il périt peu de monde du côté d'Oïlard, mais l'armée des Cambrésiens éprouva une perte très-considérable. Là, furent tués Ibert, neveu de l'évê-

que, et Adon de Belen, tous les deux guerriers remplis de valeur. Foulques et beaucoup d'autres personnages considérables furent faits prisonniers. Oïlard se retira joyeux de sa victoire et abandonna à ses soldats une partie très-considérable du butin, des chevaux et des prisonniers : Quant audit Foulques, qui était son beau frère, il le retint en prison pendant une année entière. Mais dans la suite, par l'intervention de l'évêque et de Thierri d'Avesnes, ils renouèrent une amitié qui fut durable.

CHAPITRE IV.

D'une femme possédée du démon. Apparition de l'esprit malin. Délivrance de la femme possédée.

Il s'est passé ici à l'occasion dudit Oïlard un événement que nos lecteurs apprendront et liront sans doute avec plaisir. Cet homme, renommé dans tous les alentours pour sa valeur guerrière, employait ses forces et ses armes à protéger les terres de Cambrai. Un jour que selon la coutume il avait ravagé le territoire du Vermandois, il se hâtait de revenir, charmé des succès qu'il avait obtenus ; il était chargé de butin et emmenait plusieurs prisonniers. Une femme, s'affligeant outre mesure de la captivité de son mari et cédant à l'excès de sa douleur, suivait seule l'armée ennemie en courant de toutes ses forces. Mais il ne lui était

pas facile de l'atteindre. Il était nuit lorqu'elle arriva près d'un forêt : les ténèbres, le chagrin, la fatigue l'empêchèrent d'aller plus avant, et elle se jeta sous un arbre pour reposer ses membres....

Il y avait déjà long-temps qu'elle était ainsi à demi-endormie, lorque l'esprit malin se présenta à elle sous une forme visible : comme elle nous l'a raconté depuis, il tenait dans ses mains une cape dont il l'enveloppa et s'empara ainsi d'elle tout entière. Furieuse et ne se possédant plus, elle s'élança alors dans le bois; pendant tout le reste de la nuit, elle parcourut la forêt dont elle ne sortit que le matin. Long-temps elle erra dans les champs, poussant des cris semblables aux hurlements des bêtes féroces plutôt qu'aux accents de la voix humaine; enfin, des paysans se saisirent de cette malheureuse, la garrottèrent et la conduisirent au monastère en l'accablant de coups. Arrivée près de l'église, elle recule comme devant un affreux précipice et fait tous ses efforts pour ne pas y entrer ; mais on la pousse ou plutôt on la porte et on la dépose sur la paille au milieu du temple. Quoique solidement garrottée, cette malheureuse se roulait de tous côtés d'une manière affreuse. Sa face horrible, ses yeux enflammés inspiraient en quelque sorte l'horreur à tous ceux qui la regardaient. En effet, l'écume lui sortait de la bouche, elle se coupait la langue avec les dents et crachait

sur les spectateurs une salive mêlée de sang ; de sorte qu'à ces signes extérieurs, il était facile de deviner quel ennemi intérieur la tourmentait. Attirés par les cris affreax qu'elle poussait et par la foule, nous arrivâmes quelques heures après sa translation en cet endroit. Reconnaissant qu'elle était possédée de l'esprit malin et compatissant à son malheur, nous bénîmes religieusement de l'eau avec les reliques de St.-André, et nous lui en présentâmes à boire. Mais elle la repoussa avec fureur et de toutes ses forces, comme un breuvage mortel. Alors les assistants la couchèrent sur le dos, et, malgré la force avec laquelle elle serrait les dents, lui versèrent de l'eau dans la bouche, jusqu'à ce qu'en respirant elle en eût reçu et avalé quelques gouttes. Aussitôt, on vit un effet semblable à celui de l'eau sur un incendie : sa fureur se calma tout à fait, elle était tout autre, toute changée ; elle tournait vers nous un visage et des yeux tranquilles, elle parlait d'une voix calme. Pour nous, nous ne pouvions retenir nos larmes, ni cesser de répéter avec le peuple présent les louanges du saint ; car nous étions témoins d'un miracle que la clémence divine avait opéré par les mérites du St.-Apôtre. Enfin on lui ôte ses liens, elle se lève, et soulevant ses membres fatigués, elle commence peu à peu à marcher. Elle témoigne son étonnement de se trouver en ce lieu ; elle ne sait

qui l'a enlevée de l'endroit où elle s'est couchée sous un arbre, qui l'a dépouillée de la cape dont nous avons parlé. Les spectateurs lui apprenneut tout ce qui s'est passé à son sujet : alors, entièrement revenue à elle-même, elle se prosterne devant l'autel, en fondant en larmes, et se consacre pour toujours au service du saint. Ensuite, elle prit de la nouriture, car depuis trois jours elle n'avait rien mangé : son mari lui fut rendu et elle retourna comblée de joie dans son village.

CHAPITRE V.

Discorde entre l'empire et le sacerdoce. Mort d'Oïlard.

Hildebrand occupait le siége romain et faisait fleurir la religion. Mais l'empereur Henri ne voulait se soumettre ni à l'Eglise romaine ni aux décrets apostoliques. Frappé d'excommunication, ce prince poursuivait avec acharnement tous les évêques soumis au pape. Il prétendait que ses prédécesseurs ne s'étaient jamais soumis à de pareils décrets, attendu qu'ils avaient toujours donné eux-mêmes l'investiture aux évêques. Il était en outre fier d'avoir vaincu et tué dans un combat, plusieurs années auparavant, un certain Rodolphe que les Saxons, révoltés contre lui, avaient choisi pour roi. Le jeune Henri son fils et la marquise Mathilde lui suscitaient des guerres fréquentes. A Hildebrand succéda sur le siége romain Eudes ou

Urbain, homme de beaucoup de prudence; d'abord chanoine de Reims, ensuite moine de Cluny, il venait enfin d'être élu pape. Ce pontife suivit en tout, dans les sanctions ecclésiastiques, les traces de son prédécesseur. Ramold, gardien de l'église de Tours, avait succédé à Gervais sur le siége de Reims. Gérard gouvernait avec sagesse l'église de Cambrai. Oïlard son chevalier, dont nous avons parlé plus haut, par sa prudence et sa bravoure, faisait régner la paix et le bonheur dans ce pays. Je vais dire en peu de mots comment et par quel malheur le peuple perdit un aussi précieux protecteur. Un jour qu'il revenait de la cour du comte de Flandre, il passa sur le territoire du châtelain Hugues, qui depuis se fit moine : Simon fils de Hugues, le poursuivit à la tête d'une troupe de soldats. Oïlard se renferma dans une chapelle du village de Chaun, n'ayant avec lui qu'un seul compagnon, car tous les autres l'avaient abandonné et avaient pris la fuite. Couvert de son bouclier, il se défendit courageusement avec son épée; à la fin les assaillants la firent sauter de ses mains, et alors il tomba percé de coups. Son corps fut rapporté dans notre ville et inhumé dans l'église, sous une table de marbre. Sa mort fut un sujet de deuil pour le pays. Nous avons de lui plusieurs francs-alleux qui composaient son héritage à Melun, à Becchenium, à Bohain, à Fourmies et à Fontaines.

CHAPITRE VI.

Maladie des ardents. — Guérison d'une femme.

En l'an du Christ 1089, comme l'attestent le souvenir de toute la terre et les annales du temps, par un jugement du ciel et en expiation des péchés des chrétiens, la colère divine se manifesta comme un feu brûlant dans nos contrées; mais ce fut principalement dans le Brabant que régna la terrible maladie des ardents. Dans toutes les églises et surtout dans celle de Tournai, les mérites et la glorieuse intercession de la Sainte Mère de Dieu firent éclater une foule de miracles pour la guérison des malheureux atteints de ce mal. Alors, de toutes les parties de la terre, des pays voisins et éloignés, d'outre-mer même, une foule immense des deux sexes, frappée de terreur, affluait dans l'église de Tournai. Car dans l'effroi de son ame, chacun craignait pour soi le mal qui consumait les chairs d'autrui. L'église, remplie de malades, offrait un spectacle d'horreur et de désolation: les uns, en proie au feu brûlant qui les dévorait, poussaient des hurlemens affreux. Chez d'autres, les chairs consumées jusqu'aux genoux et même jusqu'aux hanches laissaient voir les os décharnés du pied et de la jambe; ceux-ci gisaient çà et là, semblables à des troncs brûlés; ils ne pouvaient puls faire un pas, et l'on était obligé de les em-

porter. Mais en voilà assez sur ce sujet. Toutefois ne cessons pas de craindre ce fléau ou tout autre semblable, et n'oublions pas que les jugements de la providence sont sans cesse suspendus sur nos têtes.

De notre temps, une femme, attaquée de ce mal à l'extrémité des pieds, et poussant tour-à-tour des plaintes lamentables et des cris affreux, fut amenée sur un char et déposée à la porte de notre monastère. Ses proches, suivis de la foule (car chacun craignait pour soi un pareil fléau), la placèrent devant l'autel de St.-André. Oh! quelle ame de rocher, quel cœur de fer n'aurait été ému jusqu'aux larmes, en voyant les pleurs, les tourments de cette malheureuse femme qni ne cessait d'implorer l'assistance du saint apôtre. N'ayant plus en effet aucun secours à attendre des hommes, la seule consolation qui lui restait, c'était d'implorer la miséricorde de la divine Providence. Alors, les plus anciens de nos vieillards prirent avec respect les reliques de St-André et en signèrent trois fois, en forme de croix, ses pieds, siége de la douleur. Aussitôt elle cessa peu à peu ses cris, et parut enfin dormir. Elle vit en songe un homme aux cheveux blancs, au visage majestueux et serein, revêtu d'une robe blanche, qui signa avec sa main le siége de la douleur, de la même manière qu'on l'avait signée un moment au-

paravant avec les reliques, et le feu qui la consumait s'éteignit ainsi. Elle se réveille, elle s'efforce de suivre l'être divin, elle s'écrie que St.-André est devant ses yeux et elle se trouve réellement guérie. Nous nous empressons tous autour d'elle, et chose incroyable! nous la voyons dans les transports de la joie; elle semble ressusciter et revenir à la vie. On l'interroge sur les causes de ce changement; elle raconte avec joie sa vision, glorifiant et remerciant Dieu, son saint apôtre et Ste.-Maxellende. Le peuple accourt : que de larmes de joie sont répandues! avec quels transports on entonne le *Te Deum laudamus!* c'est ce que le lecteur peut facilement se représenter, mais c'est ce qu'il serait difficile à l'historien de décrire.

CHAPITRE VII.

Du frère Albert. Mort de l'évêque Gérard.

Un de nos frères, nommé Albert, était présent à ce spectacle et prodiguait ses soins à la malade. Il était gardien des vases sacrés et ministre de l'église; il remplissait exactement toutes ses obligations monastiques : sa vie et ses mœurs étaient irréprochables, autant qu'on peut en croire le jugement des hommes et l'expérience. Qu'on nous permette de raconter brièvement, sur sa manière de vivre, une faible partie de ce que nous avons vu. Il prit l'habit de notre ordre sous l'abbé Wal-

dric. Il apprit d'abord quelques psaumes, et comme il se perfectionnait de jour en jour, on lui confia le soin des vases de l'autel et d'autres fonctions semblables. Maître de sa bouche et contempteur de son corps, il portait sous ses habits une tunique d'étoffe grossière qui lui descendait jusqu'aux pieds, s'abstenait de vin et de tout mets délicat, se contentait du pain des serviteurs et donnait sa part de vin et de viandes aux malades et aux infirmes. Il était difficile ou pour mieux dire impossible de savoir où il dormait; il se couchait sur la dure au pied de l'autel et partout où le sommeil et la fatigue le prenaient. Les SS. apôtres Pierre et André lui apparurent et lui révélèrent certaines choses dont je ne puis parler ici et qu'il a racontées à un de nos frères, au Seigneur Dodon, son compatriote et son ami intime, qui depuis fut notre abbé et présida aux travaux de notre temple. Dirai-je que, pendant la nuit, ledit Albert portait souvent des fagots à la porte des pauvres, et que plus d'une fois les loups l'accompagnèrent en route? Nous lui avons aussi entendu raconter qu'une nuit qu'il rapportait seul sur ses épaules un crucifix de Waldonis-Curia, les arbres, qui se trouvaient le long de la route, s'inclinèrent devant lui, sans doute parce qu'il convenait que les créatures s'inclinassent devant l'image du créateur. Bref, après en avoir obtenu la permission

du Seigneur Gérard et de notre chapitre, il partit pour Jérusalem avec un seul compagnon, dans le pieux désir de visiter le sépulcre du Seigneur. Nous ignorons ce qu'il est devenu.

La seizième année de son épiscopat, le Seigneur Gérard fut atteint d'une maladie dans ce village : l'heure de son rappel était arrivée, il mourut dans sa maison ; son corps fut transporté à Cambrai et enseveli dans l'église, en l'an 1093. A la mort de ce prélat, on vit reparaître de tous côtés les hommes pervers, et Cambrai, privé de défenseur, fut en proie à une foule de maux, à l'énumération desquels, cette page ni beaucoup d'autres ne sauraient suffire. En conséquence, le peuple et le clergé de Cambrai s'étaient déjà réunis plusieurs fois pour procéder à l'élection d'un évêque. Mais, comme chacun voulait parler en faveur de son parti, l'assemblée ne décidait rien, et l'on se retirait sans avoir rien fait. Enfin, après beaucoup de troubles, on élut un clerc nommé Manassés, chanoine et frère du comte de Soissons, et on le députa en grande pompe vers l'empereur. Mais des lettres secrètes, envoyées après son départ et dans lesquelles il était accusé, rendirent sa démarche inutile, et il revint déchu de ses espérances.

CHAPITRE VIII.

De l'église d'Arras. Election de Gaucher.

Le clergé d'Arras, jugeant que la discorde des Cambrésiens était une occasion favorable de se soustraire à la juridiction de l'évêque de Cambrai, envoya des députés à Rome, soumit sa cause au pape Urbain, implora sa pitié et le supplia de rendre la liberté à l'église d'Arras soumise depuis si long-temps à un joug étranger. Cédant aux prières de plusieurs personnages et surtout du roi de France, le pape accorda à ladite église d'Arras le privilége d'avoir un évêque particulier, privilége dont elle a joui jusqu'à nos jours. Et, pour donner vigueur à ce privilége, il fit consacrer évêque dans cette ville, un clerc nommé Lambert, natif de Lille, homme d'une vie dévouée tout entière à la religion; c'est ainsi qu'il sépara l'église d'Arras de celle de Cambrai. Manassés, irrité de son échec, se rendit auprès de l'archevêque de Reims, et, par l'entremise de ses amis, le supplia instamment de lui prêter appui. Le prélat, s'étant fait raconter son élection par des témoins véridiques, Cambrésiens et autres, la confirma dans l'assemblée du chapitre de Reims. Les Cambrésiens, cependant, élurent pour évêque Gaucher, archidiacre du Brabant et gardien de l'église de Tournai ou de Noyon. Envoyé vers l'empereur, il reçut

de ce prince l'évêché de Cambrai, le jour de la St.-André; de l'autorité du pontife romain Urbain, il fut sacré par l'archevêque de Reims et gouverna la cité de Cambrai. Il se distingua par une foule d'actions remarquables, détruisit courageusement beaucoup de châteaux et de forteresses qui tyrannisaient le Cambrésis et la ville, rendit la justice à ceux qui la réclamaient, dompta ses ennemis et pacifia toute la province.

CHAPITRE IX.

Concile de Clermont. Consécration de l'évêque Manassés. Première croisade.

Le pape Urbain partit de Rome pour se rendre dans les Gaules, et, en l'an 1094, il tint à Clermont, en Auvergne, un concile très-nombreux où furent décrétés plusieurs réglements dignes d'être rapportés : On y décida le voyage à Jérusalem, on s'y occupa aussi longuement de l'état de l'église. Alors Manassés, du milieu de l'assemblée, se mit à déclamer contre le Seigneur Gaucher qui, par un rapt condamnable, avait usurpé sur lui l'évêché de Cambrai, qui, pour me servir de son expression, était venu, comme un intrus, après son élection. Quand il eut fini ses réclamations, et quand Gaucher eut de son côté répondu à ses accusations, les juges, d'abord étonnés, s'accordèrent à la fin pour déclarer que la premiè-

re élection était valable, et que la seconde, c'est-à-dire celle de Gaucher, était nulle. Or, Gaucher s'était déjà retiré du conseil : nous l'avions accompagné, et ayant entendu ce qui se disait dans les différents groupes, nous lui avions prédit la décision du concile. La sentence rendue, Manassés est déclaré évêque à la place de Gaucher, et il est décidé que ce dernier sera excommunié, si dans la suite il cherche à reprendre ses fonctions. Ce concile et surtout la rivalité des deux évêques donnèrent lieu à une foule d'évènements : Ils furent cause que le Cambrésis, leur commune patrie, fut entièrement ravagé, et que la cité fut presque détruite : malheurs déplorables que nous avons passés sous silence, parce que nous avons cru superflu et inutile d'en surcharger notre livre.

L'archevêque de Reims, Rumold, étant mort, le prévôt Manassé lui succéda : c'était un homme peu lettré, il est vrai, mais libéral dans ses aumônes et rempli de soins pour les pauvres : c'est lui qui consacra Manassés dont nous avons parlé plus haut.

L'an 1096, obéissant aux exhortations du pape Urbain, les habitants de la terre entreprirent le voyage de Jérusalem : le signal et la joie du départ retentirent jusqu'aux extrémités du monde. Comtes, princes, nobles, roturiers des deux sexes entreprenaient à l'envi ce voyage ; plusieurs affir-

maient qu'ils avaient vu des signes dans le ciel. On sait combien de dangers, de maladies, de famines et de combats les croisés eurent à supporter, principalement sous les murs d'Antioche ; quelles fatigues, quelles misères ils essuyèrent avant d'arriver à Jérusalem ; avec quelle adresse, avec quelle habileté ils s'emparèrent de la ville, le 40e jour du siége, après avoir immolé des milliers de Sarrasins ; avec quel soin, ils s'empressèrent de purifier les lieux saints et le sépulcre du Seigneur : mais ces glorieux évènements ne sont point du ressort de notre histoire, il faudrait y consacrer un ouvrage particulier et volumineux, surtout lorsqu'il existe partout, sur ce sujet, des chants et même des poèmes.

CHAPITRE X.

De l'évêque Odon. Venue de l'empereur dans ces contrées. Apparition d'une comète.

Lorsque le temps eut enfin mis un terme à la longue querelle des évêques Manassés et Gaucher, Odon, écolâtre d'Orléans, successivement moine et abbé du monastère de Tournai, qu'il édifia de ses prédications, fut élu et consacré évêque de Cambrai. Mais comme, à cause de l'excommunication de l'empereur, il ne voulait point demander l'investiture à ce prince, il ne lui était pas permis d'entrer dans la ville.

Robert, comte de Flandre, voulant usurper la domination du Cambrésis, avait fait dans cette province de fréquentes incursions à main-armée; il avait même tenu la cité assiégée pendant sept jours: importuné des plaintes continuelles des Cambrésiens, l'empereur Henri, à la tête d'une armée de **7000** hommes, à ce qu'on rapporte, vint dans ces contrées en l'an **1102**. Il y signala son bonheur et sa bravoure par plusieurs exploits, brûla et rasa les châteaux de Bouchain, d'Incy et de l'Ecluse, ainsi que plusieurs autres forteresses, et de tous côtés frappa ses ennemis de terreur; mais, à l'approche de l'hiver, il se hâta de retourner dans ses états. Le comte, toutefois, ne cessa point d'inquiéter le Cambrésis........

En l'an **1106**, une de ces comètes, qui présagent les révolutions des empires, parut au mois de mars pendant huit jours; on la voyait le soir, après le coucher du soleil, darder ses terribles rayons, et frapper d'effroi beaucoup d'hommes prudents. L'empereur Henri que son fils, profitant de la sentence pontificale, avait chassé du trône et banni de ses états, mourut à Liége. A cause de ladite excommunication, il ne fut point enterré dans l'église, et son fils Henri obtint l'empire que son père lui avait cédé de son vivant, en lui donnant son pardon.

CHAPITRE XI.

Concile tenu à Troyes. Venue de l'empereur. Son voyage à Rome.

Au pape Urbain succéda sur le siége de Rome Rainier qui prit le nom de Pascal, pontife en tout digne d'éloges, qui maintint avec fermeté les décrets de ses prédécesseurs, mais qui fut peu économe. Il vint en France, tint à Troyes un grand concile et retourna ensuite à Rome.

L'empereur Henri III vint dans nos contrées et assiégea Douai contre le comte Robert qui s'était emparé du Cambrésis ; mais les assiégés, qui défendaient leurs personnes et leur patrie, et que la présence du comte encourageait, rendirent sa tentative inutile. Enfin ils firent la paix, car les deux partis se craignaient mutuellement ; l'empereur accorda au comte tout ce que son père lui avait donné en possession, c'est-à-dire notre village et quelques autres propriétés. A son retour, l'empereur passa par Cambrai ; pour empêcher les Cambrésiens de se révolter contre lui, il prit et emmena avec lui douze otages choisis parmi les fils des principaux citoyens et retourna ainsi dans son pays. Peu de temps après, étant allé à Rome, il feignit des intentions pacifiques et promit avec serment à tous les habitants qui étaient venus à sa rencontre, de ne faire aucun mal à personne : à la porte de l'église de St.-Pierre, il fit le même

serment au Seigneur apostolique. Mais à peine était il entré dans l'église qu'il viola toutes ses promesses. Car, au moment même où le Seigneur apostolique s'avançait vers lui et étendait les mains pour le bénir et faire les autres cérémonies d'usage, il s'empara de sa personne, le fit prisonnier et le fit conduire dans son camp hors de la ville. Il serait difficile de décrire les troubles, les désordres, les démêlés entre l'empire et le sacerdoce qui s'élevèrent alors à Rome, c'est ce qui d'ailleurs n'est pas de mon sujet. Le pape alors fut forcé de ratifier par serment tout ce que voulut l'empereur. Après ces conventions arrachées par la fraude et la perfidie, on se sépara. Dans la suite, les Romains supplièrent le pape d'excommunier le roi parjure, mais il s'y refusa et ne voulut plus jamais le voir. Laissons là les évènements qui se passaient alors à Rome et revenons à notre sujet. Le comte Robert, comme nous l'avons dit, étant devenu possesseur de notre village, s'y rendait souvent pour se livrer au plaisir de la chasse, captivé par les charmes du pays d'alentour. Il fit réparer la tour dont une partie s'était écroulée, ainsi que le mur de l'enceinte, comme on le voit encore aujourd'hui: mais le palais et l'église doivent leur construction à Gérard II. Pour lui, il fit bâtir, en pierre, deux vastes et magnifiques maisons, qui subsistent encore de nos jours, l'une près de l'église Notre-

Dame d'Arras, et l'autre au village de Melun dans le Brabant. En conséquence, le comte, comme nous l'avons dit plus haut, tint et posséda notre village tant qu'il vécut.

CHAPITRE XII.

Mort de l'évêque Odon. Avénement de Burchard. Gerland, abbé de St.-André.

Manassé évêque métropolitain de Reims ayant fini sa carrière, Rodulphe prévôt et clerc, illustre par sa science, lui succéda. Un clerc, nommé Gervais, soutenu par la puissance royale, usurpa son siége et l'empêcha d'abord de prendre possession de sa dignité ; mais bientôt la mort de Gervais applanit ces obstacles. Le Seigneur Odon évêque de Cambrai attaqué d'une maladie grave se fit transporter à l'abbaye d'Anchin ; il y mourut et fut enseveli au milieu de l'église. Son monument en pierres ciselées se voit encore de nos jours. Après sa mort, comme la dissention et la discorde qui régnaient dans l'glise de Cambrai empêchaient qu'aucune élection ne fût valable, on eut recours à l'empereur qui après y avoir réfléchi envoya avec ses députés à l'évêché de Cambrai, un clerc d'Aix-la-Chapelle, nommé Burchard, dont il avait éprouvé la fidélité et l'obéissance. Il fut accepté et élu, mais il resta pendant près de deux ans sans être consacré, à cause de l'excommuni-

cation lancée contre l'empereur. Mais à la fin, le Seigneur apostolique eut pitié de lui et lui accorda sa bénédiction, parce qu'il n'avait pas reçu l'investiture des mains mêmes du roi. Le jeune comte Baudouin était atteint depuis long-temps d'une maladie causée par une blessure incurable; le prélat obtint de lui, non sans faire de grands présents à ses conseillers, la restitution du village et de la tour qu'il enleva ainsi à sa domination et qu'il remit au pouvoir de Cambrai. Je dois dire quelques mots sur ce comte : c'était un jeune homme d'un excellent caractère, tellement ami de la justice et de la paix, que pour le maintien de l'ordre dans ses états, il fit, par un supplice affreux et inoui, bouillir dans une chaudière, à Bruges, un jeune homme accusé de vol. Tous les spectateurs consternés pleuraient, lui-même ne pouvait retenir ses larmes : c'est ainsi qu'il inspira la terreur à tous les malfaiteurs du voisinage et qu'il les réduisit à l'inaction. Mais étant parti pour la Normandie que ses armées ravageaient fréquemment, il y fut blessé mortellement. Depuis un an il était de retour, et sa blessure le tourmentait encore; il prit enfin l'habit monastique dans l'abbaye de St.-Bertin : c'est là qu'il mourut et fut enterré peu de temps après.

Cependant le Seigneur abbé Guiffrid, fatigué des guerres qui désolaient le pays et de la famine

qui se faisait sentir par toute la terre, ne pouvait plus gouverner son église : elle ressemblait à un vaisseau battu par la tempête, privé de son gouvernail, que le pilote abandonne à la merci des flots. Enfin, jetant un regard sur lui-même, l'abbé gagna le port du repos et déposa le fardeau de sa dignité. Nous nous réunîmes sur le champ et nous élûmes un moine de l'abbaye d'Anchin, le Seigneur Gerland, homme également recommandable par sa piété et son humilité. Consacré par le Seigneur Burchard, évêque de Cambrai, il prit possession de son abbaye en l'an de J.-C. 1117. S'il eût vécu plus long-temps, la prospérité toujours croissante de notre monastère aurait prouvé avec quelle fermeté, quelle prudence il savait tenir les rênes de l'église.

CHAPITRE XIII.

Succession des papes. Mort de l'abbé Gerland. Mort de l'empereur Henri III.

A Pascal Rainier dont nous avons parlé plus haut, succéda sur le siége de Rome, Jean de Gaète, qui prit le nom de Gélase : il régna à peine un an; étant venu en France, il mourut à Cluni, où il fut enseveli. Après lui, Gui ou Calixte, archevêque de Vienne, fut promu à la chaire apostolique : c'était un homme également recommandable par la pureté de ses mœurs et par l'éclat de sa naissance;

il était frère de Clémence, comtesse de Flandre, mère du jeune comte Baudouin dont nous avons parlé plus haut. Ce pape tint à Reims, en l'an du Christ 1118, un concile fameux auquel assistèrent une foule d'archevêques, d'évêques, d'abbés et de clercs, non seulement de toute la Gaule, mais encore de la Lorraine. Un certain Frédéric, frère du comte de Namur, après de longues altercations entre lui et un certain Alexandre, au sujet de l'épiscopat, y fut consacré par le Seigneur apostolique. Il mourut au bout de deux ans, et beaucoup de miracles, dit-on, éclatèrent sur son tombeau. Ces miracles sont vrais, au dire de ses partisans, et faux, au dire de ses détracteurs. Mais celui qui connaît tout, peut seul savoir s'ils sont vrais ou faux.

Le Seigneur abbé Gerland, après avoir honorablement gouverné le troupeau confié à ses soins, pendant l'espace de cinq ans, vit arriver le jour de son rappel : il fut emporté par une fièvre violente, le quatorzième jour des calendes de mai, le troisième après Pâques, et il fut enseveli devant l'autel de Ste.-Marie. A cette époque, Gérard l'enfant, pour le salut de son ame et de celle de son père, donna à l'abbaye de St.-André le franc-alleu de Fontaines. Une partie de ce terrain était soumise à des redevances que Gérulfe, moine de notre monastère, racheta des chanoines de Notre-Dame.

Après les funérailles du Seigneur Gerland, le Seigneur Dodon, né en Flandre, moine d'une vie irréprochable, fut choisi pour le remplacer. Cet abbé avait commencé la construction du chœur de notre monastère.

L'empereur Henri, après grand nombre de combats et d'expéditions qui suscitèrent contre lui une foule de révoltes, fit enfin la paix avec le Seigneur pape Calixte. Il mourut bientôt après et fut enterré à Spire, dans le tombeau de ses ancêtres. Ses cousins, Conrad et Frédéric, voulurent s'emparer de son héritage, mais les princes de l'empire réunis, refusèrent leurs suffrages à l'un et à l'autre et élevèrent à la dignité impériale un certain duc de Saxe, nommé Lothaire. Ce prince, non moins remarquable par son attachement à la religion que par sa bravoure militaire, eut une épouse aussi pieuse et aussi charitable que lui.

CHAPITRE XIV.

Mort de Charles-le-Bon, comte de Flandre.

Au temps dudit empereur Henri, le pape Calixte assembla un concile général à Rome, dans l'église de St.-Jean de Latran, au mois de mars de l'an de N. S. J. C. 1113 : c'est-là que mettant un terme aux longues disputes qui, comme nous l'avons dit, divisaient l'empire et le sacerdoce, le pape et l'empereur se réconcilièrent par une paix durable.

Alors, le Seigneur Burchard se plaignit vivement au pape de la séparation de l'église d'Arras de celle de Cambrai. Le pape écouta ses réclamations avec bonté et lui promit de s'occuper plus tard de cette affaire. Mais la mort l'en empêcha et il eut pour successeur un évêque d'Ostie, nommé Lambert, lequel prit le nom d'Honorius. Ce nouveau pontife ne fut pas moins favorable aux réclamations de l'évêque, et il lui promit de juger cette question. Mais il lui survint des lettres du roi de France et d'autres personnes, lesquelles rendirent inutiles les démarches du Seigneur Burchard.

Le Seigneur Rodulphe, métropolitain de Reims, étant mort, eut pour successeur Ramold, évêque d'Angers.

A cette époque, Charles, comte de Flandre, fut assassiné par quelques-uns de ses chevaliers qui avaient ourdi une conspiration contre lui; il fut attaqué au moment où il faisait sa prière dans l'église de Bruges et tomba couvert de blessures. Un châtelain, pour sauver son maître, voulut lui faire un rempart de son corps, mais il succomba aussi sous leurs coups et tomba sur le corps du comte. Le bruit de cet attentat se répandit bientôt, et partout régnèrent la consternation et l'effroi. Bientôt tous les seigneurs et surtout un noble nommé Daniel, saisis de colère, prirent les armes pour venger la mort de ce grand prince; ils ne se don-

nèrent du repos que lorsque les meurtriers et leurs complices eurent disparu de la terre, mis à mort par divers supplices ignominieux. Nous n'entreprendrons point de peindre le deuil, la douleur qui pesa sur le peuple de Flandre ; les guerres, les troubles, les incendies qui affligèrent le pays ; ce sont des choses qu'il est également impossible de raconter et de décrire. On a fait plusieurs poèmes élégiaques sur la mort de ce prince : Voici un de ces chants funèbres, en vers, composé par un moine, et digne d'aller à la postérité. Nous l'avons inséré dans ce recueil pour la gloire de l'auteur et l'admiration du lecteur.

« Viens, ô Calliope, inspire-moi : je module un chant funèbe pour un noble prince, né en Dacie d'une race royale. Il eut pour mère Athala, fille de Frision. Son père, victime dévouée à l'Eglise, souffrit la mort en Dacie pour la cause de la justice. Pour notre Charles, secrètement dérobé à ses ennemis, il se réfugia auprès de son oncle, le comte de Flandre. A la cour du marquis, l'enfant crut en sagesse et en belles qualités.

» Quand advint la mort de son oncle illustre, on plaça Baudouin sur le trône de ses pères. Baudouin fut la terreur des pays voisins, ami de sa patrie et ennemi de l'injustice. Mais une maladie incurable brise la fragilité de son corps, sur le champ il se fait moine et Charles lui succède. Sous

son règne, l'art militaire brilla en Flandre; sous son empire, la religion fut florissante. Il surpassa la gloire de ses pères et accrut la puissances des comtes. Il ajouta un grand nombre de terres à ses domaines de Flandre. O noble marquis, tu étais digne du trône; ton extérieur majestueux était digne d'un prince, digne d'un si grand nom. Oh! tu étais le père de l'Eglise et l'honneur de notre Flandre! Vengeur de l'injustice, rempart de la France, tu étais le guide des gens de bien, le pieux défenseur du clergé, le bouclier des moines et la terreur de tous les méchants. Quand tu étais comte de Flandre, les routes étaient sûres; nul n'osait troubler ton pays. Et maintenant nous sommes la proie des ennemis, nous sommes pillés de toutes parts. Le pasteur n'est plus, on ravage le troupeau. La justice n'a plus de partisans, la paix meurt avec toi. Le corps a perdu sa tête, et les membres se débattent de tous côtés. Oh! désole-toi, Flandre, pleure, pleure comme une fille qui a perdu son père! Tu n'as plus rien pour te consoler, ta gloire expire. Appelle, pour partager tes regrets, tous les royaumes voisins, et, qu'à tes funérailles les gémissemens s'élèvent jusqu'au ciel. Il suit les voies de la justice, et il est en butte à la haine, et il souffre le martyre ponr la cause des pauvres. Aussi, pour sa justice, il est couronné de gloire. Nous devrions plutôt nous livrer à la joie, mais nous ne le

pouvons. La désolation nous force à pleurer continuellement celui en l'absence duquel tout est dans le trouble. La mer le pleure avec l'Angleterre et toute la Normandie; mais plus que tous ces pays, ô France, tu pleures ce prince que la Flandre pleure encore davantage. O Flandre malheureuse! déchire-toi le sein! déchire-toi les joues avec les ongles! Verse des torrents de larmes! L'Italie, toute la Sicile, la dure Germanie et la Lorraine sont plongées dans la douleur. Notre misère a ému les entrailles de la terre : la Dacie et l'Islande, placée à l'extrémité du monde, partagent nos regrets. Le Rhodope, couvert de glaçons, s'étonne à la vue d'un pareil forfait. Qu'ils pleurent aussi, l'Ismare habité par les Gètes, le Bosphore, l'Espagne qui confine à la Gaule. Que la Grèce ne se réjouisse pas quand la Flandre verse des larmes. O malheureux habitants de la Flandre, l'enfer est ouvert, il va vous engloutir pour toujours!

» O vous, ses sujets, quelle furie vous a poussés à un tel forfait? Comme Judas, vous avez livré votre propre maître. Vous avez surpassé l'attentat des femmes de Lemnos; votre crime laisse bien loin derrière lui celui de Danaüs. Vous vous êtes donc faits les compagnons du misérable Judas! une place vous est réservée à côté de lui dans le supplice des enfers. Auprès de vous, ce malheureux est innocent. Car, en livrant le Seigneur, Judas a

accompli une prophétie. Il a été utile à beaucoup qu'il aît trahi son maître; mais votre trahison cause la perte d'un grand nombre. Il a fait donc, sans le savoir, ce qui serait utile à beaucoup, et votre démence furieuse est nuisible à plusieurs. Je ne cesse de chercher quel châtiment convient à votre crime, et je ne puis le trouver. Il n'est point de peine assez rigoureuse pour votre sacrilége. Tous les genres de tortures vous attendent. Tantale est absous: sa place vous appartient. Toute la foule des coupables se retire devant vous. Ixion bondit de joie et vous abandonne sa roue. Il vous faut rouler éternellement le rocher de Sisyphe. La machine du monde est stupéfaite; les lieux les plus cachés des enfers sont frappés d'épouvante. Les astres du ciel ont horreur de ce forfait abominable! Et nous aussi, nous sommes saisis d'horreur! Nous finissons, pour qu'un tel tableau n'inspire point de dégoût à la postérité! »

CHAPITRE XV.

Des comtes de Flandre. Mort de l'évêque Burchard. Venue du pape Innocent II dans ce pays.

Après les désordres de toute nature qui suivirent la mort du comte Charles, le roi de France vint à Arras et mit en possession du comté, un jeune homme rempli de belles qualités, Guillaume de Normandie, fils de Robert comte de Normandie et

frère du roi d'Angleterre. Peu de temps après, comme il combattait vaillamment ses adversaires et pressait vivement le siége d'un château ennemi, il reçut à la main une blessure dont il mourut et fut enterré à St.-Bertin, au milieu de la douleur des siens et des regrets mêmes de ses ennemis. A sa mort, un certain Thierri d'Alsace, de la race des comtes de Flandre, qui déjà s'était emparé de quelques parties du pays, prit possession de tout le comté, et la Flandre trouva enfin le repos.

Après avoir gouverné l'église de Cambrai pendant 16 ans, le Seigneur évêque Burchard mourut la veille des nones de janvier, en l'an du Christ 1129, et fut enseveli dans l'église Notre-Dame. Après lui l'église fut pendant 15 mois privée de l'administration épiscopale.

En ce temps-là mourut à Rome le pape Honorius. Quelques cardinaux l'ensevelirent presque secrètement, avant le jour, et placèrent sur le siége romain, Grégoire, l'un d'entre eux, qui prit le nom d'Innocent. Dès qu'ils en furent instruits, les autres cardinaux et une partie des habitants se réunirent à la hâte, exhumèrent son corps, complétèrent les cérémonies funèbres et lui firent des funérailles dignes d'un pape. Ensuite, ils élurent pape, l'un d'entre eux, Pierre de Léon qui prit le nom d'Anaclet. Et ces deux hommes, Grégoire et Anaclet, poussèrent leur criminelle audace jus-

qu'à s'emparer tous les deux du St.-Siége. Il y eut émeute à Rome : tandis que par une vile complaisance chacun des deux partis cherchait à flatter l'un des compétiteurs, il se commit une foule de massacres; pendant qu'on se disputait le trône pontifical, d'abominables homicides ensanglantèrent le vestibule du temple. O déplorable situation de l'ordre ecclésiastique ! O misérable et aveugle fureur des hommes lettrés ! des interprêtes de la loi divine, et ce qui est bien plus déplorable encore, des apostoliques (*) n'épargnent ni la violence ni l'effusion du sang pour devenir les chefs de l'église ! Enfin, après de sacriléges débats, le parti qui favorisait Pierre l'emporta, et ce dernier obtint la chaire pontificale. Pour Grégoire, il se sauva de Rome et vint en France : reçu par l'évêque métropolitain de Reims et par l'abbé de Clairvaux, il se retira dans nos provinces. Il passa par Cambrai, en allant à Liége, où il devait avoir une entrevue avec l'empereur; et pour fournir à ses besoins, il frappa des contributions sur les églises et principalement sur la nôtre. Dans cette même assemblée de Liége, le Seigneur Liétard, prévôt d'Utrecht, fut élu évêque et en-

(*) Le mot *apostolici* signifie *papes*, dans la langue romane on disait *l'apostoile*. J'aurais traduit : *ô misérable* etc., des interprêtes de la loi divine n'épargnent ni la violence, ni l'effusion du sang pour parvenir aux dignités de l'église, et ce qui est plus déplorable encore, pour usurper le siége apostolique. (*Note de M. Le Glay.*)

voyé à Cambrai. Le 6 des calendes de mai, il fut honorablement consacré à Reims par l'archevêque,[1] et prit possession de son siége.

CHAPITRE XVI.

Démission de l'abbé de St.-André. Dévastation de la ville du Câteau. Incendie des églises.

Vers ce temps, notre abbé, le Seigneur Pierre, se rendit auprès de l'évêque Liétard et lui résigna sa dignité abbatiale. Six mois après, en l'an du Christ 1132, il eut pour successeur le Seigneur Adam, moine de St.-Vincent de Laon, lequel fut consacré par l'évêque Liétard, le 13 des calendes de juillet, dans l'église de St.-Achard d'Haspres ; le même jour, il fut reçu par nous avec les honneurs dus à sa dignité : c'était le septième abbé de St.-André. Tandis qu'au milieu du repos de la religion et de la paix, notre église nageait dans l'abondance de toutes choses, que le village où régnaient la tranquillité et la joie, s'enrichissait et voyait s'élever dans son sein de vastes bâtiments, Gérard, surnommé Maufillastre, qui, dès sa jeunesse, s'était montré l'ennemi acharné de notre village, cédant de nouveau aux inspirations de sa perversité, rassembla une nombreuse armée de cavaliers et de fantassins. Aidé par le comte de Hainaut, il envahit le village et fait mettre le feu

aux chaumières qui se trouvaient à l'entrée. Les jugements de la providence, à ce que je crois, permirent que sa méchanceté trouvât un aide dans un vent du midi qui s'éleva tout à coup, au moment de son arrivée, et qui, servant, pour ainsi dire ses desseins, le seconda si bien, que l'incendie, s'étendant et prenant plus de violence par son souffle, se répandit bientôt dans tout le village. Le feu, rendu ainsi plus violent, dévora les édifices jusqu'à leur base avec une rapidité incroyable, et toutes les maisons furent réduites en cendres. Notre église, tous les bâtiments de St.-Martin et de St.-André, la maison épiscopale étaient devenus la proie des flammes et présentaient un affreux spectacle. Cependant, hommes et femmes, jeunes gens et enfants, pressés par les flammes dont ils étaient entourés, fuient de tous côtés devant l'élément dévastateur; ils espèrent en vain trouver un asile dans le château, ils s'y précipitent en foule, mais ils ne peuvent se dérober à la mort. Car, de la maison de l'évêque, le feu s'était rapidement communiqué aux autres maisons qui entouraient le château, et tous ceux qui s'y étaient réfugiés, enveloppés par l'incendie, n'avaient aucune issue pour se sauver. Les plus intrépides des deux sexes sautaient par dessus les murailles et se sauvaient dans les bois. D'autres, en se précipitant du haut des murs, se brisaient les mem-

bres et pouvaient à peine se relever. Les enfants, ne pouvant se sauver d'aucun côté, se pressaient les uns près des autres. O spectacle affreux ! la flamme en dévora jusqu'à douze ainsi rassemblés dans un même lieu. Lorsque dans la suite on rechercha leurs cadavres, on ne trouva plus que les têtes et les ossements les plus forts : ces restes, renfermés dans une même urne, furent enterrés dans notre cimetière.

CHAPITRE XVII.

Reddition de la tour du Câteau par le prévôt Adam. La terre se couvre de ténèbres au milieu du jour.

Adam, prévôt et gardien de la tour, en l'absence de son beau père parti pour Jérusalem, se voyant menacé et par les flammes et par les troupes ennemies, vit bien qu'il n'y avait plus aucun moyen de résister aux forces et aux artifices de Gérard (car une troupe armée qui cernait la tour le pressait vivement); il capitula, à condition qu'on le laisserait sortir librement. C'est ainsi que Gérard s'empara par des moyens infames de ce qu'il avait toujours criminellement convoité. Après avoir exécuté son projet, non seulement il fit sentir à tous les environs les effets de sa méchanceté, mais il étendit même ses vexations jusque sur la ville de Cambrai. Il ravageait les alentours, in-

cendiait les villages, tourmentait sans cesse le peuple par ses rapines et l'accablait d'impôts. En un mot, sa main multiplia dans ce pays les homicides et les crimes les plus graves qu'il me répugne de raconter. Trois mois après, le 4 des nones d'août, le quatrième jour de la semaine, à la sixième heure du jour, le soleil s'obscurcit tout-à-coup, et la terre entière fut couverte de ténèbres. Nous célébrions alors l'office divin ; l'obscurité régna pendant près d'une demi-heure. Tandis que ce prodige frappait tous les esprits d'étonnement et de stupeur, quelques-uns, voulant paraître plus savants que les autres, disaient que c'était une éclipse de soleil occasionnée par la lune placée entre cet astre et la terre. Mais cette opinion est évidemment fausse : car le soleil ne peut être éclipsé par la lune que lorsque celle-ci ne paraît pas : or, il est constant que ce jour était le vingt-septième de la lune. D'autres pensaient avec plus de raison que ces ténèbres surnaturelles étaient le présage d'un nouveau prodige. Long-temps après, des hommes qui venaient de Jérusalem, nous ont raconté que, le même jour et à la même heure, 395 chevaliers du temple avaient été massacrés par les Sarrasins au-delà du fleuve. Or, il n'y a rien d'étonnant qu'il ait plu à Dieu, lorsqu'on égorgeait ses membres, de répandre les ténèbres sur la terre, puisqu'à sa mort, c'est un fait constant que le soleil et le monde entier furent plongés dans l'obscurité.

CONCLUSION.

Depuis le commencement du monde jusqu'à la présente année qui est la 1133e depuis l'incarnation de notre Seigneur, il s'est écoulé 607 ans. Lothaire tient le sceptre impérial; Grégoire, surnommé Innocent et Pierre de Léon se disputent le siége apostolique; Louis règne en France; Renaud occupe le siége archiépiscopal de Reims; Liétard est évêque de Cambrai. Le reste de ce siècle est fermé à l'investigation humaine. N. S. J. C. a interdit toute recherche à ce sujet, quand il a dit: *Il ne vous appartient point de connaître les temps ou les momens dont mon père s'est réservé la connaissance.* Et ailleurs: *Mais pour le jour et l'heure, personne n'en sait rien; non pas même les anges des cieux, mais mon père seul.* Que chacun s'occupe donc de son passage en l'autre monde, comme le dit la Sainte Ecriture: *Dans toutes vos œuvres, souvenez-vous de vos derniers instants, et vous ne pécherez point pour l'éternité.* Car lorsque nous sortons du siècle, le siècle est consommé pour nous.

Nota. Dom Bévenot a clos le manuscrit d'où M. Le Glay a tiré les dix-sept chapitres qui précèdent, par la note suivante, écrite en latin :

« J'ai copié tout ceci, mot pour mot, d'un manuscrit fort ancien, conservé dans les archives du monastère de Maroilles. J'ignore par quel hasard ce manuscrit nous a été enlevé et se trouve dans ces archives. »

D. Humbert Bévenot,
Religieux de St.-André, 1787.



QUELQUES NOTES

PAR M. LE DOCTEUR LE GLAY,

archiviste du dépt. du Nord.

LIVRE I. — CHAPITRE II.

A l'occasion d'une note insérée sous ce chapitre dans la dernière édition latine, M. le baron de Reiffenberg s'exprime ainsi :

« M. Le Glay observe quelque part que, de la réserve avec laquelle » l'auteur parle de l'origine des villes de Cambrai et d'Arras, on peut » conclure qu'à l'époque où il écrivait, les contes bizarres sur nos ori- » gines troyennes, cimbriques, romaines, etc., n'avaient pas encore » été imaginés, ou bien que Baldéric, les ayant appréciés à leur juste » valeur, dédaignait de les mentionner dans son ouvrage. Et sur ce pro- » blême d'archéologie, il a la bonté d'attendre notre avis. Il est certain » que jusqu'ici nous n'avons pas encore trouvé ces origines exposées » explicitement dans des ouvrages antérieurs au XII[e] siècle. Cependant » le docte historien des Bardes, des jongleurs et des trouvères anglo- » normands, M. l'abbé de La Rue, n'hésite pas à affirmer qu'aux V[e] et » VI[e] siècles, les Gallois, fuyant la domination des barbares du nord, » se réfugièrent dans l'Armorique et y portèrent leurs fables, surtout » celle de leur origine troyenne. C'est pour arriver à quelque chose de » plus précis sur cette question, que nous avons engagé l'Académie » royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, à demander quelles

» ressources il est possible de tirer des écrivains du moyen-âge pour » notre histoire, avant et pendant la domination romaine. »

(*Messager des sc. et arts de la Belgique*, 1835, 2e livraison, p. 293.)

J'ai dit moi-même, dans la note dont il s'agit, que, chez les Gaulois du midi, et spécialement chez les Arvernes, cette prétention à une origine troyenne existait dès le tems de Lucain qui la mentionne, *Pharsal*, l. 1. v. 627.

LIVRE I. — CHAPITRE IV.

J'ai dit, dans les notes sur ce chapitre :

« M. Aug. Thierry, dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, se » plaint avec raison de ce que les chroniqueurs latins, et, après eux, » les historiens français ont défiguré les noms de ces chefs Franks, » précurseurs de nos rois, plutôt que rois eux-mêmes. Nonobstant la » justesse de ces réclamations, formées par un écrivain aussi distingué, » il sera bien difficile de faire dire et écrire *Hlodion*, *Mere-Wig*, » *Hilde-Rik* et *Hlode-Wig*, pour Clodion, Mérovée, Childéric et » Clovis ou Louis. »

Là-dessus, M. Wilbert, dans un rapport lu à la Société d'émulation, s'exprime ainsi :

« Cette opinion m'a si fort étonné chez M. Le Glay que je ne puis » hésiter à lui demander quelles raisons lui font craindre que les rectifi- » cations proposées par M. Aug. Thierry ne soient pas généralement » adoptées. »

Eh! mon Dieu! une raison fort simple : le despotisme de l'usage contre lequel ni moi, ni M. Wilbert, ni M. Thierry lui-même ne pouvons rien. On a dit *Clodio*, Clodion, *Meroveus*, Mérovée, *Clodoveus* ou *Clodovechus*, Clovis, depuis Grégoire de Tours jusqu'à nous; donc on le dira encore longtems. J'en suis fâché; mais le monde est ainsi fait. M. Wilbert, à cette occasion, me reproche d'avoir avancé que ce fut sans doute par respect pour l'euphonie que l'on supprima l'aspiration *ch* qui formait l'initiale des noms de certains chefs Franks. Il ajoute : « Il n'est pas possible d'admettre que, pour ne pas manquer aux lois » de l'euphonie, on doive être autorisé à conserver l'orthographe bâ-

» tarde adoptée par les prétendus historiens des premiers siècles. » Remarquez, s'il vous plait, que je n'ai pas dit qu'on *devait y être autorisé*; j'ai dit qu'on le faisait. J'ai constaté un fait ; voilà tout. Oui ; je le répète encore : c'est la nature euphonique du latin et du français qui a opéré ces transmutations de mots dont M. Wilbert se scandalise. Il ne faut pas attribuer cette manière d'orthographier aux *prétendus historiens des derniers siècles*. Les chroniqueurs latins sont les premiers coupables ; et, dès le XIII[e] siècle, on a dit et écrit Clodion, Mérovée, etc. Voyez nos épopées romanes ; voyez les *Chroniques de St.-Denis*. Encore une fois, je ne fais pas le procès à Mere-Wig, à Hlode-Wig, à Rothilt, mais je persiste à croire que ces mots sont moins adaptés à notre langage coulant et mélodieux, que Mérovée, Clotilde et Clovis. Au surplus, un écrivain célèbre, à plus d'un titre, a tout récemment abordé la même question. Qu'il me soit permis de le citer ici :

« L'orthographe des noms historiques de nos premiers temps est » presque devenue aujoutd'hui une chose grave. On y voudrait des » grands changemens. Personne n'est plus disposé que moi à la déférence pour le savant et recommandable écrivain qui a renouvelé de nos » jours les anciennes tentatives de Du Tillet. Je m'abstiendrai pourtant » cette fois de ses conseils. — Assurément, la langue tudesque que parlaient les Francs, ressemblait peu à celle que parlent aujourd'hui les » Français. Ce sont bien deux langues, et je n'entends point qu'il » faille mettre en doute si les Francs ne prononçaient pas Merowings, » Chlodowig, Lodewig et Karle, plutôt que Charles, Louis, Clovis, » Mérovée. C'est pourquoi, si j'écrivais l'histoire de ces temps en langue tudesque, je voudrais savoir quelle orthographe et quelle consonnance donnait cette langue au nom de nos personnages, et je les conserverais religieusement. — Mais j'écris la langue qui se parle en » mon pays, de mon temps. Je ne la refais, ni ne la réforme ; je m'en » sers. Et de même que je n'emploie point les désinences grecques ou » latines, quand je parle en cette langue des personnages de Rome ou » d'Athènes ; de même que je dis Alexandre, Pompée, Auguste, quand » je parle, moi, français d'aujourd'hui, de ces grands hommes, de » même je dis Mérovée et Clovis, sans trop examiner de quelle manière » se prononçaient ces mots en langue tudesque, quand vivait cette » langue, il y a douze siècles. — Que ma langue ait tort ; cela peut

» bien être. Qu'il lui valût mieux de dire *Alexandros, Pompeius,* » *Merowings;* je ne dispute pas là-dessus. Mais ce mieux-là, elle n'en » veut point. Elle dit Pompée; elle dit Mérovée; que puis-je faire à » cela?..... » *Histoire des Francs*, par M. le comte de Peyronnet, t. 1. préface. p. XIII.

LIVRE I. — CHAPITRE V.

M. Wilbert me reproche d'avoir affirmé que St. Vaast est le premier évêque qui ait gouverné les églises d'Arras et de Cambrai; il me reproche en outre de laisser, sur l'introduction du christianisme dans ces contrées, une *lacune qu'on ne saurait trop déplorer*. M. Wilbert me permettra de lui répondre que je n'ai point admis l'opinion de ceux qui considèrent St. Vaast comme le premier évêque du pays. J'ai dit, au contraire, p. 406 et 407 : « Il nous semble que Stiévenard s'est pro- » noncé peut-être d'une manière trop absolue sur la non-existence des » évêques antérieurs à St.-Vaast, lesquels ont pu prêcher la foi dans » nos contrées en qualité d'*évêques régionnaires*, comme on l'a dé- » montré pour St. Willibrod, archevêque régionnaire des Frisons. » Dans ce sens, Siagrius, Superior et Diogène n'auraient été évêques » ni d'Arras, ni de Cambrai, mais bien évêques des Nerviens et des » Atrébates, c'est-à-dire, chargés, sans poste fixe, de prêcher la foi » chez ces peuples encore idolâtres. »

Voilà, je crois, tout ce qu'avec les documens qui nous sont parvenus, il est possible d'avancer sur les premiers prédicateurs de l'évangile chez les Atrébates et les Nerviens. S'il y a une lacune, elle n'est pas de mon fait. Les meilleures critiques s'accordent à dire qu'avant la conversion de Constantin, il n'y eut point, dans les Gaules, de délimitations de diocèses et de paroisses. Quand on écrit l'histoire, il faut savoir s'arrêter là où le doute commence. Les faits ne s'inventent pas : il est sage de dire avec Balderic : *Melius est tacere quàm falsa proferre.*

LIVRE I. — CHAPITRE LV.

Ma note sur ce chapitre est ainsi conçue :

L'évêque Jean, que l'église de Cambrai met au nombre des saints, mourut en 879. La lettre écrite à cette occasion par Hincmar, arch. de

Reims, à l'évêque de Laon, est remarquable en ce qu'elle trace les règles suivies alors pour l'élection des évêques, à laquelle devaient concourir non-seulement le clergé, mais aussi les citoyens laïcs. C'est un exemple de plus à ajouter à tous ceux que M. Raynouard a rapportés pour démontrer que les suffrages du peuple étaient exigés dans les élections épiscopales. *Hist. du droit municipal*, in-8°, 2 v., Paris, 1829; t. 2, p. 61-119.

M. Wilbert dit: « Or, cette lettre si remarquable, M. Le Glay ne la « donne pas; et cependant, pour justifier son opinion, il lui suffisait « d'ouvrir l'*Histoire de Cambrai* par Dupont... » Le critique veut bien supposer que je connaissais cette lettre, puisque j'en parle. A quoi bon la publier, puisqu'elle est dans Dupont que tout le monde a entre les mains? D'ailleurs, si javais eu à la citer, ce n'est pas dans Dupont qui n'en a donné qu'une folle traduction que je serais allé la chercher; je savais où se trouve le texte original. J'ai fait ensorte de ne pas répéter ce qui se rencontre partout. Mon devoir était d'être tout à la fois bref et instructif; il se peut que je n'aie pas toujours réussi : mais j'aime mieux encourir le reproche d'avoir été trop concis que de m'entendre accuser d'avoir grossi mon livre de notes oiseuses et rebattues.

Le secret de tout dire est celui d'ennuyer.

LIVRE I. — CHAPITRE LXXII.

M. Wilbert a remarqué une faute de ponctuation dans le texte du diplôme que contient ce chapitre. Je me hâte de passer condamnation et de convenir que j'aurais dû mettre une virgule entre *mallum tenendi et bannum*. Mais cette concession une fois faite, il avouera, j'espère, que l'omission de la virgule ne rend pas, comme il le dit, le texte inintelligible, puisqu'il l'a parfaitement compris. Moi-même, qui suis coupable de la faute de ponctuation, je ne me suis nullement mépris sur le sens de cette phrase. Les traducteurs qui accueillent aujourd'hui ma note ne s'y sont pas trompés non plus.

La critique se livre ensuite à quelques développemens sur les mots *mallum*, *bannum*, *placitum* et *fredum*, que j'ai, dit-il, interprétés d'une manière erronée.

Mallum. J'ai dit que ce mot désignait une assemblée où se traitaient

les affaires les plus importantes et où les jugemens étaient rendus par les comtes ou par les *missi dominici*. M. Wilbert affirme que par *mallum* il faut entendre *le lieu où l'on tenait l'audience, ou, comme l'on dit aujourd'hui, le tribunal*. Qu'est-ce qu'un tribunal, sinon une assemblée où se traitent les affaires importantes et où l'on rend des jugemens ? M. Wilbert parait croire que le mot ne doit s'appliquer qu'au lieu où se tient l'assemblée et non pas à l'assemblée elle-même ? Ici j'oserai n'être pas de son avis. Il est dit, dans un capitulaire de Charles-le-Chauve : *Comites convenientem stationem ad mallum tenendum constituant. Statio* c'est le lieu ; *mallum* c'est l'assemblée. Ailleurs le même roi ordonne encore de construire des maisons pour la tenue du *mallum. Domus vero, sicut in capitulis avi et patris nostri continetur, a comite, in loco ubi mallum tenere debet, construatur.* Le mot *tenere,* qui est presque toujours joint à *mallum,* indique bien qu'il s'agit plutôt de l'assemblée que du lieu où elle se tient. On dit bien *tenere conventum ;* mais je ne sache pas qu'on dise *tenere locum conventûs.*

En avançant que les affaires les plus importantes se traitaient dans les *malli* ou *malla* solennels, je n'ai pas prétendu que ce terme ne fût pas aussi applicable à des assemblées plus circonscrites où se rendait la justice : voici au contraire, comment je me suis exprimé dans la même note (et M. Wilbert aurait pu le remarquer): « Il y avait, au surplus, « des réunions moins solennelles qu'on appelait *malli minores.* » Peut-être aurais-je dû ajouter que dans les *malli* la justice était encore rendue par d'autres magistrats que les comtes et les *missi dominici.* Je ne l'ai pas fait ; si c'est un tort, je le reconnais.

M. Wilbert me fait dire encore ce que je n'ai pas dit. Après avoir donné une définition du *mallum,* j'ajoute : « Il est question du *mallum* dans la « loi salique, tit. 46 n° 1. » En m'exprimant ainsi, j'ai voulu indiquer le plus ancien acte où il soit question du *mallum.* Il est impossible de comprendre autrement ma phrase ; M. Wilbert affirme que j'ai fait cette citation pour démontrer que l'assemblée du *mallum* se tenait deux fois par an. Je ne croyais pas que personne au monde pût donner un pareil sens à mes paroles. C'est une grande inadvertance échappée à mon censeur. Je n'ai *invoqué* la loi salique à l'appui d'aucune opinion. Je vais, du reste, ajouter ici quelques notions qui se rattachent à cette matière. Comme dans les notes de mon édition latine,

je tâcherai d'être bref ; et si je ne dis pas tout ce que la matière comporte, le lecteur judicieux y suppléera, et me saura gré de lui épargner la redite de choses qu'il sait sans doute aussi bien que moi.

Le lieu où se tenait le *mallum* fut souvent appelé *mallo-bergium*, de *mallum* et de *bergh*, qui, dans les langues teutoniques, signifie non seulement montagne, mais encore tout lieu à couvert, tout asile ou refuge. Telle est la signification d'*heribergium* et de nos mots français *auberge* et *héberger*.

Les maisons où se tenaient les *malli* sont aussi nommées *mal-steden* dans nos chartes belgiques.

Les *malli minores* n'avaient point de prétoire proprement dit. Les centeniers, les vicaires et même les comtes * qui les tenaient, donnaient leurs audiences en plein air, *sub dio;* quelquefois, c'était dans la basse-cour du château, sous l'ombrage d'un chêne séculaire qui, pour cette raison, se nommait *schauw boom*, arbre d'ombre. Il est même plusieurs coûtumes en Flandre qui considèrent cet arbre comme un préciput destiné à l'héritier féodal. Souvent aussi ces siéges de justice patriarchale consistaient en un banc de pierre de la forme d'un fer à cheval, établi sur une pelouse auprès de l'église. C'étaient les *tribunaux* verts, *groene vierschaeren*.

Le droit féodal fit même défense au seigneur de tenir sa cour de justice dans un lieu fermé : mais l'époque dont parle Balderic n'appartient point au régime de la féodalité.

On a pu se convaincre, par ce qui vient d'être dit, que M. Wilbert a eu tortde restreindre la signification du mot *mallum* au lieu où se tenaient les audiences. Je vais maintenant examiner ses objections au sujet du mot *placitum*

Placitum. Voici la définition que j'en ai donnée : « Assemblée à laquelle étaient convoqués les différens ordres de l'état, et que le roi présidait en personne. » M. Wilbert avance qu'*après avoir lu attentive-*

---

* Il y aurait peut-être encore à parler des *sagibarons*, espèce de conseillers qui siégeaient auprès du comte dans ces sortes d'assemblées. *Sagibaro*, dit G. Vossius, de vitiis sermonum, *erat in mallobergiis, ubi plebis causæ disceptabantur, proxima à gravione, sive comite dignitas.*

ment Baldèric, il n'a vu nulle part qu'il y fût question d'une pareille assemblée. Je prie M. Wilbert de jeter les yeux sur le chapitre LXI du livre I, p. 90 de mon édition ; il y lira ces mots qu'il n'a pas aperçus dans la lecture attentive du *chronicon: monens et rogans ut satagat venire ad proximum* PLACITUM *ubicumque rex fuerit cum episcopis.*

Au reste, on convient généralement que jusqu'ici on ne possède que des données assez vagues sur le mode de procédure des Franks; et l'origine de ces institutions est encore fort obscure. Les *placita* des chartes latines sont dans les diplômes français nommés *assises ; gouding* ou *virscare* dans les chartes belges ou flamandes, et *scyre*, puis *s'hire* dans les titres anglais. Je n'avais pas à écrire un traité sur chacun de ces termes ; je devais me borner à des notes très concices. La presque totalité des critiques m'a su gré de ce que mes notes contenaient de bon et d'instructif; on a été indulgent pour le reste. Pour mon compte je me plais à rendre justice aux connaissances de M. Wilbert sur cette jurisprudence de la période franke.

LIVRE II. — CHAPITRE XI.

Baldéric, dans ce chapitre, rapporte à l'épiscopat de Dodilon, c'est-à-dire, à une époque antérieure à 887, les ravages commis par les Normans à Cambrai et aux environs. L'auteur est ici en opposition avec lui-même ; puisqu'au premier livre, chap. LIX, il déclare positivement que cette terrible invasion eut lieu du tems de l'évêque Rotrad, en 881. Lui-même ici renvoie à ce chap. LIX, par ces mots : *ut superius memoravimus.* On sait d'ailleurs que les courses des Normands cessèrent dans nos contrées après 881 ; et que si en 884, ils vinrent encore se camper près de Louvain, ils n'approchèrent plus du Cambrésis ni de l'Artois. Il n'y a donc pas moyen de donner à la destruction du monastère de Baralle, la date 887 ; et il faut admettre que Baldéric aurait dû dire du tems de *Rotrad* au lieu de *Dodilon.* Cette explication, que je n'avais pas donnée dans le commentaire de mon édition latine, était nécessaire, ce me semble. Elle répond en outre à une note de M. Duthillœul, p. 68 de son ouvrage intitulé · *Petites histoires de Flandre et d'Artois.*

D. de Ste.-Marthe, *Gallia christiana*, t. 3. p. 423, n'a donné qu'une liste fort incomplète et fort inexacte des abbesses de Denain. Les chanoinesses auxquelles on s'était adressé pour avoir communication de leurs archives, furent, dit-il, inexorables. Elles craignaient, sans doute, qu'on découvrît quelque roturière parmi les anciennes supérieures de leur noble maison. Nous pouvons aujourd'hui, grâces aux documens dont la garde nous est confiée, offrir une nomenclature de ces abbesses, plus complète que toutes celles qui ont paru jusqu'ici.

DATES.

1029.................. — Ermentrude.
1113.................. — Heldiarde Frédescende.
1124. — 1127........ — Marie.
1189. — 1223........ — Helvide ou Halwilde.
1240. — 1241........ — Eusilie.
1257. — 1272........ — Marie.
1323. — 2 juin....... — Hélis de Markete.
1335. — 5 novembre.. — Agnès Leverde, la même en 1336.
1407. — 24 septembre. — Hélis de Moulembus.
1455. — 27 juillet..... — Isabel, la même en 1463.
1556. — 11 novembre.. — Antoinette d'Esne.
1559. — 31 octobre.... — Anne de la Fosse et Givenchy, la même en 1567.
1568. — 12 septembre.. — Saincte de Werguigneul.
1575. — 7 avril...... — Ghislaine de Nedonchel, la même en 1584.
1598. — 20 juillet..... — Jacqueline de Locquenghien, la même en 1600.
1608. — 30 septembre. — Michelle de Habacq, la même jusqu'en 1632.
1635 à 1640........... — Siége vacant.
1664. — 29 avril...... — Anne-Marie de Beauffremez.
1721. — 6 août....... — De la Hamaide, la même en 1726.
1741.................. — Lierre de St.-Venant, la même en 1749.
1750.................. — De Houchin, décédée la même année.
1751.................. — De Petrieu, la même jusqu'en 1776.
1782.................. — Barthélemie-Marguerite de Jaucourt, la la même en 1786.

LIVRE Ier. CHAPITRE XXXIII.

J'ai interprété le terme *matricularii* qui se trouve à la fin de ce chapitre par *marguilliers*, et j'ai fait dériver ce mot de *matricula*, registre sur lequel ces administrateurs inscrivoient les enfans qu'on apportoit à l'église pour y être baptisés. Cette acception, je le sais, n'est point donnée par Du Cange ; mais il n'en paroit pas moins certain que des registres étoient ouverts, sinon dans toutes les églises, du moins dans les cathédrales pour l'inscription des baptêmes et que ces notes étoient tenues par un marguillier qui, au terme d'un concile de Trèves, tenu en 1310, devoit être clerc ou lettré. Voyez la *Parthenie, ou histoire de l'église de Chartres*, in 8°, Paris, 1600, 2e partie.

LIVRE I. — CHAPITRE LXVII.

J'ai défini le *teloneum, tonlieu*, un droit qui se percevait sur les marchandises exposées en vente. Comme cette définition n'est pas tout-à-fait la même que celle qui a été donnée par Ducange, autorité fort respectable, il importe que je dise ici pourquoi je n'ai pas, comme cet illustre philologue, restreint le tonlieu aux marchandises *transportées par eau*. Si l'on s'en rapporte à la signification étymologique du mo, il est certain que le *telos* des Grecs, le *tol* des Flamands, signifie tout simplement un droit, impôt, contribution. D'un autre côté, je trouve des actes publics où le teloneum est pris évidemment pour des denrées et marchandises *transportées par terre*. Mabillon, *de re dip.*, p. 470, rapporte un *précepte* du roi Thierri, de l'an 688, qui exempte l'abbaye de St.-Denis de tout tonlieu pour les denrées qui lui arriveront, soit par voiture, soit par bateau, *tam carrale quàm navigale*. Enfin, pour citer une autorité moderne, je rappellerai la définition donnée par le *Dictionnaire de l'Académie :* « Droit seigneurial qui se paye pour les places où l'on étale dans un marché. »

LIVRE I. CHAPITRE LXII.

Il existe dans les archives de la chambre des comptes à Lille une copie du diplome inséré dans ce chapitre avec une traduction romane.

29

Cette copie qui est de l'an 1300 environ confirme toutes les rectifications que Colvener et moi avons faites au texte. J'insère la version romane pour donner une idée de la manière dont on traduisait à cette époque les actes authentiques.

« El non de la saincte Trinité. Karles, par la debonaireté de Dieus roy des francois. Li fois des crestiens est sousteuue par double gouvernement : chest a savoir roial et preestal. Et de che avient ke li pooirs et li honours preestauls doit estre essauchié par la largesce roial, pour ce que la roials dignités puist longuement durer en droiture faisant. Car Dieus dist de soi meismes : je sui cil par cui li roy regnent et par qui li juge les comandemens des loys entendent et selon elles jugent. Pour la quel choze nous faisons a savoir a tous boens crestiens ke honorable conte Haghons et Rodoulfes vindrent a nous et proïeerent humlement que nous donissons à la saincte Église de Cambray, de laqueile Estienes tres vaillans hom, estoit eveskes une abbaiete qui a non Maroiles qui siet au pays de Haynau seur une yaue courant que on appielle Helpre : en laquele abbayete li cors saint Humbert gist : laquele abbayete est dediée en lonour saint Pierre. En tele maniere que elle fust en perpetuel subjection al eglise de Cambray devant dite. Et nous cognissant vraiement que la dite proïere estoit honeste, ottroiames boinement a els et a leur proiiere et donames labbayete devant dite et toutes ses apertenances al eglise devant nomée, et en après li honorables cuens Segars, de sa propre bouche, nous proiia que nous donisions a le devant dite eglise une abbayete qui siet en celui meismes pays de Haynau, seur une yaue que on appielle Hain : laquele abbayete on appielle Crespin : en laquele li cors Saint Landelain gist, qui est dédiée en lonour Saint Piere : laquele abbayette li dis Segars avoit moult a cuer. Et nous donames ladite abbayete et toutes ses apertenanches a la devant dite eglise, et si donames au devant dit Estievene, a le requeste des devantdis contes, que il peust faire marchié courre et tonlieu penre ens es deus villes devant dites ; Cest a savoir Maroiles et Crespin Et Otrviames, que dedens lespache dune liwe entours ches deu villes, ne cuens ne autre hom de quelconque poesté il fust, present ne avenir, neust pooir de faire extortion ne pretaute, ne ne puist extordre ne tolir al eglise devant dite, ne faire prejudice, violance, contrestance ne des tourbance, ne larrechin, ne en autre maniere faire tort des abbayettes devant dites ; mais ainchois donons nous au siege del eglise devant dite a toujours a avoir et tenir lesdites abbayettes et toutes leurs apertenanches, soit en villes, soit en

églises, edifices, forés, prés, pastures, terres, yaues, et de cours d'yaues, molins, pescheries, voies, vignes, sers desus demorans et toutes chozes qui appendent bien et loialment a ches abbayetes devant dites. Et li gouverneur dol eglise devant dite facent leur pourfit de toutes les coses devant dites. Etcest don et cest comandement nous confermons de nostre main pour le pourfit del eglise Nostre-Dame devant dite et comandames que chis dons fust confermeis par nostre aniel. Ci est mise lensegne de Charlon, roy noble, Gauzelins notaires en loffiche Rogier larcheveske, souverain cancelier, reconut ches choses et cest don. Ches letres sont donées le VI[e] jour devant les ydes de septembre la huictime indiction, et dou comandement du roy Charle l'an XXVIII dou regne Charlon roy glorieus. Che fu fait au palais Heristal bon œureusement. Dieus lotroit. »

LIVRE II. — CHAPITRE XVIII.

M. Raynouard, qui a bien voulu dans le *Journal des Savans*, consacrer à mon édition de Baldéric un article très-raisonné et très-bienveillant, m'a fait à l'occasion de ma note sur ce chapitre, un appel auquel je dois répondre. J'avais dit : « L'abbaye de Marchiennes, fondée au » septième siècle par le duc Adalbade, et dotée ensuite par Rictrude, » sa veuve, *était d'abord pour les deux sexes.* » Le savant académicien, après avoir cité ces paroles, s'exprime ainsi :

« Je ne chercherai pas à vérifier comment cette abbaye était primiti- » vement pour les deux sexes, et je ne m'arrêterai pas à démontrer les » désordres inévitables du voisinage ou peut-être de le cohabitation. Le » nouvel éditeur de Baldéric n'explique pas comment les religieuses et » les moines avoient des communications et des rapports qui amenèrent » la dépravation des religieuses ; on désirerait sans doute qu'il se fût » énoncé d'une manière plus explicite sur ce fait remarquable, qui » méritait d'être constaté par des documents historiques.

» Colvener, dans ses notes sur ce chapitre, cite la chronique manus- » crite de Marchiennes, *ex ms. chronico marchianensi*, et dit que » Rictrude plaça des religieuses parmi les serviteurs de Dieu, ce qui sup- » poserait une cohabitation. Si cette sorte d'institution religieuse a réel- » ement existé, il faudrait peu s'étonner qu'il s'y fût introduit de gra-

» ves désordres, et que la dépravation des mœurs des cohabitants eût
» exigé qu'on les chassât du monastère; mais ce qui paraîtrait sans dou-
» te merveilleux, c'est qu'il n'eût été nécessaire d'employer la réforme
» ou la suppression d'une pareille société religieuse qu'après quatre siè-
» cles d'existence, depuis le septième siècle jusqu'au onzième. »

Ce dont on ne peut pas douter, c'est qu'en effet il y avait dans l'abbaye de Marchiennes des religieux des deux sexes. La chronique manuscrite de cette maison, Ferri de Locres, Aubert Le Mire s'accordent à dire que d'abord le monastère n'admettait que des hommes; que leur premier abbé fut St.Jonat, disciple de St.Amand; qu'après la mort de Jonat, Ste.Rictrude ayant donné tous ses biens à l'abbaye, les moines jugèrent convenable, *rationi consentaneum*, de lui en déférer le gouvernement. Rictrude prit avec elle ses trois filles très jeunes, *tres filias suas virgines infantulas.* L'une d'elles, nommée Clotsende, succéda à sa mère en qualité d'abbesse; elle mourut selon Le Cointe, en 714. A dater de cette époque, on ne trouve qu'une seule abbesse de Marchiennes, Judith vers 976. Il paraît que les Normands, qui saccagèrent le pays en 881, ruinèrent totalement l'abbaye de Marchiennes et firent disparaître les titres et papiers qui s'y trouvaient; d'où il résulte qu'on manque de documens sur les premiers siècles de cette maison. Toutefois, la chronique dont nous venons de parler est assez ancienne pour être regardée comme une source assez sûre. Or il y est dit que les femmes obtinrent la primauté parmi ces serviteurs de Dieu, qui se contentèrent d'un petit refuge dans la maison où ils vécurent en paix, *permodico superstite conventiculo eorum, cum pace mutuâ....* Cet état de choses dura 333 ans, c'est-à-dire, depuis la mort de l'abbé Jonat, en 691, jusqu'en 1024, on a la preuve du moins qu'au 9e et au 10e siècle, la maison était habitée tout à la fois par des *sœurs* et des *frères.* Il existe en effet un diplôme de Charles-le-Chauve, sous la date de 877, qui donne à l'abbaye de Marchiennes diverses propriétés pour subvenir, dit l'acte, aux besoins des *sœurs* et des *frères* consacrés dans cette maison au service de Dieu. Les mêmes termes sont employés dans un diplôme du roi Lothaire qui concède, en 976 ou 977, au monastère de Marchiennes la terre d'Aisnes, près de la Bassée. Quel était le genre des communications qui avaient lieu entre les sœurs et les frères ? C'est ce que je ne saurais dire, puisque l'histoire ne nous a laissé là-dessus aucun détail. Du reste, ce n'était pas seulement à Marchiennes que les choses se passaient ainsi; et il se-

rait facile de citer un grand nombre d'autres maisons religieuses où les deux sexes étaient, sinon tout à fait réunis, du moins admis et hébergés. J'ai sous la main une bulle d'Innocent III, du mois de juin 1208 qui, vu la multitude de femmes reçues sur les instances et importunités des princes, au prieuré de Beaurepaire, dépendant de Cysoing, ordonne à l'évêque d'Arras de faire à ce sujet une enquête et de prendre ensuite telle mesure qu'il appartiendra. L'évêque, par un acte annexé à cette bulle, défend d'admettre à Beaurepaire de nouvelles converses, jusqu'à ce que le nombre en soit réduit à douze ; il ajoute que, ce terme une fois atteint, on ne recevra plus que des femmes qui aient au moins cinquante ans, et que les converses décédées seront remplacées par des chanoines. On sait bien aussi que la célèbre abbaye de Fontevrault avait été fondée pour les deux sexes, par Robert d'Abrisseile en 1099. Il ne résulte pas de là qu'il y avait cohabitation.

LIVRE III. — CHAPITRE II.

M. Raynouard, dans le *Journal des Savans*, a exprimé ainsi ses doutes sur mon opinion au sujet de l'hérédité des bénéfices :

« Dans ses notes sur le chapitre II du 3e livre, M. Le Glay dit : « *Beneficiare* signifie, chez les écrivains du moyen-âge, donner à quelqu'un un domaine utile. Hugues Capet rendit les *honores* et les *beneficia* héréditaires avec la juridiction qui y était attachée. *Honor,* c'était la place ; *beneficium*, c'était le profit ou émolument attaché à la place, ou les domaines royaux que le titulaire administrait. » Ce fut, ajoute M. Le Glay, au prix de ces concessions que Hugues fut proclamé roi en 987, à Noyon. Le savant éditeur n'a voulu sans doute énoncer qu'une simple conjecture ; car rien ne permet d'admettre ce fait comme historiquement constaté, et il est à désirer que M. Le Glay développe à cet égard son opinion. Ce serait un point important pour notre histoire que de fournir la preuve d'une convention synallagmatique de Hugues-Capet avec les seigneurs qui le proclamèrent roi. »

Je regrette de ne pouvoir développer ici avec quelqu'étendue l'opinion que je me suis formée sur les *honneurs* et *bénéfices;* sur les concessions faites successivement aux grands par le pouvoir royal ; sur l'inamovibilité de ces concessions, établie forcément et de fait en 856, reconnue et admise en droit par Charles-le-Chauve dans l'assemblée de Coblentz en 860 ; enfin, sur les survivances et résignations tolérées,

concédées dans certains cas par les derniers rois de la seconde race ; enfin sur la transformation des bénéfices en fiefs. Ce qu'il s'agit de démontrer ici, c'est que l'hérédité des bénéfices en France date de Hugues-Capet, et que ce nouveau roi s'en fit un moyen pour assurer la royauté dans sa famille. Je commence par avouer qu'il n'existe ou du moins que je ne connais aucun texte de loi qui vienne démontrer invinciblement cette opinion ; mais je trouve dans Houard, *Anciennes lois des Français*, t. 2 p. 180, un extrait du *Codex veterum statutorum regni Angliæ*, de Spelman, qui ne me laisse aucun doute. Après avoir dit qu'à l'avénement de Guillaume-le-Conquérant, les comtés n'étaient pas héréditaires dans la Grande-Bretagne, l'abréviateur des statuts ajoute : *Hereditariam fecit hanc dignitatem feodalemque prior, ante aliquot annos apud Gallos, Hugo Capetus, ut, novi commento beneficii, proceres ad novum ejus regnum stabiliendum contra stirpem, quam ejecerat, Carolinam pelliceret.* Ainsi, sans admettre une convention synallagmatique, et en supposant que Hugues-Capet n'ait pas promulgué une loi positive et écrite pour rendre les bénéfices héréditaires, il faut du moins convenir qu'il a reconnu, et, en quelque sorte, légalisé cette hérédité qui, avant lui, n'avait lieu que dans des cas tout spéciaux et en vertu d'une concession royale particulière. Nous avons un exemple de ce genre de concession dans Regino, qui rapporte qu'en 940 le roi permit au comte Uto de transmettre et de partager à ses enfans ses biens et ses *honneurs*. Je trouve dans Aub. Le Mire, t. 1 p. 52, un diplôme de l'an 985 par lequel l'empereur Othon III donne en propriété perpétuelle au comte Thierri tous les bénéfices que celui-ci possédait en Hollande. Assurément des actes de cette nature eussent été superflus, si dès lors les bénéfices avaient été de droit héréditaires. Cette doctrine sur l'époque de la conversion des bénéfices en fiefs n'est pas nouvelle. Divers féodistes la professent ; et elle a été développée avec sagacité par M. Raepsaet. Je désire vivement, au reste, que mes explications puissent paraître satisfaisantes à l'illustre académicien qui les a provoquées.

Encore un mot avant de clore cette note. M. Wilbert, dont la sévère amitié ne me passe rien, a trouvé que ma définition du mot *beneficiare* était une *expression vague qui elle-même aurait besoin d'être définie ;* et il reproche à M. Raynouard de n'avoir pas relevé l'acception que je donne à ce mot employé par Baldéric. J'ai dit que *beneficiare*, c'est *donner un domaine utile*. M. Wilbert aurait voulu que je dise

comme Robertson, un *domaine foncier*. Le mot *foncier* m'a paru superflu, et j'y ai substitué le mot *utile*, afin de rendre la clause *cum utilitate illuc aspiciente* qui se trouve insérée dans la plupart des actes conférant un bénéfice. Balderic a dit : *eiimperator Villam Walcras beneficiavit.* C'est, à mon avis, comme s'il avait dit : *dedit ei villam Walcras cum utilitate illuc aspiciente.*

LIVRE III. — CHAPITRE LXXX.

Le comte de Flandre, qui alla attaquer Hugues dans son château d'Oisi, est Arnoul III, dit *le malheureux*. Il était alors mineur, sous la tutelle de sa mère Richilde ; ce fut peu de mois après cette expédition, c'est-à-dire, le 22 février 1071, qu'Arnoul et sa mère perdirent, contre Robert-le-Frison, la bataille de Bavinchoven, près Cassel. Arnoul fut tué dans le combat, et Richilde faite prisonnière. Cette princesse obtint d'être échangée contre Robert, qui avait été pris lui-même dès le commencement de la bataille. Ce terrible échec ayant rendu Robert maître de la Flandre, Richilde, pour empêcher le Hainaut de tomber aussi dans les mains du vainqueur, le plaça sous la mouvance de Théodewin, évêque de Liége, de manière à le tenir de lui à titre de fief. Voici un document curieux et inédit (1), je crois, sur cette convention entre la comtesse de Hainaut, son fils Baudouin et l'évêque de iége :

ESTRAIT *d'une cronike aportet par Mons. Waleran de Liny, coment li contès de Haynau fu reprise de levesque de Liege.*

« Li contesse Ricaus ki fu contesse de Flandre et de Haynau et Baud, ses fils cuens de Haynau reprisent haynau de levesque de Liege et en demeurent si home lige en tel maniere ke li cuens de Haynau doit suir levesque de Liege a ses besoins de toute se force as despens de levesque, puis que li cuens sera issus de Haynau. Et se li cuens va a levesque por relever sen fief, li evesque li doit livrer ses frais en le maniere dessus dite. Item li doit li evesques ses despens quant il le semont a se court ou a son pallement ; et se li empereres semont le conte a se court pour aucune cose, li dis evesques le doit mener et ramener a sen propre despens, et respondre pour lui a court et pour lui. Et saucuns voloit guer-

---

(1) *L'art de vérifier les dates* en donne un fragment de quelques lignes, au chapitre des comtes de Hainaut, article *Baudoin de Jérusalem*.

royer ledit comte, li dis evesques li doit aider a grant force et a sen coust. Et se li cuens assiet aucun chastiel qui appartiegne a sen honnour, u aucuns lassieche encontre lui, li dis evesques li doit aidier a v^c chievaliers et li doit li cuens faire avoir loyal marchiet de viandes ; et puet li dis evesques prendre as chans herbe et fourrage as chevaus. Et est li evesques tenus a ceste coze faire trois fois lan et chascune fois XL jours. Item avoec lomage le conte doit avoir li evesques lomage des chastelains de Mons, de Beaumont et de Valenchiennes. Item doit li evesques audit comte a chascun Noel quatre paire de robes de le value de VI mars. Et a chascun chastelain une robe de VI mars. Item se li cuens acquiert dedens le conté aucun alluet u on lui donnast et il le rendit avant en fief, ou il acquisit aucun serf, il le tenroit tout avoec sen autre fief de levesquiet et tenroit la pais de Liege; de quoi pluiseurs baron et leur home sont tenut de respondre ; mais li cuens ne si home ni sont de riens tenut. Item reprent la contesse en accroissement de sen fief labbeye et lavouerie de Mons et la justice de la conté de Haynau, comme elle avoit tenu de lempereur d'Alemaigne : car li evesques evoit tant fait vers lempereur quil li avoit donnet ces fiefs et en donna li evesques si grant avoir a le contesse et a sen fil que mout en furent grevées les eglises del eveskiet.

» Cheste convenenche fu faite a Fosses en le presenche le duc Godefroy de Buillon, le conte Aubert de Namur, le conte Lambert de Louvaincg, le conte de Chyni ; le conte de Montaghu en Ardenne et de pluseurs autres. Et retient la contesse en allœnt les propres allœus Ste.-Waudrud de Mons, au castiel et en le ville de Quarrignon, Gamapes, Frameries, Kiévi, Braine la Wihote, Braine le Chastiel, Hal, Castres, Hierines, Ruennes, Nimy, Ville sour Hainne, et aucunes autres que chi ne sont mie denomées. »

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DU NORD. *Deuxième cartulaire de Hainaut*, pièce 251. Cette chronique se trouvait aussi à la bibliothèque de St.-Germain-des-Prés, n° 139.

P. S. Ces notes laissent sans doute encore beaucoup à désirer ; mais le lecteur éclairé et indulgent voudra bien se souvenir que je ne pouvais disposer dans l'ouvrage des bienveillans traducteurs, que d'un espace fort circonscrit, et que j'aurais grossi leur volume outre mesure, si je m'étais livré à des considérations étendues sur tant de points restés obscurs dans l'histoire du moyen-âge.



